



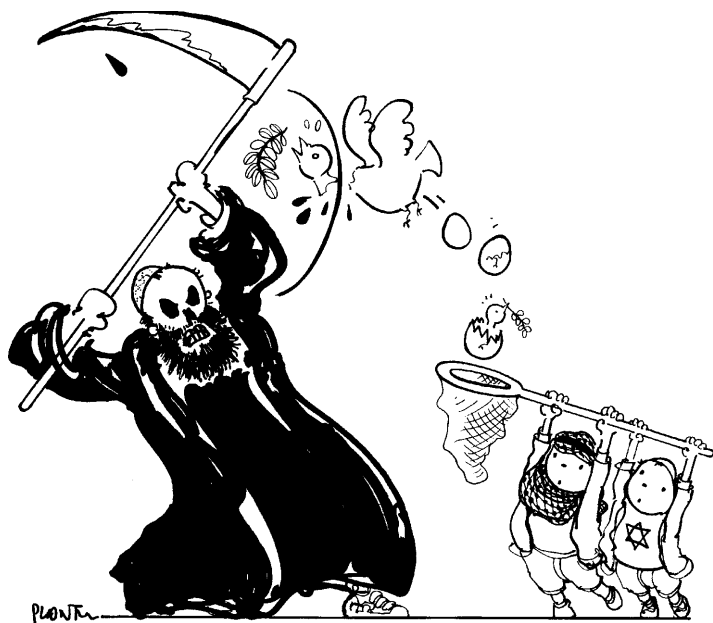
## L'attentat de Jérusalem bloque le dialogue israélo-palestinien

De vastes opérations de police sont lancées en Cisjordanie et à Gaza

AUSSTÔT après le double attentat-suicide qui a fait 15 morts et près de 170 blessés, mercredi 30 juillet à Jérusalem, le gouvernement israélien a reporté la reprise des négociations avec les Palestiniens, prévue pour vendredi. L'armée a imposé un blocus total des huit villes autonomes palestiniennes de Cisjordanie et décidé le bouclage de la Cisjordanie et de Gaza. Le médiateur américain, Dennis Ross, qui s'apprêtait à venir au Proche-Orient, a reporté son déplacement.

Selon la télévision israélienne, l'attentat a été revendiqué par le Mouvement de la résistance islamique, Hamas. M. Arafat, qui a condamné l'attentat, a ordonné l'interpellation de militants intégristes. De leur côté, les services de sécurité israéliens ont arrêté des dizaines de sympathisants des mouvements islamistes en Cisjordanie.

Lire page 2  
et notre éditorial page 11



## Le rapport Weil propose une refonte de la politique d'immigration

« Le Monde » publie de larges extraits des documents remis à M. Jospin

LE POLITOLOGUE Patrick Weil a remis au premier ministre, jeudi 31 juillet, les deux rapports sur l'immigration et la nationalité que lui avait commandés Lionel Jospin. Ces deux documents, dont *Le Monde* publie de larges extraits, entendent renouveler l'approche de ces questions sur des bases apaisées et consensuelles. Partant d'un état des lieux et non d'une critique de la législation actuelle, M. Weil et les membres de sa mission ont défini plus d'une centaine de propositions dont ils livrent la traduction législative ou réglementaire. Leur travail, qui ne vise pas à « supprimer » les lois Pasqua et Debré comme le PS s'y était engagé, mais à en gonfler les aspects les plus contestés, doit servir de base à l'élaboration des deux projets de loi que le gouvernement souhaite voir discutés à l'automne.

Sur l'immigration, Patrick Weil souhaite faciliter l'entrée des catégories d'étrangers utiles à l'économie et au rayonnement de

la France (étudiants, chercheurs, investisseurs) et la mise en œuvre des engagements en matière de droits de l'homme (regroupement familial, asile), tout en rappelant la fermeture des frontières aux travailleurs étrangers non qualifiés.

Il propose d'ouvrir l'agrégation aux étudiants étrangers et d'affecter les lauréats à des postes de coopérants dans leur pays d'origine. Pour prévenir le travail clandestin, il veut faciliter l'accès des personnes en situation régulière aux secteurs économiques où fleurissent les activités illégales, comme le bâtiment ou la restauration.

La répression serait ciblée sur les étrangers délinquants dont le placement en rétention pendant un mois pourrait être décidé à leur sortie de prison afin d'assurer leur expulsion effective. De même, les personnes reconduites à la frontière seraient retenues pendant quinze jours au lieu de dix en cas de refus d'embarquer.

Le droit d'asile serait élargi, avec l'officialisation de la procédure d'« asile territorial » qui permet notamment à des Algériens persécutés de trouver refuge en France. Certains demandeurs d'asile pourraient, d'autre part, s'appuyer sur la Constitution pour réclamer la protection de l'Etat.

A propos du code de la nationalité, la mission tire argument de l'histoire du droit du sol en France pour remettre en cause partiellement la loi Méhaignerie de 1993. Elle propose de rétablir, à l'âge de dix-huit ans, l'acquisition « automatique » de la nationalité pour les enfants nés en France de parents immigrés, tout en maintenant la formule de la « manifestation de volonté » entre seize et dix-huit ans.

Ce projet est jugé « inutile et plutôt dangereux » par Dominique Schnapper, ancien membre de la Commission de la nationalité.

Lire pages 6, 7, 12 et 13

## Les tribulations de la déesse d'Angkor

UNE SUPERBE statue de pierre grise, trônant dans un salon, face au lac de Genève... Comment cette femme sans tête, au buste nu, figurant dans la brochure *Cent objets volés à Angkor*, a-t-elle pu atterrir en Suisse chez une experte d'art contemporain ? Dans le cinquième volet de leur enquête sur les trafics d'objets d'art dans le monde, Roland-Pierre Paringaux et Emmanuel de Roux racontent le saccage des sites archéologiques du Cambodge, auxquels certains militaires ont pris une part active.

Aujourd'hui, le pillage continue, malgré une mobilisation internationale et la création d'une « police des temples » forte de 500 soldats.

Lire page 10

## La démocratie des gènes au secours de l'intelligence

LANCÉE il y a plus d'un siècle par Sir Francis Galton, la polémique sur les parts respectives de l'inné et de l'acquis dans la genèse de l'intelligence humaine trouve un nouvel élément dans la publication, par l'hebdomadaire scientifique britannique *Nature*, d'une étude américaine concluant à l'importance de la période intra-utérine.

Après avoir fait la synthèse de deux cent douze études réalisées à travers le monde sur le thème de la génétique et du quotient intellectuel, l'équipe de Bernie Devlin (département de psychiatrie de l'université médicale de Pittsburg) affirme que la part de l'hérédité, si elle ne peut être négligée, est beaucoup moins importante que ne le soutiennent certaines thèses récentes, nourries des progrès accomplis dans le champ de la biologie moléculaire.

Les conclusions des auteurs de *Nature* se fondent notamment sur les multiples travaux conduits chez les jumeaux séparés à leur naissance, situation qui permet une approche objective de la part de l'environnement dans la maturation psychique et intellectuelle.

Au terme de leurs analyses statistiques, ils évaluent à 50 % la part revenant à la génétique dans les résultats des tests mesurant ce qu'on est convenu d'appeler le « quotient intellectuel ». Mieux encore, l'analyse qui est faite des multiples données disponibles conduit ces auteurs à conclure que c'est l'environnement prénatal et celui des toutes premières années de la vie qui exercent un rôle déterminant sur les performances intellectuelles de l'être humain.

Une telle conclusion ne contredit pas les données actuelles sur l'embryologie du système nerveux central. Elle s'oppose, en revanche, aux affirmations des partisans du « tout-génétique » pour lesquels les facultés intellectuelles d'un individu ne sont que la résultante mathématique des performances de ceux qui l'ont conçu.

Cette thèse avait été défendue, dans la première partie du siècle, par les tenants des politiques eugénistes. Elle a été dernièrement reprise par Herrnstein et Murray, auteurs de *The Bell Curve*, un ouvrage qui a fait beaucoup de bruit aux Etats-Unis en 1994. Selon eux, la part de la transmission héréditaire de

l'intelligence doit être tenue pour essentielle. Dans un commentaire intitulé « *La démocratie des gènes* », qui accompagne la publication de *Nature*, Matt McGue, spécialiste de psychogénétique à l'université du Minnesota, estime que ces résultats en faveur d'un équilibre entre l'inné et l'acquis vont « dans le sens d'une capacité intellectuelle humaine à forte base biologique, mais malléable ». Il ajoute qu'une telle conclusion devrait conduire à accorder une attention plus grande aux conditions de vie des femmes enceintes, et à l'environnement des nouveau-nés et des très jeunes enfants.

S'inscrivant à contre-courant de la conception déterministe qui alimente la psychologie anglo-saxonne, ce travail vient, après d'autres observations faites dans diverses disciplines, confirmer scientifiquement ce que toutes les mères savent ou pressentent, à savoir que la vie intra-utérine prénatale, loin d'être une période négligeable, est une étape fondamentale dans la constitution de la personne humaine.

Jean-Yves Nau

## La Française du Lilith Fair



VALÉRIE LEULLIOT

AUTOUR DE LUCIE, groupe français auteur de deux albums de pop délicate, n'est pas encore très connu. C'est pourtant ce quartet, mené par Valérie Leulliot, qui se retrouve à l'affiche du festival américain Lilith Fair, rassemblement des grandes interprètes féminines de la scène rock.

Lire page 21

## Les consommateurs retombent en enfance

LES COURANTS qui traversent une société peuvent aussi se lire sur les chaussettes ou les cravates. Celles que portent désormais les hommes, y compris dans l'exercice de leur profession, sont le plus souvent couvertes de motifs fantaisie et, plus encore, de héros des dessins animés ou des bandes dessinées de leurs jeunes années. On se rend à un déjeuner d'affaires en arborant sans complexe Mickey, Tintin ou le grand méchant loup de Tex Avery sans craindre de « ne pas faire sérieux » ou de manquer de crédibilité. L'usage ne choque plus personne, il est parfaitement banalisé. Les symboles de l'enfance ont envahi le monde de la consommation adulte.

Dans le domaine alimentaire, on assiste ainsi au grand retour de la sucrerie d'antan, celle qui rassure car elle procure un plaisir simple et immédiat. Les écoliers ne constituent qu'une petite part de la clientèle des « *candy shops* » qui ont éclo dans la plupart des galeries marchandes, avec leurs grands bœufs remplis de bonbons multicolores. Ce sont surtout des jeunes femmes âgées de 20 à 30 ans qui assurent le chiffre d'affaires de ces pourvoyeurs de friandises anti-stress. Au sein du groupe Danone, on note que ces adultes qui consomment des sucreries sans aucun complexe constituent une nouvelle clientèle. L'heure est à la redécouverte des saveurs de la « récré ». Les ventes de rochers Suchard se

portent à merveille tout comme celles des Carambars (choisis par une grande école de commerce comme sponsor de sa soirée de gala).

Entre 1990 et 1995, la consommation de confiserie est, en moyenne passée de 2,6 à 3,1 kilos par Français et la madeleine de Proust a pris un

goût de cacao. Le chocolat et ses effets compensateurs bien connus sont une valeur en hausse (8 % l'an passé), et la production se concentre de plus en plus sur le haut de gamme « avec une préférence pour le chocolat noir », relèvent les spécialistes. « *La communication à destination des adultes se fonde sur*

l'appel à la gourmandise gratifiante », sans « *alibi nutritionnel* », souligne Daniel Crombé, responsable des produits chocolatés chez Nestlé.

Jean-Michel Normand

Lire la suite page 11

Résultats 2<sup>e</sup> trimestre 1997 : + 20,2 %

Rhône-Poulenc  
vous présente ses résultats  
du 2<sup>e</sup> trimestre 1997

Rhône-Poulenc, l'un des premiers groupes mondiaux de sciences de la vie et de chimie de spécialités.

page 9



## Alain Richard à Bangui

Le ministre de la défense explique la décision française de retirer la quasi-totalité de ses soldats présents en Centrafrique. p. 3

## Privatisation du Crédit lyonnais

Paris devait transmettre, jeudi à Bruxelles, l'ultime plan de sauvetage de la banque, prévoyant sa privatisation d'ici à l'an 2000. p. 14

## Hausse de 0,6 % du chômage en juin

Le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté de 17 400 en juin. Le taux de chômage passe à 12,6 %. p. 5

## Le Berry s'étirole

Les départements du Cher et de l'Indre se « dévitalisent » de plus en plus. p. 9

## Football : une année cruciale

L'organisation en France du Mondial 1998, la fuite des meilleurs joueurs à l'étranger : le championnat de division 1 débute, vendredi, dans des conditions particulières. p. 17

## L'été des festivals

A Arles, une exposition photographique retrace la vie du roi thaïlandais Rama V, tandis qu'un bilan satisfaisant est tiré à Avignon. p. 22 et 32

## Blueberry

Le lieutenant poursuit le récit de l'attaque : mais pourquoi les Apaches semblent rester à distance ? 16<sup>e</sup> épisode de notre BD p. 31

|               |    |                  |    |
|---------------|----|------------------|----|
| International | 2  | Finances/marchés | 15 |
| France        | 5  | Aujourd'hui      | 17 |
| Société       | 6  | Abonnements      | 19 |
| Carnet        | 8  | Jeux             | 20 |
| Régions       | 9  | Météorologie     | 20 |
| Horizons      | 10 | Culture          | 21 |
| Entreprises   | 14 | Radio-Télévision | 30 |



**PROCHE-ORIENT** Vivement condamné à travers le monde, un double attentat-suicide sur le marché juif de Jérusalem a fait, mercredi 30 juillet, quinze morts et près de

170 blessés. D'après la télévision israélienne, il a été revendiqué, dans un communiqué, par la branche armée du Mouvement de la résistance islamique Hamas, mais les services

de sécurité israéliens ne confirment pas l'authenticité du tract, qu'un responsable du Hamas a lui aussi contesté. ● L'ATTENTAT a été fermement condamné par le président

de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, auquel les Etats-Unis ont « demandé instamment » de redoubler ses efforts pour assurer la sécurité de l'Etat juif. ● LE GOUVERNEMENT

israélien a aussitôt décidé de suspendre la reprise prévue de conversations bilatérales israélo-palestiniennes et de boucler les territoires palestiniens.

## Quinze morts dans le double attentat-suicide sur le marché juif de Jérusalem

Le gouvernement israélien n'exclut pas une intervention de l'armée dans les zones sous contrôle de l'Autorité palestinienne pour en déloger les « terroristes » ; il réclame à Yasser Arafat un changement de cap « de 180 degrés » et reporte la reprise de pourparlers avec les Palestiniens

### JÉRUSALEM

de notre correspondant

« La décision prise par le conseil des ministres est tout à fait claire. Si l'Autorité palestinienne ne fait pas ce qu'elle est supposée faire contre les terroristes, Israël devra, si nécessaire, pénétrer dans les zones contrôlées par l'Autorité palestinienne pour en déloger les terroristes », a déclaré, jeudi 31 juillet, David Bar-Illan, conseiller du premier ministre israélien, au lendemain d'un double attentat-suicide qui a fait quinze morts sur le marché juif de Jérusalem.

Ce double attentat est intervenu à un moment où un semblant de dégel s'esquissait dans les négociations israélo-palestiniennes, au point mort depuis le mois de mars.

vendredi, des commissions de travail israélo-palestiniennes. Celles-ci devaient aborder une partie des sujets en suspens, en particulier l'ouverture de l'aéroport de Déhania, au sud de la bande de Gaza, et du port en eau profonde dans ce territoire.

Bien que convoquées à l'issue d'intenses efforts diplomatiques, notamment de la part de l'Union européenne, il s'agissait, en l'absence de négociations à un niveau plus élevé sur les sujets de fond, de réunions avant tout symboliques, pour relancer un dialogue, même ténu. L'annulation de ces rencontres confirme la paralysie complète des pourparlers israélo-palestiniens ; il n'y a eu pratiquement aucune activité de coordina-

sions américaines destinées à relancer la négociation, a repoussé son départ de Washington. M. Ross se rendra au Proche-Orient après « une période adéquate de deuil », a déclaré le président Bill Clinton. Au-delà de cette considération (le deuil principal dure sept jours dans la religion juive), M. Ross va sans doute aussi devoir reformuler ses propositions après le double attentat.

### CONVERSATION « TRÈS DURE »

Lors d'une conférence de presse, M. Clinton a parlé d'un « acte barbare ». « Le massacre était dirigé directement contre des Israéliens innocents et, il ne faut pas s'y tromper, il était aussi dirigé contre la majorité des Israéliens, Palestiniens et Arabes qui veulent une paix durable et juste, a dit le chef de l'exécutif américain. La seule réponse peut et doit être des mesures concrètes de l'Autorité palestinienne pour augmenter les opérations de sécurité et le renforcement de la coopération sécuritaire entre les Palestiniens et les Israéliens », a-t-il ajouté.

S'adressant à la presse lors d'une visite aux blessés dans l'un des hôpitaux de Jérusalem, M. Néanyahu a indiqué avoir parlé au président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat. Cette conversation téléphonique a été qualifiée de « très dure » par un des proches du premier ministre. « Nous ne pouvons nous satisfaire de condoléances, nous avons le droit de réclamer de ceux qui se présentent comme nos partenaires pour la paix d'être des partenaires pour la paix. La paix, cela veut dire qu'ils luttent contre le terrorisme, cela veut dire que [les Israéliens] qui se déplacent dans les rues de Jérusalem n'aient pas à endurer ces attentats meurtriers de la part de gens qui viennent des territoires de l'Autorité palestinienne, et qui y sont entraînés, encouragés et stimulés », a dit M. Néanyahu. Il a réclamaré de la part de M. Arafat des paroles « condamnant » l'attentat et « éduquant la population palestinienne ». Il veut un changement « de 180 degrés par rapport à ce que nous avons vu les semaines et les mois derniers ».

M. Arafat, qui était à Jéricho, a « condamné entièrement cet acte terroriste car il est contre le processus de paix, contre les Palestiniens et contre les Israéliens ». Le chef de l'Autorité palestinienne, selon un responsable des services de sécurité palestiniens, a décrété l'état

d'urgence dans les territoires de l'Autorité et ordonné l'arrestation de militants de « groupes extrémistes », dont le Hamas et le Jihad islamique.

Le gouvernement israélien n'a pas l'intention de reprendre les négociations de paix aussi longtemps qu'il estimera insuffisante la lutte que mène l'Autorité palestinienne contre le terrorisme. L'Etat juif réclame aussi de l'Autorité la collecte de toutes les armes illégales, des poursuites contre les policiers impliqués dans des projets d'attentats contre les Israéliens, ainsi que la remise des personnes suspectées d'avoir perpétré des attentats. Le gouvernement a décidé de cesser immédiatement le transfert à l'Autorité

palestinienne des sommes qu'il lui doit (au titre de la perception de taxes au nom de l'Autorité). Un mandat d'arrêt a été émis contre le commandant de la police palestinienne, Ghazi Djébal, que l'Etat hébreu soupçonne d'avoir envoyé des policiers palestiniens perpétrer des attentats contre des Israéliens. La radio palestinienne, accusée de diffuser des émissions incitant à la haine, sera dorénavant brouillée.

### « NÉCESSITÉ D'AGIR »

Comme le premier ministre, Ehoud Barak, chef du parti travailliste, a réclamaré des actes concrets de la part de M. Arafat contre les milieux terroristes. Il a déclaré avoir eu l'impression, lors d'une conversation avec le président de l'Autorité, que ce dernier était « convaincu de la nécessité d'agir ». Evoquant la récente découverte, par la police palestinienne, à Beit Sahour, en Cisjordanie, d'une cache de bombes prêtes à l'emploi, d'armes et de déguisements (uniformes et accessoires religieux) appartenant au Hamas, M. Barak a estimé que s'il existait d'autres caches du même genre, elles devaient être « liquides ».

« Ce n'est pas le jour pour se livrer à des polémiques politiques », a poursuivi le dirigeant travailliste, qui n'en espère pas moins que le premier ministre sera « dégrisé » après l'attentat. A l'opposé du spectre politique, un des responsables du Parti national religieux, Saül Yahalom, a suggéré qu'Israël réplique en « construisant, pour chaque attentat, un nouveau quartier [juif] et pour chaque mort, une nouvelle maison » [pour des juifs]. - (Intérim.)

### Un responsable du Hamas doute de la revendication

Le communiqué revendiquant l'attentat, selon la télévision israélienne, présente cet acte comme une riposte à des affiches placardées en juillet à Hébron, assimilant le prophète Mahomet à un porc. « L'attaque est un cadeau des soldats de Mahomet en représailles au tract satanique du porc à Hébron », indique le tract, portant la signature du groupe Ezzedine el Kassam, branche armée du Hamas, qui, toujours selon la télévision israélienne, annonce d'autres attentats si Israël ne libère pas des dirigeants islamistes.

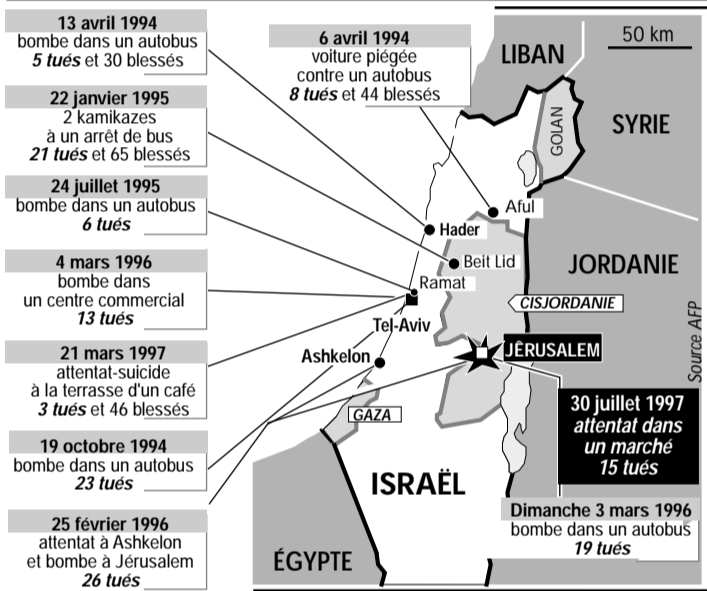
Un dirigeant du Mouvement de la résistance islamique Hamas à Gaza, Abdelaziz Rantissi, a mis en cause, mercredi, l'authenticité du communiqué. « Je pense qu'il s'agit d'une falsification », a affirmé M. Rantissi à l'Agence France Presse. « Je ne veux rien avoir à faire avec ça », a-t-il ajouté, alors que son nom est cité dans le tract comme un intermédiaire possible pour des négociations avec Israël.

Outre la proclamation d'un bouclage général des territoires de l'Autorité palestinienne, le gouvernement de Benyamin Néanyahu a annoncé, à l'issue d'une réunion de son cabinet de sécurité, l'annulation des réunions, prévues

entre les services de sécurité des deux parties ces derniers mois.

A la suite de l'attentat, le médiateur américain Dennis Ross, qui devait entamer jeudi une série de conversations dans la région pour y promouvoir de nouvelles propo-

### Les principaux attentats depuis les accords d'autonomie



## « Il y a eu deux fortes explosions et j'ai vu des bouts de corps voler en l'air »

### JÉRUSALEM

de notre correspondant

Aussitôt après le double attentat-suicide de Jérusalem, mercredi 30 juillet à la mi-journée, les services de sécurité israéliens ont désigné les organisations islamistes palestiniennes comme le probable commanditaire. Ils privilégiaient la piste du Jihad islamique. Mais c'est Ezzedine El Kassam, le bras armé du mouvement de la résistance islamique Hamas, qui a revendiqué

l'attentat dans la soirée, dans un communiqué parvenu à la deuxième chaîne de télévision israélienne.

Cette dernière a jugé le communiqué authentique. Mais les services de sécurité israéliens ne sont pas convaincus qu'il émane effectivement de la direction du groupe islamiste. Ils n'excluent pas, par ailleurs, que les terroristes soient venus de l'étranger, a rapporté la chaîne publique de télévision. Dans le tract, Ezzedine El Kassam « (du nom d'un chef palestinien des années 40) réclame la libération avant lundi soir de son chef spirituel, Cheikh Ahmed Yassine, d'autres Palestiniens détenus par Israël, ainsi que celle d'un des dirigeants de Hezbollah libanais, Cheikh Karim Obeid.

Le double attentat a fait quinze morts, y compris les deux terroristes, et quelque 170 blessés. Vers 13 heures locales, le marché juif de Mahané Ychouda est noir de monde, ménagères faisant des achats pour le shabbat, employés s'aérant ou se restaurant. Marché populaire s'il en est, situé entre les rue Jaffa et Agrippas, Mahané Ychouda est connu pour son ambiance débonnaire et le franc-parler de ses marchands, soutiens traditionnels inconditionnels du Likoud.

Deux hommes âgés d'une vingtaine d'années, tous deux portant costume noir, chemise blanche et cravate, un attaché-case à la main, se fondent dans la masse des chalandiers et se postent, l'un rue Jaffa, l'autre dans la ruelle « de la pomme ». Des témoins qui les remarquent raconteront plus tard avoir noté un contact visuel entre les deux, qui aurait marqué le passage à l'action. Tirant sur un fil de mise à feu de son engin, un des terroristes active la bombe dissimulée dans son attaché-case, composée de 10 kilos de TNT, de vis et de clous destinés à maximiser les dégâts.

Quelques secondes après, l'autre homme, posté à quelques dizaines de mètres de lui, déclenche à son tour son engin. « Il y a eu deux fortes explosions et ensuite j'ai vu des bouts

de corps voler en l'air. J'ai vu une grosse boule de feu juste devant moi », rapportera un témoin. Les marchands et les chalandiers sont atteints par les flammes des explosions, par des éclats et par le souffle. Des membres sont arrachés, des parois et des toitures s'écroulent.

Les premiers secouristes arrivent sur les lieux, se frayent un chemin dans l'amas de gravats, de fruits, de légumes et de cartons qui jonchent le sol, et commencent à évacuer les victimes. Les sapeurs parcourent le marché avec leurs chiens renifleurs, à la recherche d'autres charges éventuelles. La routine des attentats, tragique et macabre, qu'Israël croyait pouvoir oublier, commence : ballet d'ambulances évacuant les blessés vers trois hôpitaux, hurlements des sirènes, bulldozers charriant les décombres, étals défoncés et marchandises projetées au sol, poignée de manifestants d'extrême droite affrontant les policiers en criant : « Mort aux Arabes ! », membres des services funéraires de la Hevra Kadisha recueillant lambeaux de corps et effets personnels dispersés.

### « Un acte de barbarie », estime Paris

Paris a qualifié d'« acte de barbarie », que « rien ne saurait justifier », le double attentat-suicide de Jérusalem. « Les autorités françaises sont consternées par l'attentat odieux commis mercredi à Jérusalem », indique un communiqué du Quai d'Orsay, qui formule l'espoir que « les efforts de conciliation (...) ne seront pas remis en cause et qu'Israéliens et Palestiniens sauront trouver dans cette épreuve une nouvelle raison de mener au plus vite à son terme le processus initié à Oslo ». Le président Jacques Chirac a plaidé pour une « relance urgente du processus de paix », dans un message de sympathie adressé au premier ministre israélien, Benyamin Néanyahu.

Le président Ezer Weizmann s'est rendu sur les lieux. Les personnalités officielles sont allées au chevet des blessés. Puis ce fut l'annonce d'un bouclage général des territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne.

Mahané Ychouda n'en est pas à son premier attentat : une des blessées, Simcha Kadouri, raconte sur son lit d'hôpital qu'elle a perdu son fils en 1969 au même endroit, lors de l'explosion d'une voiture piégée. Après d'intenses travaux de déblaiement, le marché devait recommencer à fonctionner jeudi matin.

### SURVEILLANCE DIFFUSE

Cet attentat contre les civils juifs – les tués sont en majorité du troisième âge, – et dont un marchand ou manœuvre arabe a aussi été victime, n'est pas le premier auquel est confronté le premier ministre, Benyamin Néanyahu. Il est néanmoins le plus meurtrier, et le premier d'une telle gravité, depuis la série d'explosions dans les autobus de Jérusalem et de Tel-Aviv qui avait fait soixante morts en février et mars 1996.

Le commandant adjoint de la police, Miki Levy, a indiqué que ses services disposaient d'informations d'ordre « général » sur un risque d'attentat et que, depuis le début de la semaine, des forces de police plus importantes que d'habitude avaient été déployées chaque matin sur le marché.

Contrairement aux galeries marchandes, dont les entrées sont systématiquement gardées en Israël ces dernières années, le marché de Mahané Ychouda est ouvert sur les rues adjacentes et seule une surveillance diffuse y est possible. L'élegance des terroristes était vraisemblablement un stratagème destiné à tromper la surveillance. Les corps des deux terroristes ont été partiellement déshabillés, mais les enquêteurs estiment qu'ils parviendront à les identifier. D'autres attentats sont possibles dans les jours qui viennent, selon les services de sécurité, qui ont renforcé les contrôles. - (Intérim.)

## Une situation d'impassé politique

DEPUIS son lancement spectaculaire sur les pelouses de la Maison Blanche, le 13 septembre 1993, le fragile processus de paix israélo-palestinien subit régulièrement les

### ANALYSE

Il n'existe aucune solution alternative au cadre sans doute imparfait d'Oslo

coups de boutoir des extrémistes qui ont choisi la violence aveugle pour abattre l'esprit des accords d'Oslo, c'est-à-dire l'espoir de voir deux peuples enfin cohabiter sur une terre disputée. Ponctuellement, la violence embrase Israël, quels que soient les gouvernements en place.

En février et mars 1996, les attentats commis dans les bus israéliens marquaient de manière sinistre des avancées, peut-être timides mais réelles : l'évacuation des grandes villes palestiniennes de la Cisjordanie par l'armée israélienne – hormis Hébron – et les premières élections générales palestiniennes. La double explosion de mercredi intervient au moment où le processus de paix est pénalisé par ses ambiguïtés et ses lacunes. Oslo parie sur une politique de petits pas instaurant progressivement une confiance qui permet, à terme, l'examen des questions cruciales que sont le statut des territoires, le sort des colonies et celui de Jérusalem. Mais Oslo n'a pas prévu le cas d'un changement d'équipe. Autrement dit, que faire lorsque Benyamin Néanyahu remplace Shimon Pérès ?

Pour les poseurs de bombes, en fait, qu'importe M. Pérès ou M. Néanyahu ? Leur objectif reste le même : remplacer par la violence et la haine le dialogue et le compromis, aussi délicats et incertains soient-ils. Les poseurs de bombes triomphent lorsque les

discussions sont remises à plus tard, lorsque les territoires, déjà exsangues, sont bouclés et que de la foule choquée devant l'insupportable, à Jérusalem ou à Tel-Aviv, s'élèvent les cris de « Mort aux Arabes » et « Mort à Arafat ».

Il n'existe jusqu'à présent aucune solution alternative au cadre sans doute imparfait et assurément décrié d'Oslo. Frappé indirectement par les conséquences des attentats, le président de l'Autorité palestinienne, souvent accusé par son camp d'avoir conclu en Norvège un marché de dupes, n'en a pourtant jamais dévié. Ses revendications, connues de longue date, restent dans l'épure.

### LA SÉCURITÉ COMME REMPART

Avant M. Néanyahu, Itzhak Rabin et Shimon Pérès ont été confrontés au choc des attentats. Ils n'en ont jamais conclu à la nécessité de remettre en cause la direction, sinon l'allure, du processus de paix. Le premier ministre actuel a contesté la logique d'Oslo avant de la faire officiellement sienne, contraint et forcé, tout en exprimant sa volonté de la réécrire ou de l'interpréter à sa manière. Il en a été ainsi avec le futur Etat palestinien – ce sera, disait-il, « Andorre ou Porto Rico », sans Jérusalem et avec les colonies...

M. Néanyahu tient un discours qui privilégie la sécurité d'Israël sur tout autre chose. Il a longuement développé au cours de la campagne électorale de 1996, puis dans ses discours de premier ministre, le langage de la fermeté, voire de la force. Il a cru pouvoir en faire le rempart contre les angoisses réelles qui tenaillent, à juste titre, la société israélienne. Ce choix a fragilisé Oslo et a éloigné la perspective d'une paix acceptée par les deux camps, sans garantir la sécurité. C'est de cette impasse qu'il lui faut sortir aujourd'hui.

Gilles Paris

**PUBLICATIONS JUDICIAIRES**  
Régisseur O.S.P.  
136, av. Charles de Gaulle  
IP 92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex  
TEL. : 01.46.40.26.07 - FAX. : 01.46.40.70.66

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS**

Par arrêt de la 9<sup>ème</sup> Chambre (section B) de la Cour d'Appel de PARIS du 31/01/96 - Pourvoi rejeté par arrêt le 12/12/96. **TADDEI Bruno, Jean**, né le 30 Novembre 1935 à NICE (06), demeurant 5, rue Henri Thirard 94240 L'Hay les Roses a été condamné à la peine de 10 mois d'emprisonnement avec sursis et à celle de 50.000 Frs d'amende pour soustraction frauduleuse à l'établissement et au paiement partiel de l'impôt sur le revenu dû pour les années 1985, 1986 et 1987, par dissimulation d'une part des sommes sujettes à l'impôt ainsi que la T.V.A. afférente à la période du 1<sup>er</sup> Janvier 1986 au 31 Janvier 1987, par dissimulation d'autre part des sommes sujettes à l'impôt. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné : 1<sup>o</sup> La publication de cet arrêt, par extrait, dans les quotidiens "Le Monde" et "Le Figaro" et dans le Journal Officiel de la République Française. 2<sup>o</sup> L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant 3 mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de l'Hay les Roses (94). Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour LE GREFFIER EN CHEF.

# Alain Richard devrait expliquer à Bangui le redéploiement du dispositif militaire français

Le Centrafrique ne veut pas croire au départ des « barracudas »

Le ministre français de la défense, Alain Richard, devait expliquer, jeudi 31 juillet, aux autorités centrafricaines le bien-fondé du redéploiement

du dispositif militaire français en Afrique. Paris a décidé de fermer la base de Bouar et de retirer progressivement le reste de ses effectifs au Cen-

trafrique. Une décision qui ne sera pas sans effet sur l'économie du pays, sinistrée par plusieurs années de mauvaise gestion.

## BANGUI

correspondance

La population de Bangui balance entre incrédulité et inquiétude depuis que la France a annoncé l'allègement de son dispositif militaire en Afrique, qui devrait se traduire rapidement par la fermeture de la base de Bouar (dans l'ouest du pays) et le départ progressif de la quasi-totalité des quelque 1 400 soldats des Eléments français d'assistance opérationnelle (Efao) présents au Centrafrique (Le Monde du 30 juillet). Les autorités observent pour le moment un mutisme absolu. En l'absence de déclaration officielle de Paris, on dit attendre l'arrivée à Bangui, du ministre français de la défense, Alain Richard, « pour en savoir plus ».

Au terme de la première étape d'un périple qui le conduit au Gabon, au Tchad puis au Centrafrique, le ministre de la défense a prudemment déclaré, mercredi 30 juillet à Libreville, qu'il n'avait encore « rien décidé » et que « le gouvernement français ne prendrait aucune décision avant des consultations avec les gouvernements africains concernés ». Longtemps considéré comme un « porte-avions français au cœur de l'Afrique », le Centrafrique a été la plaque tournante de plusieurs dizaines d'interventions militaires sur le continent au cours des trois dernières décennies.

Les « barracudas », comme on surnomme encore les soldats français depuis l'intervention de 1979 qui a déposé l'empereur Jean-Bedel Bokassa devenu trop encombrant, font partie du paysage. A l'époque, les avions français avaient amené dans leur soute l'homme que Paris souhaitait voir régner à Bangui, David Dacko. Près de vingt ans plus tard, l'actuel président n'a pas oublié l'épisode. Ange-Félix Patassé était alors le premier ministre de Bokassa. Ces derniers mois, il sem-



blait redouter plus que tout une opération française pour le renverser. Une crainte qui a viré « à la paranoïa », selon certains de ses interlocuteurs habituels. Le chef de l'Etat n'ignore pas qu'il est très sévèrement critiqué à Paris pour sa gestion du pays depuis 1993, même si il est « le premier président démocratiquement élu au Centrafrique », comme il se plaît à le répéter.

Pour l'heure, Bangui continue à

panser ses plaies. En juin, on se battait encore à l'arme lourde au cœur de la ville. C'est le dernier épisode de la chronique lancinante des mutineries qu'ont connues les Forces armées centrafricaines (Facs) depuis seize mois. Des mutineries dont la dernière peut être considérée comme un coup d'Etat avorté sur fond de tensions ethniques entre « les gens du Nord », majoritaires et fidèles au président

Ange-Félix Patassé, et les « gens du fleuve », minoritaires, qui appartiennent principalement à l'ethnie Yakoma, celle de l'ex-président, André Kolingba.

Ces combats ont une nouvelle fois amené l'armée française à intervenir dans la capitale, alors que Paris, lassé par trois déploiements de troupes en l'espace de quelques mois, avait suscité la création, en janvier, d'une force interafricaine chargée de jouer un rôle tampon. Mais en juin, c'est la Misab (Mission interafricaine de suivi des accords de Bangui), équipée et assistée par la France, qui s'est vu sérieusement bousculer par des mutins utilisant les techniques de la guérilla urbaine dans les quartiers du sud-ouest de la ville. Il a fallu l'appui de neuf cents soldats français déployés en quelques heures, le 21 juin, pour que les six contingents de la Misab (Gabon, Tchad, Sénégal, Togo, Mali et Burkina-Faso) parviennent à rétablir une situation passagèrement compromise.

Un mois plus tard, le calme semble rétabli : 95 % des soldats mutins ont réintégré leurs casernes et les trois quarts des armes ont retrouvé leur place dans les râteliers. Si la vie a repris à Bangui, les seize mois d'instabilité et de violences ont ruiné un peu plus l'économie du pays, qui figure parmi les plus pauvres du monde. Les caisses de l'Etat sont vides. Les salaires des fonctionnaires affichent six mois de retard. Plusieurs entreprises privées ont dû mettre la clé sous la porte. Dans ce contexte, l'armée française, qui injecte l'équivalent de 150 millions de francs par an dans l'économie locale et qui fait travailler, directement ou indirectement, des centaines de personnes, est aujourd'hui l'une des plus grosses entreprises du pays.

Philippe Couve (RFI)

## Le contingent stationné au Gabon ne sera pas affecté

Le ministre de la défense Alain Richard a annoncé, mercredi 30 juillet à Libreville, que « le nombre global de militaires français en Afrique baissera, mais que les moyens de transport et de projection des forces augmenteront ». Accompagné de Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la coopération, M. Richard a confirmé au président Omar Bongo que le contingent stationné au Gabon ne serait pas affecté par les nouvelles mesures. Arrivé dans la soirée à N'Djamena, le ministre de la défense a confirmé que le site de « l'opération Epervier » au Tchad « sera maintenu et renforcé en compagnies de combats ». Il a précisé que « le choix de la France a été un choix de consolidation et d'implantation au Tchad ».

## La junte sierra-léonaise défie la communauté internationale

TOTALEMENT ISOLÉE depuis le coup d'Etat du 25 mai, la junte sierra-léonaise a choisi de défier la communauté internationale, en déclarant, mercredi soir 30 juillet, qu'elle se maintiendrait au pouvoir jusqu'en 2001, envers et contre tous. Cette annonce, faite à la télévision nationale par le chef des putschistes, le commandant Johnny Paul Koroma, a porté un brusque coup d'arrêt aux pourparlers entamés la veille entre une délégation de la junte et le « Comité des Quatre », mandaté par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) pour négocier les modalités d'un « retour rapide à l'ordre constitutionnel ».

Tom Ikimi, le ministre nigérian des affaires étrangères estimait, jeudi matin, qu'il s'agissait là d'un « affront à la communauté internationale ! », quelques minutes après avoir officiellement annoncé la rupture des négociations. Dans la journée, le comité, composé du Nige-

ria, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et de la Guinée, devait rendre compte au président en exercice de la Cedeao, le chef de l'Etat nigérian, Sani Abacha, ainsi qu'au Conseil de sécurité des Nations unies, de l'échec des pourparlers et recommander le renforcement de l'embargo et des sanctions contre Freetown.

### RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Selon plusieurs diplomates ouest-africains, qui assistaient aux discussions à huis-clos, les délégués sierra-léonais ont « étonné » par leur « ignorance des réalités » et leur « irrespect des règles internationales et diplomatiques les plus élémentaires ». La délégation est ainsi revenue sur des « principes acquis » lors de la première séance d'entretiens, les 17 et 18 juillet. La délégation sierra-léonaise avait alors accepté le « principe » d'un retour du président renversé Ahmad Tejan Kabbah, et ne devait théorique-

ment revenir à Abidjan que pour en négocier les modalités.

« Ce n'est pas une façon de négocier », a estimé Amara Essy, ministre ivoirien des affaires étrangères, qui s'est déclaré « choqué » par l'annonce d'un nouveau calendrier, s'étalant sur plus de quatre ans. La junte a également annoncé qu'elle réviserait « son appartenance à certaines organisations régionales ». Interrogé sur un éventuel usage de la force pour faire entendre raison aux putschistes, M. Essy a cependant précisé qu'il s'agissait d'utiliser « les sanctions d'abord ».

La junte, qui a annoncé pêle mêle la révision de la Constitution, la mise en place de tribunaux populaires, le nouveau calendrier électoral et sommé les banques étrangères de reprendre leurs activités, s'est également déclaré prête à « verser sa dernière goutte de sang » pour défendre son territoire. - (AFP)

## Un Français emprisonné en Equateur est victime de l'incurie du système judiciaire

ARRÊTÉ et emprisonné le 27 septembre 1995 sous l'accusation de trafic de drogue, un Français, Daniel Tibi, âgé de trente-huit ans et résidant depuis huit ans en Equateur, est maintenu en détention au mépris des règles internationales et équatoriennes. A la suite de son interpellation, Daniel Tibi a été maintenu au secret pendant six mois sans que les autorités françaises aient été averties ; aucun délai d'instruction du dossier n'a été respecté : toutes les dispositions du droit équatorien ont, semble-t-il, été bafouées depuis le début de la procédure.

L'accusation repose sur le témoignage d'un petit trafiquant de drogue qui s'est rétracté quatre mois plus tard en déclarant au juge d'instruction, dans un procès verbal en date du 16 mars 1996, qu'il avait menti « sous la pression morale et physique » de la police et qu'il avait « été obligé de signer son témoignage sous la menace », après avoir été torturé. Le procureur de la République a reconnu, dans la conclusion de son rapport en date du 17 mars 1997, que l'accusation contre Daniel Tibi ne reposait sur aucun élément prouvé et concluait

que le ministère public « s'abstient de l'accuser ». Depuis cette date, Daniel Tibi attend qu'un non-lieu soit prononcé.

L'affaire est suivie, au plus haut niveau, par les autorités françaises qui ont attiré, à de multiples reprises, l'attention de leurs homologues de Quito (la capitale équatorienne). En vain, et à un point tel que l'ancien ambassadeur de France en Equateur, Laurent Rapin, a rendu publique son analyse de la situation dans un entretien publié le 22 juillet dans Hoy, un quotidien de Quito. Le diplomate a dénoncé l'attitude de ses interlocuteurs et mis en cause le juge Angelita Albán, en charge du dossier Tibi. « Elle serait sérieusement impliquée dans des affaires, des cas de corruption », a déclaré Laurent Rapin, qui, dans ses démarches, sans jamais se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence de Daniel Tibi, s'est contenté de demander qu'une décision de justice soit rendue.

Il a expliqué à Hoy qu'il était dans l'obligation de faire cette dénonciation parce que son compatriote, en prison depuis plus d'un an et demi, essaie en vain d'obtenir que son cas soit porté devant la

Cour suprême. Selon Laurent Rapin, la juge Albán n'a eu de cesse de maintenir une position hostile à son encontre et a refusé de répondre à tous ses appels ou ses lettres ; elle aurait par ailleurs donné des instructions à ses collaborateurs pour qu'ils ne répondent pas au diplomate. « Je n'ai pas de preuves réelles », a déclaré Laurent Rapin, mais ma conviction m'indique qu'il s'agit d'un cas de corruption et de violation du droit équatorien et international. Depuis deux années je suis arrivé à une conclusion très intime : les deux juges qui ont été successivement en charge du dossier attendent et ont attendu de l'argent ; aussi je crois que nous sommes face à un cas de corruption. »

### « 60 % DE DÉTENUÉS INNOCENTS »

L'enlèvement du dossier de Daniel Tibi contredit les assurances données à Paris par les autorités de Quito. Lors d'un entretien, le 9 avril, le ministre des affaires étrangères, José Ayala, avait assuré son homologue de l'époque, Hervé Charette, que tout serait fait pour qu'une décision de justice soit prise dans les meilleurs délais.

« Dans le cadre des relations de mon pays avec les autres pays, je juge plus important que les investissements, le respect des droits de l'homme à travers le respect du droit national, ce qui n'est pas le cas actuellement », a ajouté l'ancien ambassadeur de France à Quito, qui doit prendre ses fonctions à Chypre.

Le fonctionnement du système judiciaire équatorien est régulièrement dénoncé par les Equatoriens eux-mêmes. Le 18 juillet, la sous-secrétaire d'Etat aux affaires sociales, Edith Garcia, appelait à une réforme profonde du système carcéral, « parce qu'un être humain ne peut pas vivre dans les conditions actuelles ». Elle précisait, à la sortie d'un établissement qu'elle venait de visiter, que « 60 % des personnes détenues sont innocentes et que 81 % d'entre elles ont été arrêtées illégalement ». A Guayaquil, 84 % des détenus de la prison Litoral, où est incarcéré Daniel Tibi, le sont sans procédure d'instruction et sans jugement, selon une enquête publiée en mars par le quotidien El Expreso.

Alain Abellard

## La République tchèque fait le bilan des inondations

PRAGUE. Une cinquantaine de personnes ont péri depuis le début des inondations en Moravie et en Bohême de l'Est, le 7 juillet. Par ailleurs, 50 000 hectares de cultures ont été ravagées sur 2,3 millions d'hectares cultivés, 2 680 maisons détruites et plus de 20 000 autres endommagées, près de 2 500 têtes de bétail et plus de 120 000 poulets noyés. C'est le bilan établi mercredi 30 juillet par le ministère tchèque de l'agriculture. Un rapport sur l'évaluation financière des dégâts doit être soumis le 13 août au conseil des ministres. La République a reçu 30 millions de couronnes (près de 6 millions de francs) de la Croix-Rouge internationale et d'autres organisations d'aide. « Notre pays, nos campagnes, nos villes et nos villages n'étaient pas particulièrement beaux ces dernières 40 années [sous le communisme]. Nous avons maintenant l'occasion d'améliorer les choses » a déclaré le président Vaclav Havel, ajoutant que « ce sera une longue tâche ». - (AFP)

## Kinshasa n'est pas prêt à accueillir un représentant de l'ONU

KINSHASA. Le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) a estimé « prématurée » la nomination par le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, d'un représentant à Kinshasa, a-t-on appris mercredi 30 juillet de source diplomatique. Le ministre de la coopération de la RDC, Thomas Kanza, a indiqué dans une lettre que « le temps n'est pas propice » pour la venue à Kinshasa du Britannique Robin Kinloch, nommé le 14 juillet au poste de représentant spécial de l'ONU, chargé de superviser la reconstruction économique de l'ex-Zaïre. Le gouvernement de Laurent-Désiré Kabila ne souhaite pas non plus l'envoi en RDC d'une équipe de l'ONU officiellement destinée à coordonner de nouveaux efforts de développement. Kinshasa manifeste cette réticence au moment où M. Annan se prépare à constituer une nouvelle mission d'investigation chargée d'enquêter sur les massacres de réfugiés rwandais hutus pendant la conquête du pays par les troupes de M. Kabila. - (AFP)

### AFRIQUE

■ **BURUNDI : les négociations de paix** entre le régime tutsi de Bujumbura et la rébellion hutue commenceront le 25 août à Arusha (nord de la Tanzanie), a annoncé, mercredi 30 juillet, Julius Nyerere, ancien président tanzanien, médiateur dans la crise burundaise. La guerre civile entre l'armée, dominée par la minorité tutsie, et la rébellion hutue, a fait plus de 150 000 morts en quatre ans. - (AFP)

■ **KENYA : les Etats-Unis ont averti le président Daniel Arap Moi** de l'urgence de la mise en œuvre de réformes démocratiques, et fait part de leur inquiétude devant le risque de reprise des violences dans le pays. Cet avertissement a été lancé à Washington, mercredi 30 juillet, tandis qu'à Nairobi, les autorités kenyanes annonçaient que leurs négociations avec le Fonds monétaire international venaient d'être rompues. - (AP)

### AMÉRIQUES

■ **HAÏTI : Le Conseil de sécurité des Nations unies** a décidé, mercredi 30 juillet, la création d'une force « de transition » en Haïti afin d'aider à la démocratisation du pays. Les quinze membres du Conseil ont adopté à l'unanimité la résolution 1123, instituant la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), qui succèdera, avec des effectifs réduits, à la force de maintien de la paix présente dans cet Etat des Caraïbes, et sera dotée d'un mandat de quatre mois.

■ **PÉROU : deux soldats, et cinq guérilleros du Sentier lumineux** ont trouvé la mort lors d'un accrochage qui s'est produit, mardi 29 juillet, dans le département d'Ayacucho (sud du Pérou), a-t-on indiqué mercredi de source militaire. Une autre unité, d'une trentaine d'hommes, du mouvement armé maoïste a attaqué, mercredi, une localité andine dans le nord du pays, détruit à l'explosif le siège de la mairie et pillé le stock de médicaments du dispensaire, a annoncé la police. Avant de fuir, les guérilleros ont réuni les habitants pour une « leçon politique » sur « la guerre populaire ». - (AFP)

### ASIE

■ **INDE : un important homme politique a été arrêté pour corruption**, mercredi 30 juillet, à Patna, capitale de l'Etat du Bihar dont il était le ministre en chef. Ancien dirigeant du parti du Premier ministre, Inder Kumar Gujral, Laloo Prasad Yadav avait dû démissionner vendredi dernier de son poste, mais avait aussitôt installé au pouvoir son épouse, une mère de neuf enfants sans aucune expérience politique. Il est accusé d'avoir participé, avec 55 autres politiciens et fonctionnaires, au détournement sur 20 ans de 271 millions de dollars (1,5 milliard de francs) destinés au soutien à l'agriculture du Bihar, le deuxième Etat le plus peuplé de l'Union indienne. - (AFP)

### EUROPE

■ **ALLEMAGNE : le résistant Hans von Dohnanyi a été réhabilité** par la justice berlinoise, a annoncé, mercredi 30 juillet, le ministère régional de la justice dans un communiqué. Arrêté en 1943, il fut condamné à mort pour haute trahison par un tribunal SS dans le camp de Sachsenhausen, et exécuté en avril 1945. Le ministère fédéral de la justice prépare actuellement un projet de loi de réhabilitation des victimes de la justice nazie. - (AFP)

■ **BIÉLORUSSIE : Amnesty international a appelé**, mercredi 30 juillet, à la libération « immédiate et sans condition » de deux journalistes de la télévision russe, arrêtés samedi en Biélorussie et menacés de cinq années de prison pour « avoir traversé illégalement la frontière » lituano-biélorusse. Selon l'agence russe Interfax, le président Boris Eltsine s'est déclaré mercredi « surpris et indigné », et a menacé de réviser l'accord d'union entre la Russie et la Biélorussie. - (AFP Reuter)

■ **ROYAUME-UNI : Londres a réalisé un quart des ventes mondiales d'armes en 1996**, soit un total de 4,1 milliards de dollars (25 milliards de francs), contre 19 % en 1995, a-t-on appris mercredi 30 juillet auprès du ministère de la Défense. La part britannique sur le marché mondial des équipements de défense atteignait 11 % seulement en 1988, a rappelé le sous-secrétaire d'Etat à la Défense, John Spellar, dans une question écrite à une question d'un député. - (AFP)

## La police du Nigeria lance un avis de recherche contre Wole Soyinka

LAGOS. Un avis de recherche a été officiellement publié, mercredi 30 juillet au Nigeria, contre Wole Soyinka, prix Nobel de littérature 1986, et trois autres figures de l'opposition en exil aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, accusés de conspiration et de trahison, a annoncé l'Agence nationale d'informations (NAN). Cette mesure est considérée par les avocats comme une étape nécessaire franchie par les autorités avant de demander leur extradition, précise NAN. Les autres personnalités recherchées par la police sont le chef Anthony Enahoro, président de la coalition de l'opposition (Nadeco), un ancien ministre de l'information et ancien chef de l'armée nigérienne, le général Alani Akintiran, et un ancien sénateur et homme d'affaires, Bola Tinubu. Tous ont quitté le Nigeria au cours des trois dernières années. A 63 ans, Wole Soyinka, qui a fui le Nigeria en novembre 1994, au cours d'une campagne du régime militaire contre l'opposition civile, milite en faveur d'un embargo pétrolier et de sanctions économiques contre son pays, afin de forcer les militaires à quitter le pouvoir. - (AFP)



**PUBLICATIONS JUDICIAIRES**  
Régisseur O.S.P. - 136, av. Charles de Gaulle  
92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex  
TEL. : 01.46.40.26.07 - FAX. : 01.46.40.70.66

**EXTRAIT DES MINUTES DU  
GREFFE DE LA COUR D'APPEL  
DE PARIS**

Par arrêt de la 9<sup>ème</sup> Chambre (Section A) de la Cour d'Appel de PARIS du 27 Octobre 1993 - Pourvoi : Rejet le 15 Mai 1995.

**VOVARD Simone**, épouse **LELOUP**, née le 15 Février 1938 à Cherbourg (Manche) demeurant 55, rue de Lion s/Mer Caen (Calvados) a été condamnée à 4 mois d'emprisonnement avec sursis et à 15.000 Frs d'amende, pour soustraction frauduleuse à l'établissement et au paiement de l'impôt sur le revenu par dissimulation de sommes pour les années 1982 et 1983. Délit commis à Paris.

La Cour a, en outre ordonné, aux frais de la condamnée :

1<sup>o</sup> La publication de cet arrêt, par extrait, dans : le JOURNAL OFFICIEL de la REPUBLIQUE FRANÇAISE et dans les quotidiens LE MONDE et LE FIGARO.

2<sup>o</sup> L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune où la condamnée à son domicile ;

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour le Greffier en Chef.

**EXTRAIT DES MINUTES DU  
GREFFE DE LA COUR D'APPEL  
DE PARIS**

Par arrêt de la 9<sup>ème</sup> Chambre (section B) de la Cour d'Appel de PARIS du 12 Mars 1997

**BAYLÈRE Claude, Henri, Denis**, né le 28 Octobre 1941 à PAU (64), demeurant 37, rue du Laos (75015) PARIS a été condamné à la peine de 10 mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve pendant 18 mois sous les obligations particulières de l'article 132-45 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> du Code pénal, pour soustraction frauduleuse à l'établissement et au paiement de la TVA afférente à la période du 1<sup>er</sup> Janvier 1991 au 31 Mars 1993.

La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné :

1<sup>o</sup> La publication de cet arrêt, par extrait, dans LE JOURNAL OFFICIEL de la REPUBLIQUE FRANÇAISE, dans les quotidiens LE MONDE et LES ECHOS ;

2<sup>o</sup> L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, en mairie du domicile du contribuable.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition.

Pour le Greffier en Chef.

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE PARIS**

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE**

Par jugement CONTRADICTOIRE, rendu par le Tribunal Correctionnel - 11<sup>ème</sup> Chambre - le 22 Janvier 1997

**Mustapha HAMOU**, né le 20 Janvier 1955 à BOUDJELLIL (ALGERIE), a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis, une amende de 50.000 Frs, pour :

- soustraction frauduleuse à l'établissement ou au paiement de l'impôt par dissimulation de sommes de 1992 à 1994 à PARIS, ART.1741 AL.1 AL.2 C.G.I., ART.1741 AL.1 AL.3, ART.1750 AL.1 C.G.I.

Le Tribunal a en outre ordonné l'affichage de la décision et la publication du jugement par extrait, dans le JOURNAL OFFICIEL ainsi que dans les quotidiens LE PARISIEN et LE MONDE.

Pour extrait conforme, n'y ayant appel, Le Greffier en Chef.

**EXTRAIT DES MINUTES DU  
GREFFE DE LA COUR D'APPEL  
DE PARIS**

Par arrêt de la 9<sup>ème</sup> Chambre (section B) de la Cour d'Appel de PARIS du 15 Janvier 1997, **SEYDOUX Joël**, Thierry né le 27 Décembre 1952 à Paris 16<sup>ème</sup>, demeurant chez Mme BOUVIER, 11, rue Magellan à (75008) Paris - Déjà condamné - a été condamné à la peine de 15 mois de prison avec sursis, pour soustraction frauduleuse à l'établissement et au paiement de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année 1990, par dissimulation de sommes sujettes à l'impôt et soustraction frauduleuse à l'établissement et au paiement total de la TVA afférente à l'année 1990.

La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné :

1<sup>o</sup> La publication de cet arrêt, par extraits, au Journal Officiel de la République Française et dans les quotidiens Le Monde et Le Figaro.

2<sup>o</sup> L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune du domicile de M. SEYDOUX Joël.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour le Greffier en Chef.

Pour le Greffier en Chef.

**EXTRAIT DES MINUTES DU  
GREFFE DE LA COUR D'APPEL  
DE PARIS**

Par arrêt de la 9<sup>ème</sup> Chambre (section A) de la Cour d'Appel de PARIS, du 16 Avril 1996. Pourvoi - Rejet du 28/11/1996, **PICHON Bernard** né le 10 Janvier 1949 à MEKNES (Maroc) demeurant 8, bd Emile Augier (75116) Paris, a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 50.000 Frs d'amende, pour fraude fiscale, (omission de déclaration), faits commis de 1991 à 1992.

La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné :

1<sup>o</sup> La publication de cet arrêt, par extrait, dans le Journal Officiel de la République Française, France-Soir et le Monde.

2<sup>o</sup> L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la ville de Paris 16<sup>ème</sup>.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition.

Pour le Greffier en Chef.

**EXTRAIT DES MINUTES DU  
GREFFE DE LA COUR D'APPEL  
DE PARIS**

Par arrêt de la 9<sup>ème</sup> Chambre (section B) de la Cour d'Appel de PARIS du 26/03/97, **LECLERC Philippe, Pierre, Lucien**, né le 01/11/55 à PARIS 14<sup>ème</sup>, demeurant 41, avenue Foch à PARIS 16<sup>ème</sup>, a été condamné aux peines de 2 ans d'emprisonnement avec sursis et 100.000 Frs d'amende pour :

s'être en 1992 et 1993 soustrait frauduleusement à l'établissement ou au paiement de l'impôt sur le revenu pour les années 1991 et 1992, ainsi que la TVA afférente à la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1992, Omission de passation d'écritures comptables en 1992 ; La cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné :

La publication de cet arrêt, par extrait, au Journal Officiel et dans les quotidiens : "La Tribune" et "Le Monde" ; L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant 3 mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune du contribuable.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition.

Pour le Greffier en Chef.

# Un attentat à la bombe a fait trois morts à Grozny, en Tchétchénie

## Les négociations avec Moscou sur le transit du pétrole de la Caspienne sont dans l'impasse

Apparemment dirigée contre Salman Radouev, un chef de guerre tchétchéne hostile à toute négociation avec Moscou, une explosion a fait,

mercredi 30 juillet, trois morts et quatre blessés dans le centre de Grozny, la capitale de la République indépendantiste. Cet attentat intervient

au moment où les négociations russo-tchétchénes sur le transit du pétrole de la mer Caspienne semblent dans l'impasse.

**MOSCOU**

de notre correspondant

Un nouvel attentat a frappé Grozny, la capitale de la Tchétchénie, petite République séparatiste du sud de la Russie ravagée par vingt et un mois de guerre d'indépendance (décembre 1994/août 1996). Explosant, mercredi 30 juillet, au centre de la ville, près du quartier général du plus controversé des chefs de guerre tchétchénes, Salman Radouev, une bombe a grièvement blessé quatre personnes et tué trois hommes, apparemment deux Tchétchénes et un Russe. Les trois victimes pourraient être les auteurs de l'attentat. Emergeant, intact, de l'explosion qui paraissait le viser, Salman Radouev a déclaré que « cette tentative d'assassinat avait été conçue par les services russes avec l'aide de leurs scélérats tchétchénes ».

Les autorités tchétchénes se refusent à tout commentaire en attendant les conclusions de l'enquête. Celle-ci dira peut-être si la « main de Moscou », que beaucoup en Tchétchénie détectent derrière la série d'enlèvements et de crimes qui déstabilise la République, peut être cette fois-ci identifiée. Une autre hypothèse, en vogue à Moscou, attribue ce genre d'acte terroriste à des « extrémistes tchétchénes ».

Incontrôlé ou manipulé, considéré par les autorités tchétchénes comme mentalement perturbé, Salman Radouev avait commandé un raid sanglant au Daghestan en janvier 1996. Il est l'avocat d'une rupture totale avec la Russie. Il avait été blessé, dont une fois très grièvement, dans deux attentats dirigés contre lui, le dernier en avril. Ce commandant avait revendiqué deux opérations à la bombe commises en avril, au sud de la Russie.

L'attentat de Grozny, l'un des

**Une république ravagée par la guerre**

| Régime                                      | République autoproclamée (contestée par la Russie)  |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Capitale                                    | Grozny                                              |
| Population                                  | 0,98 million d'hab.                                 |
| Victimes de la guerre (déc. 1994-août 1996) | 60 000 personnes                                    |
| Composition ethnique                        | tchétchénes, ingouches, russes musulmans (sunnites) |
| Religion                                    | tchétchénes, ingouches, russes musulmans (sunnites) |

**31/08/1996** : signature des accords de paix russo-tchétchénes à Khassaviourt, par le général A. Lebed et A. Maskhadov.

**27/01/1997** : élection d'Aslan Maskhadov à la présidence de la Tchétchénie, avec 59% des voix au premier tour.

**11 juil. 1997** : signature à Bakou, par le premier vice-premier ministre chargé de l'énergie, Boris Nemtsov, et des responsables azerbaïdjanais, d'un accord sur le transit du pétrole de la mer Caspienne par la Tchétchénie. Ces six derniers mois, 76 personnes ont été enlevées, selon le ministère de l'intérieur tchétchéne.

plus graves depuis la fin du conflit, intervient au moment où les relations entre Moscou et Grozny sont presque dans l'impasse. En début de semaine, le président tchétchéne, Aslan Maskhadov, avait suspendu les négociations avec la Russie, interdisant à ses ministres de rencontrer des responsables russes et de se rendre à Moscou. « En colère contre la Russie, qui n'a pas observé les accords signés », le président tchétchéne était par contre demandeur d'une rencontre de haut niveau. Mercredi, Boris Eltsine s'est déclaré prêt à s'entretenir avec son homologue tchétchéne. « Nous avons besoin de préparer la signature d'un accord de partage du pouvoir entre les autorités fédérales et la Tchétchénie », a déclaré le président russe. Boris Eltsine a cité en exemple l'accord conclu entre Moscou et la République autonome du

Tatarstan (Fédération de Russie). Mais ce modèle d'autonomie élargie était déjà rejeté, avant même la guerre et la défaite russe, par les Tchétchénes, qui veulent la reconnaissance de leur indépendance.

De son côté, le président tchétchéne a demandé en début de semaine à une commission d'Etat de préparer un projet complet de traité avec la Russie, « envisageant l'établissement de relations diplomatiques et l'ouverture d'ambassades à Moscou et Grozny ». Peut-être afin de ne pas froisser les séparatistes tchétchénes, le chef de l'Etat russe a précisé mercredi que l'accord politique qu'il juge nécessaire ne serait ni complet ni définitif. Après la défaite des forces russes à Grozny en août 1996 et leur retrait de la République, les Tchétchénes s'estiment pleinement indépendants, tandis que Moscou continue de considérer la

# Silences, exagérations et xénophobie autour du sida en Russie

**MOSCOU**

de notre correspondant

A en croire le discours officiel, mais principalement à usage externe, la Russie serait au bord d'une épidémie « explosive » de sida. « L'épidémie se répand à une vitesse effrayante, et nous n'avons ni les moyens de la prévention ni de traitement pour la stopper », a déclaré début juin le vice-ministre de la santé, Guennadi Onichtchenko. « Même si l'épidémie a commencé en douce, le feu a pris. Maintenant, la catastrophe est réelle », estime Alexandre Golousov, responsable du sida au ministère russe de la santé. Alors que le nombre de cas était officiellement de 4 226 au 23 mai 1997 (contre 2 000 en novembre 1996), les officiels du ministère de la santé estiment, pour la presse étrangère, que le nombre « réel » sera de 100 000 séropositifs à la fin de l'année et de 800 000 en l'an 2000. Cent personnes seraient contaminées chaque jour en Russie, selon les services de santé cités par l'agence officielle Itar-Tass.

Ces déclarations et ces projections alarmistes contrastent avec les chiffres officiels, toujours ridiculement bas : quelques milliers de cas, contre plus de 165 000 dans l'Union européenne. Et malgré une catastrophe présentée comme imminente, les autorités ne réagissent pas, ou peu. Aucune campagne nationale d'envergure n'a été lancée, « faute de moyens », même si les autorités et leurs alliés contrôlent peu ou prou tous les médias qui comptent (radio, télévisions). Tout en tenant un langage calamiteux à l'adresse de l'Occident, considéré comme une

source d'aide financière qu'il est nécessaire d'alarmer, les responsables politiques russes minimisent dans le pays l'ampleur de l'épidémie et la présentent comme un mal étranger, occidental.

Depuis près d'un an, une loi, plus ou moins appliquée, oblige théoriquement les étrangers voulant résider plus de trois mois en Russie à présenter un certificat prouvant qu'ils ne sont pas infectés par le virus HIV. Spécialiste des aspects psycho-sociaux du sida et auteur d'une thèse de doctorat en médecine sur le sida en Europe et en ex-URSS, le docteur Alexandre Fuzeau explique le « double langage » des autorités russes. Le discours interne est « plus un discours politique et xénophobe, visant à se démarquer de l'Occident, qu'un discours de santé publique », estime ce médecin français travaillant à Moscou. « Le discours à usage externe est, lui, destiné à stimuler les dons occidentaux », juge-t-il.

**PROJECTIONS FAUSSEES**

Dans ces conditions, le chiffre réel du sida en Russie en 1997 se situe entre les 5 000 cas de séropositifs affichés en « interne » et les 100 000 estimés pour l'extérieur. Le docteur Fuzeau évalue le nombre de séropositifs entre 15 000 et 20 000 et le nombre de victimes bien moindre que ceux du suicide ou de l'alcoolisme. Tout en jugeant la progression de l'épidémie « inquiétante », il estime que la forte croissance du sida en Russie (les cas officiels ont doublé en 1997) ne concerne, pour l'instant, que des groupes localisés et isolés, les seuls à faire l'objet d'un suivi

qui est la base, par projection, des estimations « explosives ». Certes, l'augmentation du nombre de cas de syphilis en Russie (6 cas pour 100 000 habitants en 1991 contre 217 cas pour 100 000 en 1996) laisse penser que l'augmentation des maladies sexuellement transmissibles, dont le sida, est très importante.

Tout en soulignant la progression rapide du sida chez les toxicomanes russes, le docteur Fuzeau estime pourtant que les projections sont faussées et qu'il n'y a « pas encore de catastrophe ». « La corrélation entre les cas de syphilis et ceux de sida est faible en Russie. La population qui a la syphilis n'est pas fondamentalement la même que celle du sida », dit-il. Ce spécialiste estime que « la très forte ségrégation sociale en Russie, par rapport aux toxicomanes, aux homosexuels, limite la progression de l'épidémie ».

Le sida reste néanmoins un problème inquiétant, à long terme, en Russie, car les efforts de prévention y sont pratiquement nuls. Seules quelques ONG (organisations non gouvernementales), souvent étrangères (MSF-Hollande, notamment), ont lancé des campagnes locales d'information, sans coordination. A l'école, l'éducation sexuelle est presque inexistante, notamment à cause de l'opposition de l'Eglise orthodoxe. L'usage du préservatif reste limité, principalement à des fins de contraception occasionnelle. Un sondage fait apparaître qu'un préservatif ne doit être utilisé qu'une seule fois.

J.-B. N.

# La réforme fiscale allemande ne verra pas le jour en 1998

**COLOGNE**

de notre correspondant

Les ultimes pourparlers entre le gouvernement allemand et l'opposition, réunis au sein d'une commission de conciliation parlementaire, n'ont pas permis, mercredi 30 juillet à Bonn, de dégager un compromis sur la réforme fiscale. Les sociaux-démocrates (SPD) et les Verts ont de nouveau rejeté le projet très contesté de la coalition, un des chevaux de bataille du chancelier Helmut Kohl. L'échec, attendu, porte sur les différentes mesures de réduction des impôts proposées par le ministre des finances, Theo Waigel, ainsi que sur un allègement des charges salariales.

Les négociations ont entre autres échoué sur les deux points principaux du projet, à savoir la

baisse de 53 % à 39 % du taux de l'impôt sur le revenu pour les tranches supérieures, de 25,9 % à 15 % pour les salaires plus modestes, et la réduction de 7,5 % à 5,5 % de l'impôt de solidarité, destiné à la remise à niveau de l'ex-RDA.

Les négociations de mercredi ont simplement permis de parvenir à un accord sur la suppression de la taxe professionnelle sur les capitaux payée par les entreprises aux communes. Ces dernières devraient profiter de compensations, en recevant par exemple une plus grande part des sommes perçues au titre de la TVA. Un compromis s'est également dessiné sur un allègement d'un point des cotisations retraite en échange d'une hausse du taux de TVA, qui passera en moyenne de 15 % à 16 %, et

d'un relèvement de certaines taxes sur les produits énergétiques.

Mais la grande réforme promise par la coalition pour alléger l'imposition des particuliers et améliorer la compétitivité de l'économie allemande a peu de chance de voir le jour en 1998, comme prévu initialement par le ministre des finances. Jeudi matin, certains responsables patronaux, qui réclament depuis des mois un aménagement fiscal d'envergure, parlaient de « débâcle », critiquant à la fois un blocage du SPD et l'inertie du gouvernement, incapable d'imposer ses vues après des mois de négociations sur un des projets-clés de la législature. Pour montrer sa bonne volonté, le gouvernement semble décidé à lancer une seconde procédure de

conciliation, lors de la session extraordinaire du Bundestag, qui doit commencer le 5 août.

En attendant, les différents partis se rejettent la responsabilité de l'échec. Selon la coalition au pouvoir, le SPD a bloqué le projet pour des raisons tactiques et électorales, dans la perspective des législatives de 1998. L'opposition s'en défend et estime que les quelque 30 milliards de deutschmarks d'allègements fiscaux prévus avantageraient les plus hauts revenus et que ce projet ne serait pas réaliste dans le cadre du passage à la monnaie unique. Il semble désormais très probable que, faute d'accord, cette réforme deviendra un des thèmes centraux de la campagne électorale.

Philippe Ricard

**Le Monde**  
DOSSIERS DOCUMENTS littéraires

## L'horreur en littérature

**De Dracula à Batman,**  
plongez au cœur des ténèbres pour découvrir toutes les facettes et représentations du Mal.

**M** UNE PUBLICATION DU MONDE  
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

**CONJONCTURE** Le ministère du travail a publié, jeudi 31 juillet, les statistiques du chômage en juin. Elles indiquent une nouvelle dégradation, après celle de mai. ● LE NOMBRE DE

demandeurs d'emploi a augmenté de 0,6 % en juin, soit 2,2 % sur un an, atteignant 3 130 900, et même 3 551 800 selon l'ancien mode de calcul. Cette aggravation touche toutes

les catégories d'âge. Le nombre d'hommes de moins de 25 ans à la recherche d'un emploi s'est accru de 1,6 % en un mois. ● LE PLAN emploi-jeunes, présenté mardi 29 par Mar-

tine Aubry, ne pourra porter ses fruits qu'à la fin de l'année. D'ici là, le gouvernement ne prévoit pas d'inversion de tendance, d'autant que l'automne est toujours marqué par

l'arrivée des jeunes sur le marché du travail. L'Insee assure que la prochaine suppression du service militaire a aussi des effets négatifs sur le taux de chômage.

# Le chômage a fortement augmenté pour le deuxième mois consécutif

Le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 17 400 en juin après 32 400 en mai. 12,6 % de la population active est ainsi à la recherche d'un travail. Le gouvernement n'espère, au mieux, qu'une stabilisation d'ici à la fin de l'année

**ACCÉDANT** au pouvoir, les socialistes savaient que le chômage serait le problème le plus dramatique auquel ils seraient confrontés. Ils vont en trouver la confirmation dans les mauvaises statistiques du ministère du travail. Selon les chiffres officiels publiés jeudi 31 juillet, le nombre de demandeurs d'emplois a, en effet, vivement progressé en juin. La hausse a touché 17 400 personnes (+0,6 %).

Ce résultat est d'autant plus préoccupant qu'il fait suite à une

mois de juin, on décomptait donc 3 130 900 demandeurs d'emplois, soit 2,2 % de plus sur un an. Atteignant 12,6 % de la population active, le taux de chômage est, lui, supérieur de 0,1 point à son niveau de mai 1997 et de 0,2 point à celui de mai 1996.

Selon l'ancien baromètre, celui qui prend aussi en compte les personnes qui ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, l'envolée est encore plus spectaculaire. Dans ce cas, le nombre des demandeurs d'em-

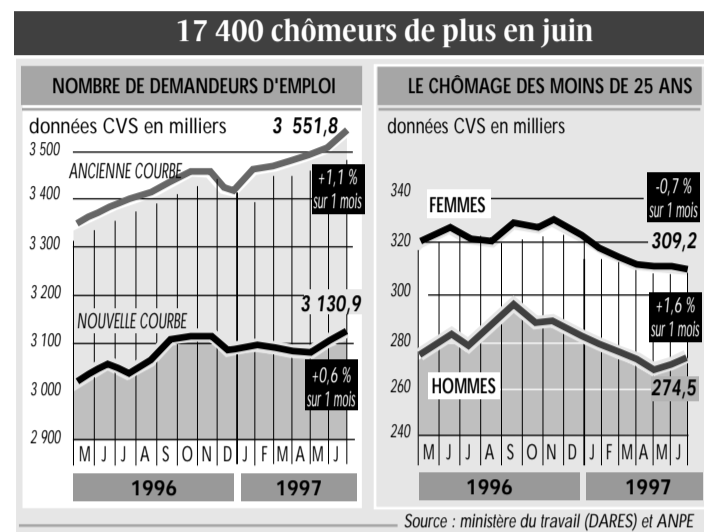
plis ont diminué (-2,5 %) malgré une progression importante des entrées en stage (+10,2 %). Et toutes les catégories de chômeurs, ou presque, font les frais de ces évolutions. En juin, le nombre des hommes de moins de 25 ans demandeurs d'emplois progresse de 1,6 %; pour les plus de 50 ans, la hausse est de 0,6 %. Sur un an, la progression du nombre des personnes au chômage depuis plus d'un an est également spectaculaire : +8,9 %.

## LE REFLET DE LA CONJONCTURE

Très sombre, ce bilan n'a cependant rien d'étonnant. Il est, en quelque sorte, le reflet de l'état de la conjoncture française. La plupart des experts s'accordent, en effet, à penser que l'économie donne des signes de reprise et qu'on pourrait terminer l'année sur un rythme annuel de croissance proche de 3 %, voire même légèrement supérieur.

Cela dit, il est clair également que le moteur de l'économie française n'est entraîné, pour l'instant, que par la courroie des exportations, c'est-à-dire, la demande étrangère adressée à la France. La demande intérieure, elle, est encore très faible. Investissant peu, les chefs d'entreprise se montrent également encore prudents dans leurs comportements d'embauche. Les chiffres du chômage portent donc la trace de cet attentisme.

Conscient de cette situation, le nouveau gouvernement a pris soin d'annoncer que l'inversion de tendance serait longue à venir. Le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, vient même de laisser en-



C'est le deuxième mois consécutif au cours duquel le chômage progresse fortement. Déjà en mai, la hausse avait été de 32 400 demandeurs d'emploi.

## Les syndicats s'interrogent sur le plan emploi-jeunes

L'avant-projet de loi emploi-jeunes a provoqué, mercredi 30 juillet, de nombreuses « interrogations » parmi les confédérations syndicales. Pour Marc Blondel, il « ressemble étrangement aux TUC [travaux d'utilité collective, créés en 1984], sauf que l'intervention financière est plus importante ». La CGT se demande si ces emplois vont « répondre à des besoins ou être des emplois d'occupation ». La CFDT relève que le plan « va dans le bon sens » et est basé sur « des activités nouvelles ». Pour la FSU en revanche, de nombreuses questions restent sans réponse, et le projet doit être « retravaillé, faute de quoi il n'y aurait pas acceptation de la formule ». « Pas du tout content », l'UNSA juge que « des contrats de un an ne sont pas des garanties de stabilité et de sécurité pour ces jeunes ». Michel Delebarre (PS), qui conduisait une délégation de l'Association des maires des grandes villes de France reçue mardi par Martine Aubry, a affirmé que « les grandes villes sont prêtes à s'engager et à se mobiliser ».

vive progression en mai. Après des résultats en dents de scie depuis le début de l'année, le nombre des chômeurs avait en effet progressé ce mois-là de 32 400 personnes. Il s'agissait de la plus forte progression depuis octobre 1993. Sur les deux derniers mois, le nombre des demandeurs d'emplois a ainsi enregistré une hausse considérable de 49 800. A la fin du

mois de juin, on décomptait donc 3 551 800 demandeurs d'emplois, soit 2,2 % de plus sur un an.

Tous les indicateurs du marché du travail sont, en fait, mal orientés. Après la baisse enregistrée en mai, le nombre des nouveaux inscrits à l'ANPE est ainsi en hausse de 3,4 % en juin. Dans le même temps, les sorties de

tendre que la baisse du chômage pourrait n'être véritablement enclenchée que vers la fin de l'année 1998. Tant que la demande intérieure reste peu dynamique, le marché du travail, lui-même, risque d'en être affecté. De plus, le gouvernement va devoir composer, au cours des prochains mois, avec plusieurs évolutions qui ne contribueront pas à dégonfler les statistiques.

D'abord, avec l'été, de nombreux jeunes quittant le système scolaire viennent traditionnellement s'inscrire à l'ANPE. Leur nombre est ainsi en hausse de 6 % en juin. En outre, les évolutions démographiques jouent toujours dans le mauvais sens. Selon l'INSEE, la population active pourrait

s'accroître de 180 000 personnes cette année. Même dans le cas d'une forte reprise des créations d'emplois, l'institut ne laisse donc espérer, au mieux, qu'une simple stabilisation du chômage d'ici la fin de l'année. D'autant que la réduction des effectifs du contingentement découlant de la professionnalisation des armées va aussi lourdement peser dans la balance.

## PÉRIODE TRANSITOIRE

Au total, tout incite donc les ministres à se montrer prudents et à ne pas promettre une baisse rapide du chômage. Ils y sont d'autant moins enclins que les nouveaux dispositifs, qu'ils vont mettre en œuvre, nécessiteront

du temps pour monter en puissance. Ainsi le plan de création de 350 000 emplois pour les jeunes d'ici cinq ans dans les secteurs public et para-public vient-il à peine d'être dessiné (Le Monde du 31 juillet). Le temps que le Parlement examine, puis adopte le projet de loi, les nouveaux contrats ne verront le jour au mieux qu'en octobre.

L'autre volet de ce dispositif, celui qui prévoit la création de 350 000 autres emplois jeunes dans le privé, n'est pas même esquissé, puisqu'il sera au menu du débat entre les partenaires sociaux et le gouvernement, lors de la conférence sur les salaires, l'emploi et la durée du travail, prévue pour la fin septembre. Il en va de même pour le projet hautement délicat de la réduction du temps de travail.

Dans l'intervalle, le gouvernement n'a donc guère de moyens pour limiter les fortes turbulences qui affectent le marché du travail. Tout juste Martine Aubry peut-elle plaider pour que les anciens dispositifs d'aide à l'emploi, qui seront revus à la baisse pour financer les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement, ne fassent pas trop vite les frais de la rigueur budgétaire.

C'est cette difficulté que le gouvernement va avoir à gérer : pendant une période transitoire, il n'aura encore guère d'instruments pour contenir les chiffres du chômage, tandis qu'au fil des mois, il lui sera de moins en moins possible d'expliquer qu'ils lui ont été laissés en héritage par l'équipe d'Alain Juppé.

Laurent Mauduit

## Les ouvriers ont un temps de travail plus long que les autres salariés

LA DISPARITÉ des temps de travail devrait compliquer le passage aux 35 heures. Une étude de la direction de l'animation, de la recherche des études et des statistiques du ministère du travail (DARES) ne peut que nourrir la réflexion du gouvernement et des partenaires sociaux avant la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail, qui se tiendra en septembre. Cette étude, publiée dans le numéro de juillet de *Premières informations et premières synthèses*, bulletin d'information de cette direction, montre, qu'en 1994, la durée annuelle moyenne de travail d'un salarié permanent à temps complet, ne travaillant pas en équipe, était de 1 773 heures, soit

39 heures hebdomadaires pendant 45,5 semaines.

Mesurée au 31 décembre 1994 et ne prenant en compte ni les heures supplémentaires occasionnelles, ni le chômage partiel, la durée annuelle ainsi calculée est stable. Elle n'a augmenté que faiblement en 1994, par rapport à 1990, (1 765 heures) date de la précédente enquête. La durée hebdomadaire semble se resserrer autour de la tranche 37-39 heures : 86 % des salariés ont une durée hebdomadaire comprise dans cette tranche, contre 82 % en 1990. Cette concentration cache cependant de fortes disparités par secteurs d'activités et par catégories de salariés.

En 1994, la moitié des ouvriers ont une durée annuelle d'au moins 1 780 heures, contre un tiers des autres salariés. Un ouvrier travaille en moyenne 18 minutes de plus qu'un autre salarié, soit 39 heures 10 minutes contre 38 heures 52 minutes. Mais au sein de cette catégorie, il existe de grandes différences entre les ouvriers travaillant dans les transports, les hôtels et restaurants qui dépassent les durées annuelles les plus longues (1 900 heures et plus) et à l'opposé 8 % des ouvriers de l'imprimerie-édition-reproduction qui travaillent moins de 1 600 heures.

Les salariés des grands établissements travaillent moins longtemps que les autres. La durée annuelle de travail est plus courte dans les établissements de 500 salariés et plus (1 738 heures). Elle augmente dans la quasi-totalité des activités, quand la taille de l'établissement diminue, aussi bien pour les ouvriers que pour les non ouvriers.

## GRANDES DISPARITÉS

La durée annuelle reste très différente selon les secteurs d'activité. Dans l'industrie, elle est plus faible que dans l'ensemble du secteur marchand non agricole. Les salariés du secteur secondaire travaillent en moyenne 1 761 heures avec des durées record dans les secteurs à forte utilisation de main

d'œuvre tels que l'industrie du bois-papier (1 784 heures) et le textile (1 781 heures). En revanche les secteurs de l'eau-gaz-électricité (1 703 heures) et de la construction aéronautique (1 723 heures) connaissent les plus basses durées.

Les activités directement soumises à la clientèle, en particulier les hôtels et restaurants, avec en moyenne 1 889 heures pratiquent toujours des durées annuelles longues. Dans ce secteur, la moitié des salariés effectue plus de 39 heures par semaine et 38 %, 42 heures et plus. Cette proportion est d'ailleurs en augmentation depuis 1990. Les transports sont la deuxième activité où les durées annuelles sont très élevées, surtout pour les ouvriers

(1 841 heures). Si la majorité des salariés ont bénéficié, en 1994 comme en 1990, d'un repos hebdomadaire de deux jours et de cinq semaines de congés payés, ils sont un peu plus nombreux à avoir bénéficié de quelques jours de plus. C'est dans les secteurs de l'eau, du gaz et de l'électricité (92 %) et dans les activités financières (77 %) que la part des salariés ayant plus de cinq semaines est la plus importante. Les secteurs de l'éducation (42 %) et de l'édition-imprimerie-reproduction (30 %) sont ceux qui ont la plus forte proportion de salariés ayant au moins six semaines de congés payés.

Alain Beuve-Méry

## Le gouvernement se met en congé de conseil pour trois semaines

MERCREDI 30 juillet, s'est réuni le dernier conseil des ministres avant la traditionnelle pause estivale. Le gouvernement se met en congé de conseil pour trois semaines. Pour autant, cette année, pour cause de calendrier budgétaire serré, cette pause n'en sera pas vraiment une. Le premier ministre, Lionel Jospin a prévu d'adresser le 12 août à ses ministres les lettres plafond qui fixent leurs marges de manœuvres budgétaires. Auparavant, le 8 août, M. Jospin aura rendu ses arbitrages sur le volet dépenses du budget 1998.

La rentrée du conseil des ministres a été fixée au mercredi 20 août, avec un menu chargé. Le porte-parole du gouvernement, Catherine Trautmann a ainsi annoncé que trois projets de loi seraient examinés lors de ce conseil de reprise : celui sur l'emploi des jeunes, celui portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF) qui permettra notamment de régulariser les décrets d'avance pris pour financer les premières me-

sures du gouvernement (augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, financement des premiers emplois jeunes...) et, enfin, le texte relatif au service national. Concernant ce dernier texte, M<sup>me</sup> Trautmann a précisé que « pour l'instant il n'est pas encore définitivement arrêté » mais « qu'il le sera dans les tout prochains jours ». Elle a également indiqué que le projet de loi relatif à l'inscription automatique des jeunes sur les listes électorales, à leur majorité, serait examiné par le conseil des ministres du 27 août.

Prisée de fournir une note d'ambiance, le porte-parole du gouvernement, a assuré mercredi que ce dernier conseil s'était déroulé « dans un climat détendu ». Le premier ministre Lionel Jospin a, quant à lui, déclaré qu'il allait partir en vacances « quelques jours » mais « très peu de temps ». « Pour le moment nous travaillons. (...) Le problème ce n'est pas le moment où je pars c'est le moment où je reviens », a dit le premier ministre qui a choisi l'île de Ré comme lieu de villégiature.

## VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - (article L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le cahier des charges d'exploitation des jeux de casino expire le 31 octobre 1998 et cet établissement doit être délocalisé sur un terrain appartenant à la ville.

Par délibération du 24 juillet 1997 le conseil municipal s'est prononcé sur le principe de la délégation de l'exploitation du casino dans les conditions suivantes :

- exploitation dans les locaux actuels du 1<sup>er</sup> novembre 1998 jusqu'à l'ouverture du nouveau casino et au plus tard le 31 mai 2000,
- transfert dans le nouvel établissement au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2000.

### 1 - Objet de consultation

La ville d'Aix-en-Provence lance la procédure de consultation prévue par la loi n° 93122 du 29 janvier 1993 afin de retenir le candidat qui sera chargé de l'exploitation du casino et de la construction du futur établissement sur le terrain mis à sa disposition par bail emphytéotique par la ville.

### 2 - Présentation des candidatures

La lettre de candidature et de motivation devra être accompagnée des pièces suivantes :

- extraits d'inscription au registre du commerce et des sociétés,
- références relatives aux garanties professionnelles et techniques ainsi que sur l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de ses usagers,
- références morales au regard de la législation sur les casinos (extrait du casier judiciaire du président directeur général de la société soumissionnaire),
- bilan et annexes : compte d'exploitation et de résultat ainsi que le rapport du commissaire aux comptes pour les trois derniers exercices,
- certificat ou déclaration certifiant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales, parafiscales et sociales,
- attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail.

### 3 - Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures seront adressés par pli recommandé avec accusé de réception à :

Monsieur le Maire  
Service des Marchés  
12 rue Pierre et Marie Curie  
13616 Aix-en-Provence Cedex 1

L'enveloppe portera les mentions « délégation de service public : Casino d'Aix-en-Provence » et « ne pas ouvrir ».

Date limite de réception des candidatures : LUNDI 22 SEPTEMBRE 1997 à 16 h 30.

### 4 - Sélection des candidatures

Les candidats retenus par la commission de délégation de service public lors de sa séance du MERCREDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1997 recevront un cahier des charges de consultation présentant les conditions tenant au bail emphytéotique et à la délégation de l'exploitation du casino.

Les candidats désirant obtenir des renseignements complémentaires sur le montage de l'opération devront s'adresser à :

Madame VASLIER, Secrétaire Général Adjoint, chargé de la Réglementation et de l'Administration Générale, tél. : 04.42.25.94.20,  
Monsieur GAGNEUR, Secrétaire Général Adjoint, chargé de l'Aménagement et du Développement, tél. : 04.42.25.97.27.

### 5 - Choix de délégataire

Après ouverture des plis contenant les offres par la commission de délégation de service public, leur analyse et négociation avec le ou les candidats retenus, le conseil municipal sera amené à délibérer sur le choix du délégataire et à autoriser le maire à signer le bail emphytéotique et le cahier des charges de la délégation.

### 6 - Date d'envoi de l'avis d'appel à candidature

le 25 juillet 1997.

**ÉTRANGERS** Dans le rapport intitulé « Pour une politique de l'immigration juste et efficace » qu'il a remis jeudi 31 juillet au premier ministre, le politologue Patrick Weil propose une

refonte de la politique de l'immigration sans pour autant induire de rupture avec les politiques passées. ● **SOUHAITANT DÉDRAMATISER** la présence des étrangers en France, il ré-

clame un élargissement du droit d'asile, un assouplissement des formalités d'entrée en France, des assurances pour le respect de la vie familiale et une simplification des

démarches administratives. ● **EN CONTREPARTIE**, il propose des mesures destinées à renforcer les reconduites et les expulsions. Il estime que la répression doit être ciblée sur

les étrangers délinquants. ● **PATRICK WEIL** propose de rétablir, à l'âge de dix-huit ans, l'acquisition automatique de la nationalité pour les enfants nés en France de parents d'immigrés.

# Le rapport Weil veut dédramatiser le débat sur l'immigration

Estimant inutile de « supprimer » les lois Pasqua et Debré, le document remis au gouvernement jeudi 31 juillet formule une centaine de propositions destinées à améliorer la politique d'accueil des étrangers en France

**CHANGER DE VISION** sur l'immigration sans provoquer de séisme politique : cette double obsession se lit à chaque paragraphe du rapport que le politologue Patrick Weil a remis jeudi 31 juillet au premier ministre, Lionel Jospin. De fait, l'imposant document de 148 pages complété par des propositions de modifications législatives ne ressemble guère aux nombreux textes qui l'ont précédé sur le même sujet. Intitulé « Pour une politique de l'immigration juste et efficace », il tente, sans jamais mettre en cause l'action des gouvernements précédents, la synthèse entre une vision intellectuelle de l'immigration à la française et le réalisme du moment. Les dispositions répressives y occupent une place de choix. Même si une grande partie de leur contenu est mis en pièces, il n'y est pas question de « supprimer » les lois Pasqua et Debré comme le PS le promettait avant les élections.

Une ambition domine le rapport : dédramatiser la présence des étrangers en France. Le rayonnement du pays suppose l'entrée de touristes, d'étudiants, de chercheurs et d'hommes d'affaires étrangers. Il faut donc, selon M. Weil, « mettre la politique d'immigration au cœur d'une politique d'intérêt national plus dynamique ». Des références appuyées à l'action du général de Gaulle, inventeur, à la Libération, de la première politique cohérente d'immigration en France, matérialisée par l'ordonnance du 2 novembre 1945, toujours en vigueur, témoignent de la volonté de surmonter le clivage droite-gauche. Renvoyant dos à dos les tenants du « plus de contrôles » et ceux du « plus de droits », l'universitaire propose une gestion plus pragmatique et mieux ciblée de l'immigration.

Aujourd'hui, explique Patrick Weil, l'heure n'est plus à la venue massive de migrants destinée à compenser la faiblesse démographique. L'axe de la politique d'immigration a changé. Si les Etats démocratiques conservent le pouvoir de déterminer qui entre sur leur territoire, ils doivent composer avec des règles supérieures qu'ils se sont eux-mêmes données : refus de la sélection ethnique, droit à l'asile et à la vie familiale, droit à l'intégration des résidents. Mais ces droits affichés sont trop souvent vidés de leur contenu par des contrôles excessifs et inefficaces, qui, affirme le document, ternissent l'image du pays.

Pour refaire vivre ces droits, il faut assumer une entrouverture des frontières en cessant de considérer chaque étudiant étranger et chaque conjoint de Français comme un fraudeur en puissance. Mais aussi se rappeler que « la porte de l'immigration de travailleurs non qualifiés doit rester fermée », car le contexte du chômage « ne permet aucun autre choix ». Le rapport propose donc d'alléger les « contrôles excessifs » focalisés sur les étrangers dont la France a besoin et sur ceux dont le seul tort est de tenter de survivre sans papiers, pour concentrer les efforts sur la répression des étrangers délinquants de droit commun. Cela donne un tableau pointilliste fait de retouches libérales et de notes répressives dont voici l'essentiel.

● **L'élargissement du droit d'asile.** La procédure actuelle d'attribution du statut de réfugié par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) serait complétée par deux autres voies. Un contenu concret serait donné au droit d'asile constitutionnel que le préambule de la Constitution de

1946 accorde aux seuls « combattants de la liberté », mais qui n'est jamais utilisé. Il pourrait être accordé par l'Ofpra. D'autre part, une base légale serait donnée à la pratique actuelle, non codifiée, de l'« asile territorial » attribué par le ministre de l'intérieur. Ce dernier pourrait être saisi par l'Ofpra et attribuer un « titre d'asile temporaire » d'un an avec droit au travail. Cette procédure permettrait de dépasser la jurisprudence actuelle qui exclut du droit d'asile les personnes persécutées par des forces non étatiques, comme c'est le cas en Algérie. Pour marquer la spécificité de l'asile, l'ensemble de la nouvelle législation serait dissocié de l'ordonnance de 1945 sur l'immigration et rattaché à la loi de 1952 sur l'Ofpra, qui deviendrait « la grande loi sur l'asile ».

● **L'assouplissement des formalités d'entrée en France.** Le principe de l'exigence des visas serait maintenu, mais les personnes se rendant régulièrement en France devraient voir leurs démarches allégées. Les consulats seraient tenus de motiver leur refus de délivrer un visa à certaines catégories limitées d'étrangers : membres de la famille de ressortissants français, bénéficiaires du regroupement familial, personnes inscrites sur le fichier de Schengen. Les maires retrouveraient leur pouvoir en matière de signature des certificats d'hébergement, mais le préfet serait automatiquement saisi en cas de refus de l'élus. Introduite par la loi Debré, l'obligation pour l'hébergé de remettre son certificat lors de sa sortie du territoire serait supprimée. Pour éviter que les travailleurs immigrés retraités demeurent en France uniquement pour toucher leur pension et par crainte de ne plus pouvoir y revenir

s'ils quittent le territoire, la liquidation des retraites pourrait se faire depuis leur pays. Une carte de résident « retraité » permettrait des allers-retours.

● **Des assurances pour le respect de la vie familiale.** Alors que le conjoint étranger en situation irrégulière d'un Français doit aujourd'hui attendre un an après le mariage pour obtenir une carte de résident valable dix ans, ce délai serait porté à deux ans. Mais une carte temporaire d'un an serait délivrée immédiatement après le mariage et renouvelée, sauf en cas de fraude. La saisine du procureur ne dispenserait pas le maire de célébrer le mariage, mais une union de complaisance pourrait être annulée a posteriori. Les conditions du regroupement familial seraient assouplies : l'exigence de revenus élevés au Smic pourrait être modulée et celle d'un logement décent s'apprécierait en fonction des potentialités nouvelles ouvertes par la venue des enfants. Un test de connaissance du français organisé par l'Office des migrations internationales (OMI) permettrait de repérer les difficultés prévisibles d'intégration et d'enclencher des actions sociales.

● **Sans-papiers.** Innovation majeure, un titre de séjour pourra être obtenu sur la base du « respect de la vie privée et familiale » protégé par la Convention européenne des droits de l'homme. Il devrait permettre de régler le cas de certains « sans-papiers », notamment enfants et conjoints ayant toutes leurs attaches familiales en France. Le contrôle de la régularité du séjour par les organismes de sécurité sociale, instauré par la loi Pasqua, devrait être systématisé, tandis que les étrangers pourraient percevoir l'allocation adulte handicapé

dont ils sont aujourd'hui exclus.

● **La simplification des démarches administratives.** Le renouvellement des titres de séjour serait facilité : les ressortissants de l'UE recevraient une carte à validité permanente après dix ans de séjour. Le travail à mi-temps des étudiants ne serait plus soumis à autorisation.

● **De nouveaux principes pour renforcer les reconduites et expulsions.** Le traitement de l'éloignement forcé des sans-papiers et celui des étrangers délinquants de droit commun seraient dissociés. Les premiers, qui « alimentent inutilement la surpopulation pénale », ne seraient incarcérés que s'ils ont fait obstacle à leur éloignement. Dans ce cas précis, leur reconduite serait facilitée par la prolongation de la durée de rétention, qui passerait de dix à quinze jours. En contrepartie, le délai de recours de l'étranger contre la légalité d'un arrêté de reconduite serait porté de 24 à 48 heures pour les personnes interpellées et à 7 jours pour les notifications par voie postale. Quant aux délinquants interdits du territoire, ils pourraient, au moment de leur sortie de prison, être immédiatement placés dans des centres de rétention judiciaire pour un mois, afin d'assurer leur éloignement effectif.

● **La répression et la prévention du travail irrégulier.** Pour éviter l'utilisation - fréquente - de faux titres de séjour en vue d'une embauche, la présentation du passeport à l'employeur pourrait être rendue obligatoire. Les parquets seraient invités à requérir fermement contre les filières d'immigration clandestine et une circonstance aggravante pour « bande organisée » serait créée. En revanche, le délit d'« aide au séjour irrégulier » ne

pourrait plus être reproché aux membres de la famille et aux proches d'un sans-papiers. A titre préventif, les dispositions sur l'indemnisation du chômage qui dissuadent les travailleurs réguliers d'accepter des emplois temporaires ou saisonniers dans les secteurs (bâtiment, restauration, textile, agriculture) propices au travail clandestin devraient être supprimées, alors qu'actuellement l'acceptation d'un travail temporaire peut être pénalisante.

● **Un accueil nouveau pour les étudiants étrangers.** Les élèves des lycées français de l'étranger devraient obtenir le libre accès aux universités et aux bourses françaises. Le droit au séjour des étudiants resterait lié à la réalité des études, mais l'attribution des visas serait facilitée. Une politique nationale d'accueil serait définie au moyen de « contrats de plan Etat-université ». Les étudiants prenant part à des programmes d'échanges universitaires agréés par l'Etat et les enseignants et chercheurs venant travailler dans des universités françaises ou des organismes de recherche répertoriés recevraient automatiquement un visa de long séjour.

● **La liaison immigration-développement.** La politique d'aide au retour pourrait être étendue aux chômeurs et au Rmistes et l'aide au micro-projets développée. L'emploi dans leur pays d'origine des étudiants étrangers formés en France serait favorisé. Le concours de l'agrégation serait ouvert aux étrangers. Les lauréats pourraient être recrutés par la France pour assurer, dans leur pays d'origine, des tâches aujourd'hui confiées à des coopérants.

Philippe Bernard

## Une acquisition systématique de la nationalité à dix-huit ans

**C'EST** dans l'histoire du droit du sol en France que Patrick Weil puise sa suggestion de réforme de la nationalité (lire pages 12 et 13). Elle se présente comme une synthèse entre l'héritage historique de la République et l'apport de la commission de la nationalité de 1988. Selon sa proposition centrale, l'Etat « constaterait », à l'âge de dix-huit ans, que « l'enfant né en France d'un parent étranger est français s'il réside toujours en France et s'il y a résidé pendant son adolescence ».

Cette disposition d'acquisition « automatique » sur condition de résidence est le fruit d'un compromis entre la tradition de l'Ancien Régime (la nationalité par allégeance au roi et attachement au sol) et l'apport républicain (le lien social se substituant à l'allégeance). Elle a été en vi-

gueur entre 1889 et 1993 et symboliserait donc le « rétablissement du droit du sol » promis par les socialistes. Ancré dans la tradition, ce principe permettrait à la République « d'afficher clairement » sa volonté de considérer « de façon universelle comme ses enfants » sans distinction d'origine sociale ou nationale ou de domicile, « tous les enfants nés en France de parents étrangers », au même titre que les autres nés en France.

Pour éviter les difficultés qu'éprouvent les jeunes sortis du système scolaire à prouver leur résidence dans les cinq années précédant leur majorité, cette preuve pourrait être apportée par une résidence de cinq ans après l'âge de onze ans, c'est-à-dire pendant l'âge de la scolarité obligatoire. Ces nouveaux Français seraient

convoqués « au rendez-vous organisé par le ministère de la défense ou à l'inscription automatique sur les listes électorales », procédures en projet.

« SANS LE VOULOIR » ET « SANS LE SAVOIR »

La réforme proposée ne se contenterait pas de ce rétablissement de la loi antérieure. Elle inclurait les acquis de la « manifestation de volonté » exigée depuis 1993 entre seize et vingt et un ans. Mais au lieu d'être systématique, cette démarche ne serait qu'une option permettant, entre seize et dix-huit ans, de devancer l'acquisition « automatique » à l'âge de la majorité. La possibilité de décliner la qualité de français serait ouverte dans l'année suivant l'âge de la majorité. Ainsi, écrit Patrick Weil, « on ne pourrait plus être fran-

çais sans le vouloir » mais « on ne le serait pas non plus sans le savoir ». A l'inverse, « l'on ne resterait pas étranger sans le savoir ou sans le vouloir » comme cela peut être le cas aujourd'hui. Cette réforme ne concernerait que les enfants nés en France de deux parents étrangers eux-mêmes nés à l'étranger. Ainsi, elle ne vise pas les enfants nés en France de parents algériens eux-mêmes nés avant 1962, sur un territoire alors considéré comme un département français, qui sont français dès leur naissance.

Pour justifier cette proposition à double détente, le rapport insiste sur les faiblesses de la législation actuelle : absence d'information des jeunes qui risquent d'exclure les plus marginalisés de leur droit à la nationalité, disparités d'application se-

lon les tribunaux, difficultés de prouver cinq années de résidence (Le Monde du 31 juillet). Prudent, le rapport Weil n'enferme pas le gouvernement dans ce schéma. Deux propositions alternatives de réforme sont exposées, même si elles ont nettement moins la faveur de l'auteur. La première consisterait en un *statu quo* aménagé : l'obligation de la manifestation de volonté serait maintenue, mais une obligation d'informer serait instaurée à l'école et lors de la délivrance d'un titre de séjour, tandis que la preuve de la résidence serait facilitée. L'autre possibilité consisterait à revenir à l'acquisition de plein droit à dix-huit ans en vigueur avant 1993, purement et simplement.

Ph. B.

## « Je ne comprends pas pourquoi les autorités françaises ont dispersé ma famille »

**ZOHRA DJENNANE** fait de nouveau route pour l'Algérie. Malgré la guerre civile, le danger et la peur, elle retourne régulièrement dans son pays d'origine,

### REPORTAGE

La saga des Djennane, bousculés par les incohérences de la législation

pour voir sa fille aînée, séparée d'elle depuis des années. Alors qu'elle vit en banlieue parisienne depuis bientôt vingt ans, M<sup>me</sup> Djennane a vu son histoire familiale bousculée par les incohérences de la législation sur l'immigration. Elle et son mari sont en situation régulière, ses trois dernières filles sont en passe de devenir françaises mais sa fille et son fils aînés, nés en Algérie, se sont vu refuser le droit de séjour en France. Pour avoir méconnu la loi française en matière de regroupement familial, M<sup>me</sup> Djennane a dû se résoudre à l'évidence : si elle a réussi à garder son fils près d'elle,

elle a « perdu » sa fille, contrainte de repartir au pays.

Accompagnée de ses deux enfants en bas âge, nés en Algérie, Zohra Djennane arrive en France en 1979, pour retrouver son mari, qui a ouvert un café-restaurant en banlieue parisienne. Mal renseignés, les époux Djennane se sont rejoints sans passer par la procédure de regroupement familial, qui s'impose depuis 1975 à tout étranger désireux de faire venir sa famille sur le territoire. M<sup>me</sup> Djennane obtient cependant une carte de résident et la vie s'écoule, sans plus de formalités. Très vite, la famille s'agrandit, trois petites filles naissent sur le sol français. Ce n'est que plusieurs années après, quand ils veulent obtenir des papiers pour leurs deux aînés, que les Djennane butent sur la législation française.

A la préfecture, on fait comprendre à M<sup>me</sup> Djennane que ses enfants ne pourront acquérir de carte de résident tant que la famille ne se sera pas pliée aux règles du regroupement familial. Mais la procédure est stricte, qui exige que l'enfant demeure à

l'étranger au moment de la demande. Docile, M<sup>me</sup> Djennane ouvre un dossier pour Badiha, sa fille aînée, et la renvoie en Algérie. Pour elle, il ne s'agit que d'un contretemps, avant que l'on accède à sa demande. C'est pourtant le début d'une longue série de tracasseries : si les revenus de la famille sont jugés suffisants, le logement pose problème. Des agents de l'Office des migrations internationales (OMI) passent et repassent au domicile des Djennane, mesurant chaque recoin. Finalement, sa demande est refusée, et Badiha, qui a vécu la majeure partie de sa vie en France, est sommée de rester en Algérie.

Aujourd'hui, M<sup>me</sup> Djennane ne « comprend toujours pas quelle erreur » elle a pu commettre. D'autant que ce premier refus essuyé sera suivi d'un second, pour une nouvelle demande de regroupement familial concernant son fils. Echaudée par sa première expérience, Zohra Djennane a pris, cette fois-ci, le soin de garder son fils auprès d'elle. Le verdict de la préfecture est sans appel : malgré l'agrandissement du logement fa-

milial, il n'est pas question d'accorder le bénéfice du regroupement familial à Abdou, qui est resté en France.

L'adolescent se retrouve donc en situation irrégulière. Alors qu'elle vit très mal la séparation avec sa fille aînée, M<sup>me</sup> Djennane entame un second combat qui concerne, cette fois, la régularisation d'Abdou. Elle prend un avocat, dépose un dossier dans une association de soutien aux immigrés : rien n'y fait. Pour la famille, la situation devient intenable d'autant qu'elle a des incidences directes sur le parcours scolaire du jeune. Tétanisé par les renforcements de contrôles d'identité liés à l'opération Voiepirate, Abdou se rend de moins en moins au lycée.

Paradoxalement, son absentisme sera sa planche de salut. S'inquiétant de ce comportement inhabituel, le proviseur de l'établissement apprend sa situation, fait intervenir les services sociaux et aide à la constitution d'un dossier. Nouveau refus. Ce n'est qu'avec le soutien appuyé du président (PCF) du conseil général du

Val-de-Marne, Michel Germa, que la préfecture accorde une carte de résident à Abdou, à titre gracieux. En mai 1996, alors qu'il accède à la majorité, Abdou est régularisé.

Aujourd'hui, la famille est plus apaisée. Abdou et son père ont fait une demande de naturalisation, les trois dernières filles, nées sur le sol français, acquerront la nationalité quand elles en feront la demande dès seize ans. Zohra Djennane, elle, veut rester algérienne. Sa nationalité représente sa seule assurance de retourner en Algérie quand elle le souhaite, pour voir sa fille. Les demandes de visa de Badiha pour visiter ces parents en France sont en effet systématiquement refusées, depuis 1993. Inconsable de savoir sa fille loin d'elle, Zohra Djennane est amère. « Ma fille a vécu en France la majorité de sa vie, elle voudrait tellement revenir ici, explique-t-elle. Je ne comprends pas pourquoi les autorités françaises ont dispersé ma famille. Je ne demande qu'une chose : qu'on soit un jour à nouveau tous réunis. »

Cécile Prieur

M<sup>me</sup> Weil :

« La législation

manque de cohérence »

Dans un entretien publié dans *Le Figaro* du 31 juillet, Simone Weil estime que la législation sur l'immigration « est complexe, difficilement lisible et manque de cohérence ». « Prouver que l'on est français, c'est parfois un parcours du combattant dans les dédales administratifs », affirme la présidente du Haut Conseil à l'intégration, pour qui « il faut que les règles retenues pour l'acquisition de la nationalité permettent d'en faire facilement la preuve ».

L'ancien ministre UDF souhaite que le dossier de l'immigration soit abordé « de façon dépassionnée, sur la base d'arguments et de statistiques aussi précises que possible ». Constatant que « certains étrangers ont été confrontés à des situations difficiles résultant de mesures contradictoires », elle estime qu'il faut s'employer « à traiter les problèmes de façon concrète » en « écartant toute arrière-pensée idéologique ».



## Moins d'un tiers des reconduites à la frontière sont exécutées

**S'IL EST** un domaine où les discours publics ne correspondent guère à la réalité, c'est celui de l'efficacité des mesures d'éloignement forcées prises à l'égard des étrangers en situation irrégulière. En dépit de multiples déclarations ministérielles musclées, moins d'un tiers des décisions de reconduite à la frontière (étrangers sans papiers) et d'expulsion (lorsqu'un acte de délinquance menace l'ordre public) sont globalement exécutées. Depuis dix ans pourtant, chaque promesse de durcissement de la législation sur les étrangers a été justifiée par la nécessité d'améliorer le fonctionnement du système. En vain ou presque.

Alors que le taux oscillait autour de 20 % depuis 1992, il a grimpé à 28 % en 1996, chiffre déjà atteint au début de la décennie. Avec Charles Pasqua, le raidissement de la législation et la création d'une « cellule d'éloignement » nationale au sein de la Direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi clandestin (Diccilec, ex-PAF) ont produit des effets mais limités.

L'an passé, 12 330 étrangers ont été effectivement éloignés (dont 1 244 expulsés) sur 43 861 décisions mises à exécution. Il est vrai que ce chiffre moyen recouvre de grandes disparités selon les situations : les expulsions et les interdictions du territoire pour infraction à la législation sur les stupéfiants sont plus souvent suivies d'effet (57 %) que les reconduites à la frontière de personnes interpellées sur la voie publique (46 %). Mais lorsque la personne à reconduire n'est connue que par une adresse, seules 0,38 % des décisions sont exécutées.

Encore ces chiffres ne reflètent-ils que la partie visible de l'iceberg. La réalité est que la grande majorité des sans-papiers contrôlés est rapidement remise en liberté, pour défaut de place dans les centres de rétention, difficultés matérielles, ou parce que des arguments humanitaires ou les incohérences de la loi convainquent les policiers. Ainsi, sur 28 000 étrangers en situation irrégulière interpellés à Paris en 1996, 22 000 ont été relâchés dans l'heure et quelque 1 700 effectivement reconduits, soit 7 % du total selon des chiffres officiels inédits.

Paradoxe ultime : même lorsque l'étranger est incarcéré et donc à la disposition des autorités, il n'est remis à l'avion que dans un peu plus d'un cas sur deux.

Cela, en dépit de la création d'unités régionales spécialisées de la Diccilec comme celle implantée dans l'Essonne afin d'organiser l'éloignement des expulsés libérés de la prison de Fleury-Mérogis. Pourquoi cette faible efficacité ? Les raisons en sont multiples. S'agissant des détenus, elles sont surtout à rechercher dans le défaut de coordination entre l'administration pénitentiaire et la police. Ainsi, des expulsables sont libérés de prison sans être remis à l'avion. Les règles complexes des libérations conditionnelles et des remises de peine, le désintérêt des juges d'application des peines pour cette procédure rendent difficile cette organisation.

Chaque promesse de durcissement de la législation sur les étrangers a été justifiée par la nécessité d'améliorer le fonctionnement du système

Quant aux personnes en liberté échappant à la reconduite, elles y parviennent le plus souvent en ne répondant pas aux convocations ou en faisant disparaître leur passeport, ce qui empêche de les identifier. Plus rares sont les inexécutions pour refus d'embarquer (5 % du total) ou absence de moyen de transport. Seule la coopération policière internationale favorise l'efficacité de la répression, comme c'est le cas avec les pays de Schengen, qui se sont engagés à réadmettre les sans-papiers ayant transité par leur territoire.

Ph. B.

## Onze ans de lois sur l'immigration

● **1986 : la première loi Pasqua.** Soumis à la pression du Front national, le gouvernement Chirac fait de l'immigration l'un de ses chevaux de bataille. La première loi dite « Pasqua » rétablit la procédure administrative de reconduite à la frontière, limite les possibilités de renouvellement de la carte de résident de dix ans, introduit la notion d'éloignement forcé pour « menace pour l'ordre public » et facilite l'expulsion des jeunes délinquants étrangers.

● **1988 : la loi Joxe.** François Mitterrand tranche en faveur de l'« abrogation » de la loi Pasqua. Le contrôle des juges est rétabli sur la décision de placer les étrangers en rétention mais le Conseil constitutionnel refuse que le juge judiciaire examine les arrêtés de reconduite à la frontière et d'expulsion.

● **1993 : la deuxième loi Pasqua.** Visant la « maîtrise de l'immigration », le texte empêche plusieurs catégories d'étrangers présents légalement d'obtenir un titre de séjour de longue durée. Il rend plus difficile l'obtention de la carte de dix ans pour certains enfants

d'étrangers, pour les étudiants et les époux de Français. L'administration reçoit des pouvoirs accrus pour filtrer les demandes d'asile. Les maires obtiennent le pouvoir de suspendre la célébration d'un mariage et d'empêcher un étranger d'être rejoint par sa famille. Le regroupement familial n'est possible qu'après deux années de séjour au lieu d'une. Les caisses de sécurité sociale sont invitées à consulter les fichiers des préfectures afin de radier leurs affiliés en situation irrégulière. La durée maximale de la rétention administrative passe de sept à dix jours.

● **1997 : la loi Debré.** Relancé après l'évacuation des sans-papiers de l'église Saint-Bernard, le texte permet la régularisation de catégories limitées d'étrangers que la loi Pasqua rendait ni expulsables ni régularisables. Elle modifie la procédure de rétention afin de limiter les possibilités de libération par les juges. Après de nombreuses manifestations, la réforme des certificats d'hébergement est largement amendée. Un fichier des empreintes digitales des étrangers est créé.

Dominique Schnapper, professeur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales

## « Revenir sur la loi Méhaignerie me paraît inutile et plutôt dangereux »

Dans un entretien accordé au Monde, Dominique Schnapper, professeur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales qui fit

commission de la nationalité à l'origine de la loi Méhaignerie de 1993, critique la proposition de Patrick Weil de revenir sur ce texte. Restreindre

le champ de la manifestation de volonté, dit-elle, c'est « renoncer à la symbolique de la République sur laquelle insiste M. Chevènement ».

« En 1993, la loi Méhaignerie sur la nationalité s'était largement inspirée des propositions de la Commission de la nationalité dont vous étiez membre. Le gouvernement souhaite aujourd'hui réformer ce texte afin de renforcer le droit du sol. Pensez-vous qu'il soit opportun de rouvrir ce débat aujourd'hui ?

— Vraiment non. Le gouvernement a beaucoup mieux à faire, avec l'avenir de la Sécurité sociale ou la justice, par exemple. En comparaison avec ces réformes déterminantes, changer la loi sur la nationalité n'est sûrement pas une urgence. Il n'est pas bon que chaque alternance politique se traduise par un nouveau droit de la nationalité, que ce fondement de la société soit sans cesse remis en cause. Le rapport de notre commission, en 1988, avait été bien accueilli à gauche comme à droite. Je trouve regrettable que le gouvernement se soit donné cet objectif. Mais, en promettant de « rétablir le droit du sol », les socialistes avaient lancé un slogan mensonger dont ils sont prisonniers, et le pays avec eux. Le droit du sol n'a nullement été supprimé en 1993. Ses modalités d'application ont seulement été modifiées. Le droit du sol simple n'a jamais existé en France. Il n'a jamais suffi de naître à Roissy pour devenir Français. Revenir sur la loi Méhaignerie me paraît inutile et plutôt dangereux.

— La manifestation de volonté instaurée en 1993 pour les enfants nés en France de parents étrangers eux-mêmes nés à l'étranger procédait de votre option en faveur d'une conception élective et volontariste de la na-

tionnalité. Le rapport Weil envisage de ne pas remettre en cause cette innovation entre seize et dix-huit ans, mais de rétablir la nationalité de plein droit à dix-huit ans. Comment accueillez-vous cette proposition ?

— C'est renoncer à l'idée de fonder l'acquisition de la nationalité sur la volonté d'un jeune, dont on reconnaît symboliquement qu'il est responsable et capable de faire un choix qui l'engage. C'est revenir avec des nuances à l'automatisme. Cela ne changera sans doute pas le nombre de ceux qui acquièrent la nationalité. Mais c'est renoncer à la symbolique de la République sur laquelle, par ailleurs, M. Chevènement insiste.

— Pourtant, le bilan de l'application de la loi de 1993 fait apparaître que, si la nouvelle mécanique juridique fonctionne plutôt bien, elle engendre des inégalités et des exclusions. N'est-ce pas une raison suffisante pour la réformer ?

— Ces difficultés de mise en œuvre existent. Rien d'inattendu à cela, s'agissant d'une loi récente qui a modifié bon nombre d'habitudes. Les multiples instances administratives concernées sont inégalement informées de ses dispositions et pas toujours soucieuses de les appliquer. Quatre ans après le vote, il serait donc tout à fait légitime que le gouvernement dresse un bilan de son application et corrige les dysfonctionnements par des dispositions réglementaires. Mais n'oublions pas tout de même que, sous l'empire de la nouvelle loi, davantage de jeunes gens concernés sont devenus français. Ceux qui dénonçaient un nouvel obstacle se sont trompés.

— Quels correctifs concrets souhaitez-vous apporter ?

— Certaines dispositions de la loi sont mal appliquées parce que des fonctionnaires ne les connaissent pas. Plutôt que changer la loi, il faudrait corriger sa mise en œuvre, multiplier les formations à tous les niveaux de l'administration et reprendre les efforts d'information des jeunes, notamment dans les établissements scolaires tels que Simone Veil les avait engagés. Sur tous ces points, le gouvernement devrait prendre des mesures réglementaires afin d'améliorer les modes d'application de la loi. L'esprit plus ouvert de la gauche dans ce domaine devrait permettre d'appliquer la loi de manière plus conforme à son esprit d'origine, afin qu'aucun jeune ne soit oublié. Les fonctionnaires ont déjà de la peine à appliquer la loi de 1993. En modifiant à nouveau la donne, on risque d'ajouter au désordre.

— Le souci pédagogique qui sous-tendait le choix en faveur de la manifestation de volonté n'a-t-il pas été vidé de son sens, noyé par la paperasserie, les contraintes de gestion et l'inertie administrative ?

— Ce décalage est inévitable. La Commission de la nationalité l'avait anticipé en prônant une double démarche dans la nouvelle procédure : l'expression de la volonté des jeunes, d'une part, l'accueil des instances administratives et judiciaires, de l'autre. Cette seconde exigence doit être rappelée par circulaire. La manifestation de volonté a été conçue aussi pour reconnaître l'autonomie des individus, leur droit à choisir d'être français ou de ne pas l'être.

— Les lois Méhaignerie et Pasqua de 1993 ont traité simultanément les questions de la nationalité et de l'immigration. Rétrospectivement, ne pensez-vous pas que le tour de vis sur l'immigration a servi à justifier le raidissement de la loi sur la nationalité ?

— On a englobé sous le nom de « lois Pasqua » deux textes différents : une loi sur l'immigration dont on voit aujourd'hui les contradictions et un texte sur la nationalité dont l'esprit d'origine était ouvert et libéral, mais qui, du fait de l'amalgame, est apparu comme restrictif. M. Méhaignerie n'a pas réussi politiquement à faire distinguer l'esprit de sa loi de celui de la loi sur l'immigration. Il a manqué de souffle épique pour éviter l'amalgame avec les lois Pasqua. D'où le malement.

— Ajuster la loi de 1993 pour qu'aucun jeune ne soit exclu du droit à la nationalité, comme le souhaite le gouvernement, n'est-ce pas une manière de se libérer de l'influence du discours de l'extrême droite dans ce domaine ?

— Au contraire, le fait que Le Pen est à l'horizon de la vie politique constitue une raison supplémentaire pour ne pas relancer un débat sur la nationalité. Le gouvernement va rouvrir la boîte de Pandore. Je crains le déchaînement des passions. M<sup>me</sup> Guigou serait mieux inspirée de redonner son sens positif originel à la loi de 1993 en améliorant ses modes d'application. »

Propos recueillis par Philippe Bernard

## De dissuasions en restrictions, un droit d'asile en peau de chagrin

**FIERTÉ** de la France « patrie des droits de l'homme », le droit d'asile souffre, depuis quelques années, d'être amalgamé avec le débat sur l'immigration. Cela n'était pas le cas, jusqu'aux années 80, lorsque les persécutés qui demandaient la protection de la France étaient Russes, Chiliens ou Vietnamiens. Mais les restrictions progressivement imposées à l'immigration de travailleurs ont fait de la demande d'asile l'une des dernières voies d'accès légale au séjour pour les ressortissants des pays du tiers monde.

L'afflux de demandeurs d'asile au début des années 90 avait conduit la gauche à accélérer les procédures d'instruction des dossiers et à priver du droit au travail les demandeurs auxquels le statut de réfugié n'avait pas été accordé. Les mesures dissuasives avaient été poursuivies après le retour de la droite au pouvoir, tandis que se restreignait la jurisprudence de l'Office français des réfugiés et apatrides (Ofpra) et de la Commission de recours des réfugiés (CRR) — l'instance d'appel —, notamment au détriment des ex-Yougoslaves, des Rwandais et des Algériens.

Résultat : la demande d'asile officiellement enregistrée n'a cessé de diminuer. Dix sept mille personnes se sont adressées à l'Ofpra

en 1996 contre 20 000 l'année précédente et plus de 61 000 lors du pic de 1989. Moins d'un dossier sur cinq est aujourd'hui accepté contre plus de 90 % dans les années 70. Moins d'un sur deux fait l'objet d'un entretien oral avec l'intéressé. En 1996, seules 4 300 personnes ont obtenu la protection française.

### INSUFFISANCES

Les récents drames africains et européens ont mis en lumière les insuffisances de l'Ofpra et de la CRR, instances légalement chargées d'attribuer le statut de réfugié prévu par la Convention de Genève et contrôlé par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Ainsi, la jurisprudence française en vigueur exclut-elle de la protection de la France les personnes victimes de persécutions n'émanant pas des autorités étatiques de leur pays (c'est notamment le cas des Algériens menacés par les islamistes). En 1996, l'Ofpra n'a accordé la qualité de réfugié qu'à 49 Algériens sur 1 080 dossiers examinés (4,54 %). Pour tempérer ces restrictions, les gouvernements successifs ont développé la pratique de l'« asile territorial », accordé à sa convenance par le ministre de l'intérieur.

Cette procédure quasi clandestine, que n'encadre aucun texte, débouche sur des autorisations de séjour de courte durée, éventuellement renouvelables, et non systématiquement assorties d'autorisation de travail. Plusieurs milliers d'Algériens bénéficient de ce statut précaire.

Une troisième voie juridique existe en théorie pour obtenir l'asile en France. Le préambule de la Constitution de 1946 intégré dans celle de 1958 dispose en effet que la République donne asile aux étrangers persécutés en raison de leur « action en faveur de la liberté ». Cette disposition avait donné lieu à un bras de fer entre MM. Pasqua et le Conseil constitutionnel en 1993, qui avait abouti à une réforme de la loi suprême. Depuis, les préfets ont le pouvoir de refuser d'examiner une demande d'asile émanant d'une personne ayant transité par un autre pays de Schengen. Le compromis négocié par François Mitterrand prévoit néanmoins que la République peut passer outre cette restriction pour accueillir l'un des combattants de la liberté évoqué par le fameux préambule. Mais cette possibilité est restée lettre morte.

Ph. B.

## Une forte diminution du nombre d'étudiants étrangers depuis 1994

**SANS** l'annoncer officiellement, la France a-t-elle rompu avec sa tradition historique de formation des élites intellectuelles et scientifiques des pays du tiers-monde ? Le durcissement de la réglementation et le renforcement des contrôles ont contraint les universités à modifier profondément leur politique d'accueil à l'égard des étudiants étrangers. De toute évidence, leur assimilation au droit commun des candidats à l'immigration a provoqué un effet « dissuasif », qui n'a pas tardé à se traduire dans les chiffres. Cette réalité reste pourtant difficilement perceptible. Les statistiques officielles n'opèrent en effet aucune distinction entre les étudiants résidant habituellement en France et ceux qui viennent d'un pays tiers.

Au début des années 90, la France pouvait encore se targuer de figurer largement en tête des pays développés, loin devant la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Etats-Unis. Les étudiants étrangers, au nombre de 136 300, représentaient un peu plus de 11 % des effectifs universitaires. Environ 56 % d'entre eux étaient originaires d'Afrique.

Comme le note une étude de la revue *Migrations études* de juillet-août 1996 : « Le poids de la présence africaine est plus précisément nord-africaine et plus considérable parmi les diplômés étrangers : 54 % des DEA et 43 % des thèses. Parmi eux, les étudiants du Maghreb sont plus souvent présents dans les formations en sciences exactes, des ingénieurs, des physiciens et des chimistes. »

Cette tendance s'est inversée depuis 1994. La diminution continue des effectifs — 125 205 étudiants étrangers inscrits en 1996, soit 8,7 % de la population étudiante — s'est accompagnée d'un rééquilibrage. De 76 600 en 1990, le nombre d'étudiants originaires d'Afrique est passé à 63 000. Dans le même temps, sous l'effet des programmes communautaires, ceux de l'Union européenne et des pays de l'Est sont passés de 27 250 en 1990 à 36 000.

L'arrêt brutal de la politique d'accueil des jeunes Algériens explique en partie ce renversement de tendances. Bien qu'aucune instruction officielle n'ait été diffusée, les universités ont été invitées à « limiter les flux », comme le souligne Patrick

Saint-Léger, responsable du service d'accueil des étudiants étrangers à l'université de Saint-Denis (Paris-VIII), et ce malgré le nombre important de candidatures qu'elles reçoivent.

« Personne ne dit officiellement qu'il faut diminuer la part des étudiants du Maghreb. Mais dans le même temps, on facilite l'accès des Européens. Ces choix réels ne sont pas affichés, ni assumés », note Alain Peter, responsable de la communication du pôle européen de Strasbourg.

### « PARADOXE »

Ni le ministère de l'éducation nationale ni celui des affaires étrangères, qui attribuent un peu plus de 16 000 bourses chaque année, n'ont adopté d'objectifs précis en matière de coopération et de formation des étudiants étrangers. « Le paradoxe actuel de la France est constitué par une baisse du pourcentage d'étudiants étrangers et le renforcement des difficultés d'accueil et, dans le même temps, le souhait d'être plus présent sur le marché international de la formation », remarque une étude récente des services du

Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

« Un bon étudiant choisit d'aller là où c'est le plus simple, aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne où il suffit de payer pour obtenir un diplôme, note Jean Lemerle, président de l'université scientifique Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI). Moyennant quoi, ajoute-t-il, un grand nombre d'étudiants qui viennent en France fuient d'abord leur pays avec la ferme intention de rester. » Ce comportement « développe un sentiment d'exclusion, selon *Migrations études*, avec pour effet pervers de favoriser les pratiques occultes destinées à tourner la loi. »

L'arsenal juridique adopté pour éviter les installations définitives, provoque quelque irritation parmi les chercheurs invités dans les universités et les laboratoires. Ces « dysfonctionnements législatifs » ont aussi suscité des initiatives : la Fondation Kastler, à Strasbourg, a édité un guide des démarches à suivre et diffusé, sur Internet, toutes les informations pratiques et utiles.

Michel Delberghe

## DISPARITIONS

## Edouard Will

## Un grand historien de l'Antiquité grecque

**EDOUARD WILL** est mort, dimanche 27 juillet, à Vialas (Lozère).

Né à Mulhouse le 8 mai 1920, dernier enfant d'une famille protestante alsacienne, Edouard Will a grandi en se dotant d'une large culture classique, en même temps qu'il recevait de son père médecin un amour particulier pour la musique. Réfugié à Clermont-Ferrand en 1940, avec l'université de Strasbourg, il a partagé le sort de nombreux étudiants et maîtres de cette université : fouilles archéologiques à Gergovie et danger pesant – l'une de ses sœurs a été déportée à Ravensbruck, lui-même a été arrêté dans le Doubs, et l'ami qui partageait sa chambre rue Bardoux a été fusillé au fort Montluc, à Lyon. C'est à Clermont aussi qu'il a rencontré celle qui devait être sa compagne de toute la vie : cinquante-quatre ans de mariage, cinq enfants et une grande

communauté de sentiments, d'intérêt pour toutes les formes de culture.

Après s'être engagé dans la 1<sup>re</sup> armée française et avoir fait les campagnes d'Alsace et d'Allemagne, il passe l'agrégation d'histoire en 1946. Il enseigne dans le secondaire puis à l'université de Strasbourg ; il consacre sa thèse de doctorat à Corinthe archaïque, *Korinthiaka* (De Boccard, 1955), et étudie aussi *Doriens et Ioniens* (Les Belles Lettres, 1956). Devenu professeur à l'université de Nancy, il y fait toute sa carrière et y crée un centre de documentation exceptionnel, dont il a continué à s'occuper jusqu'à sa mort.

Son œuvre historique est considérable et couvre les différentes périodes de l'Antiquité grecque. Après s'être attaché à l'archaïsme, il publie *L'Histoire politique du monde hellénistique* (Presses universitaires de Nancy, 1966-1967),

qui constitue une œuvre irremplaçable par la précision de sa documentation, les notes critiques analysant toutes les hypothèses présentées par les différents spécialistes. C'est un travail exemplaire par la méthode historique rigoureuse qui témoigne de son immense culture et de son analyse soignée de toutes les sources anciennes, qu'il s'agisse de la Grèce d'Occident, de *l'Anabase* d'Antiochos III ou du mercantilisme d'Etat de l'Égypte de Ptolémée Philadelphie.

## VÉRITABLE EUROPÉEN

Peu après, Edouard Will publiait aux PUF les deux volumes intitulés *Le Monde grec et l'Orient* (collection « Peuples et Civilisations », 1972 et 1975). Le premier, *Le V<sup>e</sup> Siècle*, est son œuvre propre. C'est une somme magnifique sur cette grande période, traduite en italien et en espagnol et sans cesse

rééditée en français. Le second, *Le IV<sup>e</sup> Siècle, Alexandre et le monde hellénistique*, est l'œuvre de Claude Mossé, de Paul Goukowsky et d'Edouard Will. Deux autres livres, rédigés en collaboration étroite avec son ami Claude Orrieux, professeur à l'université de Caen, décerné en 1994, témoignent de l'extrême diversité de ses centres d'intérêt : *Ioudaïsmos-Hellenismos* (PU de Nancy, 1986), sous un titre austère, est un modèle d'analyse des problèmes de rapports entre cultures différentes, d'acculturation, qui vaut pour la période des III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles avant Jésus-Christ, durant lesquels le judaïsme est confronté à la culture dominante que représente l'hellénisme, mais qui fait aussi réfléchir le lecteur sur les mêmes questions à d'autres époques. Le second, consacré au *Prosélytisme juif ? Histoire d'une erreur* (Les Belles Lettres, 1992), démontre de façon convaincante

l'absence de souci missionnaire dans le judaïsme antique.

Edouard Will a achevé au printemps la rédaction de l'ouvrage qui lui tenait à cœur ; il contient la plupart des nombreux articles qu'il a écrits tout au long de sa carrière, et qu'il a pris le soin de mettre à jour et de compléter. Il m'en parlait avec plaisir, heureux d'en avoir fini. Si on regrettait devant lui le retard pris par la publication, il ajoutait, pince-sans-rire, que ce serait un excellent livre posthume. Puisse ses collègues de Nancy répondre à ses vœux pour que ces 800 pages soient rapidement disponibles.

Comment ne pas évoquer encore la qualité du « Bulletin historique : histoire grecque », qu'il a fourni régulièrement dans la *Revue historique* entre 1965 et 1981, les « Bulletins thématiques », dont il a été l'initiateur dans la *Revue des études grecques*, et ses excellents comptes-rendus, qui n'étaient jamais de complaisance ?

Homme de science, Edouard Will a été aussi un homme de grande culture, un véritable européen, parfaitement polyglotte. Au-delà de l'Histoire, il suivait avec sa femme les courants de pensée dans tous les pays du monde. Impressionnant les étudiants par l'ampleur de sa science, il regrettait parfois de n'avoir pas de disciples, mais en réalité nombreux sommes-nous comme héritiers d'un tel maître, conscients de l'immense perte que représente sa disparition, mais aussi de la valeur de l'œuvre qu'il laisse derrière lui et du témoignage de droiture, de modestie, de bonté, de sensibilité qu'il a transmis à tous ceux qui l'ont connu personnellement ou à travers son travail.

**Pierre Cabanes,**  
**professeur d'histoire**  
**de l'Antiquité à l'université**  
**de Paris X-Nanterre**

## Seni Pramoj

## Un « Thai libre »

**SENI PRAMOJ** est mort lundi 28 juillet à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Il a réalisé l'exploit d'être premier ministre de la Thaïlande à trente ans, en 1945, puis à deux brèves reprises, en 1975 et en 1976. Toutefois, l'Histoire retiendra avant tout l'ambassadeur à Washington, avec rang de ministre, qui a refusé, au début de la seconde guerre mondiale, de remettre aux Alliés la déclaration de guerre d'une Thaïlande alignée sur le Japon.

Il prend alors la direction, à l'étranger, des « Thais libres », mouvement antijaponais. Ses compatriotes lui en sauront assez gré pour en faire un premier ministre au sortir de la guerre.

Cousin de la famille royale, Seni Pramoj est né le 26 mai 1905 et, suivant l'air du temps, a fait ses études en Grande-Bretagne. Il était diplômé de droit du Worcester College d'Oxford. Rentré au Siam – qui prendra le nom de Thaïlande en 1939 –, il est avocat avant d'être nommé à Washington. Après la guerre, il est brièvement premier ministre, puis ministre de la justice dans un gouvernement dirigé par les démocrates. Les militaires reprennent le pouvoir en 1948, et Seni Pramoj redevient avocat tout en demeurant membre du Parti démocrate, dont il prend la direction en 1968.

Après la chute du gouvernement des maréchaux, en 1973, il est porté à la tête du gouvernement à deux reprises. En 1976, le coup d'Etat qui accompagne un massacre d'étudiants à Bangkok, sur le campus de Thammasat, marque la fin de sa carrière publique. Il était le frère aîné de Kukrit Pramoj, flamboyant politicien et artiste, décédé en 1995 et qui a également été premier ministre.

**Jean-Claude Pomonti**

## Jaime Milans del Bosch

## Un militaire nostalgique de l'Espagne franquiste

**L'EX-LIEUTENANT GÉNÉRAL** de l'armée de terre espagnole Jaime Milans del Bosch, l'un des principaux instigateurs de la tentative de coup d'Etat de février 1981 en Espagne, est mort, samedi 26 juillet, près de Madrid à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Avec le général Alfonso Armada, Milans del Bosch avait été une des « têtes pensantes » de la tentative de *pronunciamento* du 23 février 1981, destinée à abolir la démocratie naissante et à restaurer le régime franquiste. Né le 8 juin 1915, Jaime Milans del Bosch combat dans les troupes de Francisco Franco pendant la guerre civile (1936-1939), et occupe ensuite

plusieurs hautes responsabilités militaires sous la dictature. En 1979, alors que Franco est mort depuis quatre ans et que l'Espagne achève sa transition démocratique, Milans del Bosch est senti pour devenir chef d'état-major des armées. Finalement évincé, il est nommé à la tête de la région militaire de Valence (Est).

Au début de l'année 1981, il décide avec une poignée d'officiers nostalgiques de l'Espagne franquiste de tenter un coup de force. Le 23 février, sur ordre de Milans del Bosch, 445 gardes civils prennent d'assaut le Parlement, où les députés sont en train de procéder à l'élection du président

du gouvernement, Leopoldo Calvo Sotelo. Commandés par le lieutenant-colonel Antonio Tejero, les gardes civils insurgés tirent des rafales de mitraillette au plafond et ordonnent aux députés de se coucher par terre, sous l'œil effaré de milliers d'Espagnols qui suivent les débats parlementaires en direct à la télévision.

Pendant que les députés sont retenus en otage toute la nuit, Milans del Bosch fait sortir ses hommes et ses blindés dans les rues de Valence, où il proclame l'état d'exception, et appelle tous les autres chefs de régions militaires à l'imiter. Mais aucun n'accepte. Contactés un à un par le roi

Juan Carlos, tous ont décidé de rester fidèles à la Couronne. Dans un télégramme, le souverain somme Milans del Bosch de se rendre : « Celui qui se soulève est prêt à provoquer une guerre civile et en sera responsable », avertit le roi.

Milans del Bosch dépose les armes au petit matin du 24 février tandis qu'à Madrid, le lieutenant-colonel Tejero met fin à la prise d'otages aux Cortès. Quelques mois plus tard, Armada, Tejero et Milans del Bosch sont condamnés à trente ans de prison. Après neuf ans de détention, Milans del Bosch avait été libéré le 1<sup>er</sup> juin 1990 pour bonne conduite et en raison de son âge. – (AFP, Reuter.)

## AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

**Anne-Laure et Rémi VILLIERS-MORIAMÉ**

partagent avec

**Aude**

la joie d'annoncer la naissance de

**Adrienne**  
et de  
**Constance,**

le 29 juillet 1997.

20, rue Daguerre,  
75014 Paris.

**Hubert et Marguerite-Marie BROCHIER**

sont heureux de faire part de la naissance de leur sixième petit-enfant,

**Milena,**

filles de

**Agnès VIENOT**

et  
**Jean-Christophe BROCHIER.**

54, boulevard du Temple,  
75011 Paris.

## Mariages

– A l'occasion de leur départ pour Djakarta,

**Nicole ZUCCA**

et

**Thierry DUMANOIR**

sont heureux de faire part de leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité, le mercredi 23 juillet, sous le signe de Mercure, à la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

## CARNET DU MONDE

## Renseignements :

**01-42-17-29-94**

Télécopieur : **01-42-17-21-36**

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques ..... 105 F  
Abonnés et actionnaires ..... 95 F  
Communicat. diverses ..... 110 F  
Thèse étudiants ..... 65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

## Décès

– M<sup>me</sup> André Drijard, son épouse,  
M. et M<sup>me</sup> Vincent Jezewski,  
M. et M<sup>me</sup> Jacques Drijard, ses enfants,  
Clara, Guillaume, Laure et Arnaud, ses petits-enfants,  
Sa famille et ses amis,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. André DRIJARD,**

chevalier de la Légion d'honneur, agrégé de l'Université, professeur honoraire de Lettres supérieures aux lycées Louis-le-Grand et Henri-IV, ancien professeur de l'Ecole nationale d'administration et chargé de cours à la Sorbonne.

Les obsèques ont été célébrées, le mercredi 30 juillet 1997, à Laines-aux-Bois (Aube), dans l'intimité familiale.

30, avenue Mozart,  
75016 Paris.  
Les Hêtres III, Domaine de Charrière-Blanche,  
69130 Ecully.  
104, rue Charles-Laffitte,  
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Ses enfants,  
Ses petits-enfants,  
Ses arrière-petits-enfants,  
ont la douleur de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Pierrette GAZIO,**

survenu le 29 juillet 1997, à Dinard (Ille-et-Vilaine), dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, le 1<sup>er</sup> août, à Aytré (Charente-Maritime).

– Electricité de France,  
Le président,  
Le vice-président,  
Le directeur général,  
Et l'ensemble de l'équipe dirigeante,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**André GIRAUD,**

ancien ministre, ancien administrateur d'EDF, commandeur de la Légion d'honneur, commandeur des Palmes académiques,

survenu le 27 juillet 1997, à l'âge de soixante-douze ans.

André Giraud a été administrateur d'EDF de 1970 à 1978. L'entreprise rend hommage au grand homme du nucléaire qui a contribué d'une manière déterminante à créer l'outil industriel qui fait aujourd'hui la référence d'EDF.

L'équipe dirigeante et tout le personnel adressent leurs condoléances à sa famille.

(Le Monde du 30 juillet.)

– Paris.

M<sup>me</sup> Georges Montenay, sa fille,  
Yves, Michel, Isabelle, Agnès Montenay, ses petits-enfants,  
Yves et Christian Guillaume, ses neveux,  
Andrée Pierson, sa nièce,  
Ses arrière et arrière-arrière-petits-enfants,

ont le regret de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Louis GUITON,**  
née **JAHAM-DESRIEVAUX,**

dans sa cent deuxième année.

L'inhumation se fera au cimetière de Salle, à Tours, le vendredi 1<sup>er</sup> août 1997, à 11 h 30.

8, rue de l'Abbaye,  
75006 Paris.

**Iia LEWI,**

ingénieur,

s'est éteint, entouré des siens, le mardi 29 juillet 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

De la part de :  
Hela Lewi, son épouse,  
Hinda Lewi-Ferault et Philippe Ferault,  
Edouard S. Rosenblatt et Véronique Lafont, ses enfants,  
Vincent, Elvira, Leïla, Jonathan et Ilan, ses petits-enfants.

15, rue Lakanal,  
75015 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

**Gilles RENÉ-BAZIN,**

le 19 juillet 1997, à l'âge de soixante-quatre ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église de Treize-Vents (Vendée), le 24 juillet.

De la part de :  
Paule René-Bazin, son épouse,  
Jean-Marc, Valérie et Pauline Lefur, Alice et Florian Theffenne,  
Et des familles René-Bazin, Chatel, Chevillotte, Franc, Saint-Laumer et Petit.

3, rue Jules-Hetzl,  
92190 Meudon.

*Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– M<sup>me</sup> Laurent Maître, née Marie Boucher, son épouse,  
Pauline, Hortense et Antoine, ses enfants,  
M<sup>me</sup> Edouard Maître, sa mère,  
Claire Maître, Isabelle et Jean-Louis Daudet, Cécile Maître, Etienne et Denise Maître, Daniel Maître, Agnès et Bertrand Baudet, ses frères, sœurs, beaux-frères et belle-sœur,  
M<sup>me</sup> Bernard Boucher, sa belle-mère,  
Benoît et Marie-Odile Boucher, Véronique Boucher, Paul Boucher, ses beaux-frères et belles-sœurs,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Laurent MAÎTRE,**

survenu accidentellement, le 27 juillet 1997, à l'âge de quarante-trois ans.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris, en l'église Saint-Sulpice.

58, rue Pierre-Demours,  
75017 Paris.  
10, avenue de Verdun,  
40130 Capbreton.

– Héléne Will, son épouse,  
Pierre-Etienne Will et Sophie Sa, Marianne et Jean-Louis Cayatte, Nicolas et Thérèse Will, Claire-Anne Will et Daniel Boix-Sabata,  
Emmanuel et Anne Will, ses enfants,  
Julien, Alexandre, Guillaume, Pauline, Pierre, Antoine, Laure, Fanny, Etienne, Laurent, Marion, Thibaut, ses petits-enfants,  
Madeleine Will, sa sœur,  
Les familles Pillods-Juteau, Lévy, Rautier, Jaeger,

ont la douleur d'annoncer la mort brutale de

**Edouard WILL,**  
historien,

le 27 juillet 1997, dans sa soixante-dix-huitième année.

Il repose à Vialas (Lozère).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Libourrette,  
48220 Vialas,  
48, rue du Sergent-Bobillot,  
54000 Nancy.

(Lire ci-dessus.)

## THÈSES

Tarif Étudiants

**65 F la ligne H.T.**

– Danielle Vernet, sa fille,  
Karim-Cyril et Leslie, ses petits-enfants,  
Parents et amis,  
ont la grande tristesse de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Katia VERNET,**  
née **HIRSHMAN,**

survenu le 22 juillet 1997, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

1, place Lionel-Terray,  
38100 Grenoble.

– Nadège VISSOTSKY, Didier PÉREZ,  
Et leur fille Alexandra,  
ont la douleur de vous apprendre la disparition brutale de leur fils,

**Christophe,**

dans sa vingt-cinquième année.

L'inhumation aura lieu au Père-Lachaise, le 5 août 1997, à 10 h 30, au funérarium.

11, rue Charles-Bertheau,  
75013 Paris.

## Anniversaires

– Le 1<sup>er</sup> août 1991, à L'Île-d'Yeu,

**Mathieu PÉTRY.**

Papy est mort au printemps, Pierre a eu neuf ans, Le jardin est beau.

## Anniversaires de décès

– Il y a deux ans, le 1<sup>er</sup> août 1995,

**Henri CAMAYOR**

quittait les siens.

Vous qui l'avez aimé, souvenez-vous.

– Une pensée pour

**Pierre CHATIGNOUX,**  
journaliste,

décédé le 1<sup>er</sup> août 1996.

– Le 1<sup>er</sup> août 1977,

**Maïdo HERVÉ,**  
née **VIDAL,**

et sa fille,

**Isabelle,**

quittaient brutalement cette terre.

Souvenons-nous d'elles et de leur joie de vivre communicative.

Patrick et Jean-Christophe Hervé.

une nouvelle inédite

Le Monde

Rigor Mortis

Bigitte Aubert

**dames du monde**

LE SEUIL

**UN POLAR À LIRE AVEC Le Monde**  
Vendredi 1<sup>er</sup> daté samedi 2 août



**TERRITOIRE** Les Berrichons ont le sentiment d'être les oubliés de la région Centre. Si la démographie s'est stabilisée dans le Cher, elle continue de reculer dans l'Indre. Sur-

tout, le vieillissement de la population s'est accentué, entraînant une dévitalisation économique. ● LES PETITES VILLES de moins de dix mille habitants en sont à leur tour vic-

times et voient s'étioler leurs activités. ● LE TOURISME et de nouveaux services, notamment aux personnes âgées, offrent de modestes perspectives de développement dans ces

deux départements successivement touchés par les crises de la métallurgie, du textile et, à présent, de l'armement. ● L'AGRICULTURE conserve un poids essentiel dans le Cher,

comme en témoignent les mésaventures d'un fonctionnaire de l'administration agricole départementale en butte à la vindicte du syndicat professionnel.

## Le Berry ne veut pas se résigner à la mort lente

Dans les départements du Cher et de l'Indre, le vieillissement de la population s'accompagne d'une « dévitalisation » économique. Après les villages et les bourgs, les petites villes qui animaient l'espace rural subissent à leur tour fermetures et disparitions d'établissements

**ÉGUZON (Indre)**  
de notre envoyé spécial

Il y a les Berrichons du haut et ceux du bas. « Ici, on est un peu plus vif », insiste Jean-Claude Blin

**REPORTAGE**  
Nouveaux services et tourisme offrent de fragiles bases de résistance

(PS), maire d'Eguzon, pour bien marquer la différence. Eguzon est installée sur la « marche » du Massif central. C'est pourquoi ses 1 400 habitants se disent « marchois », une variante du Berrichon, lequel vit habituellement en plaine. « Quand je suis arrivé dans la commune, en 1969, on parlait encore un patois d'oc », explique M. Blin, tourangeau d'origine, venu exercer la profession de conseiller agricole.

Eguzon se trouve au bout du département de l'Indre et de la région Centre, « au bout du bout des structures administratives », ajoute le maire. L'habitude veut aussi que, dans ce coin de Berry, on vote à

gauche. On ne reculait pas, naguère, devant 40 kilomètres à pied pour aller écouter Jean Jaurès à La Châtre. Eguzon fait partie aujourd'hui de ces nombreux cantons qui refusent de mourir dans la chlorophylle.

La démographie est toujours en recul dans l'Indre (3 500 habitants en moins depuis le début de la décennie 90). Elle semble se stabiliser dans le Cher, l'autre département berrichon : il n'y a plus hémorragie. Si l'exode touche, bien sûr, « les jeunes qui quittent le département pour aller étudier ou trouver un emploi ailleurs », en revanche le vieillissement a pris le relais. Les plus de soixante-cinq ans dans l'Indre sont deux fois plus nombreux que dans le reste de la France. Le Berry se dévitalise plus qu'il ne se désertifie. « La désertification n'existe nulle part. C'est un terme de l'après-guerre qui a fait choc et a permis l'émergence d'une politique d'aménagement du territoire », rappelle un aménageur. Moins de bras ne signifie pas abandon du terroir.

La mécanisation, comme dans la riche « champagne » berrichonne, s'accommode fort bien du désert

humain. Phénomène plus inquiétant, ce sont à présent les petites villes de moins de 10 000 mille habitants, qui animaient l'espace rural avec une zone d'activités et des services, qui perdent de leur vitalité. Et non plus les seuls petits bourgs ou hameaux, où le café et la boulangerie ont tiré le rideau depuis si longtemps que le mot maintenant s'efface sur la façade. Ici, c'est un collège menacé de fermeture ; là, des services qui disparaissent. Entre 1985 et 1995, l'Indre a perdu, par exemple, près de 700 commerces, dont presque 500 alimentaires, une perte que n'explique pas la seule création de trois hypermarchés durant la même période.

Certains services, en revanche, liés à la personne et la santé, bref à la retraite, tiennent bon et se développent même ; l'ambulancier en blouse blanche est devenu un personnage familier de la campagne berrichonne. Ces chefs-lieux s'étiolent, malgré une politique prévoyante de contrats, initiés et passés depuis vingt ans avec la région, pour les préserver et les rendre plus attractifs.

A Eguzon, trente-huit emplois

ont disparu à l'automne dernier à la suite de la fermeture d'une entreprise de confection, et la blessure est encore vive. Quatre-vingt-sept demandeurs d'emploi sont inscrits dans la commune. « J'ai toujours la liste à côté de moi, avoue M. Blin. Le chômage, ici, est dramatique en termes d'avenir ; en revanche, il est plus supportable en termes de vie quotidienne. Nous voyons même arriver des chômeurs de la région parisienne : ils retapent la maison de la grand-mère, s'essaient à l'agriculture. »

### MENACE DE SÉCESSION

Les retraités aussi sont de retour. « Certains reviennent avec l'envie de retrouver le pays tel qu'ils l'ont quitté dans le passé. Or, le pays a bougé. » La baisse de la population semble s'être stabilisée. Grâce, en partie, au tourisme qui s'est développé autour du plan d'eau offert par le barrage « le plus ancien d'Europe », édifié dans les années 20 par de la main-d'œuvre étrangère, déjà. La nature, pourtant généreuse, a du mal à cacher une vilaine forêt de pylones, mais la vallée de la Gargilasse – la « petite Suisse » de George Sand – et les méandres de

la Creuse réconcilient bien vite le visiteur avec les lieux. Une soixantaine de commerces et d'artisans, une bonne centaine d'emplois industriels avec ceux d'EDF, pas de fermeture de classes à l'horizon, et de moins en moins d'écriteaux « à vendre » sur les portes des maisons : Eguzon fait de la résistance. « Mais il faut batailler », reconnaît le maire. Et s'il a, lui, modeste responsable rural, un conseil à donner aux urbains, c'est qu'« on ne vide pas la ville comme on a vidé la campagne il y a trente ans ».

Les deux départements berrichons se sentent brimés dans une région, le Centre, dominée par les « nordistes ». A une première crise, dans les années 70, touchant la métallurgie, de tradition ancienne, s'est ajoutée une deuxième dans le textile, au cours des années 80, avant que ne s'abatte une troisième, aujourd'hui, dans le secteur de l'armement, propre à décourager les énergies. Ebranlé par ces séismes, le Berry brandit périodiquement la menace de la sécession pour faire tomber un peu de manne dans son escarcelle. Une « Assemblée du Berry », comme au temps de l'Ancien Ré-

gime, a même vu le jour. Cette « Berry chouannerie » a plutôt fait sourire. Orléans, le siège de la région, n'est pas resté insensible : un fonds spécial alimente depuis 1992 les caisses berrichonnes pour compenser les handicaps.

Le maire d'Eguzon désapprouve cette « approche plaintive ». « Certes, il faut peser sur les élus à Orléans, mais pas en faisant du misérabilisme. Si l'on veut que la région s'intéresse à nous, il faut avoir des projets et monter des dossiers. » Avis partagé par un responsable à Orléans : « Les gens du Berry ont le sentiment qu'on leur en veut, et qu'ils n'ont pas de « retour ». Ils ont toutes les aides qu'on peut avoir – elles se croisent et s'entrecroisent. Cela ne fait pas forcément bonne impression. Les investisseurs imaginent que c'est le Sahel, alors que le Berry est plein d'excellentes entreprises. »

En peignant un monde rural les pieds un peu trop collés à la terre, George Sand, la bonne dame de Nohant, a peut-être, sans le vouloir, joué un mauvais tour aux Berrichons.

Régis Guyotat

## L'administration agricole du Cher sous la pression des lobbies céréaliers

**BOURGES**

de notre correspondant

Philippe Robineau, ingénieur des travaux agricoles de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) du Cher, est « au placard », malgré trente-deux ans de carrière, une excellente notation de ses supérieurs et son application à suivre les directives du ministère. Il vient de déposer plainte contre Yves Proffit, encore récemment président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), pour « dénonciation calomnieuse ».

L'affaire commence le 6 février 1997. A la tribune du congrès de la fédération bovine, à Bourges, le président de la FDSEA dénonce « un fonctionnaire certes compétent, mais tout à fait désagréable avec les agriculteurs ». Dans la salle, au premier rang, le ministre de l'agriculture de l'époque, Philippe Vasseur, sursaute. Philippe Robineau n'a pas été nommé désigné, mais, le lendemain matin, une note signée par son directeur, Jacques Duchamp, l'attend sur son bureau. Son « patron » vient de le muter « au service de la statistique », dans l'attente d'une affectation définitive... à Wallis-et-Futuna.

M. Robineau est, depuis 1992, chef du bureau des productions animales et végétales du Cher. Il a en charge le contrôle de l'attribution des aides européennes. Le Cher est le premier département producteur de graines d'oléagineux (colza, tournesol) ; 8 000 dossiers sont traités chaque année, et l'Europe verse près de 1 milliard de francs par an. En liaison avec l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC), et avec l'aval de la préfecture, il reconnaît avoir « aligné », bon an mal an, une centaine d'agriculteurs, les pénalités

s'échelonnant « de quelques centaines de francs à plusieurs centaines de milliers ». Mais elles « ne concernent que les anomalies les plus flagrantes », précise-t-il.

« Une telle attitude n'a rien à voir avec les contrôles, rétorque Yves Proffit. J'ai simplement dénoncé le comportement de M. Robineau. Ça dure depuis quatre ans. Rappelez-vous nos demandes d'interprétation plus souples des textes de la PAC lors d'une manifestation, en 1994, dans les rues de Bourges. » C'était juste avant l'accord interprofessionnel sur les oléagineux de 1996, jamais approuvé par Bruxelles bien que signé par Philippe Vasseur et que la FDSEA aurait souhaité voir appliquer par la DDAF. Mais l'administration avait refusé ces dispositions destinées à échapper aux pénalités pour dépassement des surfaces. M. Robineau, en charge des contrôles et ne voulant en aucun cas apparaître comme le porte-parole des professionnels, s'était trouvé en première ligne. Il bénéficie aujourd'hui du soutien de tous les syndicats de fonctionnaires et de quelques paysans las de certaines pratiques. On se souvient que le prédécesseur de M. Robineau, Lucien Simon, avait été, lui aussi, « mis au placard ».

Le 24 avril, Yves Proffit a démissionné de la présidence de la FDSEA – « une démission prévue il y a un an », selon l'intéressé, – laissant la place à Etienne Gangneron. Des mouvements sont annoncés prochainement parmi la hiérarchie de la DDAF. Tandis que ni la préfecture ni la direction de la DDAF ne souhaitent faire de commentaires, Philippe Robineau demande « à être réhabilité dans son honneur de fonctionnaire » avant d'accepter une mutation, fût-elle à Wallis-et-Futuna.

Patrick Martinat

### DÉPÊCHES

■ **MANCHE** : les militants de Greenpeace à Cherbourg ont appelé, mercredi 30 juillet, les habitants de la presqu'île du Cotentin à signer la « déclaration d'amour » rédigée par Didier Decoin et Erik Orsenna, destinée à redorer l'image de la Hague (Le Monde du 25 juillet), ternie par la polémique sur l'usine de la Cogema.

■ **FINISTÈRE** : un collège d'enseignement en langue bretonne, « Diwan » (le « germe ») ouvrira ses portes à la rentrée scolaire, à Quimper, dans les locaux de l'ancien lycée privé Sainte-Anne, pour faire face à un afflux d'élèves.

■ **ISÈRE** : à Pont-en-Royans, une manifestation de soutien aux douze maires démissionnaires suite à l'arrêt préfectoral interdisant l'accès à plusieurs sites touristiques et rivières équipés d'installations EDF dans le Vercors s'est déroulée mercredi 30 juillet. A l'occasion d'une rencontre avec les maires du canton, la préfecture a annoncé une levée partielle des interdictions sur les sites concernés.

RHÔNE-POULENC INFORME SES ACTIONNAIRES

## Résultat net du deuxième trimestre 1997 : + 20,2 %

« Le second trimestre confirme la poursuite de la croissance des résultats du Groupe. Nous maintenons notre objectif de progression de 20 % du bénéfice net par action en 1997, hors éléments exceptionnels (1) ».

Jean-René Fourtou  
Président-Directeur Général

Rhône-Poulenc a réalisé au deuxième trimestre 1997 un chiffre d'affaires consolidé de 23 435 millions de francs, en hausse de 8,5 % à structure comparable, en raison d'une croissance des volumes et d'un effet dollar favorable.

Les résultats liés à l'exploitation s'élèvent à 2 162 millions de francs, en hausse de 9,7 %, à structure comparable. Hors Centeon (retrait de produits), ils auraient progressé de 27 %.

Le résultat net s'établit à 934 millions de francs, en hausse de 20,2 % par rapport au deuxième trimestre 1996. Hors Centeon, la progression aurait été de 43 %.

Le bénéfice net par action est de 2,83 francs, en progression de 17,4 % par rapport à 1996.

(1) Ces résultats ne prennent pas en compte les effets éventuels des projets annoncés le 26 juin 1997.

Rhône-Poulenc, l'un des premiers groupes mondiaux de sciences de la vie et de chimie de spécialités,



contribue par ses innovations à améliorer la santé des hommes, des animaux et des plantes ainsi que la qualité et la sécurité des produits industriels et de la vie quotidienne.

### Contribution des secteurs

■ **Pharmacie** (Rhône-Poulenc Rorer et Pasteur Mérieux Connaught). Le chiffre d'affaires augmente de 10,6 %, à structure comparable, en raison des bonnes ventes réalisées par les nouveaux produits de Rhône-Poulenc Rorer et de la forte croissance des vaccins sur le marché américain.

■ **Santé Animale et Végétale** (Rhône Mérieux, Rhône-Poulenc Nutrition Animale, et Rhône-Poulenc Agro). Le chiffre d'affaires augmente, à structure comparable, de 8,4 %, grâce à la forte progression des ventes du fipronil sur le marché asiatique et d'Amérique Latine, et du Frontline®, sur le marché américain.

■ **Chimie**. Le chiffre d'affaires augmente de 8,7 %, à structure comparable, grâce à la croissance des volumes et au développement des produits de spécialités.

■ **Fibres et Polymères**. Le chiffre d'affaires est en hausse de 1,7 %, à structure comparable, en raison d'une bonne activité dans le polyamide.

Pour plus d'informations :  
Internet : <http://www.rhone-poulenc.com>

Prochain rendez-vous :  
Résultats du 3<sup>e</sup> trimestre : 30 octobre 1997

Relations Actionnaires  
25, quai Paul Doumer  
92408 Courbevoie cedex

N° VERT 0.800.40.53.43

Minitel : 3615 ou 3616 CLIFF

**RHÔNE-POULENC**

**C'**EST à New York, en juin 1992, lors d'une vente aux enchères chez Sotheby's, que M<sup>me</sup> L. s'est offert la femme sans tête qui a longtemps trôné dans son salon, face au lac de Genève. Experte en art contemporain, la jeune femme avait eu le coup de foudre pour « la sensualité et la modernité » de cette déesse de pierre grise au buste nu. Tenant jusqu'au bout les enchères, elle en avait payé le prix : 130 000 dollars. Sans état d'âme. Le nom du numéro un mondial des ventes d'art valait toutes les garanties. Et l'explication donnée mezza voce par la grande maison de York Avenue – « la statue vient d'une famille qui connaît des jours difficiles et souhaite l'anonymat » – lui avait paru convaincante. L'argument pouvait même justifier la fausse note du catalogue qui indiquait laconiquement : « Origine inconnue. »

Rentrée chez elle, la Suissesse n'avait pas cherché à en savoir plus, et cette ignorance aiguillonnait ses rêveries. A qui appartenait-il, ce corps de grès ? A Laksmi, l'épouse de Vishnou, le dieu salvateur, à Durga l'Inaccessible ou à Parvati,

### RAZZIA SUR LES OBJETS D'ART

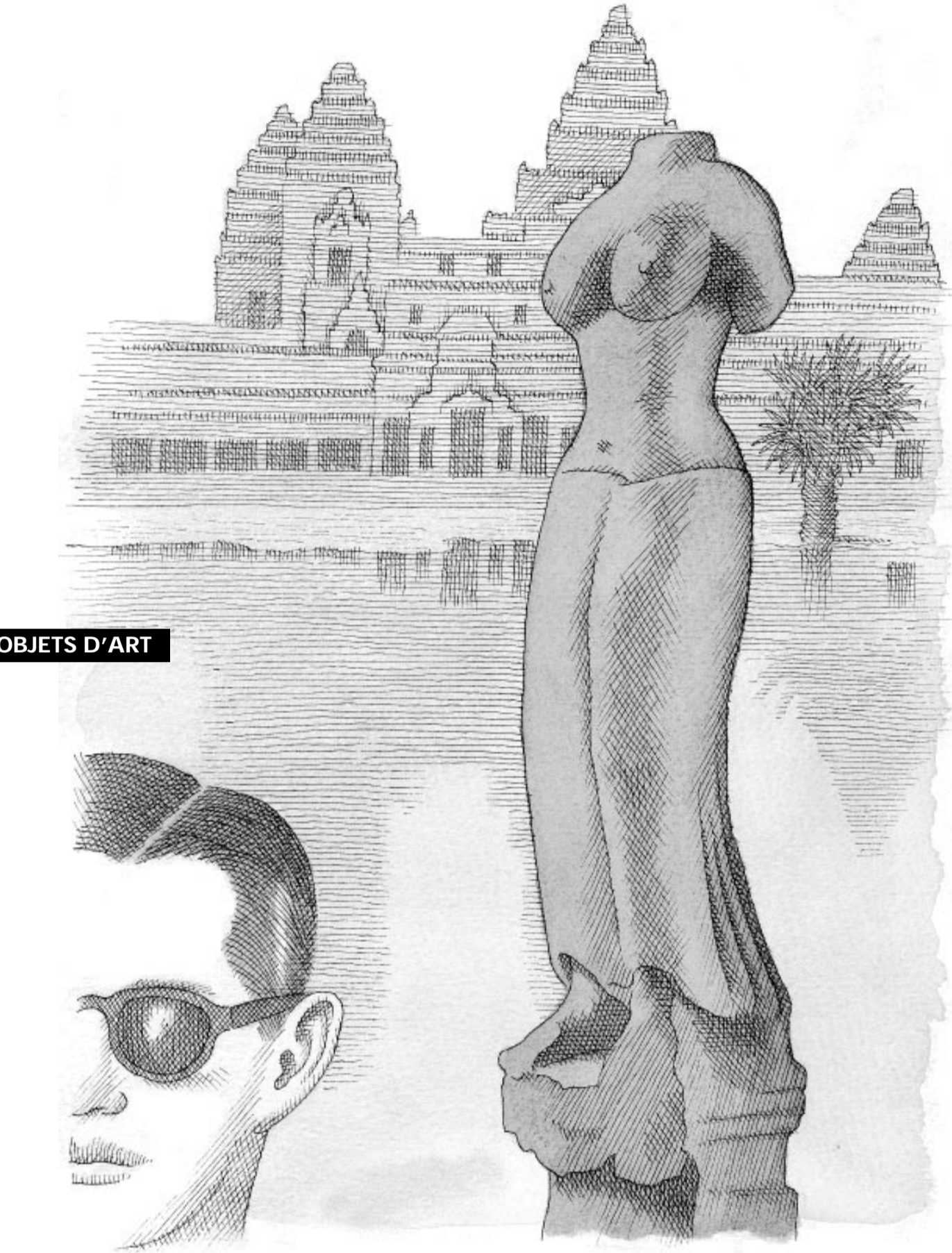
compagne du terrible Shiva ? Et quels chemins avaient bien pu conduire cette beauté tropicale des profondeurs de la jungle cambodgienne jusqu'aux gratte-ciel de Manhattan ?

En octobre 1994, un coup de téléphone de la police genevoise allait brutalement apporter une réponse à ces interrogations. D'après Interpol, sa statue figurait dans une brochure du Conseil international des musées (ICOM) intitulée *Cent objets volés à Angkor*. Une vérification s'imposait donc. Après avoir alerté Sotheby's, M<sup>me</sup> L. avait déposé la statue dans la zone franche de l'aéroport de Genève. Là, Bruno Dagens, l'expert chargé de l'examiner, n'avait eu aucune peine à la reconnaître : enregistrée le 7 février 1973 sous le numéro 7081, elle était l'une des dernières œuvres d'art mises à l'abri de la Conservation d'Angkor, le QG des archéologues français à proximité des temples, alors que le Cambodge sombre dans la guerre.

Bruno Dagens, aujourd'hui professeur à l'université Paris-III, est bien placé pour juger. Sous la direction de Bernard-Philippe Groslier, l'ancien directeur de la Conservation d'Angkor, il a fait partie, en 1972, de l'équipe lancée dans une course contre la montre pour sauver le maximum d'objets. Et prolonger ainsi le travail de protection accompli par les archéologues et les architectes de l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFO) dans l'ensemble monumental le plus riche du monde. Car les temples, ceux du parc d'Angkor (Angkor Vat, Angkor Thom, le Bayon), ceux des alentours (Roluos, Lolei, Preah Khan) et ceux, plus éloignés encore, perdus dans la jungle, sont des proies faciles. L'histoire des royaumes angkoriens, victimes de leurs voisins, des injures du temps et des pillers de ruines le montre bien. Personne n'a oublié comment un aventurier nommé André Malraux avait fait main basse, en 1924, sur des bas-reliefs du temple de Banteay Srei, une merveille en grès rose de l'art angkorien.

**A**U début de 1973, ce ne sont ni les bانيين tentaculaires ni les émules de l'auteur de *La Voie royale* qui menacent les quelque trois cents « cathédrales de la jungle » éparpillées des rives du grand lac Tonlé Sap jusqu'à la frontière thaïlandaise. C'est la deuxième guerre d'Indochine, avec son apocalypse quotidienne. Déjà, les tapis de bombes de l'US Air Force se rapprochent et font trembler les vitres de la capitale. En 1970, le prince Norodom Sihanouk, auteur d'un film au titre prémonitoire, *Ombres sur Angkor*, a été chassé du pouvoir. Le champ de bataille vietnamien s'est étendu au Cambodge. Bientôt les soldats d'Hanoï occuperont les temples. L'équipe de Bernard-Philippe Groslier parvient à gagner du temps, mais elle sait ses jours comptés. Les plus belles statues, les plus beaux bronzes sont envoyés au Musée national de Phnom Penh. Le reste est rassemblé sur place dans les trois dépôts de la Conservation.

Des centaines de pièces vont ainsi s'ajouter à celles accumulées depuis un demi-siècle. Il y a là, derrière des grilles de fer, la plus grande collec-



# Les tribulations de la déesse d'Angkor

5

tion d'art khmer jamais rassemblée. Un ensemble où Brahma, Vishnou et Siva côtoient les bouddhas de bois et les géants de pierre, la grâce dansante des *apsaras*, les nagas à sept têtes et l'oiseau *garuda*. La statue de M<sup>me</sup> L. est du nombre. Numérotée, photographiée et décrite (« X<sup>e</sup> siècle, 58 cm, grès gris-bleu, seins coniques, jupe collante, fesses plates »), elle est rentrée en extremis. Bientôt, il faut évacuer une Conservation aux allures de camp retranché. Abandonner aux hasards de la guerre ce sanctuaire où 5 000 objets d'art résument un grand moment du génie humain. Au crépuscule des dieux va succéder le massacre des hommes.

Quand notre déesse est-elle sortie de son refuge ? Ce qui est sûr, c'est qu'elle n'était plus à la Conservation à la fin des années 80, lorsque les Français ont repris l'inventaire. Elle n'était d'ailleurs pas seule à manquer à l'appel. Plus de 400 pièces ont disparu. D'autres ont été mutilées. Après le départ des Français, la Conservation n'est pas restée sans locataire. De 1973 à 1979, les Khmers rouges y ont campé. Puis les Vietnamiens, qui ont occupé le Cambodge après avoir chassé les

hommes de Pol Pot, l'ont transformée en cantonnement militaire et en centre de stockage alimentaire. Les dépôts ont été ouverts et des statues déplacées. En quittant les lieux, à la fin des années 80, les soldats d'Hanoï ont-ils fait main basse sur des sculptures, comme le firent pendant des siècles leurs ancêtres conquérants des royaumes d'Annam ? Certains Cambodgiens en mettraient leur tête à couper.

Pendant ces mêmes années, non loin de là, une autre menace a pris corps. Dans les camps de réfugiés de la frontière thaïlandaise, des liens se sont noués entre la résistance anti-vietnamienne, des antiquaires de Bangkok et des militaires thaïlandais, héritiers, eux aussi, d'une tradition séculaire de conquête et de pillage des royaumes angkoriens. Bientôt, des équipes spécialisées s'attaquent aux dieux de la région des temples. Avec des moyens grossiers et beaucoup de dégâts. Dieux, *devatas* et *apsaras* sont décapités au burin, démembrés à la scie, les bas-reliefs attaqués au marteau. A ce pillage organisé s'ajoute, dans les premiers temps, le flot des objets qu'une population misérable déro- be à ses temples pour survivre. A

Bangkok, l'art khmer a la cote. Dans les arrière-boutiques, où le butin arrive de la frontière, on peut déjà commander sur catalogue.

Signe des temps, un vaste supermarché de l'Antiquité baptisé River City va bientôt s'élever, dans la capitale thaï, à deux pas des grands hôtels, des ambassades et de Chinatown. Ses galeries regorgent de pannotilles, mais aussi d'une quantité de pièces de qualité. En 1996, la galerie Malika proposait un bas-relief d'Angkor pour 22 000 dollars et des têtes arrachées aux temples pour 10 000 dollars pièce. C'est dans l'une de ces boutiques que la statue de M<sup>me</sup> L. a été achetée. Elle a ensuite quitté l'Asie pour l'Amérique. Pour une boutique discrète de Madison Avenue, la Mecque des antiquaires new-yorkais, la galerie Doris Wiener. De là, elle est passée chez un marchand d'art, Maurice Pinto, qui l'a mise en vente chez Sotheby's. Elle a changé de prix aussi souvent que de main. Acquis pour une poignée de dollars à sa sortie du Cambodge, puis quelques milliers à Bangkok, elle sera mise à prix 60 000 dollars et achetée – on l'a vu – plus du double.

Depuis octobre 1994, la statue est

repartie à reculons vers son pays d'origine. Chacun de ses anciens acquéreurs, qui pouvait difficilement ignorer sa provenance, tente de se faire rembourser par le précédent. Mais tous préfèrent payer ou perdre de l'argent que de risquer un procès ou une campagne de presse. On a pu en juger récemment, car cette affaire est loin d'être la seule dans son genre. La publication, en 1993, de la brochure de l'ICOM, réactualisée en 1997, et la campagne de sensibilisation qui l'a accompagnée, ont permis de repérer d'autres statues volées. Négociant en position de force, l'Unesco a obtenu dans plusieurs cas la restitution pure et simple des objets volés aux autorités cambodgiennes.

C'est ainsi qu'ont été rendues, fin 1996 et début 1997 : une tête de Shiva acquise par le Metropolitan Museum de New York, une autre de Brahma vendue par Sotheby's, en 1993, et treize statues saisies, depuis 1990, chez des antiquaires thaïlandais. En 1993, un buste féminin avait été remis par un grand antiquaire parisien à l'ambassade du Cambodge. Quant à la déesse de M<sup>me</sup> L., elle restituée, en juin 1997, à Zurich, par Doris Wiener au mi-

nistre d'Etat cambodgien Van Moli- van. Dans la plus grande discrétion. Mais pour quelques restitutions symboliques, combien d'objets, en sens inverse, viennent grossir une hémorragie continue ?

En janvier 1997, des militaires ont répondu à leur manière à la question. Alors que l'on faisait grand cas des restitutions, la police cambodgienne interceptait aux abords de la frontière thaïlandaise un camion militaire transportant plus de dix tonnes de sculptures volées au temple de Koh Ker, à 85 kilomètres au nord-est d'Angkor. Un record ! A bord du véhicule se trouvaient 17 soldats de la garde personnelle du général Khan Savoeun, commandant de la 4<sup>e</sup> région militaire – celle d'Angkor – et dignitaire du parti royaliste au pouvoir, le Funcinpec. Interrogé par la presse, le général s'était borné à déclarer que ses hommes avaient agi à son insu. « Ils sont pauvres et on leur offre beaucoup d'argent. Il ne faut pas leur en vouloir », avait-il ajouté. Deux mois plus tôt, un chargement moins important avait été intercepté dans des conditions similaires, dans le même secteur.

**L**ES deux affaires en sont restées là. Tout comme les trois attaques à main armée perpétrées, en 1993 et en 1994, par des militaires contre les dépôts de la Conservation. Elles ont cependant le mérite de dissiper les ambiguïtés en montrant crûment une réalité que les politiciens ne veulent pas voir : depuis leur retour au pays, certains militaires cambodgiens n'ont pas cessé d'approvisionner leurs partenaires thaïlandais en œuvres d'art. C'est de ceux-là que vient, désormais, le gros du pillage. Royalistes et Khmers rouges sont particulièrement concernés.

A Phnom Penh, on n'aime guère parler de tout cela. Mais à Bangkok on n'en fait pas mystère. Ainsi cet antiquaire de River City admet-il sans barguigner : « Les pièces sont livrées par les militaires cambodgiens le long de la frontière, à Aranyaprathet et Surin. » Prévenu par téléphone, il va sur place faire son marché « depuis des années ». Bref, l'affaire de Koh Ker n'est pas isolée. Dans le grand musée cambodgien à ciel ouvert, il ne manque pas de temples à piller. A massacrer. Le travail de boucher infligé aux sculptures de Koh Ker, qui étaient visibles, au printemps 1997, dans les jardins de la Conservation d'Angkor, en est un triste exemple.

Même le parc d'Angkor, où les touristes sont chaque jour plus nombreux, n'est pas épargné. Selon le conservateur, Oum Vong, « des vols ont encore lieu quotidiennement ». En 1994, à la suite des attaques contre la Conservation, l'Unesco et la France ont créé une police des temples : 500 motards, chargés d'une trentaine de monuments, dont la présence a permis d'améliorer la sécurité et de récupérer des centaines d'objets. Mais leur efficacité souffre de deux handicaps. L'un concerne une fois de plus les militaires. « Quand nous tombons sur des soldats en train de piller, avoue un policier, ils nous menacent de mort, nous et nos familles, si on parle. » L'autre a trait aux salaires qui sont à la charge du ministère de l'Intérieur. Très bas (15 dollars et une ration de riz), ils sont parfois attendus pendant des mois. Tout comme l'essence destinée aux motos. « La police du patrimoine commence à désespérer », constatait, en mars, Chea Sophat, le patron de cette unité. Dans les jours précédents, une centaine de policiers avaient démissionné.

« Chers visiteurs, le Cambodge souffre d'une perte dévastatrice de son héritage culturel. Tous les jours, des sites archéologiques sont livrés au pillage et au sacage de ceux qui vendent les statues et les objets d'art à des collectionneurs. Aidez-nous à faire cesser cette destruction. » Ce message, que les autorités font distribuer aux touristes, résume bien la situation. Mais ses auteurs se trompent de cible. Le visiteur n'est pour rien dans cette affaire et n'y peut pas grand-chose. Ce n'est pas lui qui a volé la statue de M<sup>me</sup> L. Pas lui non plus qui tronçonne et évacue par camions entiers les vestiges de la grandeur du peuple khmer. Pieusement placés, depuis 1992, sous la sauvegarde de l'humanité entière.

**Roland-Pierre Paringaux et Emmanuel de Roux**  
Dessin : Pierre Le Tan

**PROCHAIN ARTICLE**  
Le grand bazar chinois

# Les trois chantiers de Claude Allègre

par Roger Fauroux

L'éducation nationale, on le sait, a été quasi absente de la dernière campagne électorale, comme si, devant ce sujet hérissé de tabous et « bastionné » par les plus vieilles gardes syndicales, nul ne se risquait, avant l'élection, à émettre un avis tant soit peu tranché. Les Anglais et les Américains, dans des circonstances semblables, en avaient jugé autrement, et ils avaient raison. Lionel Jospin et Claude Allègre se trouvent du même coup exempts de toute promesse électorale et, puisque leurs prédécesseurs immédiats n'ont guère fait preuve ni d'une imagination ni d'une volonté réformatrice débordantes, le terrain est à peu près dégagé – on n'ose écrire en friches –, à peu près en l'état où ils l'avaient laissé cinq ans plus tôt.

Le système scolaire souffre de mille maux. En simplifiant à l'extrême, et sans tenter de débrouiller l'écheveau compliqué des causes et des effets ni de faire le décompte des complices et des victimes, nous pensons que trois grands chantiers s'offrent à la volonté réformatrice, généralement reconnue, du nouveau ministre.

● **Le savoir** : nos enfants sont informés de tout mais ils ne savent pas grand-chose, au sens d'un savoir hiérarchisé, rigoureux, intégrant les outils fondamentaux pour la compréhension du réel. Tous les enseignants le savent et le disent et les comparaisons internationales le confirment, parfois à un niveau cruel pour notre amour-propre national. Il règne dans notre système scolaire, depuis les classes primaires jusqu'aux premiers degrés des facultés, une ignorance ordinaire, tolérée, paisible si l'on peut dire, qui affecte un nombre considérable d'élèves ou d'étudiants mal orientés, peu motivés, globalement « mal appris » et mal préparés à jouer un rôle de citoyens actifs dans le monde des adultes. Rien, et surtout pas le baccalauréat, devenu simple rite de fin d'adolescence, ne vient réguler ou canaliser la marée montante de la majorité des générations, du jardin d'enfants jusqu'au DEUG.

Et que dire de l'ignorance extraordinaire de ces légions d'enfants que l'école primaire laisse échapper, infirmes pour la vie parce que dépourvus au sens propre et au sens figuré du B-A-BA des connaissances élémentaires et des règles de la vie en société. Le diagnostic de

l'illettrisme et des autres ignorances de base est maintenant établi et les remèdes à peu près identifiés. Il faut tout mettre en œuvre, quoi qu'il puisse en coûter en moyens matériels et en sacrifices d'amour-propre ou de pouvoir pour telle ou telle nomenclature savante, administrative ou autre, afin de refonder l'école de la République dans sa mission essentielle qui est tout simplement l'instruction et l'éducation des jeunes Français.

● **L'équité** : notre société moderne produit des inégalités à foison, c'est probablement la rançon du progrès. Cela est vrai dans le domaine économique où l'écart semble se creuser entre les plus riches et les plus pauvres. Il serait calamiteux qu'il en aille de même pour le savoir et que les richesses intellectuelles restent réservées à certaines lignées.

Pour le dire en clair, un fils d'immigré et/ou de chômeur chronique et/ou d'habitant de quartier en perdition n'a aucune chance, absolument aucune, d'entrer dans l'une de ces grandes écoles qui produisent l'élite de la nation. Et, dans le même temps, un réseau subtil d'informations et de complicités sociales permet aux initiés de placer leurs enfants dans les bonnes classes des bons lycées qui servent de tremplin aux bonnes classes préparatoires et ainsi de suite. La suite, c'est-à-dire les grands concours, n'est certes pas donnée, car il y faut du travail et du mérite, mais pour eux l'accès en est grandement aplani. Un processus de ségrégation se met ainsi de plus en plus précocement en place, rendant dérisoires nos prétentions à la méritocratie.

En première urgence, il faut venir au secours des zones dites par euphémisme d'éducation prioritaire, en multiplier le nombre et en renforcer les moyens. Faute de quoi nous courrons le risque mortel, déjà visible, de laisser se constituer en marge des grandes cités, des sortes de « camps », comme on en voit ailleurs, hors droit, hors culture, hors citoyenneté. Et l'école est presque seule en mesure de reconquérir ce *no man's land*, à condition qu'elle soit massivement aidée. La démocratie américaine, face à une situation analogue, a, on le sait, dans plusieurs villes, pris le parti héroïque d'organiser le *busing*, ce transfert autoritaire d'écoliers des beaux quartiers dans les districts noirs, et réciproquement. Pra-

tiquer le *busing* à la française, c'est appeler les meilleurs maîtres à aller enseigner dans nos ghettos à la place de débutants mal préparés ; c'est mobiliser les élèves des instituts universitaires de formation des maîtres et, pourquoi pas, ceux des écoles normales supérieures pour qu'ils aillent y faire un temps de service civique ; c'est multiplier les bourses pour les enfants les plus doués du Val-Fourré afin qu'ils poursuivent leurs études à Louis-le-Grand.

Restaurer l'égalité c'est encore repenser la hiérarchie des moyens matériels et des privilèges sociaux qui s'est instaurée entre les écoles, grandes ou moins grandes, et l'Université. Cette spécificité française a ses vertus et personne ne gagnerait à un aplatissement général des filières. Du moins pourrait-on rechercher les moyens de rapprocher, y compris sur le plan des ressources financières et humaines, de l'organisation et des exigences, ces deux ailes bien délimitées de notre édifice universitaire, le château et les communs.

## Devant un ensemble ainsi verrouillé, la seule clef du changement est la déconcentration

Enfin, l'équité commande aussi de créer de bout en bout cette grande filière professionnelle et technologique qui n'a existé jusqu'ici que dans les discours officiels. Un bachelier professionnel, après un temps de pratique en entreprise, devrait pouvoir accéder aux plus hauts degrés de l'enseignement supérieur et un bachelier technologique poursuivre ses études tout droit jusqu'à l'École polytechnique. Le mélange social et la productivité de notre économie y gagneraient à coup sûr.

● **L'efficacité** : l'organisation scolaire est un défi aux règles de la gestion moderne ou simplement du bon sens. Le degré de centralisation confine à la caricature, les mérites ou les démérites des personnes ne sont pas reconnus et rarement identifiés, l'innovation pédagogique, depuis la création fort heureuse des IUFM, est au point mort.

marque », et pas seulement dans les domaines – consoles de jeu, sportswear – qui les concernent au premier chef. Pour les industriels, conscients qu'un enfant fidèle à un produit sera un adulte qui le sera aussi, il devient essentiel de s'attirer les bonnes grâces des jeunes consommateurs.

### DÉSIR DE TRANSGRESSION

Faut-il s'inquiéter du succès, chez les adultes, de ce que certains qualifient de « consommation régressive » ? A première vue, on peut n'y voir qu'une forme de repli hédoniste, un antidote artificiel au stress. Ce phénomène, plus avancé aux Etats-Unis – et davantage encore au Japon – qu'en Europe, peut aussi être perçu comme un réflexe de défense moins malsain qu'il n'y paraît. Souvent synonyme de fantaisie, ce retour à l'enfance exprime, d'une certaine manière, un désir de transgression, notamment de la part des consommateurs les

serait avec rudesse le problème des relations entre la « Belle Province » et la fédération canadienne (...).

Lorsque j'arrivais à Montréal, j'appris qu'il venait de lancer « *Vive le Québec libre !* ». Le lendemain, il tint à m'expliquer, lui-même, ce qui s'était passé. La teneur de la conversation fut la suivante : « *« Eh bien, j'ai crié "Vive le Québec libre !" , ça va faire du "schproum", et ça n'a pas fini d'en faire. Mais quand je suis arrivé hier matin, Drapeau, le maire de Montréal, a déclaré : "Ça fait deux cents ans qu'on vous attend", alors je me suis dit : on ne va pas les laisser attendre deux cents ans encore, car vous devinez qu'à mon âge je ne remettrai plus les pieds sur le continent américain avant ma mort. Il fallait donc que je fasse quelque chose pour mettre "les fédéraux" devant leurs responsabilités. Ce n'est pas bon de laisser pourrir les problèmes. Il faut qu'ils fassent quelque chose à l'égard des francophones. »*

Quant aux syndicats, autre tabou, ils ne sont plus les partenaires mais les occupants sans droit d'une administration qui leur a progressivement abandonné, de menues faiblesses en gros arrangements, une part de l'autorité, que l'on croyait inaliénable, de l'Etat républicain.

Devant un ensemble ainsi verrouillé, la seule clef du changement est la déconcentration : rendre la liberté aux acteurs, c'est-à-dire aux établissements et à leurs équipes d'enseignants, c'est libérer une foule d'innovations, de trouvailles pédagogiques, de modes de fonctionnements inédits que les établissements, pleins de ressources latentes, ne demandent qu'à déployer. Cette administration doit abandonner ses pseudo-ambitions hyperbureaucratiques et devenir un ministère de mission investi des quatre fonctions essentielles qui relèvent de l'Etat : la définition des standards de compétences pour les enseignants de tout niveau et d'exigence de savoir pour les étudiants et les élèves, la pédagogie, la politique de ressources humaines, et non la gestion au jour le jour des personnels, l'évaluation des établissements et des équipes enseignantes et le contrôle du respect des valeurs républicaines fondamentales.

Cette refondation de notre système éducatif est une urgence absolue, non pas seulement parce que l'instruction est le facteur décisif de la compétition internationale, ni parce qu'elle est le meilleur antidote contre les dérives politiques, mais parce que fondamentalement c'est d'elle que dépend le destin individuel de légions d'enfants. On ne peut regarder une cour de récréation dans telle école de banlieue sans songer que ces enfants de toute couleur et de toute origine, nos enfants, encore élèves tranquilles du cours moyen, dans cinq ans – la durée d'une législature – seront ou bien de grands adolescents sans problème, ou bien de jeunes adultes à la dérive : de toute manière, pour le meilleur ou pour le pire, ils seront nos concitoyens. Que les hommes politiques ne laissent pas trop de temps au temps. Il dépend d'eux et de nous que chaque année des milliers d'enfants se gagnent ou se perdent.

**Roger Fauroux** est ancien ministre, président de l'Association pour l'école.

plus jeunes, derrière lequel on peut voir une volonté de prendre du recul vis-à-vis des contraintes de la vie quotidienne.

La cravate ou les chaussettes Mickey sont aujourd'hui une façon de faire valoir sa propre personnalité, de tourner en dérision l'uniforme costume-cravate. De la même manière, dorloter un tamagotchi, dévorer des friandises bourrées de colorants, construire une maison de poupée, collectionner des voitures miniatures ou des personnages de la *Guerre des étoiles* sont une façon de revendiquer le droit de ne pas se comporter comme un adulte responsable vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sans pour autant verser dans l'infantilisme. Les temps changent. Auparavant il fallait rester jeune, désormais il faut savoir rester enfant. N'est-ce pas finalement plus facile ?

**Jean-Michel Normand**

L'impression que j'en ai retirée, c'est qu'en employant cette formule il avait été au-delà de ce qu'il aurait voulu. Cela m'a été confirmé par M. Drapeau, qui m'a dit qu'il n'était pas prévu que le Général prenne la parole du balcon de l'hôtel de ville.

Mais les acclamations de la foule s'étant prolongées, un employé municipal voulant faire du zèle a placé un micro sous le nez du général. Celui-ci s'est cru obligé de faire une allocution, totalement improvisée. Il a été ensuite conduit par l'ambiance, mais surtout par les innombrables pancartes « *Vive le Québec libre !* » qui étaient dressées sous ses yeux, à conclure en reprenant ce même slogan.

Préméditation, donc, pour faire éclater au grand jour le Québec : oui. Préméditation pour l'emploi de la formule indépendantiste : non.

**Roland Nungesser,** ancien ministre, Paris.

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 206 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Un attentat contre la paix

LORSQU'UN attentat monstrueux est perpétré, comme celui de Jérusalem, mercredi 30 juillet, quand des dizaines de civils – dont des femmes et des enfants – sont tués ou mutilés à vie, il ne faut pas se tromper dans l'attribution des responsabilités. Ce n'est jamais la « situation » qui est « responsable », la « situation » qui justifie quoi que ce soit ou qui peut être incriminée pour « expliquer » l'injustifiable. Les responsables sont les poseurs de bombes, ceux qui, comme mercredi, se transforment en bombes humaines, et leurs commanditaires, les Palestiniens du Hamas – à en croire l'unique revendication – ou de quelque autre mouvement islamiste. Eux seuls, qui tuent des innocents pour assassiner la paix.

Il y a un an et demi, alors que, sous la houlette d'Itzhak Rabin et de Yasser Arafat, les négociations de paix avançaient à grands pas, le terrorisme des extrémistes palestiniens frappait déjà. Des dizaines d'Israéliens furent les victimes. L'existence de pourparlers, alors, n'était pas une garantie de sécurité ; l'absence de pourparlers, aujourd'hui, n'en n'est pas une non plus. Les auteurs des attentats ont un objectif clairement affiché : saboter le processus de paix. Ils refusent toute solution de compromis qui verrait Israéliens et Palestiniens se partager – même inégalement – ce morceau de terre que les uns et les autres revendiquent. Ils tuent quand il y a des négociations, comme en février et mars 1996, précisément pour arrêter ces négociations ; ils

tuent quand il n'y a pas de négociations, comme aujourd'hui, cette fois pour empêcher l'esquisse de reprise des pourparlers qui semblait se dessiner.

Car le moment choisi pour le massacre de Jérusalem n'est évidemment pas fortuit. Ce jeudi, le médiateur américain Dennis Ross était attendu en Israël. Le lendemain devait reprendre des pourparlers israélo-palestiniens sur l'adoption de « mesures de confiance » destinées à relancer les conversations de fond. Benjamin Nétanyahou venait de faire un geste en direction des Palestiniens en suspendant la construction d'une nouvelle colonie ; Yasser Arafat venait d'accéder à une demande des Israéliens en enquêtant sur des policiers palestiniens qui préparaient des attentats contre Israël. Ayant, de façon terriblement coupable, laissé pourrir un dossier proche-oriental qui ne pouvait électoralement rien lui rapporter, l'administration Clinton bougeait enfin. Bref, après quatre mois de blocage, largement dû à la politique du gouvernement israélien, s'amorçait peut-être un début de dégel.

C'est cela qu'il fallait étouffer, la petite lueur d'espoir. En tuant, en déchaînant, en massacrant en milieu de journée les paisibles clients d'un marché de fruits et légumes. On peut comprendre la décision de suspendre, le temps du deuil, la reprise prévue des discussions de cette semaine. On peut aussi observer que leur report *sine die* serait interprété par le Hamas comme justifiant la stratégie de la terreur.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé  
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelwicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre  
Directeur artistique : Dominique Roynet  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Felenci

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1894.  
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### « Le Palais de cristal »

AVEC *Le Palais de cristal*, que M. George Balanchine vient de créer à l'Opéra, la saison de ballets s'achève en apothéose. Tout concourt en effet à la réussite du spectacle : une musique exquise, une chorégraphie variée, un mouvement, un allant, qui, d'un bout à l'autre des quatre parties, se renouvelle sans redites ; il y a là de quoi satisfaire les plus difficiles et combler d'aise les plus délicats.

Bizet avait dix-sept ans lorsqu'il composa sa *Symphonie en ut*. Elvè d'Halévy, il allait, deux ans plus tard, en 1857, obtenir le prix de Rome. Mais déjà en pleine possession du métier, il affirmait dans ces pages juvéniles l'originalité de ses dons. Cette symphonie semble suggérer, dans le déroulement de ses thèmes et l'opposition de ses mouvements, une interprétation plastique – ou du moins M. Balanchine a-t-il su en tirer un parti tel-

lement logique et adéquat que nous ne songeons plus un seul instant qu'il eût été possible de faire autre chose et de manquer ce qu'il a si bien réussi.

C'est, me semble-t-il, le meilleur éloge que l'on puisse faire de sa chorégraphie : elle jaillit de la musique elle-même, elle en est la traduction vivante, et l'on dirait même nécessaire. Mais elle a d'autres mérites : elle permet à la troupe tout entière de paraître, en offrant au spectateur tout ce qui constitue le plaisir du ballet, suite de numéros bien enchaînés, ensembles et groupes d'une rare harmonie, exercices de virtuosité et moments de gracieux abandon, et puis un finale qui est comme un résumé de l'ouvrage et le conclut en beauté.

**René Dumesnil**  
(1<sup>er</sup> août 1947.)

## Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC  
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

# Les deux rapports de la mission Weil

## Nationalité : le droit du sol en France

**NOUS PUBLIONS** ci-dessous les principaux extraits du rapport de Patrick Weil portant sur la nationalité, intitulé : « Des conditions d'application du principe du droit du sol pour l'attribution de la nationalité française ».

La nationalité définit le lien juridique d'appartenance d'un individu à un Etat. Pour attribuer la nationalité, les Etats utilisent quatre critères principaux, signes de ce lien potentiel :

1) le lieu de naissance : le fait d'être né sur le territoire sur lequel s'exerce la souveraineté de l'Etat peut donner accès à la nationalité. C'est ce que l'on appelle parfois le droit du sol, par traduction du latin *jus soli* ;

2) le lien de filiation, c'est-à-dire la nationalité d'un ou des deux parents, appelé parfois le droit du sang, par traduction du latin *jus sanguinis* ;

3) la situation matrimoniale, car être marié(e) avec un(e) ressortissant(e) de la nationalité de l'Etat concerné permet souvent la création d'un lien juridique de nationalité avec cet Etat ;

4) la résidence passée, présente ou future, considérée à un instant donné ou sur une durée plus ou moins longue sur le territoire de l'Etat.

Ensuite, des modes d'attribution mettent en jeu principalement la volonté propre de chaque Etat, et le cas échéant, si l'Etat en décide ainsi, la volonté des individus. Chaque Etat décide donc de l'attribution de la nationalité à la naissance ou de son acquisition au cours de l'existence, selon une combinaison de critères et de modes d'attribution qui définit sa tradition particulière.

Quelle est la tradition française en la matière ?

Sous la monarchie, le Français se définit par rapport au royaume et au roi. Il doit être *régnicole*, c'est-à-dire être né et demeurer dans le royaume et reconnaître la souveraineté du roi en se reconnaissant comme son *sujet*. (...) La Révolution maintient, de 1791 à la Constitution de l'an VIII, les mêmes critères d'attribution de la qualité de Français, désormais appelé citoyen passif. (...) Ce droit où le *jus soli* domine est devenu aussi le droit de la République, mais après une période intermédiaire qui s'étend de 1804 à 1889 et qu'il nous faut brièvement décrire. Elle permet de comprendre en effet **selon quels principes le droit du sol républicain a été institué et ce qui le rend différent dans son approche du droit du sol monarchique.**

### 1. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA NATIONALITÉ : UN SIÈCLE DE DÉBATS

En 1801, le code civil est dans sa phase préparatoire. Le premier projet en discussion au conseil d'Etat prévoit de n'accorder la qualité de Français à la naissance qu'à l'enfant né d'un Français, en France ou à l'étranger. En instituant le *jus sanguinis*, il s'agit alors de rompre avec la conception monarchique du *jus soli* qui attachait l'homme à la terre de son seigneur.

S'engage alors un débat très instructif au cours duquel il apparaît que la situation de l'enfant né en France de parents étrangers n'a pas été définie. Le Premier Consul Bonaparte propose la formulation suivante : « *Tout individu né en France est français* ». (...) Mais ce premier projet est rejeté par le tribunal, une commission se met en place et, à titre officieux, fait ses propositions au Conseil d'Etat : c'est dans son rapport que l'on voit le mieux se déployer la critique contre le simple *jus soli*.

« *Un enfant naît en France de parents étrangers : ceux-ci venaient d'arriver. Peu de jours après, ils retournent dans leur pays : leur enfant les suit. Lui-même n'y reparaitra peut-être de sa vie. On demande à quel titre un tel individu peut être français. Aucun lien ne l'attache à la France. Il n'y tient ni par la féodalité, puisqu'il n'en existe pas sur le territoire de la République, ni par l'intention, puisque cet enfant ne peut en avoir aucune, ni par le fait, puisqu'il ne reste point en France, et que ses parents n'y ont eu qu'une résidence éphémère. Accorderait-on au hasard de la naissance un privilège tel que cet individu soit admis à recueillir les avantages du lieu où il est né, sans que les charges puissent l'atteindre ? Cela ne serait pas juste.* »

Finalement, le code civil de 1804 rejette le simple *jus soli* et institue le monopole de la transmission automatique de la condition de Français par la filiation : « *Est français l'enfant né d'un père Français* ». (...) Très vite, pourtant, la mise en œuvre de la nouvelle législation donnera raison à Bonaparte. Elle produit des effets non prévus que les députés français commentent dès 1831 puis, en 1851, au cours de la discussion à l'Assemblée nationale d'une proposition visant à modifier le statut juridique des enfants nés en France de parents étrangers.

Le rapporteur, M. Benoît-Champy (...), propose que « *tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y serait né soit français afin de régulariser la condition des étrangers en France, et [de] restituer à la grande famille française [son] homogénéité* ». La loi du 7 février 1851, adoptée sous la II<sup>e</sup> République, va introduire ce qui, depuis lors, est l'un des fondements et l'une des originalités du droit républicain, à savoir **le double droit du sol**, le double *jus soli* : l'individu né en France d'un étranger qui lui-même y était né est français dès sa naissance. Mais la loi de 1851 laisse aux individus l'option de ré-

Patrick Weil appuie ses propositions de réforme de la législation relative à la nationalité sur une analyse historique du principe du droit du sol en France et de son évolution au fil des différents textes adoptés aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Le politologue dresse un bilan critique de la loi de 1993



STEPHANE GAUTIER-EDITION

Patrick Weil est né le 14 octobre 1956 à Neuilly-sur-Seine. Titulaire d'une maîtrise de droit public, docteur en sciences politiques et diplômé de l'Essec, il est aujourd'hui directeur de recherches au CNRS (Centre Pierre-Léon à Lyon) et professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Etudiant, il siège au bureau national du Mouvement de la jeunesse socialiste (1977-78) et prend la tête des jeunes du Ceres (la gauche socialiste animée par Jean-Pierre Chevènement). Il fait partie du comité directeur du PS (1979-81), puis de la commission nationale des conflits du parti, qu'il quitte en 1985. En 1981, Patrick Weil est nommé chef de cabinet du secrétaire d'Etat aux immigrés, François Autain. De 1983 à 1985, il est adjoint au délégué à la petite et moyenne industrie au ministère de l'industrie et de la recherche, alors confié à Jean-Pierre Chevènement. Depuis 1996, il est membre du Haut Conseil à l'intégration. Patrick Weil est l'auteur de *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration. 1938-1991* (collection Folio).

pudier la nationalité française à leur majorité, ce qu'ils font massivement pour échapper aux obligations militaires. (...)

**La grande loi de 1889 met un terme à l'incertitude juridique qui régnait depuis 1851.** (...) L'incorporation des enfants d'étrangers nés en France à la communauté civique apparaît d'abord (...) comme une question de principe : elle intervient au nom de l'égalité et de l'universalisme : ces enfants sont des Français de fait, semblables aux Français de droit, ils doivent donc devenir aussi français par le droit et ils doivent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous les enfants français. **C'est donc pour rétablir l'égalité entre tous les Français, quel que soit leur statut et pour mettre un terme à des privilèges qui paraissent intolérables, que le *jus soli* fut donc réinstauré avec force.**

La loi de 1889 fait français à la naissance l'enfant né en France d'un parent étranger lui-même né en France sans possibilité de répudiation. Quant à l'enfant né en France d'un père étranger qui n'y est pas né, il est français automatiquement à la majorité, s'il réside encore en France : dans l'année qui suit cette majorité, il a cependant la possibilité de rester étranger en répudiant la nationalité française. La nouvelle loi remplace le droit du sol au cœur de la législation française de la nationalité. (...)

### 2. LA TRADITION RÉPUBLICAINE DU DROIT DU SOL

**Sous la République, le lien avec la nation ne résulte plus de l'allégeance personnelle au roi, mais de l'éducation dans la société française, et la résidence passée, constatée au moment de la majorité, en est la garantie.** Cette corrélation entre *socialisation* et *nationalité* fait, dès 1889, la spécificité de la législation française qui la distingue de la tradition américaine ou allemande. (...)

### 3. LES GRANDES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES DE 1889 À 1993

Depuis 1889, la législation de la nationalité a subi de nombreuses retouches. Les principales modifications apportées en 1927, en 1945 et en 1973, si l'on exclut la parenthèse honteuse de Vichy, ont entraîné une ouverture de l'accès à la nationalité au-delà du principe d'équivalence entre socialisation et accès à la nationalité. (...)

A partir de 1974, confrontés à une progression très forte du chômage, les pouvoirs publics interrompent l'immigration de nouveaux travailleurs. Il faudra ensuite dix ans pour que, en 1984, le Parlement vote une loi créant un titre unique qui garantisse la stabilité du séjour des résidents étrangers installés régulièrement en France, quelles que soient leurs nationalités et leurs origines. (...)

Dans [les] années 80, du fait des modifications législatives intervenues depuis 1889, la situation juridique de l'enfant né en France de parents étrangers apparaissait extrêmement complexe. (...) Un projet de loi fut donc déposé le 12 novembre 1986 par le gouvernement de Jacques Chirac. Le projet maintenait l'attribution de la nationalité française aux enfants nés en France d'un parent né en France (double *jus soli*), mais il supprimait l'acquisition par mariage sur simple déclaration ; enfin, il prévoyait surtout de demander au jeune né en France de parents étrangers qui n'y étaient pas nés une manifestation de sa volonté de devenir Français.

En réaction aux protestations qui accueillirent ce projet, le gouvernement le retira et confia à une commission présidée par M. Marceau Long le soin d'étudier plusieurs pistes de réforme possibles du code de la nationalité. La commission fut installée en juin 1987, procéda à de nombreuses auditions et remit, en janvier 1988, un rapport *Entre français aujourd'hui et demain* qui fut à la base de la loi de 1993.

Que dire de cette réforme au regard de la tradition républicaine du droit du sol ?

Tout d'abord, elle ne remet pas en cause le droit du sol dans ses principes. (...) Ce qui a été mis en cause, c'est l'application de ce principe au travers de la réforme du mode d'accès à la nationalité des enfants nés en France de parents étrangers. C'est l'institution « *d'une déclaration par laquelle l'étranger manifesterait clairement sa volonté d'acquérir la nationalité française* » qui peut paraître, au regard de la tradition républicaine, le point le plus contestable. Pour quelles raisons ?

Non pas du fait que l'accès à la nationalité n'intervienne qu'entre seize et vingt et un ans, si bien que, jusque-là, l'enfant né en France de parents étrangers non nés en France reste étranger. C'était également la logique de la loi de 1889. (...) Le point contestable est ailleurs : en demandant au jeune d'aujourd'hui de manifester sa volonté, on lui demande plus qu'au jeune fils d'Italien, de Polonais ou d'apatride d'avant ou d'après-guerre et l'on rompt ainsi avec une pratique de reconnaissance égalitaire et universelle qui avait un fondement profond.

Pourquoi demander plus au jeune d'aujourd'hui ? D'abord, pour lui permettre d'exprimer l'autonomie de sa volonté, et c'est là l'un des arguments les plus convaincants de la nouvelle approche : dans l'ancienne législation, devenue si confuse, l'enfant pouvait devenir français sans le savoir. Mais on a invoqué d'autres arguments, parmi lesquels son origine non européenne ou encore le fait que, dans un contexte de crise économique, les instruments traditionnels de l'assimilation républicaine, armée et école, étaient moins efficaces que dans le passé.

Or, les travaux scientifiques menés récemment par l'Institut national d'études démographiques (INED) sous la direction de Michèle Tribalat montrent que les jeunes d'origine non européenne s'assimilent culturellement tout autant que leurs prédécesseurs enfants d'immigrés italiens, espagnols ou polonais de l'entre-deux-guerres. Dans ce rôle d'assimilation, il ne fait pas de doute que l'école républicaine joue toujours un rôle aussi, sinon plus, important que dans le passé. (...)

Nonobstant ces arguments, la loi adoptée en 1993 prévoit que, pour exercer leur droit d'être français, ces enfants doivent manifester leur adhésion individuelle, par une déclaration effectuée entre seize et vingt et un ans. (...) Pour la République, en 1889, naître en France et y résider à sa majorité suffisait pour constater que l'on était français. En 1993, ces conditions ne sont plus jugées suffisantes, et une preuve supplémentaire d'appartenance est demandée.

### 4. LA RÉFORME DE 1993 EN PRATIQUE : UN PREMIER BILAN

**C'est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994 que la nouvelle loi est entrée en vigueur.** (...) Les données statistiques rassemblées par le ministère de la justice, une étude exhaustive effectuée à la fin de l'année 1996 dans la région Alsace par l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville, enfin, une étude partielle effectuée dans la région Rhône-Alpes (...) permettent de tirer d'ores et déjà quelques leçons de deux années et demie d'application de la nouvelle loi.

- A) Les craintes

**souvent exprimées au moment de son adoption que les jeunes pourraient boycotter la nouvelle procédure paraissent aujourd'hui non fondées.** La majeure partie des jeunes concernés choisissent de demander la nationalité française. Selon les estimations, le nombre de jeunes en situation de manifester leur volonté est chiffré entre 23 000 et 29 000 par classe d'âge. D'après les statistiques communiquées par le ministère de la justice, au 31 décembre 1996 avaient acquis la nationalité française par manifestation de volonté 15 512 jeunes nés en 1976,

21 104 nés en 1977, 23 048 nés en 1978, 20 453 nés en 1979 et 13 508 en 1980. Ils le font tôt dans leur majorité, entre seize et dix-huit ans. Chaque année, davantage de jeunes déposent leur demande dès seize ans : 32 % en 1994, 43 % en 1995 et 46 % en 1996. Quatre nationalités représentent à elles seules 78,1 % des demandes : les Marocains 37 %, les Portugais 28,6 %, les Tunisiens 12,3 %, les Turcs 10,2 % (...)

- B) Pourtant, les problèmes existent et des interrogations subsistent

- a) **Certains jeunes ont du mal à accéder à la procédure quand ils le souhaitent**, parce qu'ils doivent affronter différents types de difficultés :

- d'abord, ils peuvent subir des pressions des parents auxquelles ils ne peuvent pas toujours résister. Il arrive que, dans des familles, les frères soient « autorisés » à manifester leur volonté tandis que les filles ne le peuvent pas (...).

- **les jeunes qui manifestent leur volonté** se heurtent parfois à une méconnaissance de la procédure de certaines des institutions censées les informer : actuellement, peuvent recueillir les manifestations de volonté les gendarmeries, les préfectures, les mairies et les tribunaux d'instance (...).

- Enfin, et c'est le plus problématique, le jeune qui veut manifester sa volonté éprouve des difficultés à faire la preuve de sa résidence dans les cinq années qui précèdent la date de la manifestation de volonté. C'est le manque de preuve établissant la résidence habituelle en France qui constitue le motif majeur de refus, 42 % en 1996 (...). Les tribunaux d'instance ont, à cet égard, des politiques différentes : le taux de refus au plan national est stable depuis 2 ans : 2,6 %. Pourtant, sans explication cohérente, de très fortes inégalités existent entre régions (...).

Cette conception parfois rigide de la résidence est contraire à l'esprit de la loi : pour le législateur, en 1889 comme en 1993, c'est l'éducation dans la société, puis la scolarisation, qui fait d'un enfant né en France de parents étrangers un Français. Que la scolarisation jusqu'à seize ans ne suffise pas en droit à prouver sa résidence en France pose un problème qui devrait être corrigé (...).

- b) **Le plus grave est probablement que certains de ceux qui ne participent pas à la procédure ne savent pas qu'ils ne seront pas français, parce qu'ils croient l'être déjà.** L'étude Alsace en témoigne : certains jeunes nés en France se sentent français et, n'ayant pas été bien informés de leur situation d'étranger, peuvent laisser passer le délai de vingt et un ans sans y prendre garde.

La commission présidée par Marceau Long, lorsqu'elle a proposé de recourir à la procédure de la manifestation de volonté, ne se contentait pas de transformer une accession passive à la nationalité française en démarche active. Elle demandait qu'à l'égard des enfants d'étrangers nés en France « *la possibilité de manifester leur volonté soit suscitée lors des nombreuses démarches qu'ils sont en tout état de cause amenés à accomplir à la mairie, à la préfecture ou au commissariat, lorsqu'ils viennent y solliciter une carte de séjour, à l'occasion des opérations de recensement ou s'ils sont amenés à demander une fiche d'état civil et qu'une information complète dans les écoles, dans les préfectures et les greffes de tribunaux d'instance* » soit assurée. Elle obligeait donc l'administration à se mettre au service du droit de ces enfants à devenir français, à organiser les meilleures conditions de leur accueil dans la nationalité française (...). Nous avons vu que les administrations au plan local n'étaient pas toujours en mesure de jouer ce rôle d'incitation.

**L'information** circule également de façon inégale et peut expliquer les variations importantes des taux de manifestation de volonté. Tous les témoignages confirment que, si les pouvoirs publics ont fait un gros effort d'information en 1994, cet effort s'est relâché depuis et les campagnes d'informations se sont assoupies. Le ministère de l'éducation nationale a mis en place des correspondants « nationalité » qui sont très inégalement répartis sur le territoire. Dans certaines régions ou départements, il n'en existe aucun (...). L'inégal accès à l'information pénalise probablement les jeunes issus de l'immigration les plus défavorisés, ceux qui n'ont pas le choix entre la nationalité française et une autre, ceux qui n'ont souvent le choix qu'entre être français et rien, qui croient être français ou qui se sentent sans patrie. (...)

# sur la nationalité et l'immigration

## ■ Pour une politique d'immigration juste et efficace

**NOUS PUBLIONS** ci-dessous l'intégralité de l'introduction du rapport de Patrick Weil consacré à l'immigration.

La politique de l'immigration est l'une des actions publiques les plus difficiles à mettre en œuvre. Elle concerne tous les départements ministériels, même si quatre d'entre eux y ont des responsabilités particulières : Intérieur, affaires étrangères, affaires sociales et justice. En définissant des règles pour l'entrée et le séjour, elle s'adresse à tous les étrangers qui, résidant dans n'importe quelle partie du monde, souhaiteraient pouvoir entrer en France (1) ainsi qu'à ceux qui ont été admis à y résider (2). Par là, elle touche aussi les Français au cœur de leurs valeurs les plus fortes : l'identité nationale et le respect des droits de l'homme.

La France est un pays d'immigration depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, jusqu'en 1945, elle n'a pas eu de politique de l'immigration. Jusqu'alors les pouvoirs publics avaient répondu au coup par coup aux aléas de la conjoncture, aux pressions de l'opinion, aux besoins de l'économie et, parfois aussi, en référence à des valeurs républicaines. A la Libération, le général de Gaulle tint à mettre en place une telle politique. Lorsqu'il signa l'ordonnance du 2 novembre 1945, c'était pour que celle-ci contribue à combattre « le manque d'hommes » et « la faiblesse de la natalité française... l'obstacle principal qui s'oppose à notre redressement ».

Dans cette lignée, la législation de l'entrée et du séjour des étrangers (3) confirma la France comme pays désireux de faire venir une immigration de travailleurs, mais aussi de familles. D'autres textes organisèrent, en complément, des statuts particuliers. Parmi eux, la convention de Genève du 28 juillet 1951 portant statut des réfugiés et la loi du 25 juillet 1952 portant création de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) garantissant au réfugié un statut spécifique plus accueillant que le statut général des étrangers ; le traité de Rome de 1957 ouvrit la voie à la libre circulation des ressortissants de l'Union européenne, tandis que les accords d'Évian de 1962 organisèrent un statut spécial pour les ressortissants d'Algérie en France.

Cependant, tous ces textes allaient alors dans la même direction : il s'agissait, jusqu'en 1974, de faire venir des étrangers et éventuellement leurs familles, pour qu'ils s'installent en France et s'y assimilent pour devenir français. Car la France avait besoin de travailleurs et de renforts humains.

Tout change à partir de 1974, quand, confrontés à une progression très forte du chômage, les pouvoirs publics mettent fin à l'entrée de nouveaux travailleurs étrangers. Depuis cette date, l'ordonnance de 1945 a subi vingt modifications.

Il a d'abord fallu dix ans pour que, par l'institutionnalisation du titre unique, soit accepté le fait que ceux qui résidaient en France, depuis souvent très longtemps, avaient acquis le droit de rester et de voir leur statut garanti. Pour d'autres, en revanche, les possibilités d'émigrer en France étaient supprimées : les travailleurs non qualifiés non européens. Enfin certains se trouvaient dans une situation intermédiaire : ils avaient des droits sous conditions – réfugiés, familles de Français ou de résidents étrangers, Européens – ou bien encore leur accueil sélectif pouvait correspondre aux intérêts de la France et de son économie – étudiants ou travailleurs qualifiés. Ainsi les immigrés qui faisaient l'objet jusque-là d'une politique globale devaient dorénavant être clairement distingués.

Vingt modifications en vingt-trois ans : cette inflation de textes n'a pas été forcément le signe de la confusion ou du désordre. L'ordonnance du 2 novembre 1945 avait été conçue en temps d'expansion économique et devait dorénavant s'appliquer en temps de restriction de l'immigration de travailleurs non qualifiés.

Tous les pays démocratiques ont procédé depuis le milieu des années 70 à des adaptations successives de leurs législations en raison même de ce changement de conjoncture, mais aussi pour un autre motif : ils ont dû apprendre les limites de la souveraineté de l'Etat dans le domaine du droit de l'immigration.

En théorie, un Etat-nation a toute latitude pour déterminer qui peut entrer sur le territoire sur lequel il exerce sa souveraineté et qui peut accéder à la nationalité que possède sa population constitutive. Mais, depuis la seconde guerre mondiale, les démocraties libérales ont accepté de se soumettre à des normes de droit qu'elles ne respectaient pas toujours avant guerre.

Elles ont d'abord éliminé toute sélection de l'immigration par quota ethnique ou national qui implique une hiérarchie, une distinction ethnique entre les étrangers « désirables » et ceux qui ne le sont pas. Les Etats-Unis ont donc dû abandonner en 1965 une législation fondée depuis 1921 sur cette approche. Toutes les démocraties ont aussi garanti un statut particulier aux réfugiés qu'elles accueillent sur leur territoire. Elles ont ensuite reconnu à l'immigré le droit à une vie familiale normale et ont donc admis la permanence, sous des conditions

que l'Etat a le droit de fixer, de flux d'immigration de familles. Elles ont dû enfin accepter une règle non écrite qui est devenue un droit : lorsqu'un étranger a acquis par le renouvellement successif de son titre de séjour une résidence stable dans un Etat démocratique, celui-ci ne peut le contraindre, même si la conjoncture économique a changé, à repartir contre sa volonté, car il a acquis un droit à l'intégration. La France et l'Allemagne ont dû, chacune à leur façon, intégrer ce dernier dans leur législation au milieu des années 80.

Ces droits, acquis ou conquis, ont contribué à une transformation tout à la fois du droit et de la politique de l'immigration (4). Les Etats s'y sont adaptés en inventant de nouvelles règles, les modifications législatives n'ont donc en elles-mêmes rien de surprenant.

La particularité française a été la politisation de cette question. L'immigration est en France un enjeu politique crucial. C'est pourquoi les changements prennent souvent l'aspect de ruptures avec les politiques précédentes. C'est pourquoi aussi, à l'exception de l'instauration du titre unique en 1984, aucune modification de cette ordonnance n'a pu intervenir sans donner lieu à de fortes et violentes polémiques.

Toutes les modifications ont été présentées à gauche comme à droite comme une annulation de la modification précédente, ce qui n'était jamais le cas en fait. Les approches opposées – « plus de contrôles », d'un côté ; « plus de droits », de l'autre – ne se sont pas annulées l'une l'autre, mais se sont entrelacées, sans considération pour la paralysie qu'elles contribuaient à créer sur le terrain du contrôle et sur le terrain du droit. Et le plus paradoxal est que toutes ces batailles furent organisées dans le cadre d'un discours tenu aussi bien à droite qu'à gauche – l'arrêt de l'immigration ou l'immigration zéro –, qui, se refusant à reconnaître les faits, contribuait ainsi à accroître la confusion et la méfiance de nos concitoyens à l'égard de la législation républicaine.

Cette dramatisation doublée de non-dit n'est pas saine.

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée, nous avons décidé de procéder autrement : de partir de la loi telle qu'elle est et de dire ses résultats tels qu'ils sont. Pour les recueillir, les comprendre, les vérifier et les discuter, nous sommes allés sur le terrain, dans huit différentes préfectures, nous avons rencontré des associations de défense des droits des étrangers, des juges et des avocats, des syndicats, des représentants de toutes les administrations chargées de mettre en place cette politique, et enfin des responsables politiques de la majorité comme de l'opposition. Au total, nous avons eu plus de deux cents entretiens. Nous avons partout rencontré une très grande intelligence de la situation, une connaissance fine et apaisée des phénomènes et finalement beaucoup de considération et de respect pour le travail des autres acteurs de terrain.

Ce qui est finalement le plus frappant pour celui ou celle qui ne verrait l'immigration que sous le prisme du débat politique, c'est la convergence sur l'analyse qui se manifeste entre tous les acteurs lorsqu'il s'agit d'établir ce qui ne fonctionne pas et ce qu'il serait possible de changer pour améliorer la politique française de l'immigration.

Tous les acteurs, des policiers aux associations humanitaires en passant par les fonctionnaires de l'Etat, distinguent naturellement entre les catégories d'étrangers, entre ceux qui ont un droit d'entrer et de séjourner en France et ceux qui, en situation illégale, doivent en repartir, mais aussi au sein de ces grandes catégories entre le demandeur d'asile et l'immigré régulier, entre l'illégal délinquant et celui qui ne

l'est pas. Or tous constatent que la loi que les uns sont chargés d'appliquer ou que les autres estiment devoir combattre ne fait plus de distinction.

Les Français le plus attaché à la restriction de l'immigration ne verra pas d'inconvénient à ce qu'un de ses compatriotes, ayant épousé, par exemple, une Péruvienne, puisse vivre avec elle en France, ou qu'un chercheur étranger invité par un laboratoire de l'Inserm pour passer un an en France, accompagné par sa famille, puisse venir se joindre à ses collègues français. Aucune association de défense des droits des étrangers ne défend le droit de rester en France d'un étranger délinquant, sans attaches familiales ou de vie privée en France, qui a été condamné en complément de sa peine de prison à l'interdiction du territoire.

Pourtant, trop de conjoints de Français sont empêchés de séjourner légalement en France. Trop de laboratoires de recherches sont dans l'impossibilité de recevoir leurs collègues étrangers. Et trop de délinquants sortant de prison restent sur le territoire national.

D'où vient cette situation ?

« Tout s'est passé, nous a écrit un des corédacteurs de la législation de 1993, comme si le législateur, agissant sous la pression de plus en plus forte des flux migratoires sur nos frontières, avait

Pour élaborer ses propositions de réforme de la législation sur l'immigration, Patrick Weil a choisi de rompre avec les pratiques des vingt dernières années, qui consistaient, pour la droite comme pour la gauche, à présenter toute modification comme une annulation de la politique précédente. Le politologue a préféré « partir de la loi telle qu'elle est et dire ses résultats tels qu'ils sont »

cherché à élever un mur sans cesse plus haut... tout en acceptant l'idée qu'une fois entré l'étranger resterait dans notre pays. » Partant de ces prémisses, la loi et surtout la pratique n'ont plus fait de distinction : toute personne désireuse d'entrer en France pour tourisme, affaires, mariage, recherche, études, asile, regroupement ou visite familiale a été considérée dans la pratique comme un illégal ou un fraudeur potentiel.

Avec quel résultat ?

Celui de rendre la politique de l'immigration peu lisible, contraire à l'intérêt national, injuste et finalement inefficace dans la lutte contre l'immigration illégale.

On porte atteinte à l'intérêt et à l'image de la France si l'on refuse sans motif un visa à un touriste ou à un homme d'affaires ou si l'on empêche l'Université française d'accueillir dignement un enseignant ou un étudiant étranger, comme s'ils étaient des fraudeurs en puissance.

On porte atteinte à la justice et au droit si l'on contrôle avec une égale vigueur ceux qui ont un droit de séjourner en France et ceux qui ne l'ont pas. L'excès de contrôle touchera souvent ceux qui s'y soumettent volontiers et qui verront ainsi leurs droits atteints. Or qu'est-ce qu'un droit qui affiche un principe et met en place un tel nombre de barrages pour l'appliquer qu'il finit par transformer des étrangers potentiellement réguliers en « sans-papiers » ?

Enfin, on porte atteinte à l'efficacité des fonctionnaires de police, si on les mobilise de façon systématique pour contrôler tous les étrangers sans distinction. Alors, comme Pierre Tissey, chef d'état-major du général de Gaulle à Londres et directeur du cabinet des ministres de l'Intérieur de la Libération, le disait, réagissant à une première version de l'ordonnance de 1945 qui organisait un contrôle très tatillon des étrangers, au lieu de pouvoir « se consacrer exclusivement aux tâches de surveillance et de police qui lui incombent », l'administration doit procéder à des vérifications inutiles, ce qui « présente, du point de vue de la police, plus d'inconvénients que d'avantages, en ce sens... que [c'est] une source de difficultés constantes qui éternent la répression ».

Cette position sage et pragmatique n'a pas toujours été observée depuis, mais nombre de policiers la partagent aujourd'hui. Ils n'ont, comme tous les autres fonctionnaires, qu'un seul message à faire passer : qu'on cesse de les surcharger de tâches inutiles et qu'on leur fixe clairement des priorités.

Un consensus existe donc pour réformer la politique de l'immigration, pour la rendre plus juste et plus efficace. Certes, la porte de l'immigration de travail non qualifiée doit rester fermée ; des millions de chômeurs sont à la recherche d'un emploi et ce contexte ne permet aucun autre choix. Mais, dans ce cadre inchangé, une autre approche peut permettre de redonner un contenu aux droits que l'on a toujours affichés, de lutter différemment et plus efficacement contre l'immigration illégale, enfin de mettre la politique de l'immigration au cœur d'une politique d'intérêt national plus dynamique.

Redonner un contenu aux droits que l'on affiche, c'est moins garantir des protections supplémentaires que supprimer les contrôles excessifs qui touchent aussi bien les touristes, les hommes d'affaires, les visites et les regroupements de familles, les mariages entre Français et étrangers ou les résidents retraités. Ainsi soulagée de tâches inutiles, l'administration pourra mieux garantir le droit dans les situations individuelles.

Lutter différemment contre l'immigration illégale, c'est mieux distinguer entre la simple infraction au séjour et la délinquance grave. Et si l'emploi illégal doit être mieux réprimé, il faut aussi s'intéresser à sa source, l'organisation du marché du travail dans les secteurs qui font le plus souvent appel au travail irrégulier, français ou étranger.

Enfin, faire que la politique de l'immigration corresponde à l'intérêt national, c'est redonner de la cohérence à notre politique de coopération, accueillir à nouveau des scientifiques ou permettre à nos entreprises de recruter des spécialistes étrangers. Formés en France ou par la France, ces étudiants, ces chercheurs, ces spécialistes pourront aider la France dans la compétition internationale et devenir les vecteurs de nouvelles formes de coopération.

Pour trouver une réponse aux problèmes ainsi posés, dans chacune des situations que nous avons étudiées, nous avons recherché la solution la plus simple, celle qui permettrait d'aller le plus directement et de la façon la plus transparente du terrain au principe et du principe au terrain, de telle sorte que, tout au long des procédures, la chaîne de coopération entre les acteurs de la politique de l'immigration soit rétablie. Nous avons présenté nos solutions au cours des entretiens avec tous les acteurs que nous avons rencontrés, et elles se sont enrichies de leurs réactions successives. A chaque fois que, pour satisfaire ces objectifs, il fallait changer la loi ou un décret ou une circulaire, nous le proposons. Quand cela n'est pas nécessaire, nous le disons aussi.

Nous espérons que [ces analyses et ces propositions] contribueront à faire mieux connaître la politique de l'immigration, ses acteurs, ses complexités, mais aussi sa richesse. Nous espérons qu'elles convaincront que, dans ce domaine, au-delà des principes, tout est question d'intelligence et de vérité.

### La mission présidée par Patrick Weil

**Sandra Lagumina**, auditeur au Conseil d'Etat ;  
**Hélène Rauline**, juge d'instance au tribunal de Pontoise ;  
**Michel Dejaegher**, secrétaire des affaires étrangères ;  
**Laurent Dubois**, docteur en histoire à l'université du Michigan ;  
**Alexandre Gohier Del Re**, inspecteur de l'administration ;  
**Jérôme Guedj**, inspecteur des affaires sociales ;  
**Mattias Guymar**, auditeur au Conseil d'Etat ;  
**Jean-Claude Monod**, agrégé de philosophie ;  
**Thomas Piketty**, économiste, chercheur au CNRS ;  
**Nicolas Revel**, conseiller référendaire à la Cour des comptes ;  
**Rémy Schwartz**, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

### Experts désignés par les ministères

**Maryse Lescault**, magistrate à la cour d'appel de Paris ;  
**Ronny Abraham**, maître des requêtes au Conseil d'Etat ;  
**Yves Carcenac**, inspecteur général des affaires sociales ;  
**Bernard Hagelsteen**, préfet ;  
**Stéphane Hessel**, ambassadeur de France ;  
**Gérard Moreau**, conseiller maître à la Cour des comptes.

(1) 160 millions d'étrangers sont entrés en France en 1996.  
(2) Au dernier recensement de 1990, la population étrangère était en France de 3 600 000.  
(3) Sur l'élaboration de cette ordonnance, cf. Patrick Weil, *Racisme et discriminations dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995, Vingtième siècle*, juil.-sept. 1995, pp. 74-99.  
(4) Cf. Schuck Peter H., *The Transformation of Immigration Law*, *Columbia Law Review*, vol. 84, n° 1, janv. 1984, pp. 1-90.

**FINANCE** Le gouvernement devait transmettre jeudi 31 juillet à la Commission européenne les modalités définitives de l'ultime plan de sauvetage du Crédit Lyonnais. ● LE

**SCHEMA** finalement retenu repousse l'horizon de la privatisation à l'an 2000, sans exclure d'ici à un appel à des investisseurs. ● LA PRINCIPALE DISPOSITION consiste à

neutraliser pour la banque le coût annuel (3 milliards de francs) du financement de l'établissement public EPFR. Ce dernier chapeaute le CDR (Consortium de réalisation), qui

a récupéré les actifs compromis du Lyonnais. ● EN CONTREPARTIE de cette nouvelle aide, la banque devra céder plus de 50 % de son réseau européen hors de France. ● L'ÉTA-

BLISSEMENT A DÉJÀ vendu ou va vendre, dans des conditions plus favorables qu'initialement espéré, ses filiales italienne, portugaise et anglaise.

# La privatisation du Crédit Lyonnais n'interviendra pas avant deux ou trois ans

Le gouvernement français devait adresser jeudi 31 juillet à la Commission européenne l'ultime plan de redressement de la banque publique. La banque devrait pouvoir réduire son réseau européen sans recapitalisation

**FIN DÉCEMBRE** 1996, la Commission de Bruxelles a donné son feu vert à l'Etat français pour qu'il apporte une « aide d'urgence » au Crédit Lyonnais. Cette aide – de 3,6 milliards de francs – n'était que la première étape de l'ultime plan de sauvetage du Lyonnais, dont une version plus complète devait être transmise à Bruxelles dans un délai d'un mois. Sept mois et un changement de gouvernement plus tard, la Commission attend toujours. Plus pour longtemps. Le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, lui aura remis tous les documents avant la fin de la semaine. Les services de la Commission n'auront guère le temps d'examiner l'affaire avant leurs traditionnelles vacances d'août, mais pourront s'y atteler dès la rentrée.

Ils découvriront alors un plan

prudent, assez général dans ses engagements, rassurant sur les perspectives de redressement de la banque à l'horizon de l'an 2000 et cherchant surtout à éviter la polémique. Ce plan, que le prédécesseur de M. Strauss-Kahn, Jean Arthuis, voulait appeler « plan de préparation à la privatisation », aura un intitulé plus sobre. « Dans sa décision de 1995, la Commission a déjà traité de la question de la privatisation en nous donnant un délai de cinq ans. Ce n'est donc pas le sujet de ce plan » indique-t-on à Bercy.

## UN BON ÉLÈVE

Le cœur du schéma présenté à Bruxelles est déjà bien connu. L'Etat français veut pouvoir couper tous les liens entre le Crédit Lyonnais « bonne banque » et la « mauvaise banque », c'est-à-dire le méca-

nisme de cantonnement des actifs sortis du bilan du Lyonnais et transférés au Consortium de réalisation (CDR). Pour faire passer la pilule du plan de sauvetage de 1995, le gouvernement Balladur avait imposé au Lyonnais de participer au financement de la « mauvaise banque ». La banque avait alors dû ouvrir une ligne de crédit de 140 milliards de francs à taux préférentiel à l'Etablissement public de financement et de réalisation, l'EPFR, la structure-écran qui finance les actifs cantonnés. Le coût, neutralisé en 1995 et 1996, est de l'ordre de 3 milliards de francs par an.

En contrepartie, l'Etat va s'efforcer de démontrer à Bruxelles que la banque publique est un bon élève, dont le redressement paraît bien engagé. Au Lyonnais comme dans beaucoup d'autres banques françaises, la

performance des marchés financiers et du réseau international est très bonne depuis le début de l'année. En France, la banque publique commence à recueillir les fruits de ses efforts constants pour réduire ses coûts et ses effectifs.

Le Lyonnais peut aussi démontrer qu'il a sensiblement réduit son périmètre, comme le lui avait demandé Bruxelles. La banque a multiplié les cessions et achève la vente du Credito Bergamasco (Creberg) en Italie. Elle peut aussi mettre en avant qu'elle a opté pour la bonne méthode en refusant de céder ses actifs dans la précipitation. La cession du Creberg devrait ainsi se solder, non pas par une moins-value comme cela était anticipé, mais par une plus-value de l'ordre de 300 millions de francs. Quant à la plus-value potentielle sur la filiale de cré-

dit-bail en Grande-Bretagne, Woodchester, officiellement mise en vente, elle progresse chaque jour avec la flambée de la livre sterling.

## BRUXELLES APPRÉCIERA

Les moins-values de cession des réseaux acquis à grand frais pendant la période folle du Lyonnais paraissent moins inquiétantes et la banque pourrait les absorber sans compensation en capital. Bruxelles appréciera. Il faudra toutefois que la Commission se montre relativement souple sur le rythme des cessions à venir, notamment pour la filiale allemande BfG, et n'établisse pas de liste d'actifs. Surtout, si, comme l'anticipent déjà les autorités françaises, la Commission demande au Lyonnais de réduire sa présence commerciale en Europe hors de France de plus

que 50 %, l'objectif affiché dans le précédent plan de sauvetage.

La Commission acceptera-t-elle de ne pas évoquer plus précisément la question de la privatisation, et par là même la question du maintien ou non de la clause de retour à meilleure fortune, qui permet à l'Etat de ponctionner chaque année une partie des résultats du Lyonnais? Même si la privatisation n'est envisagée qu'à l'approche de l'an 2000, Paris n'exclut pas l'ouverture progressive du capital à des investisseurs avant cette date. Le plan transmis à Bruxelles, la voie sera libre pour que Jean Peyrelevade, le président du Crédit Lyonnais, prépare plus sereinement la présentation de ses comptes semestriels le 18 septembre.

Sophie Fay

## Feu vert définitif à la fusion Boeing-McDonnell

La Commission européenne a donné, mercredi 30 juillet, son feu vert définitif à la fusion des deux constructeurs aéronautiques américains Boeing et McDonnell Douglas, qui totalisent 200 000 salariés et un chiffre d'affaires de près de 50 milliards de dollars (310 milliards de francs). La Commission avait obtenu, le 23 juillet, d'ultimes concessions des deux Américains, qui lui avaient permis de donner un premier accord de principe, suivi le 25 juillet d'un avis favorable du comité consultatif des Quinze à l'unanimité moins une voix, celle de la France. Mercredi 30 juillet, Hubert Védrine, le ministre français des affaires étrangères, a affirmé que Paris avait « expressément insisté et obtenu la vigilance de la Commission sur le respect des engagements » de Boeing.

Boeing a accepté d'annuler les contrats d'exclusivité passés pour vingt ans avec trois compagnies américaines (Delta, Continental et American Airlines) et à ne pas conclure d'autres contrats du même type pendant dix ans. Il s'est engagé à ouvrir à la concurrence ses brevets et licences civils dérivés des activités militaires et à garantir la transparence des flux financiers entre ses activités civiles et militaires. Il a enfin décidé de laisser juridiquement autonome la partie aviation civile de McDonnell pendant dix ans.

**LE PRÉSIDENT** du GAN, Didier Pfeiffer, peut être soulagé. Après de longs mois d'incertitude, l'assureur public va pouvoir recevoir les 23,76 milliards de francs d'aide de l'Etat – dont une recapitalisation de 11 milliards – que prévoit le plan de restructuration. Lors de sa dernière réunion avant la trêve estivale, mercredi 30 juillet, la Commission européenne a donné son feu vert au schéma présenté par les autorités françaises. Le GAN pourra arrêter ses comptes avant le 15 septembre, date limite fixée par le tribunal de commerce de Paris. La Commission a bien entendu posé des conditions à ce soutien colossal. Mais, tant à Bercy qu'au GAN, elles sont jugées raisonnables et pragmatiques.

Première condition demandée par la Commission : l'Etat devra « céder, ensemble ou séparément, le CIC et le GAN à des parte-

naires susceptibles de conforter pour l'avenir leur viabilité et d'assurer leur développement à long terme ». La Commission précise que cette ou ces privatisations devront débiter « dès que possible et au plus tard avant le 30 juin 1998 ». Bruxelles insiste sur la transparence et l'équité entre les candidats dans la procédure et va jusqu'à préciser les critères de cession, indiquant notamment que le choix des acquéreurs devra « optimiser la recette des cessions ». Le prix devient donc le principal critère pour départager les candidats, qui ne pourront pas démanteler la banque ou la compagnie d'assurances. Certains y voient un petit coup de griffe à la candidature des AGF et à une éventuelle préférence nationale, qui de facto défavoriserait l'autre grand candidat, l'allemand Allianz, ou encore le néerlandais Fortis.

La deuxième série de conditions n'est pas non plus négligeable : « Le GAN devra céder les filiales de financement immobilier UIC et de crédit-bail UIS, d'autres participations pour 2,4 milliards de francs et réduire de 50 % sa présence commerciale hors de France », indique Bruxelles. Si « douloureuses » soient-elles, ces cessions ne remettent pas en cause le cœur du GAN, son activité nationale. En outre, le GAN a déjà largement engagé le processus : un mandat de vente de l'UIC a été confié à la Banque Lazard et, après la cession de GAN Belgium et du groupe de réassurance CTR, l'assureur a déjà renoncé à près de 20 % de sa présence commerciale à l'étranger. En outre, Bruxelles laisse douze mois au GAN, après sa cession, pour atteindre le but fixé.

S. F.

## Nomura et Dai-Ichi suspendront certaines activités

### TOKYO

correspondance

Le scandale financier autour de Nomura a pris un nouveau tournant mercredi 30 juillet avec l'annonce de sanctions administratives contre la première maison de titres japonaise et la banque Dai-Ichi Kangyo. Les deux sociétés vont devoir suspendre une partie de leurs activités. Le même jour, les enquêteurs menaient une perquisition au siège de la quatrième maison de titres du pays, Yamaichi Securities, soupçonnée à l'instar de Nomura Securities d'avoir mené en faveur du maître chanteur (sokaiya) Ryuchi Koike des transactions discrétionnaires et de lui avoir accordé 80 millions de yens (4 millions de francs) en compensations illégales sur des investissements infructueux.

L'extension de l'affaire Nomura aux autres maisons de titres faisait l'objet de spéculations depuis plusieurs mois. Professionnel du chantage en assemblée générale, le sokaiya aurait acquis grâce à des prêts illicites de la Dai-Ichi Kangyo 300 000

actions de chacune des quatre grandes maisons de titres japonaises, Nomura, Daiwa, Nikko et Yamaichi. L'implication de Yamaichi laisse penser que les autorités pourront difficilement épargner les deux autres courtiers. Nomura avait les reins assez solides pour servir d'exemple (125 milliards de yens – 6 milliards de francs – de bénéfices avant impôts en 1996). En revanche, Yamaichi Securities (60 millions de francs de bénéfices avant impôts en 1996) se trouve déjà dans une passe difficile.

### BOYCOTT GÉNÉRALISÉ

Les mesures punitives prises à l'encontre de Nomura et de la banque Dai-Ichi ont été annoncées comme les plus sévères jamais envisagées. Le ministère des finances a ordonné la suspension temporaire d'une partie de leurs activités. Nomura devra ainsi interrompre pendant cinq mois toute transaction mobilière à compte propre, et pendant une semaine toute transaction mobilière en général. Dai-Ichi Kangyo devra cesser pendant cinq mois toute activité de

prêt (sauf crédit immobilier aux particuliers). Mais c'est davantage d'un boycott généralisé que de la suspension de leurs activités que risquent de souffrir Nomura et Dai-Ichi. Le ministère de postes, la mairie de Tokyo, des municipalités et NTT ont annoncé leur intention de ne plus faire appel à Dai-Ichi Kangyo pour certaines de leurs opérations. En mai, la banque a enregistré une diminution de 150 milliards de yens (7 milliards de francs) des dépôts de particuliers. Nomura a perdu au mois de juin la première place pour le volume de titres traités sur la place de Tokyo.

La purge en cours apparaît surtout comme un test de la volonté du gouvernement à se préparer à la grande déréglementation financière de 2001. Chaque nouvelle affaire apporte son lot de révélations sur la complaisance du ministère des finances. Les faveurs supposées accordées par Nomura à des politiciens influents continuent aussi à alimenter les spéculations de la presse.

Brice Pedroletti

## L'investissement a été plus fort que prévu en 1996

**CONFRONTÉS**, en 1996, à une dégradation du marché intérieur et à un moindre dynamisme de la demande mondiale, les groupes français se sont adaptés au détriment de l'emploi. Selon une étude du Sessi (Service des statistiques industrielles) publiée mercredi 30 juillet, 42 000 emplois ont disparu dans l'industrie l'an dernier.

L'investissement, en revanche, a été meilleur que prévu : il a progressé de 5,3 % en volume (après une hausse de 12,9 % en 1995). Ni l'érosion de leurs marges (2,1 %, contre 2,3 % en 1995), liée à la moindre croissance des volumes et surtout à la baisse des prix, ni la réduction du taux d'utilisation des capacités de production (82,6 %) n'ont dissuadé les groupes d'investir. Ce sont « pour l'essentiel des investissements de productivité et de modernisation », note le Sessi, mais surtout aux grandes entreprises, qui ont augmenté leurs dépenses de 7,3 % en volume, contre seulement 1,3 % pour les PME.

### DEMANDE ÉTRANGÈRE

Cette différence de comportement, plus marquée que d'habitude, s'explique par le rôle décisif de la demande étrangère dans l'activité des grands groupes : en 1996, leurs exportations ont affiché une hausse de 7,9 %, alors que leur chiffre d'affaires total n'a augmenté que de 2,2 %. Pour se maintenir sur les marchés extérieurs, très concurrentiels, les groupes doivent sans cesse améliorer leurs performances, proposer des produits nouveaux, et donc investir. Moins engagées à l'exportation, les PME n'éprouvent pas le même besoin d'investir.

A l'exception du textile, toujours en net recul (-4 %), tous les secteurs ont augmenté leurs investissements. L'industrie pharmaceutique arrive en tête

(+16,7 %), suivie par la construction aéronautique et ferroviaire (+13 %) et les composants électroniques (+11,7 %). Après deux années de fortes dépenses, le secteur automobile, en revanche, a réduit ses programmes (+3,2 %), ce qui marque, selon le

Sessi, « le retournement anticipé de la croissance automobile dans un contexte de surcapacités européennes, de surcroît lesté pour les Français par leur faible rentabilité ».

Martine Orange

## La Bundesbank menace de relever ses taux pour enrayer la baisse du mark

**LA FAIBLESSE ACTUELLE DU DEUTSCHEMARK** inquiète les autorités monétaires allemandes. Hans-Jürgen Köbnick, membre du conseil de la Bundesbank, a souligné, mercredi 30 juillet, que la banque centrale a pris « les dispositions nécessaires » pour pouvoir resserrer sa politique monétaire. « La Bundesbank doit agir et agir très prudemment pour résoudre le dilemme entre une conjoncture faible et un mark faible », a affirmé M. Köbnick.

« Elle s'en tiendra clairement à son devoir de stabilité si les prix à l'importation continuent à augmenter », a-t-il ajouté. L'indice des prix à l'importation, outre-Rhin, a progressé en juin de 3,3 % en glissement annuel, après 2,8 % en mai. Pour M. Köbnick, cette hausse constitue « un signe avant-coureur » à prendre au sérieux. Rolf Peffekoven, l'un des conseillers économiques du gouvernement allemand, a pour sa part déclaré qu'une hausse des taux pour soutenir le mark ne serait pas adaptée, compte tenu de la faiblesse de l'économie allemande.

### DÉPÊCHES

■ **AIR FRANCE** : Air France vaut sept fois l'ex - Air Inter, selon les valorisations retenues par les banques-conseils des deux compagnies aériennes qui fusionneront le 12 septembre. La nouvelle entité, baptisée Groupe Air France sera contrôlée par l'Etat à hauteur de 94,57 %. Le solde du capital sera réparti entre la SNCF, la Caisse des dépôts et consignation et le CDR.

■ **BIC** : le fabricant de stylos à bille s'est porté acquéreur de l'américain Sheaffer (300 millions de francs de chiffre d'affaires et 550 salariés), inventeur en 1908 du premier stylo à plume rechargeable.

■ **SVYAZINVEST** : l'accord de vente de 25 % du capital du groupe russe de télécommunications a été signé mercredi 30 juillet. Le consortium composé des banques russe Oneximbank et allemande Deutsche Bank a quinze jours pour payer la moitié des 1,87 milliard de dollars promis et soixante-quinze jours pour s'affranchir du reste.

■ **APPLE** : Steve Jobs, le cofondateur du groupe informatique américain, pourrait être nommé la semaine prochaine PDG, selon le San Francisco Chronicle du 30 juillet.

■ **ERAMET** : Jean-Daniel Levi, directeur général adjoint de Framatome, et Eric Guilly, ex-PDG de la CGM et directeur général adjoint de La France, filiale des Generali, devaient être proposés, jeudi 31 juillet, comme administrateurs du groupe minier Eramet, à la place des deux personnalités néo-calédoniennes qui ont refusé ces sièges.

## France Télécom : politique sociale renforcée contre ouverture du capital

**LA STRATÉGIE** du gouvernement sur le dossier France Télécom apparaît clairement à l'issue des entretiens conduits, les 29 et 30 juillet, avec les syndicats CGT, FO, CFDT et SUD par Michel Delebarre, l'ancien ministre socialiste chargé d'une mission de concertation. C'est sur les recommandations que celui-ci devrait faire, d'ici au 5 septembre, pour renforcer les missions de service public et la politique sociale et d'emploi de France Télécom, que M. Jospin compte pour faire oublier ses promesses électorales et procéder à la privatisation partielle de l'exploitant téléphonique.

Les syndicats sont divisés. FO et

la CFDT, tout en restant opposées à une privatisation partielle, ont pris acte de la volonté du gouvernement de procéder à l'ouverture du capital. « Cette question est réglée à 95 % », selon la CFDT. Mais ces deux syndicats entendent obtenir des contreparties. « Nous plaçons pour des amendements sur l'étendue et le coût du service universel », indique la CFDT, qui, estimant qu'il y a aussi « des choses à modifier en matière de politique sociale et d'emploi chez France Télécom », relève que M. Delebarre se montre ouvert sur ces sujets.

SUD considère que ces « dispositions » de M. Delebarre ne sauraient servir à « enrober l'ouverture

du capital » et faire oublier que « ce gouvernement ne tient pas ses promesses ». Comme la CGT, SUD entend encore combattre la privatisation et déclare vouloir « faire payer au prix fort politiquement toute ouverture du capital ». SUD veut notamment lancer un référendum auprès du personnel. Une initiative que le gouvernement n'a jamais envisagée selon M. Delebarre. Quant à la consultation du personnel évoquée par le candidat Jospin, « je la fais par l'intermédiaire des syndicats », affirme M. Delebarre, qui reverra ceux-ci fin août avant de remettre son rapport.

Ph. L. C.

■ L'OR a ouvert en baisse, jeudi 31 juillet, à Hongkong. L'once de métal jaune s'échangeait à 326,00-326,30 dollars, contre 326,00-326,40 dollars la veille en clôture.

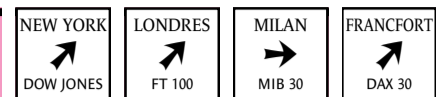
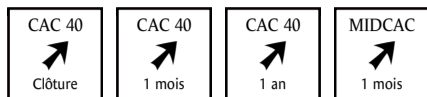
■ LE DOLLAR se maintenait au-dessus des 118 yens jeudi, sur le marché des changes de Tokyo, à 118,27-29 yens, contre 118,64-67 yens la veille au soir à New York.

■ WALL STREET a terminé au-dessus des 8 200 points, mercredi, pour la première fois de son histoire. Le Dow Jones a gagné 80,36 points (0,98 %), à 8 254,88 points.

■ LA BOURSE de Francfort est repassée mercredi au-dessus des 4 400 points, le DAX affichant un nouveau record de clôture, à 4 421,72 points, soit une progression de 0,91 %.

■ LE MARCHÉ parisien a inscrit son trente-sixième record annuel. Porté par la hausse de Wall Street et du dollar, l'indice CAC 40 a terminé à 3 069,30 points, en hausse de 1,51 %.

## LES PLACES BOURSIÈRES



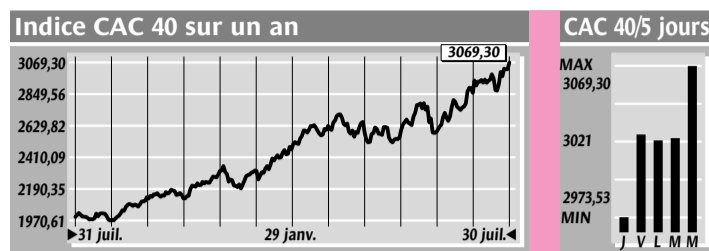
### Nouveau sommet à Paris

LA BOURSE de Paris a ouvert en hausse, jeudi 31 juillet, dans la foulée du nouveau record battu la veille par Wall Street. Après quelques minutes d'échanges, l'indice CAC 40 gagnait 0,66 % à 3 089,64 points.

La veille, la Bourse de Paris avait établi un nouveau record, profitant de la reprise du dollar, de la détente des taux d'intérêt à long terme et de la bonne santé de Wall Street. L'indice CAC 40 avait terminé la séance sur un gain de 1,51 % à 3 069,30 points.

« Grâce au dollar, le marché a franchi techniquement des points importants qui devraient nous amener plus haut assez rapidement, peut-être vers les 3 150 points dans un premier temps », a indiqué un opérateur du groupe bancaire néerlandais ABN AMRO. La hausse du dollar est positive pour les entreprises françaises, car elle accroît leurs performances à l'exportation.

Les valeurs du BTP avaient été recherchées : Degrémont avait



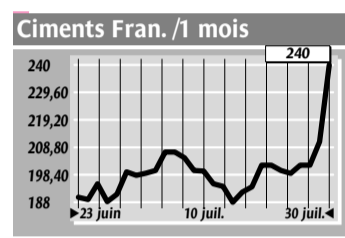
pris 6,86 %, Bouygues 6,40 % et Eiffage 5,71 %. Lapeyre, qui a annoncé un chiffre d'affaires semestriel en hausse de 3,8 %, avait gagné 4,88 %.

Les financières avaient pour leur part continué à profiter des perspectives de restructuration dans le secteur, BNP s'adjudgeant 2,45 % et la Société générale 2,26 %.

### Ciments français, valeur du jour

LE SECTEUR du BTP a profité de l'annonce de chiffres d'affaires favorables, mercredi 30 juillet, à la Bourse de Paris. La plus belle progression revient aux Ciments français qui ont terminé la séance sur un gain de 13,8 % à 240 francs. Quelques établissements financiers ont relevé leurs prévisions, comme Natexis, qui est passé de performance en ligne à surperformance. Lafarge a gagné 2,6 %, Lapeyre s'est apprécié de 4,9 %. Si la progression des cimentières paraît justifiée, celle des

valeurs de la construction comme Bouygues (+6,4 %) ou Eiffage (+5,7 %) paraît prématurée, estimait mercredi un analyste.



### PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

| HAUSSES, 10h15 | Cours au 31/07 | Var. % | Var. % 31/12 |
|----------------|----------------|--------|--------------|
| Eiffage        | 317,80         | +7,36  | +55,02       |
| Pechiney       | 271            | +5,85  | +24,65       |
| Peugeot        | 719            | +4,50  | +23,11       |
| Labinal        | 1600           | +4,37  | +61,45       |
| Strafor Facom  | 434,80         | +3,64  | +13,22       |
| Simco          | 467            | +2,63  | +3,09        |
| Bongrain       | 2412           | +2,42  | +20,17       |
| Rochette (La)  | 28             | +2     | +8,31        |
| Moulinex #     | 154            | +1,98  | +36,36       |
| Worms & Cie    | 353,80         | +1,98  | +12,49       |

| BAISSES, 10h15   | Cours au 31/07 | Var. % | Var. % 31/12 |
|------------------|----------------|--------|--------------|
| Legris indust.   | 261,60         | -3,11  | +19,72       |
| Ciments Français | 233            | -2,91  | +60,68       |
| Gascoigne (B)    | 535            | -2,01  | +17,06       |
| Eramet           | 316,90         | -1,91  | +16,50       |
| Havas            | 427,50         | -1,90  | +17,44       |
| Immeubl.France   | 315            | -1,56  | +2,94        |
| Sade (Ny)        | 193            | -1,53  | +2,76        |
| Selectibanque    | 67             | -1,47  | -8,21        |
| Cap Gemini       | 383,20         | -1,46  | +52,73       |
| Saupiquet (Ns)   | 635            | -1,39  | -13,01       |

### VALEURS LES PLUS ACTIVES

| SÉANCE, 10h15   | 31/07  | Titres échangés | Capitalisation en F |
|-----------------|--------|-----------------|---------------------|
| Alcatel Alsthom | 73864  | 59018067        |                     |
| Axa             | 107931 | 43744479,50     |                     |
| Peugeot         | 59756  | 42377426        |                     |
| Pechiney        | 153244 | 41225629,90     |                     |
| Elf Aquitaine   | 42762  | 30098431        |                     |
| Eaux (Gle des)  | 37590  | 29597239        |                     |
| Sanofi          | 39260  | 25518575        |                     |
| Air Liquide     | 25645  | 24993374        |                     |
| LVMH Moët Hen.  | 13761  | 22221203        |                     |
| B.N.P.          | 68457  | 20287804        |                     |

### PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

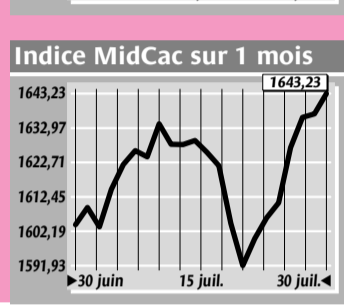
| HAUSSES, 10h15     | Cours au 31/07 | Var. % | Var. % 31/12 |
|--------------------|----------------|--------|--------------|
| Maxi-Livres/Profr. | 58             | +7,20  | -66,10       |
| UBI Soft Entertain | 518            | +4,85  | +45,91       |
| Sylea              | 580            | +4,50  | +1,93        |
| Manutan            | 430            | +3,61  | -18,86       |
| Sediver            | 145            | +3,57  | +48,71       |

| BAISSES, 10h15     | Cours au 31/07 | Var. % | Var. % 31/12 |
|--------------------|----------------|--------|--------------|
| Comp.Euro.Tele-CET | 520            | -4,58  | +23,22       |
| Norbert Dentres.#  | 860            | -3,37  | +17,80       |
| Boiron (Ly) #      | 345,10         | -2,78  | +13,51       |
| Cofidur CB         | 201            | -2,66  | +60,80       |
| Immob.Hotel. #     | 37             | -2,63  | -7,26        |

### INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

|                    | 30/07   | 29/07   | Var. % |
|--------------------|---------|---------|--------|
| Ind. gén. SBF 120  | 2089,29 | 2059,98 | +1,42  |
| Ind. gén. SBF 250  | 1996,02 | 1969,61 | +1,34  |
| Ind. Second Marché | 1925,41 | 1925,11 | +0,02  |
| Indice MidCac      | 1643,23 | 1637,20 | +0,37  |

| Valeurs indus.        | 2315,78 | 2282,03 | +1,48 |
|-----------------------|---------|---------|-------|
| 1 - Energie           | 2675,47 | 2624,06 | +1,96 |
| 2 - Produits de base  | 2224,03 | 2182,49 | +1,90 |
| 3 - Construction      | 1933,74 | 1873,86 | +3,20 |
| 4 - Biens d'équip.    | 1657,03 | 1622,41 | +2,13 |
| 5 - Automobile        | 2417,25 | 2432,66 | -0,63 |
| 6 - Biens consom.     | 3902,24 | 3852,12 | +1,30 |
| 7 - Indus. agro-alim. | 1833,06 | 1826,24 | +0,37 |
| Services              | 2213,56 | 2184,97 | +1,31 |
| 8 - Distribution      | 4336,15 | 4279,65 | +1,32 |
| 9 - Autres services   | 1397,24 | 1379,30 | +1,30 |
| Sociétés financières  | 1421,92 | 1407,62 | +1,02 |
| 10 - Immobilier       | 756,31  | 755,31  | +0,13 |
| 11 - Services financ. | 1417,47 | 1400,66 | +1,20 |
| 12 - Sociétés invest. | 1928,08 | 1913,86 | +0,74 |



### Records à New York et à Francfort

APRÈS deux séances de baisse, la Bourse de Tokyo s'est ressaisie, jeudi 31 juillet. L'indice Nikkei a gagné 118,61 points, à 20 331,43 points, soit une avance de 0,59 %.

La veille, Wall Street avait terminé largement au-dessus des 8 200 points grâce au recul des rendements à long terme tombés à leur plus bas niveau depuis mars 1996. La grande Bourse new-yorkaise continue également à bénéficier de la bonne performance des compagnies américaines au 2<sup>e</sup> trimestre et d'un environnement économique favorable aux Etats-Unis, avec une croissance modérée et une inflation sous contrôle. L'indice Dow Jones a gagné 80,36 points (+0,98 %), à 8 254,88 points.

En Europe, la Bourse de Londres a fortement progressé

grâce à la bonne forme de Wall Street. L'indice Footsie a gagné 50,7 points, soit 1,04 %, à 4 927,3 points. Le marché franco-allemand est repassé au-dessus des 4 400 points, le DAX affichant un nouveau record de clôture à 4 421,72 points (+0,91 %). Le précédent record datait du 23 juillet, séance au cours de laquelle le DAX avait atteint les 4 406,09 points.

### INDICES MONDIAUX

|                    | Cours au 30/07 | Cours au 29/07 | Var. en % |
|--------------------|----------------|----------------|-----------|
| Paris CAC 40       | 3074,66        | 3023,63        | +1,66     |
| New-York/DJ indus. | 8230,27        | 8174,53        | +0,68     |
| Tokyo/Nikkei       | 20212,80       | 20402,70       | -0,94     |
| Londres/FT100      | 4919           | 4876,60        | +0,86     |
| Francfort/Dax 30   | 4421,72        | 4381,69        | +0,91     |
| Frankfurt/Commer.  | 1468,79        | 1462,30        | +0,44     |
| Bruxelles/Bel 20   | 3176,57        | 3176,57        | ....      |
| Bruxelles/Général  | 2593,07        | 2599,77        | -0,26     |
| Milan/MIB 30       | 1128           | 1128           | ....      |
| Amsterdam/Gé. Cbs  | 650,70         | 655,70         | -0,77     |
| Madrid/Ibex 35     | 597,64         | 589,81         | +1,31     |
| Stockholm/Affarsal | 2582,73        | 2582,73        | ....      |
| Londres FT30       | 3099,60        | 3077,20        | +0,72     |
| Hong Kong/Hang S.  | 15983,20       | 15772,10       | +1,32     |
| Singapour/Strait t | 1966,41        | 1977,10        | -0,54     |

### NEW YORK Les valeurs du Dow-Jones

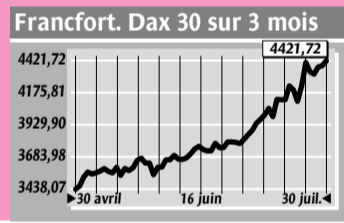
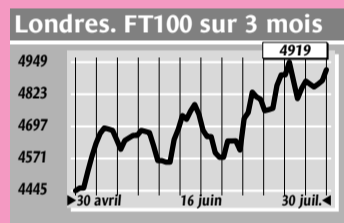
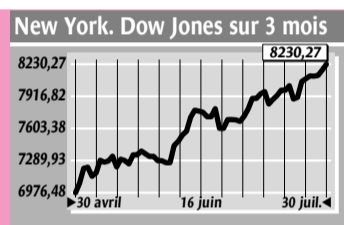
|                    | 30/07  | 29/07  |
|--------------------|--------|--------|
| Alcoa              | 88,18  | 86,06  |
| Allied Signal      | 93,50  | 93,50  |
| American Express   | 82,81  | 82,43  |
| AT & T             | 37,06  | 36,93  |
| Boeing Co          | 58,62  | 58,31  |
| Caterpillar Inc.   | 59,31  | 59,75  |
| Chevron Corp.      | 79,62  | 78,87  |
| Coca-Cola Co       | 69,93  | 69,68  |
| Disney Corp.       | 80,75  | 80,12  |
| Du Pont Nemours&Co | 67,68  | 67,25  |
| Eastman Kodak Co   | 68,31  | 67,25  |
| Exon Corp.         | 63,87  | 62,68  |
| Gen. Motors Corp.H | 60,87  | 59,43  |
| Gen. Electric Co   | 71     | 70,87  |
| Goodyear T & Rubbe | 66,37  | 64,93  |
| Hewlett-Packard    | 68,25  | 66,18  |
| IBM                | 105,25 | 102,87 |
| Intl Paper         | 57,50  | 57,25  |
| J.P. Morgan Co     | 115,62 | 114,25 |
| Johnson & Johnson  | 61,75  | 61,06  |
| Mc Donalds Corp.   | 54,43  | 53,93  |
| Merck & Co.Inc.    | 103,93 | 102,75 |
| Minnesota Mng.&Mfg | 95,62  | 96,56  |
| Philip Morris      | 45,93  | 45,25  |
| Procter & Gamble C | 153,87 | 150,37 |
| Sears Roebuck & Co | 63,25  | 62,31  |
| Travelers          | 72     | 71,50  |
| Union Carb.        | 55,12  | 54,31  |
| Utd Technol        | 84,93  | 85,12  |
| Wal-Mart Stores    | 37,93  | 37,75  |

### LONDRES Sélection de valeurs du FT 100

|                      | 30/07 | 29/07 |
|----------------------|-------|-------|
| Allied Lyons         | 4,35  | 4,43  |
| Barclays Bank        | 12,87 | 12,38 |
| B.A.T. industries    | 5,16  | 5,36  |
| British Aerospace    | 13,35 | 13,27 |
| British Airways      | 6,54  | 6,57  |
| British Petroleum    | 8,32  | 8,21  |
| British Telecom      | 4,28  | 4,18  |
| B.T.R.               | 1,90  | 1,93  |
| Cadbury Schweppes    | 5,77  | 5,73  |
| Eurotunnel           | 0,72  | 0,68  |
| Forde                | ....  | ....  |
| Glaxo Wellcome       | 13,30 | 13,30 |
| Granada Group Plc    | 8,18  | 8     |
| Grand Metropolitan   | 6,05  | 6,05  |
| Guinness             | 5,91  | 5,97  |
| Hanson Plc           | 0,87  | 0,87  |
| Great Ic             | 6,24  | 6,07  |
| H.S.B.C.             | 21,16 | 20,65 |
| Imperial Chemical    | 9,76  | 9,53  |
| Legal & Gen. Grp     | 4,27  | 4,28  |
| Lloyds TSB           | 6,84  | 6,59  |
| Marks and Spencer    | 5,76  | 5,65  |
| National Westminster | 8,86  | 8,65  |
| Peninsula Orienta    | 6,07  | 6,05  |
| Reuters              | 6,65  | 6,55  |
| Saatchi and Saatch   | 1,31  | 1,30  |
| Shell Transport      | 4,46  | 4,41  |
| Tate and Lyle        | 4,18  | 4,21  |
| Unilever Ltd         | 17,49 | 17,48 |
| Zeneca               | 20,24 | 20,20 |

### FRANCFORT Les valeurs du DAX 30

|                   | 30/07  | 29/07  |
|-------------------|--------|--------|
| Allianz Holding N | 479,50 | 470,30 |
| Basf AG           | 71,60  | 71,85  |
| Bayer AG          | 77,80  | 79,12  |
| Bay hyp&Wechselbk | 77,60  | 75,80  |
| Bayer Verresbank  | 103    | 98,50  |
| BMW               | 1452   | 1450   |
| Commerzbank       | 62,10  | 61,75  |
| Daimler-Benz AG   | 159,30 | 156,45 |
| Degussa           | 103,70 | 104,70 |
| Deutsche Bank AG  | 122,85 | 119,70 |
| Deutsche Telekom  | 43,05  | 42,40  |
| Dresdner BK AG FR | 84,50  | 85,20  |
| Henkel VZ         | 101    | 102,40 |
| Hoechst AG        | 86,35  | 86,25  |
| Karstadt AG       | 707    | 713,50 |
| Linde AG          | 1340   | 1306   |
| DT. Lufthansa AG  | 36,80  | 36,60  |
| Man AG            | 555    | 555    |
| Mannesmann AG     | 842    | 828    |
| Metro             | 97,80  | 99,60  |
| Muench Rue N      | 6740   | 6610   |
| Preussag AG       | 556    | 562,50 |
| Rwe               | 81,10  | 78,55  |
| Sap VZ            | 438,80 | 435,50 |
| Schering AG       | 199    | 199,70 |
| Siemens AG        | 127,55 | 128,90 |
| Thyssen           | 419,50 | 419    |
| Vebsa AG          | 103,20 | 102    |
| Viag              | 789,50 | 774    |
| Volkswagen VZ     | 985    | 983    |

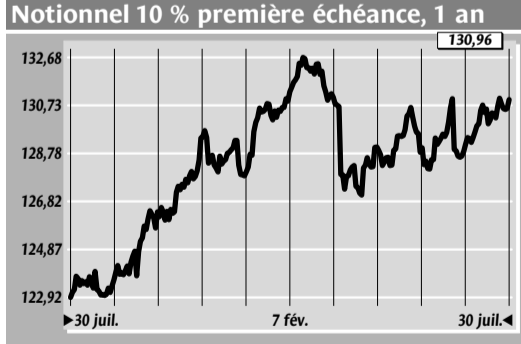


## LES TAUX

Stabilité du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert sur une note stable, jeudi 31 juillet. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, cédait deux centimes, à 130,94 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) s'inscrivait à 5,41 %, soit 0,07 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.



### LES TAUX DE RÉFÉRENCE

| TAUX 30/07      | Taux jour le jour | Taux 10 ans | Taux 30 ans | Indice des prix |
|-----------------|-------------------|-------------|-------------|-----------------|
| France          | 3,12              | 5,42        | 6,13        | 1,70            |
| Allemagne       | 2,95              | 5,51        | 6,21        | 1,80            |
| Grande-Bretagne | 6,88              | 6,96        | NC          | 2,80            |
| Italie          | 6,94              | 6,49        | 7,11        | 2,60            |
| Japon           | 0,52              | 2,42        | NC          | 0,50            |
| Etats-Unis      | 5,47              | 6,11        | 6,38        | 3,30            |

### MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

| TAUX DE RENDEMENT        | Taux au 30/07 | Taux au 29/07 | Indice (base 100 fin 96) |
|--------------------------|---------------|---------------|--------------------------|
| Fonds d'Etat 3 à 5 ans   | 4,22          | 4,21          | 98,50                    |
| Fonds d'Etat 5 à 7 ans   | 5             | 4,96          | 100,09                   |
| Fonds d'Etat 7 à 10 ans  | 5,47          | 5,42          | 101,48                   |
| Fonds d'Etat 10 à 15 ans | 5,81          | 5,77          | 101,20                   |
| Fonds d'Etat 20 à 30 ans | 6,39          | 6,35          | 102,67                   |
| Obligations françaises   | 5,76          | 5,73          | 101,02                   |
| Fonds d'Etat à TME       | -1,95         | -1,96         | 98,28                    |
| Fonds d'Etat à TRE       | -2,18         | -2,15         | 98,86                    |
| Obligat. franç. à TME    | -2,20         | -2,03         | 99,14                    |
| Obligat. franç. à TRE    | +0,07         | +0,07         | 100,14                   |

### LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

|              | Achat 30/07 | Vente 30/07 | Achat 29/07 | Vente 29/07 |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Jour le jour | 3,1875      | ....        | ....        | ....        |
| 1 mois       | 3,22        | 3,34        | 3,21        | 3,33        |
| 3 mois       | 3,28        | 3,38        | 3,30        | 3,42        |
| 6 mois       | 3,37        | 3,47        | 3,39        | 3,51        |
| 1 an         | 3,53        | 3,65        | 3,50        | 3,62        |

### MATIF

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 31 JUILLET

Liquidation : 22 août

Taux de report : 3,38

Cours relevés à 10h15



+0,23%

CAC 40 :

3076,50

Table of stock market data for French companies, including columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for various international companies, including columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for international companies, including columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for international companies, including columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for international companies, including columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15 JEUDI 31 JUILLET

Table of bond market data (Obligations) with columns for bond names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for French companies (Actions Françaises) with columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for international companies (Actions Étrangères) with columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for international companies (Actions Étrangères) with columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for international companies (Actions Étrangères) with columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15 JEUDI 31 JUILLET

Table of stock market data for French companies (Actions Françaises) with columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for international companies (Actions Étrangères) with columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for international companies (Actions Étrangères) with columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for international companies (Actions Étrangères) with columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for international companies (Actions Étrangères) with columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 30 juillet

Table of mutual fund and FCP data with columns for fund names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of mutual fund and FCP data with columns for fund names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of mutual fund and FCP data with columns for fund names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of mutual fund and FCP data with columns for fund names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of mutual fund and FCP data with columns for fund names, previous and current prices, and percentage changes.

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15 JEUDI 31 JUILLET

Table of stock market data for French companies (Actions Françaises) with columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 10h15 JEUDI 31 JUILLET

Table of stock market data for international companies (Actions Étrangères) with columns for company names, previous and current prices, and percentage changes.



**SPORTS** La reprise, vendredi 1<sup>er</sup> août, du championnat de France de Division 1 marque l'ouverture de l'une des saisons les plus importantes de l'Histoire. ● L'ORGANISA-

TION de la Coupe du monde 1998 a imposé un resserrement du calendrier et la mise au point d'un programme spécial pour la sélection tricolore. ● LA FUITE DES TALENTS, que

les clubs n'arrivent pas à endiguer, contraindra vraisemblablement les pouvoirs publics à intervenir pour modifier le statut des joueurs professionnels. ● L'EXEMPLE DU

FC NANTES, une nouvelle fois déposé de ses meilleurs éléments, est à ce titre éloquent. ● DANS UN ENTRETIEN au Monde, Michel Denisot, président délégué du Paris-Saint-Ger-

main, explique sa stratégie et affirme que le club a réalisé des « investissements sans précédent » pour « rattraper [son] retard sur les grands clubs européens ».

# Une nouvelle saison de football débute en France avec un enjeu crucial

Le championnat de Division 1, qui commence vendredi 1<sup>er</sup> août, sera foncièrement différent des précédents : les clubs doivent composer avec une nouvelle fuite de talents, et l'équipe nationale va tenter de bâtir un jeu solide à la veille du Mondial 1998, organisé en France

**AILLEURS**, l'herbe est plus verte et la pression fiscale moins forte. Après les départs massifs de joueurs français la saison dernière, dus aux effets de l'arrêt Bosman, le phénomène d'exode continue. Alors que l'ensemble du football français s'apprête à vivre une saison cruciale, Coupe du monde oblige, le championnat de France de Division 1, qui commence vendredi 1<sup>er</sup> août avec les rencontres Bordeaux-Monaco et Toulouse-Rennes, se voit petit à petit privé de ses forces vives.

Les clubs anglais, italiens et espagnols les plus prospères viennent « faire leurs courses » en France, où le rapport qualité-prix reste exceptionnel. Le retour de Laurent Blanc, le plus capé des internationaux français en activité, qui a quitté le FC Barcelone pour tenter l'aventure marseillaise, ne compense pas les nombreux départs de France vers l'étranger.

D'Ibrahim Ba (de Bordeaux au Milan AC) à Benoît Cauet (du PSG à l'Inter) en passant par Emmanuel Petit (de Monaco à Arsenal), pour ne citer que les plus marquants, ils sont près d'une trentaine à avoir quitté le championnat de France. Pour la première fois, une centaine de footballeurs français vont évoluer à l'étranger, en Division 1 ou Division 2. Ils seront par exemple dix-sept à exercer leurs talents dans la Football League anglaise, seize dans le Calcio italien, quinze en Liga espagnole. Et en juin prochain, lorsque sera donné le coup d'envoi du Mondial, l'équipe de France type pourrait bien ne comporter que deux ou trois joueurs évoluant au pays.

Paradoxalement, les responsables du football français ne semblent pas trop inquiets. La saison dernière, alors que beaucoup d'observateurs prévoient le pire pour un championnat à l'image dévaluée, les records d'affluence ont été battus : 14 202 spectateurs en moyenne. La France est encore loin derrière les grands championnats européens, qui frôlent ou dépassent les 30 000 spectateurs de moyenne, mais le progrès est notable.

## « BÂTIR DU SOLIDE »

Autre motif de satisfaction : grâce à la prochaine Coupe du monde, de nombreux stades ont été modernisés. Comme le soulignait Noël Le Graët, président de la Ligue nationale : « S'il n'y avait pas

eu la Coupe du monde, nous serions morts. Grâce à cet événement, le football français est en train de se doter de structures remarquables. Nous sommes en train de bâtir du solide. »

Assainis financièrement, mais plus pauvres que leurs concurrents européens, les clubs français laissent pour le moment passer l'orage en attendant une (improbable) décision des instances politiques européennes qui verrait la création, à l'échelle du continent, d'un organisme semblable à la direction nationale de contrôle de gestion (DNCG). Le jour où les clubs italiens et espagnols, dont beaucoup continuent de dépenser des sommes colossales sur le marché des transferts tout en étant sérieusement endettés, seront obli-

gés de présenter des finances saines, les équipes françaises pourront jouer d'égal à égal, ou presque, dans la cour des grands.

En attendant, la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, a confirmé la tenue d'assises sur le football professionnel et amateur en septembre prochain. Il y sera question de l'évolution du statut juridique des clubs et de la possibilité de voir les équipes des grandes villes se transformer en sociétés anonymes afin d'intéresser de grands groupes économiques. En revanche, la réforme du statut fiscal du joueur professionnel ne semble plus à l'ordre du jour.

En dépit de ses faiblesses économiques structurelles, le football français se porte bien, sportive-

ment parlant. La politique de formation est unanimement saluée à travers l'Europe comme l'une des meilleures, si ce n'est la meilleure.

## DES CLUBS RESPECTÉS

Les résultats des clubs français sur la scène européenne restent prometteurs. L'AS Monaco, le Paris-Saint-Germain, le FC Nantes ou les Girondins de Bordeaux sont devenus, ces dernières années, des équipes respectées sur la scène internationale, et l'Olympique de Marseille ne demande qu'à le redevenir.

En dépit du « pillage » organisé de leurs meilleurs joueurs, les clubs français tiennent donc bien la route, et ils arrivent même à séduire encore quelques perles comme l'Italien Marco Simone (du

Milan AC au PSG) ou le jeune espoir hollandais d'origine zairoise Kiki Musampa (de l'Ajax à Bordeaux). Hélas ! dans le même temps, les meilleurs étrangers évoluant en France s'en vont chercher fortune ailleurs. Le Brésilien Sonny Anderson (de Monaco à Barcelone), le Nigérian Taribo West (d'Auxerre à la Juventus), l'Algérien Moussa Saïb (d'Auxerre à Valence) ou le Slovaque Lubomir Moravcik (de Bastia à Sion) se sont envolés.

Michel Platini, qui s'est déclaré il y a quelques jours « dégoûté par le business qui a envahi le football », aura au moins eu la satisfaction de voir l'une de ses vieilles revendications enfin adoptée. Pour la première fois depuis la saison 1969-1970, le championnat de France de Division 1 ne comportera que dix-huit équipes. Une mesure bienvenue qui permettra au championnat de se terminer dès le 9 mai 1998.

Un mois et un jour plus tard, le coup d'envoi de la phase finale de la Coupe du monde sera donné sur la pelouse du Stade de France, à Saint-Denis. En attendant, Noël Le Graët rêve d'un championnat attrayant dans des stades rénovés et d'une moyenne de spectateurs grimpaant jusqu'à 17 000 spectateurs par match.

Alain Constant

■ **La première journée du championnat :** Bordeaux-Monaco ; Toulouse-Rennes (vendredi 1<sup>er</sup> août), PSG-Châteauroux, Nantes-Bastia ; Montpellier-Strasbourg ; Marseille - Le Havre ; Lyon-Metz ; Lens-Auxerre ; Guingamps-Cannes (samedi 2 août).

## Un programme chargé

● **Championnat de Division 1 :** réduit à dix-huit équipes, la compétition débute vendredi 1<sup>er</sup> août avec deux rencontres avancées : Toulouse-Rennes et Bordeaux-Monaco. La dernière journée avant la trêve aura lieu le 19 décembre, la reprise étant prévue le 10 janvier 1998. La trente-quatrième et dernière journée est programmée samedi 9 mai 1998, un mois et un jour avant le coup d'envoi de la Coupe du monde, sur la pelouse du Stade de France, à Saint-Denis. A signaler qu'entre le 15 décembre 1997 et le 15 janvier 1998 se déroulera pour la première fois un marché des transferts, qui peut permettre aux clubs les plus fortunés de modifier radicalement le profil de leur équipe.

● **Championnat de Division 2 :** avec vingt-deux clubs, la deuxième division va connaître une saison chargée. Elle accueille des clubs au passé prestigieux comme l'AS Saint-Etienne, le

FC Sochaux, l'OGC Nice ou le Lille OSC. Calqué sur le calendrier de la Division 1, le championnat de D2 débute samedi 2 août pour se terminer vendredi 8 mai 1998. La trêve hivernale sera là un peu plus longue puisque la dernière journée des matches aller aura lieu le 13 décembre et que la reprise est prévue le 10 janvier 1998.

● **Equipe de France :** pendant que le reste de la planète tente de se qualifier pour le Mondial 98, l'équipe de France, dirigée par Aimé Jacquet, va continuer sa série de matches amicaux. « Lors des deux dernières rencontres prévues en 1997, je m'autoriserai encore quelques essais. Ensuite, à partir de janvier, ce sera terminé », déclare le sélectionneur. Au programme : France - Afrique du Sud, le 11 octobre, à Lens, puis France-Croatie, le 15 novembre, à Saint-Etienne. Un stage à caractère « familial » est prévu à Tignes (Savoie) pendant les vacances de

Noël. Le 28 janvier 1998 sera inauguré le Stade de France. A cette occasion, le Onze tricolore rencontrera l'Espagne. Le 25 février, les Bleus accueilleront la Norvège au Stade-Vélodrome de Marseille. Ensuite, l'équipe de France ne disputera plus un seul match sur son sol avant le début du Mondial. Le 25 mars, elle affrontera la Russie à Moscou et, le 22 avril, la Suède dans une ville restant à désigner. A partir du 9 mai, un stage sera organisé à Clairefontaine (Yvelines). Du 25 au 31 mai, les Bleus participeront à un autre stage au Maroc et disputeront deux rencontres les 27 et 29 mai dans le cadre de la Coupe Hassan-II, qui réunira le Maroc, la Croatie, la France et une équipe d'Afrique francophone. Le 5 juin aura lieu, en Finlande, le dernier match de préparation avant le début du Mondial.

A. C.

Michel Denisot, président délégué du Paris - Saint-Germain

## « On a pu réaliser des investissements sans précédent »

« Avec quelques mois de recul, quel regard portez-vous sur la saison passée du Paris - Saint-Germain ?

— Quand on tente des barres records et qu'on passe juste en dessous, ça veut quand même dire qu'on monte très haut. On a terminé deuxième du championnat et finaliste de la Coupe des coupes. Cela paraît presque banal aujourd'hui, mais il y a quinze ans, un club français qui arrivait en finale descendait les Champs-Élysées.

— En championnat, Monaco était au-dessus de nous grâce à un effectif plus riche et nombreux. C'est comme Virence sur le Tour de France : il n'a pas pu battre Ullrich, mais personne ne met en doute ses qualités. En termes financiers, la saison a été également bonne puisque nous avons dégagé pour la première fois un bénéfice de 50 millions de francs. Canal Plus a procédé à une augmentation de capital et détient maintenant 57 % des parts de la SOS Paris - Saint-Germain. Grâce à la gestion financière saine et aux bons résultats sportifs, on a pu réaliser des investissements sans précédent.

— Comment concevez-vous le développement futur du club ?

— Une chose va révolutionner le championnat de France : le marché des transferts sera ouvert du 15 décembre au 15 janvier. On pourra changer une équipe de A à Z en quelques jours ! Il faut non seulement suivre ce mouvement, mais savoir anticiper. Depuis six ans, nous avons développé les structures du club. Le centre de formation est aujourd'hui en évolution permanente. Nous commençons à rattraper notre retard sur les grands clubs européens, notamment au niveau de la politique de recrutement. Nous avons des réseaux de correspondants et, en septembre, nous allons mettre en place un partenariat avec des clubs. Nous leur apporterons une aide et eux dirigeront leurs meilleurs jeunes vers le PSG.

— Le possible engagement de Canal Plus dans d'autres grands clubs fait beaucoup de bruit...

— Au départ, il n'était pas dans l'idée de Canal Plus et de ses dirigeants de s'occuper de clubs de football. Si nous l'avons fait, c'est parce qu'on est venu nous chercher. Le maire de Paris, Jacques Chirac, n'était disposé à épurer les dettes du Paris - Saint-Germain qu'à condition qu'un partenaire solide s'engage avec le club sur trois ans. Six ans plus tard, le Servette de Genève est au bord du dépôt de bilan à la suite du retrait de son président et mécène. On nous sollicite à nouveau. Par deux fois, on a donc frappé à notre porte pour reprendre la gestion d'un club, être responsable financier et opérateur. Maintenant, à chaque fois qu'un club français va mal, il a tendance à s'adresser à Canal Plus.

— On parle pourtant d'une stratégie d'expansion de Canal Plus dans d'autres clubs européens.

— Il n'y a qu'une réalité : Paris - Saint-Germain, Servette, projet en Afrique. On a créé une structure commune entre le Servette et le PSG qui permettra d'avoir un recrutement concerté ou les mêmes partenaires. Par ailleurs, l'objectif que j'ai proposé récemment au conseil d'administration du club consiste à trouver, dans les dix-huit mois, un club en Afrique avec lequel on pourrait avoir des relations similaires. Mais il n'y a pas de plan européen de Canal Plus pour développer un réseau de clubs. On est venu nous chercher dans le passé, et aujourd'hui, comme Canal s'implante dans plusieurs pays d'Europe, cela continue. Mais ça ne veut pas dire qu'on va s'engager. La réussite PSG-Canal suscite simplement de l'intérêt à l'étranger. D'ailleurs, le mariage de la télé et du football, ça existe depuis longtemps entre Berlusconi et le Milan AC.

— Etes-vous sensible à l'idée que la création d'une internationale du football pourrait por-

ter préjudice à la morale sportive ?

— Pour l'instant, ce n'est pas d'actualité. Le PSG et le Servette ont une chance sur cent de se rencontrer en Coupe d'Europe. Et puis pourquoi toujours suspecter ? C'est incroyable, on anticipe déjà sur des dérapages. Les gens ont quand même le droit d'être honnêtes !

— L'intersaison a été très agitée en matière de transferts. Les clubs français ne sont-ils pas dépassés dans ce concert ?

— Cette année, le Paris - Saint-Germain inverse le cours des choses. Gava pouvait aller à Arsenal, Maurice en Italie et en Espagne, Revault avait aussi des touches à l'étranger : ils sont venus à Paris. Tous les joueurs passés par le Paris - Saint-Germain en sont sortis par le haut, sportivement et financièrement. Nous avons le vingt-deuxième budget européen et au bilan des Coupes d'Europe sur les cinq dernières années, nous sommes dans les trois premiers. D'autres pourraient en faire autant.

— La réforme du statut fiscal des footballeurs envisagée par le gouvernement d'Alain Juppé vous paraît-elle indispensable ?

— Il serait normal que le nouveau gouvernement se penche sur le sujet, même si je comprend que ce ne soit pas une priorité. Mais alors, il ne faut pas donner de leçons aux clubs qui ne peuvent pas garder leurs meilleurs joueurs à cause d'une profonde inégalité fiscale. Il y a en Europe une fracture sociale entre les pays de football. Les clubs italiens ou espagnols vivent avec un endettement colossal, alors qu'en France on ne peut plus être déficitaire d'un centime, ce qui est d'ailleurs une très bonne chose. En plus, la fiscalité y est différente et les joueurs peuvent exploiter leur image. Je pense toutefois que Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, n'est pas opposée à une étude du problème. »

Propos recueillis par Piotr Smolar

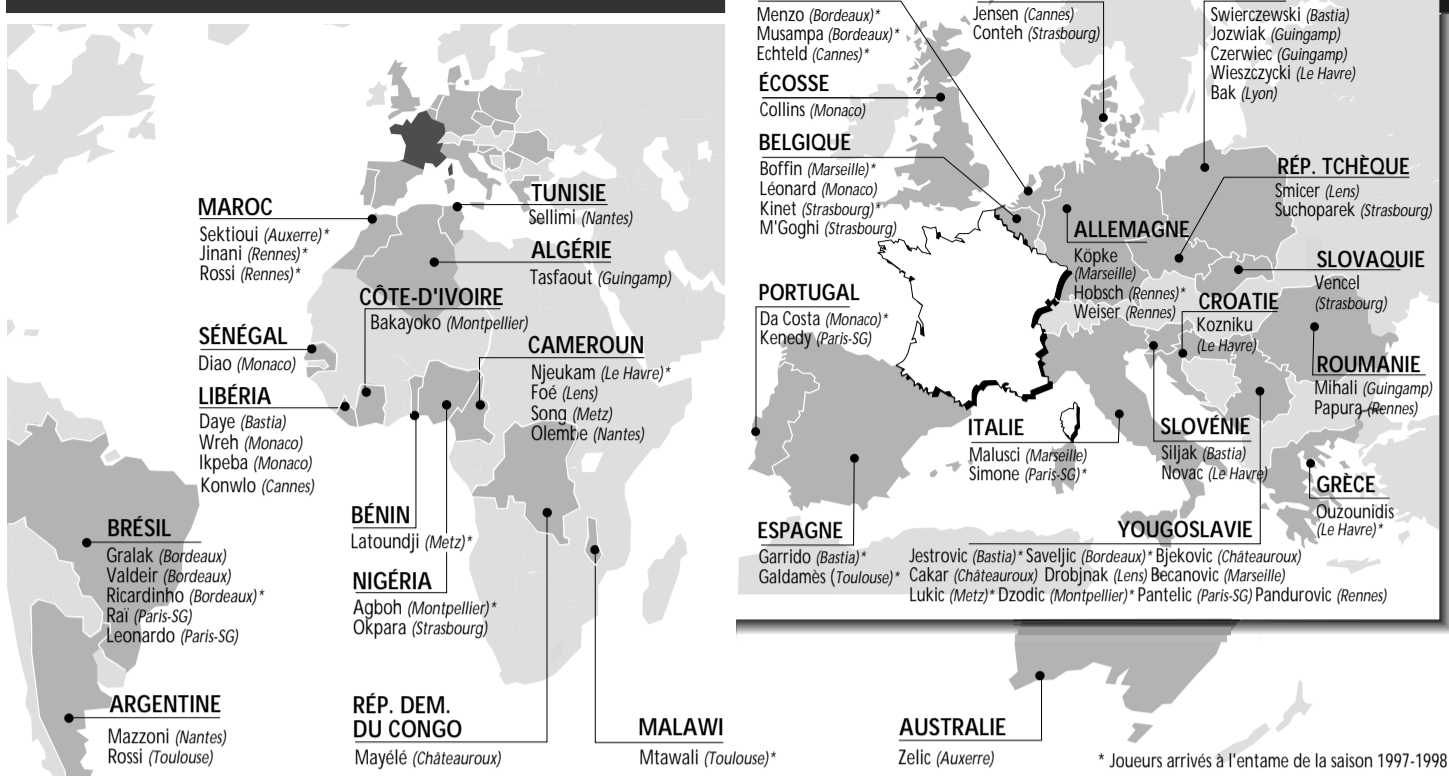


Marco Simone, un Italien à Paris

Le transfert de l'attaquant italien Marco Simone du Milan AC au Paris-Saint-Germain a créé l'événement. Pour attirer le petit attaquant

(1,70 m, 68 kg), le club de la capitale a dû déboursé près de 36 millions de francs et lui offrir un salaire très important. Agé de vingt-neuf ans, Marco Simone a porté à trois reprises le maillot de la Squadra Azzurra.

## Les joueurs étrangers évoluant dans les clubs français



Pour faire face au départ de ses meilleurs éléments et remplacer les joueurs étrangers de talents partis chercher fortune ailleurs, les clubs français ont une nouvelle fois recruté au-delà des frontières.

L'Afrique (avec une préférence pour le Cameroun) et les pays de l'ex-Yougoslavie sont, une fois de plus, les principaux pourvoyeurs. La tradition est respectée. A noter, toutefois, quelques cas exotiques comme ceux de l'Australien Zelic rendu jusqu'à Auxerre, du Sud-Africain Mlalawi qui évoluera à Toulouse ou du Grec Ouzounidis enrôlé par Le Havre. N'empêche, pour les entraîneurs français, le déficit est lourd. Tous parlent d'un niveau de jeu moindre, d'un risque dans la confrontation avec les autres clubs européens.

## Sans Jean-Claude Suaudeau, Nantes mise toujours sur ses jeunes

Le remplacement de l'emblématique entraîneur par Reynald Denoueix garantit la poursuite de la politique de formation

### NANTES

de notre envoyé spécial

Il n'a pas disparu, mais il n'est plus là, au premier rang des siens, les pros du FC Nantes Atlantique. Pendant l'entraînement, Jean-Claude Suaudeau se tient en retrait, les bras croisés derrière le dos, laissant Reynald Denoueix diriger la manœuvre. Depuis le 25 juillet, l'ancien responsable du centre de formation ne fait plus l'adjoint de son glorieux ancien, mais est bien officiellement en charge de l'équipe première, alors que le passage de témoin ne devait avoir lieu qu'à la fin de la saison qu'il s'entame.

Jean-Claude Suaudeau, soixante ans en mai 1998, a annoncé son retrait. Il part en se moquant de ceux qui ne peuvent pas comprendre, en s'étonnant qu'on puisse s'étonner, en hochant la tête d'un air las face à des questions qui, au fond, l'amuse. Il avait informé Jean-René Thoumelin une quinzaine de jours plus tôt de sa décision.

Le président de Nantes est surpris : « Il avait entamé cette réflexion depuis près d'un mois. Plus le début de la saison approchait, moins il se sentait armé pour aborder une nouvelle compétition. Coco n'a plus trente-cinq ans, il supporte difficilement les contrariétés. »

La transition avancée s'est opérée en douceur. Les hommes qui composent l'encadrement technique du club, des équipes de jeunes aux pros, partagent une même culture du football. La primauté du collectif, le jeu de mouvement avec passes rapides, la recherche du déséquilibre dans le camp adverse, la multiplication des solutions pour le porteur de ballon forment les tables de la Loi nantaise. Elles seront respectées.

### ONDE DE CHOC

Le retrait de Jean-Claude Suaudeau provoque néanmoins une onde de choc. A Nantes depuis près de quarante ans - il y a remporté deux titres de champion en tant que joueur et deux comme entraîneur -, Jean-Claude Suaudeau en a sans doute assez de jouer les Sisyphe. A force de saigner l'effectif en vendant les meilleurs joueurs, les dirigeants ont éveillé le pire des sentiments chez un homme qui a passé l'âge des compromis : la lassitude.

Après Reynald Pedros, Nicolas Ouédec, Christian Karembeu et Patrice Loko, Japhet N'Doram et Claude Makelélé ont vidé leur casier à la Jonelière pour rejoindre Monaco et Marseille. Les gestionnaires ont leurs raisons, que le for-

mateur ne peut pas admettre tant il devine ce dont on le prive : l'épanouissement d'une génération de joueurs sculptés et polis par ses soins.

« On ne peut ni conserver ni prendre les joueurs qu'on voudrait, constate Jean-Claude Suaudeau. Existera-t-il toujours des clubs comme Auxerre ou Nantes qui feront de la formation tout en rendant le championnat intéressant ? Ce n'est pas sûr. Parfois, tout va trop vite. »

Champion inoubliable en 1995, demi-finaliste de la Ligue des champions l'année suivante, qualifié pour la Coupe de l'UEFA l'année dernière après une série de trente matches sans défaite, le club ne semble pas souffrir des départs réguliers de ses meilleurs éléments. Mais demain ? A la fin des années 80, Nantes a traversé une période creuse (12<sup>e</sup> en 1987, 10<sup>e</sup> en 1988, 15<sup>e</sup> en 1991), avant l'éclosion d'une génération brillante de jeunes joueurs du centre de formation, dirigé par Reynald Denoueix. La source peut se tarir à nouveau.

Nantes va débiter la saison à l'aveuglette. L'Argentin Javier Mazzoni est resté sans qu'on le retienne ; le Tunisien Adel Sellimi tarde à se révéler ; Samba N'Diaye, blessé, devra patienter avant de

confirmer son titre de meilleur buteur de D 2 avec Saint-Etienne. « On a eu peu d'occasions de vraiment travailler sur l'attaque, alors que c'est le secteur le plus pointu et le plus exigeant », regrette Reynald Denoueix.

La venue de Frédéric Née, une des révélations de la saison dernière, n'a pu se réaliser à cause des exigences de son club, Caen. A 20 millions de francs, Nantes ne joue plus.

### GESTION DRASTIQUE

La situation financière s'est pourtant améliorée ces dernières années. Une gestion drastique a permis de résorber une grande partie des dettes, comme s'en félicite Alain Florès, le directeur général : « Pour la saison dernière et celle-ci, on présente deux bénéfices de 5 millions et 10 millions de francs. En cinq ans, on a résorbé une dette de plus de 40 millions, alors que la masse salariale a été multipliée par trois. On mérite davantage de médailles que de critiques ! » Celles-ci ne manquent pas. Elles concernent notamment le prix de vente des meilleurs joueurs nantais, qu'on soupçonne d'avoir été bradés. « Dans le cas de Ouédec et de Pedros, c'est vrai qu'ils n'ont peut-être pas été vendus

à la hauteur de leur valeur sportive », admet Jean-René Toumelin, qui n'était pas encore président à cette époque.

Le centre de formation demeure la principale richesse du club. Trois joueurs s'en sont absents pour disputer, avec l'équipe de France juniors, les championnats d'Europe. D'autres ont intégré le groupe des professionnels, à l'image d'Olivier Monterubio, vingt et un ans, qu'on annonce comme le nouveau Reynald Pedros. Mais, à force de vendre, on risque d'exposer les pousses prometteuses, mais fragiles, aux radiations dangereuses du haut niveau. « Leur promotion se fait de plus en plus tôt, affirme Gilles Albert, responsable du centre. Souvent, il faut encore faire de la formation à l'étage au-dessus. »

A la Jonelière, dans le réfectoire où ils déjeunent, les pensionnaires du centre passent tous les jours devant une inscription aux accents volontaristes : « Celui qui renonce à devenir meilleur cesse déjà d'être bon. » Un des grands prêtres de la religion nantaise, Jean-Claude Suaudeau, a peut-être senti qu'on ne lui donnait plus les moyens de suivre cette maxime.

Piotr Smolar

## La difficile privatisation du Racing Club de Strasbourg

### STRASBOURG

de notre correspondant régional

Le 20 février, la ville de Strasbourg céda le club de football professionnel au groupe IMG-McCormack, représenté par Patrick Proisy. Le 12 avril, le Racing remportait la Coupe de la Ligue et devenait, ainsi, la première équipe française à se qualifier pour une coupe européenne. La préparation de la nouvelle saison se présentait sous les meilleurs auspices : la société d'économie mixte (SEM) laissait une cagnotte évaluée à 25 millions de francs et la société américaine s'engageait à investir de 30 à 40 millions de francs, notamment pour le recrutement de joueurs, dès la transformation du club en société anonyme à objet sportif (SAOS).

C'était sans compter sur la résistance de l'Association omnisports Racing Club de Strasbourg, présidée par André Bord, et des autres actionnaires de la SEM, dont certains s'étaient portés en vain candidats à la reprise (Le Monde du 20 février 1997). L'ancien ministre du général de Gaulle, de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing a bataillé des semaines et

des mois pour monnayer l'agrément de la Fédération française de football donnant l'autorisation à Strasbourg de jouer dans le championnat professionnel, et la location de la marque du club. Ces deux attributs sont l'apanage de l'association dirigée par M. Bord, ancien patron pendant de nombreuses années du club de football, qu'il a dû abandonner à contrecœur, sans jamais renoncer tout à fait à y faire sentir son influence.

Aux termes d'un accord signé le 10 juillet, la municipalité socialiste a accepté d'éponger à hauteur de 2,5 millions de francs les dettes de l'omnisports et IMG a consenti 2 millions de francs annuels pendant cinq ans pour pouvoir utiliser la marque du club de football. Les différentes conventions portent aussi sur la cession des actions que détient l'omnisports et qui sont indispensables pour donner la majori-

rité du capital à McCormack (la ville ne possède que 49 % de la SEM). D'un autre côté, la nouvelle « association-support » doit non seulement posséder, selon la législation en vigueur (loi Avicé de 1984), l'agrément de la Fédération, mais aussi 33,3 % des actions de la future SAOS. La constitution du portefeuille de l'« association-support » demande de manière impérative que les autres actionnaires de la SEM cèdent les deux tiers du capital qu'ils détiennent. Pour autant qu'on puisse le savoir, tous sont disposés à céder leurs actions à la valeur nominale unitaire (500 francs), à l'exception de Pierre Rapin, PDG d'une entreprise de routage, dont l'offre d'achat avait été écartée.

M. Rapin, dont la société possède 21 % de la SEM, fait valoir qu'il s'agit de créer « une entreprise capitalistique » et que, dans ces condi-

tions, il faut rester dans cette « logique ». Ce qui signifie pour lui que « le ratio entre le capital social de 5 millions et le solde positif de 25 millions dégagé par la SEM fait que la valeur de l'action vaut au minimum cinq fois plus ».

### EMBROUILLAMINI

M. Rapin campe d'autant plus sur ses certitudes que la ville a signé un protocole avec IMG portant sur la vente de ses actions au double de la valeur nominale. Robert Herrmann, adjoint aux sports, rétorque que la municipalité a vendu à un groupe privé alors que la cession des actions de la société de routage doit se faire au profit d'une association. De son côté, M. Proisy considère que cette partie du dossier ne le concerne pas. Il n'empêche : le montage imaginé en février ne pourra être réalisé aussi longtemps qu'un arrangement ne sera pas

trouvé avec M. Rapin et les autres actionnaires.

Le représentant de McCormack, qui est devenu entre-temps président de la SEM, convient qu'il n'est pas complètement « maître du jeu », mais il dit « s'être installé dans la durée » et prêt à faire preuve de toute la patience nécessaire. En attendant, le Racing n'a pas préparé la nouvelle saison comme il aurait pu le faire, le recrutement effectué jusqu'ici n'étant pas au niveau, loin s'en faut, des ambitions européennes affichées.

M. Herrmann tire les leçons de l'embrouillamini strasbourgeois en mettant en cause les textes qui régissent le football professionnel en France. Pour lui, « la législation veut faire cohabiter en pure perte deux mondes, celui de la vie associative et celui de l'entreprise privée ».

Marcel Scottò

## Le Loto sportif cède la place au Loto foot

COMME ces équipes du milieu de tableau lassées d'enchaîner des résultats en demi-teinte, la Française des jeux aborde le championnat 1997-1998 avec la ferme intention de faire mieux que les saisons précédentes. Le coup d'envoi de la saison de division 1 sera aussi celui du Loto foot, qui succède au Loto sportif apparu en 1985.

Ce changement de nom, qui doit clairement identifier le nouveau jeu au football, s'accompagne d'autres modifications destinées à dynamiser une formule passablement essoufflée. Au cours des années, entre 1991 à 1996, le chiffre d'affaires moyen par journée de championnat n'est-il pas passé de 679 à 480 mil-

lions de francs et le nombre de bulletins de 50,3 à 25,6 millions ? Pour relancer l'intérêt en faveur d'un jeu trop compliqué, insuffisamment rémunérateur et où, de surcroît, il était très difficile de gagner, plusieurs changements ont été programmés.

### SÉDUIRE AVANT LE MONDIAL

Treize matches sont toujours soumis à la sagacité des parieurs (qui peuvent jouer de 1 à 6 grilles par bulletin pour une mise allant de 5 francs à 1 920 francs), mais les gains interviendront dorénavant à partir de dix bons résultats et non plus de onze.

Deux formules sont proposées

(« matches » et « scores ») et l'option des « matches multiples », qui permet d'élargir les combinaisons, offre 31 possibilités de mise contre 18 auparavant. Par ailleurs, le choix du score d'une rencontre est simplifié. Au lieu de déterminer exactement le score, le joueur devra simplement indiquer, sans autre précision, que plus de deux buts auront été inscrits par telle équipe. Autres modifications : 70 % des gains seront redistribués (contre 53,72 % jusqu'alors) et, en l'absence de gagnant, la somme sera remise en jeu. En moyenne, un événement sur quatre n'a pas de gagnant de premier rang. Pour la Française des jeux, il s'agit d'intéresser la clientèle

au-delà du seul cercle des passionnés de football. Augmenter les gains et les gagnants doit permettre de reconquérir le terrain perdu et séduire de nouveaux participants, simples amateurs de jeux. L'objectif est, aussi, de se mettre en bonne position avant la Coupe du monde de 1998. Dès les éliminatoires, les concepteurs du Loto foot comptent d'ailleurs lancer plusieurs jeux spécifiques autour de cet événement. Infiniment moins populaire que le Totocalcio italien, feu le Loto sportif n'a, jamais fait d'ombre au Loto classique (11 milliards de francs de chiffre d'affaires par tirage).

Jean-Michel Normand

## Les clubs français brillent dans la Coupe Intertoto

LES QUATRE ÉQUIPES françaises engagées en Coupe Intertoto se sont qualifiées, mercredi 30 juillet, pour le troisième et dernier tour. Battus en Turquie par Istanbulspor lors du match aller (2-1), les Lyonnais l'ont emporté 2-0 au stade Gerland grâce à des buts inscrits par Christophe Cocard et Ludovic Giuly. Vainqueurs à Hambourg, à l'aller (1-0), les joueurs de Bastia ont dû disputer les prolongations pour s'en sortir à Furiani (1-1), avec un but inscrit par Ousmane Soumah. Largés vainqueurs du Torpedo Moscou à Auxerre (3-0), les joueurs de Guy Roux ont eu chaud dans la capitale russe, puisqu'il y ont été battus 4-1. Le but inscrit à l'extérieur par Stéphane Guivarc'h permet à l'AJ Auxerre de se qualifier. Après Monaco, PSG (C1), Nice (C2) Bordeaux, Nantes, Metz, Strasbourg (C3), on retrouvera soit Lyon soit Montpellier en Coupe de l'UEFA, puisque ces deux clubs vont s'affronter lors du troisième tour de l'Intertoto, les 12 et 26 août. Bastia affrontera les Suédois d'Halmstad (match aller en Suède) et Auxerre les Allemands de Duisbourg (match aller en Allemagne). Dans le meilleur des cas, le football français pourrait donc aligner dix équipes dans les différentes coupes d'Europe.

### DÉPÊCHES

■ **BOXE** : Laurent Boudouani, champion WBA des super-welters, ne pourra défendre son titre face au Portoricain Felix Trinidad le 23 août prochain au Madison Square Garden de New York. Depuis une séance d'entraînement face à Mamadou Thiam, champion de France des super-welters, Boudouani ressent une douleur à un tendon d'Achille. « Laurent a besoin de six semaines de repos » a déclaré son manager, Michel Acaries.

■ **FOOTBALL** : le Paris Saint-Germain affrontera le Steaua Bucarest lors du tour préliminaire de la Ligue des champions. Après avoir été tenu en échec à Bucarest lors du match aller par le CSKA Sofia (3-3), les joueurs roumains se sont imposés (2-0), mercredi 30 juillet, dans la capitale bulgare. Le PSG disputera le match aller à Bucarest, le 13 août, avant de recevoir le Steaua au Parc des Princes, le 27 août.

■ Jürgen Kohler, trente et un ans, a été élu, mercredi 30 juillet, par les journalistes sportifs de son pays « footballeur allemand de l'année ». Le stoppeur international du Borussia Dortmund, qui succède à Jürgen Klinsmann, a obtenu 286 voix sur 1 036 votants, devant le milieu de terrain de Bochum Dariusz Wosz (100 voix) et Olaf Thon (90), le capitaine de Schalke 04, vainqueur de la Coupe de l'UEFA.

■ Cyrille Domoraud, le défenseur des Girondins de Bordeaux, a signé un contrat de quatre ans avec l'Olympique de Marseille.

■ **TENNIS** : les Français Fabrice Santoro et Guillaume Raoux se sont qualifiés, mercredi 30 juillet, lors du deuxième tour du tournoi de Montréal. Fabrice Santoro, vainqueur de l'Américain Jim Courier lors du premier tour, a battu un autre Américain, Geoff Grant (6-2, 6-1). Guillaume Raoux est lui venu à bout du Canadien Sebastien LeBlanc (6-1, 6-4).

■ La Française Sandrine Testud a battu l'Espagnole Arantxa Sanchez-Vicario (6-1, 6-2), mercredi 30 juillet, lors du deuxième tour du tournoi de San Diego (Californie). Mary Pierce a battu sa compatriote Nathalie Tauziat (6-2, 6-1) et l'Américaine Monica Seles s'est imposée face à la Japonaise Ai Sugiyama (6-4, 6-4).

**DETAILLANT GROSSISTE**  
VEND AUX PARTICULIERS  
Recommandé par Paris pas Cher, Paris Combines...  
Prix communiqués par téléphone  
**MATELAS & SOMMIERS**  
Toutes dimensions - Fixes ou relevables  
SWISSFLEX - TRECA - EPEDA - SIMONS  
DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC...  
**CANAPES, SALONS, CLIC-CLAC**  
Cuir ou tissus  
Steiner - Coulon - Burov - Sufren - Etc...  
Vente par téléphone possible  
Livraison gratuite sur toute la France  
**MOBECO**  
247, rue de Belleville PARIS 19<sup>me</sup> Télég. 50, avenue d'Italie PARIS 13<sup>me</sup> Pl. d'Italie  
**01.42.08.71.00 - 71/7**

Ouvert en Août  
DU BEAU VETEMENT A  
LA SIMPLE RETOUCHE  
**LEGRAND**  
Tailleur sur mesure  
Depuis 1894  
Hommes et Dames  
3 000 belles draperies  
27, rue du 4-Septembre, Paris 2<sup>e</sup>  
Tél : 01.47.42.70.61

# Les paisibles marmottes savent aussi vivre des liaisons dangereuses

Sortis de leur célèbre hibernation, les rongeurs profitent d'une tumultueuse saison des amours

Monogames, mais volages, les mâles *Marmota marmota* profitent pleinement de la période d'ovulation de leurs femelles (un seul jour cha-

cune par an !). En Savoie, où les chercheurs les suivent depuis cinq ans, un tiers de leurs rejetons proviendrait d'unions « illicites ». Ces

comportements pourraient être la conséquence d'un taux élevé de testostérone, ce qui expliquerait l'agressivité constatée chez ces rongeurs.

## GRENOBLE

de notre envoyé spécial

« Quiquounette » la marmotte est toute flapie. Réfugiée près du poêle à bois du chalet de la réserve de la Grande Sassièr (Savoie), elle se tient en boule, les yeux clos. Son pouls bat à peine. « Cette jeune femelle a dû recevoir un mauvais coup. On l'a retrouvée inanimée sur le bord d'un sentier. Bien sûr, on aurait dû laisser faire la nature... Mais le syndrome du docteur Dakarti a encore frappé ! », plaisante Laurent Graziani, qui lui fait absorber un peu de lait sucré avec une seringue sans aiguille. Comme la dizaine de scientifiques et étudiants du laboratoire universitaire de biologie des populations d'altitude (Grenoble-Lyon), il passe l'été à observer les marmottes.

Cette charmante peluche à poils beige aurait-elle tâté des incisives d'un beau-père conquérant et jaloux ? Voire de celles de son propre père ? « Il n'est pas rare que les parents chassent hors du terrier les juvéniles dès l'âge de deux ans », ajoute Dominique Alaine, maître de conférence à l'université Lyon-I. Rude émancipation ! Sur les pentes fleuries par l'astragale mauve et la gentiane bouton d'or de cette vallée d'altitude (2 400 m), les combats se multiplient.

Qui aime bien châtié bien ? L'amour vache semble être un trait de caractère dominant chez

les marmottes. Peut-être la conséquence d'un taux élevé chez le mâle de testostérone, une hormone sexuelle qui le rendrait suffisamment agressif pour s'imposer dans ses joutes amoureuses, chasser un rival et prendre sa place.

Une chose est sûre : à leur sortie d'hibernation, vers la fin avril, le printemps est torride chez les marmottes ! Dans les terriers, les mâles ne s'en tiennent guère aux règles de la monogamie établie par les scientifiques : un couple dominant flanqué d'une portée de deux à six marmottons. En fait, un bon tiers des rejetons (34 % parmi douze groupes suivis en Savoie depuis 1992) sont le produit d'une « union illicite », ou du moins d'une « copulation extra-couple », comme l'avancent pudiquement les chercheurs.

En clair, le mâle *Marmota marmota* est un chaud lapin qui multiplie les aventures hors du terrier. Voire qui s'en va saillir une voisine et s'imposer comme le nouveau chef de famille, après avoir occis ses marmottons...

C'est la dictature de la polygynie. Lorsqu'on sait que la femelle n'est « réceptive » qu'un seul jour de l'année, on comprend mieux l'intense activité du mâle pour ne pas rater l'ovulation ! S'il peut gagner par cette sexualité débridée une descendance plus nombreuse, cette dispersion

comporte cependant un risque : celui de se faire prendre sa place dans le terrier par un voisin ou un mâle errant, et de se retrouver seul. Ce qui l'exposerait davantage aux serres de l'aigle et aux dents du renard...

Agressif, territorial, fornicateur, c'est peu dire que le mâle est un fiéffé macho ! Et pas question pour les subordonnés d'espérer jouir d'une femelle du terrier : le mâle dominant est là pour couper court à leur moindre libido, et par là même aux méfaits de la consanguinité.

Tout aussi rares sont les cas d'adoption. « On connaît un seul cas en six ans d'études, confirmé par nos travaux de génétique », raconte Benoît Goossens, du laboratoire de Grenoble. Un mâle dominant a bien voulu fermer les yeux sur la paternité d'une progéniture d'une femelle fraîchement débarquée, et s'en est occupé comme de ses propres rejetons. Encore s'agissait-il de marmottons nés au bercail après le transfuge de la mère, et non de pièces rapportées dans son silage. Car ils auraient fini, à coup sûr, égorés...

## 150 INDIVIDUS EXAMINÉS

Tout cela ne serait-il que pur fantasme des chercheurs ? Pas tout à fait, même si les projections anthropomorphiques sont légion dans ce type d'études sur le comportement animal et les structures de parenté. Mais ces recherches sont d'autant plus sérieuses qu'aux études de terrain s'ajoute depuis peu l'analyse biomoléculaire. Le regard des scientifiques s'arrêtant aux portes du terrier, c'est en effet grâce à l'étude de certains segments d'ADN (le support de l'hérédité) que peuvent être distingués avec certitude ses différents occupants et leur origine parentale.

« Un débat persiste parmi les généticiens sur les niveaux de variation génétique existant d'une génération à l'autre », précise Benoît Goossens, qui consacre au

sujet une thèse de doctorat. Afin de limiter les risques d'erreur, il compare les variations génétiques entre individus pour six microsattellites (des fragments d'ADN qui connaissent de fortes variations d'un individu à l'autre), dûment répertoriés. Mais il reconnaît lui-même que les nouvelles techniques de la biologie moléculaire ne sauraient, à elles seules, retracer les histoires familiales des marmottes. Et que les études de terrain ont encore de beaux jours devant elles.

Un peu de pissenlit frais au milieu de la cage pour les adultes, quelques pop-corn pour attirer les jeunes... Et le tour est joué... sauf si le chercheur, malhabile, s'est fait repérer par une marmotte. L'attente peut alors durer des heures, sous le vent et le soleil ardent. Dans cette vallée en arc de cercle, les chercheurs forcent la chance, s'aplatissent face contre terre et surveillent plusieurs entrées à la fois. Un jeune niais tente une sortie ; on barre sa retraite et on le fourre dans un sac de toile. Retour triomphal au chalet.

Ensuite, le rituel est toujours le même. Après une légère anesthésie, Dominique Alaine pèse l'animal, le mesure en tous sens, lui arrache quelques touffes de poils afin d'étudier l'ADN présent dans les cellules du bulbe des racines, et lui prélève 4 millilitres de sang pour des études hormonales.

Un bon coup de peinture bleu piscine (de quoi le repérer de loin durant dix jours) ; une barrette numérotée à l'oreille droite pour les femelles ; un transpondeur sous la peau, sorte de plaque d'identité de la taille d'une allumette que l'on peut lire comme un code à barres de grand magasin : la séance de « torture » est finie. Retour au terrier.

Depuis le mois d'avril, plus de 150 individus d'une vingtaine de groupes différents ont ainsi été capturés, recensés et prélevés. Il en ressort que les marmottes sont volages tout en restant monogames. « Les mâles prennent soin de maintenir la cohésion du groupe et d'assurer l'élevage des jeunes : c'est en fait une monogamie sociale », précise Laurent Graziani. Comme, en définitive, chez d'autres mammifères supérieurs...

Vincent Tardieu

# Des cosmonautes russes s'entraînent pour réparer la station Mir

Répétitions sous l'eau pour le « bricolage spatial »

## CITÉ DES ÉTOILES (nord-est de Moscou)

de notre envoyé spécial

On dirait qu'il flotte. Lentement, difficilement, précautionneusement, Anatoli Soloviev progresse le long du bras télescopique armé à la station Mir. Avant d'enfiler son scaphandre, le commandant Soloviev, l'un des plus expérimentés des cosmonautes russes avec quatre séjours sur Mir et 41 heures de sortie dans l'espace, a brièvement confié à la presse que, malgré l'apesanteur, il sentirait « le poids de la responsabilité qui pesait sur [ses] épaules ».

Sur lui repose l'avenir de la station Mir et du programme spatial russe. Car si Spektr, lancé en mai 1995, l'un des plus récents et performants modules de Mir, n'est pas réparé, repressurisé, la vie de la station mise en orbite en 1986 risque d'être fortement écourtée (*Le Monde* du 26 juillet).

Centimètre par centimètre, Solo-

## Un chantier de longue haleine

Les cosmonautes russes Anatoli Soloviev et Pavel Vinogradov doivent décoller du cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan) mardi 5 août à 17 h 34 (heure de Paris), à bord du vaisseau Soyouz TM 26, dont l'amarrage avec Mir est prévu deux jours plus tard. La première tâche du nouvel équipage, programmée aux environs du 20 août – une semaine après le retour sur Terre de leurs compatriotes Vassili Tsiibliév et Alexandre Lazoutkine – consistera à tenter de rétablir l'alimentation électrique normale de la station orbitale. Ils devront effectuer une sortie interne dans le module Spektr perforé et dépressurisé, remplacer son sas par une porte à connecteurs étanches permettant le passage des câbles reliés aux quatre panneaux solaires, qu'ils devront rebrancher.

Début septembre est prévue la première des sorties d'inspection (selon l'Agence spatiale russe, cinq seront peut-être nécessaires) pour examiner la ou les brèches ouvertes dans le module. Cette reconnaissance permettra de définir le matériel nécessaire à la réparation et, le cas échéant, de le faire acheminer par la navette américaine Atlantis, lancée le 18 septembre.

viev, quarante-neuf ans, avance vers le module endommagé le 25 juin lors d'une collision, pendant les manœuvres d'amarrage, avec un vaisseau de ravitaillement Progress. Au point de collision, il va tenter de repérer le trou, ou les trous qui, selon les ingénieurs au sol, devraient mesurer 3 à 4 centimètres carrés. Assis à l'extrémité du bras télescopique, son camarade, l'ingénieur Pavel Vinogradov, quarante-quatre ans, effectue sa première sortie dans l'espace. En tournant deux manivelles, il oriente le bras vers le lieu des dégâts.

Les deux hommes n'y voient goutte. Pesant quelque 300 kilos à terre, le scaphandre spatial gêne les mouvements de Soloviev. Il peut à peine articuler les coudes et les genoux. A chaque « pas » en avant, il fait progresser les sangles qui l'arriment au vaisseau spatial. Il décroche un mousqueton, l'agrafe un peu plus loin, tout en restant attaché par une seconde sangle. La moindre erreur peut être fatale. Sans ces attaches, le cosmonaute se mettrait à dériver dans l'espace. Et, quand les neuf heures d'autonomie de son scaphandre seraient épuisées, ce serait la fin, dans le vide, au milieu des étoiles. Mais pour le moment les deux cosmonautes ne risquent pas grand-chose.

Car nous ne sommes pas à la mi-août, la date prévue pour le début des réparations, mais fin juillet. Nous ne sommes pas en orbite dans l'espace, à 400 kilomètres de la Terre, mais dans l'eau. A la Cité des étoiles, le centre d'entraînement des cosmonautes à une trentaine de kilomètres au nord-est de Moscou, les deux hommes qui doivent s'envoler pour Mir, le 5 août, du cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan) s'entraînent dans des conditions presque réelles.

Ils répètent l'« opération inspection ». Dans un bâtiment circulaire de six étages (dont l'ascenseur est en panne), les Russes ont assemblé, comme un Lego, une maquette en grandeur nature du module scientifique Spektr, sur une grande plateforme posée au-dessus d'une piscine. L'ensemble, un peu poussiéreux, aux peintures écaillées, fait penser à un studio de film de science-fiction des années 60.

## COLLE OU PLAQUE ?

Accompagnés des techniciens, les deux cosmonautes ont d'abord inspecté, à l'air libre, le lieu supposé du trou. Ils ont écouté les explications des experts, essayé les outils spéciaux. Puis des vérins ont doucement fait descendre la maquette de Spektr dans l'eau de la piscine, à 12 mètres de profondeur. Les cosmonautes sont entrés dans des scaphandres spatiaux alimentés en air par un tuyau. Suspendus à un treuil comme des pantins, ils ont été doucement descendus dans l'eau.

Une demi-douzaine de plongeurs, équipés de scaphandres autonomes, les assistent. L'un d'eux filme le moindre geste des cosmonautes. A travers des fenêtres percées dans la piscine, une équipe de contrôle étudie les manœuvres, donne des ordres par radio, note les exercices. « C'est plus difficile que dans l'espace. Dans l'eau, on sent la pesanteur », explique Léopold Eyharts, le spationaute français qui devait partir avec les deux Russes mais dont la mission a été reportée à janvier 1998 à cause de l'accident.

Malgré ces répétitions minutieuses, l'avenir de Mir dépendra sans doute de l'ingéniosité des deux cosmonautes russes. Personne ne sait où se trouve exactement la fuite qui a dépressurisé le module, ni s'il y a un trou, deux ou même trois. C'est la mission d'inspection qui le dira. Personne ne sait encore comment on assurera l'étanchéité du module. « S'il s'agit d'une fissure, ils peuvent la reboucher avec une sorte de colle, de la silicone. Si c'est plus grand, ils peuvent poser une plaque », dit un expert d'une agence spatiale étrangère venu assister à l'exercice. Reconnu dans le monde entier, le « savoir-faire » spatial russe ressemble étrangement à une séance de bricolage au milieu des étoiles.

Jean-Baptiste Naudet

## La reine des abeilles multiplie les partenaires

Chez nombre d'espèces, les femelles aussi goûtent aux amours de groupe. Ainsi chez l'accenteur mouchet (*Prunella modularis*), un oiseau très commun des squares de nos villes. Ainsi chez les fourmis *Formica exsecta*, dont la reine s'accouple en vol avec deux ou trois mâles à la suite, et stocke dans une poche de son abdomen (une spermatheque) leur précieuse semence.

« De quoi pondre au moins un million d'œufs durant le reste de ses jours ! », précise Laurent Keller (université de Lausanne, Suisse), qui détermine la probabilité d'appariement (donc le nombre de pères) des ouvrières grâce à l'étude comparée de leurs microsattellites d'ADN. Emmanuelle Baudry (Gif-sur-Yvette, CNRS-INRA) a fait de même chez l'abeille, où « les reines en vol peuvent avoir jusqu'à trente partenaires différents ! ». Hypothèse retenue pour expliquer ces accouplements multiples : ils éviteraient la consanguinité...

# L'ordinateur s'adapte au langage naturel

LENTEMENT mais sûrement, les systèmes de reconnaissance de la parole s'affinent et se font plus conviviaux. La concurrence que se livrent les constructeurs informatiques, sur un marché encore embryonnaire mais jugé prometteur, n'y est sans doute pas étrangère.

A quelques semaines d'intervalle, les deux entreprises leaders dans ce domaine – les firmes américaines Dragon Systems et IBM – ont présenté de nouveaux logiciels de dictée automatique, dont l'intérêt est de ne plus obliger leurs utilisateurs à détacher leurs mots en observant une courte pause après chacun d'entre eux. Le débit haché qui en résultait constituait l'un des handicaps des versions précédentes (*Le Monde* du 1<sup>er</sup> février). Désormais, les ordinateurs s'adaptent à l'élocution normale.

Dragon Systems a ainsi annoncé, en avril, la sortie d'un logiciel de dictée continue, NaturallySpeaking, possédant en mémoire 30 000 mots et pouvant en assimiler 200 000 supplémentaires. Disponible sur le seul marché américain, il est plutôt destiné, en raison de son coût (environ 4 000 francs), à des usages professionnels.

IBM a préféré s'adresser à un public plus large, avec ViaVoice, lancé au début du mois de juin aux Etats-Unis. Ce système, qui dispose d'un vocabulaire de base de 35 000 termes et peut l'enrichir de 30 000 autres, est attendu en version française pour le mois d'octobre (au prix de 1 790 francs), ainsi qu'en allemand, espagnol et italien. Une version professionnelle est également prévue pour la fin de l'année.

## « 1997 » OU « 1990 EST » ?

La « compréhension » du langage naturel a pour revers de nouvelles contraintes. Pour être opérationnels, ViaVoice comme NaturallySpeaking doivent enregistrer l'empreinte vocale de leurs utilisateurs, ce qui exige un apprentissage préalable (d'environ 250 phrases pour le produit d'IBM) et limite leur usage à un nombre réduit de locuteurs. Moyennant quoi, Big Blue annonce un taux de reconnaissance de 90 % et une vitesse de dictée sensiblement accrue (125 à 140 mots par minute, contre 80 à 100 mots pour les anciens modèles).

Il reste toutefois quelques pro-

grès à accomplir. La preuve en a été administrée involontairement, lors de la démonstration effectuée par IBM à Paris : « 120 mots à la minute » sont devenus « 100 rameaux à la minute » sous la « plume » de ViaVoice, et « 1997 » s'est transformé en « 1990 est ». De surcroît, les systèmes actuels ne sont vraiment performants que dans des applications à caractère professionnel, telles que la rédaction de rapports ou de documents administratifs.

Une étude de clientèle réalisée par IBM montre pourtant que celle-ci tend à se diversifier. Les principaux adeptes de la dictée automatique se recrutent chez les cadres d'entreprise (10 %), les retraités (10 %), les techniciens en informatique (9 %), les assureurs et financiers (8 %), les juristes (8 %), les ingénieurs (8 %), les médecins et dentistes (7 %) et les commerçants (7 %). Mais, parmi les utilisateurs, figurent aussi des étudiants, des enseignants et même des membres du clergé.

Pour accentuer cette percée, le constructeur a décidé de « casser » ses prix : la version grand public de son système de dictée en langage discontinu, SimplySpeaking, lancée en France en décembre 1996 au prix de 690 francs, est désormais accessible pour 450 francs. IBM, qui annonce que 250 000 exemplaires de son logiciel ont été vendus en six mois, espère ainsi découpler ses ventes.

Pierre Le Hir

★ ViaVoice, d'IBM, requiert un PC Pentium MMX à 166 Mhz avec 32 Mo de mémoire vive.  
★ Dragon NaturallySpeaking fonctionne sur un PC Pentium à 133 Mhz avec 32 Mo de mémoire (pour Windows 95) ou 48 Mo (pour Windows NT).

**NOUVEAU**

**CONSULTEZ TOUS LES TARIFS AÉRIENS**

Sur le MINITEL

Rubrique PROMO AVIONS

**3615 LEMONDE**

2,23 F/la minute

**ABONNEMENT VACANCES**

Ce n'est vraiment pas le moment de vous passer du Monde

**Abonnez-vous !**

OUI, je souhaite m'abonner au Monde pendant mes vacances (en France métropolitaine uniquement).

Je choisis la durée suivante :

|                                                                   |                                                                |            |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------|
| <input type="checkbox"/> 2 semaines (13 N <sup>os</sup> ) : 91 F  | <input type="checkbox"/> 2 mois (52 N <sup>os</sup> ) : 360 F  | 701 MQ 005 |
| <input type="checkbox"/> 3 semaines (19 N <sup>os</sup> ) : 126 F | <input type="checkbox"/> 3 mois (78 N <sup>os</sup> ) : 536 F  |            |
| <input type="checkbox"/> 1 mois (26 N <sup>os</sup> ) : 181 F     | <input type="checkbox"/> 1 an (312 N <sup>os</sup> ) : 1 890 F |            |

► Je joins mon règlement soit : \_\_\_\_\_ F par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

Par carte bancaire N° \_\_\_\_\_

Date de validité \_\_\_\_\_ Date et signature obligatoires

► Mon adresse en vacances : du \_\_\_\_\_ [9] [7] au \_\_\_\_\_ [9] [7]

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

► Mon adresse habituelle :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

vous pouvez également vous abonner sur 3615 LE MONDE code ABO

\* Pour l'étranger nous consulter http://www.lemonde.fr

Bulletin à renvoyer au moins 12 jours avant votre départ à :  
LE MONDE service abonnements  
24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - Tél. : 01-42-17-32-90

USA - CANADA  
Le Monde (USPS = 0009729) is published daily for \$ 892 per year. Le Monde, 21 bis, rue Claude-Bernard, 75542 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N. Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N. Y. Box 15-18 : Champlain N. Y. 12919-1518

# Nuageux sur le Nord-Est

UNE PERTURBATION circule au nord de la France. Vendredi elle amène de nombreux nuages sur un large quart nord-est, et même de très petites pluies près des frontières belge et allemande. Ailleurs, les conditions estivales persistent.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** - Une impression agréable domine malgré les passages de nuages élevés. Le voile s'épaissit davantage sur la Normandie. Le mercure affichera 23 à 26 degrés, sauf près de la Manche, où il fera de 19 à 21, et le vent d'ouest atteindra 50 km/h en rafales.

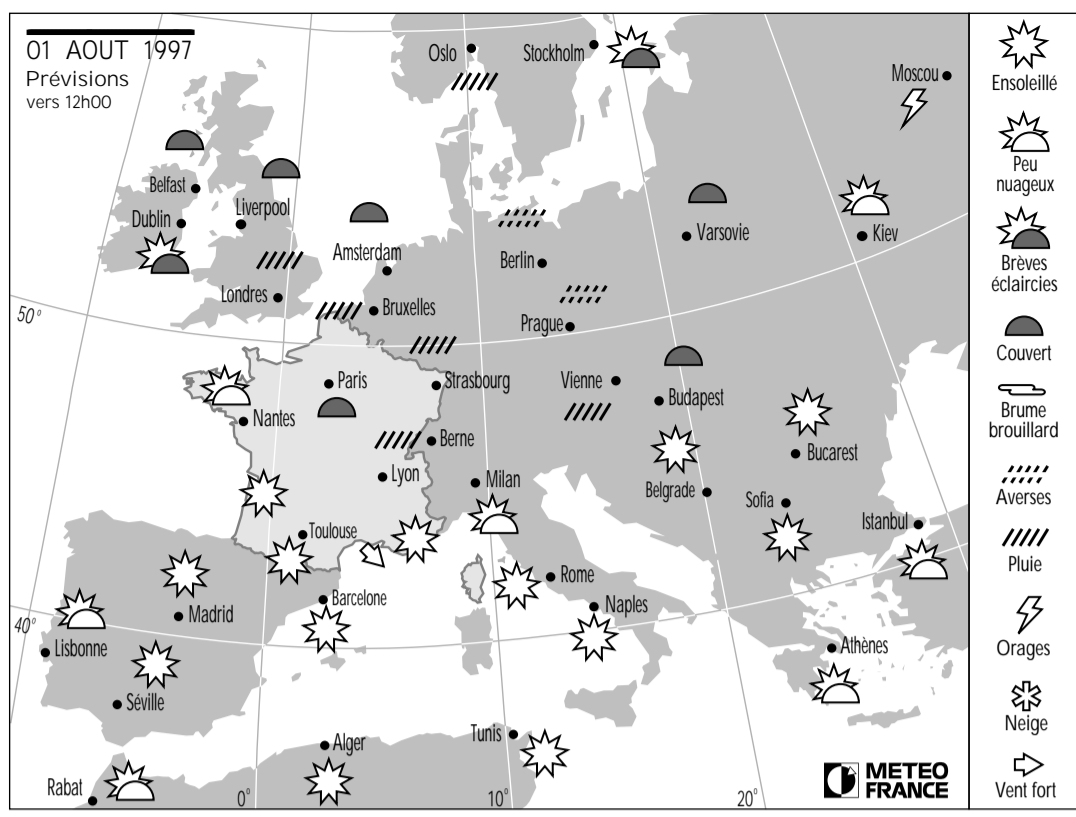
**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** - Le temps se dégrade du sud vers le nord. Des Ardennes au Nord-Picardie, on risque de petites pluies sous un ciel couvert. Ailleurs, le ciel est souvent voilé, surtout sur la Normandie et l'Ile-de-France. Il fera au mieux 21 à 25 degrés du nord au sud.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** - Le ciel sera souvent couvert. Des petites pluies pourront tomber çà et là, sauf sur la Bourgogne, où l'on peut espérer quelques éclaircies l'après-midi. On atteindra de 21 à 24 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** - Le soleil brille largement du matin au soir. Les températures seront en très légère baisse, avec, au meilleur de la journée, de 25 à 28 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** - Le beau temps domine malgré un ciel qui se voile par moments par le nord. Le thermomètre affichera de 24 à 26 degrés l'après-midi.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** - Soleil, chaleur et vent ! Le mercure grimpera jusqu'à 28 à 32 degrés, soit une petite baisse de un à deux degrés par rapport à la veille. Le mistral et la tramontane se lèvent. Ils atteindront environ 70 km/h dans les rafales.

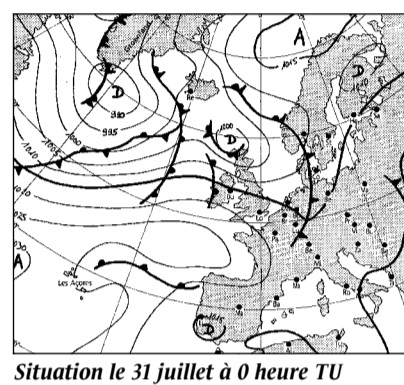


## PRÉVISIONS POUR LE 01 AOÛT 1997

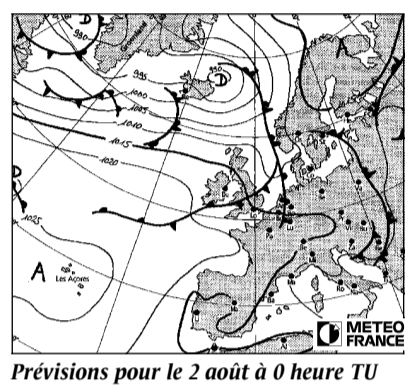
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

|                  |         |                  |         |
|------------------|---------|------------------|---------|
| FRANCE métropole | NANCY   | 14/22 P          |         |
| AJACCIO          | 18/27 S | NANTES           | 15/25 N |
| BIARRITZ         | 17/23 S | NICE             | 20/27 S |
| BORDEAUX         | 16/26 S | PARIS            | 13/24 C |
| BOURGES          | 13/24 N | PAU              | 15/24 S |
| BREST            | 14/22 N | PERPIGNAN        | 20/30 S |
| CAEN             | 16/20 C | RENNES           | 14/25 N |
| CHERBOURG        | 13/22 C | ST-ETIENNE       | 13/23 N |
| CLERMONT-F.      | 13/24 N | STRASBOURG       | 14/22 P |
| DIJON            | 13/23 C | TOULOUSE         | 16/27 S |
| GRENOBLE         | 15/25 N | TOURS            | 13/24 N |
| LILLE            | 14/22 P | FRANCE outre-mer |         |
| LIMOGES          | 14/22 S | CAYENNE          | 22/29 S |
| LYON             | 15/25 N | FORT-DE-FR.      | 26/30 C |
| MARSEILLE        | 18/29 S | NOUMEA           | 16/21 N |

|               |         |             |         |               |         |              |         |
|---------------|---------|-------------|---------|---------------|---------|--------------|---------|
| PAPEETE       | 21/27 S | KIEV        | 16/25 S | VENISE        | 18/24 P | LE CAIRE     | 23/32 S |
| POINTE-A-PIT. | 24/31 C | LISBONNE    | 21/33 S | VIENNE        | 14/19 P | MARRAKECH    | 21/29 N |
| ST-DENIS-RE.  | 19/24 N | LIVERPOOL   | 16/22 C | AMERIQUES     |         | NAIROBI      | 12/22 C |
| EUROPE        |         | LONDRES     | 18/26 P | BRASILIA      | 12/27 S | PRETORIA     | 9/23 S  |
| AMSTERDAM     | 14/19 C | LUXEMBOURG  | 17/18 P | BUENOS AIR.   | 25/30 S | RABAT        | 21/29 S |
| ATHENES       | 24/31 S | MADRID      | 20/37 S | CARACAS       | 17/27 N | TUNIS        | 23/31 S |
| BARCELONE     | 22/29 S | MILAN       | 21/30 S | CHICAGO       | 17/27 N | ASIE-OCEANIE |         |
| BELFAST       | 14/20 C | MOSCOW      | 18/25 P | LIMA          | 20/25 S | BANGKOK      | 27/32 P |
| BELGRADE      | 14/28 S | MUNICH      | 12/18 P | LOS ANGELES   | 18/25 N | BAOYANG      | 28/30 P |
| BERLIN        | 13/20 P | NAPLES      | 22/30 S | MEXICO        | 13/25 N | DJAKARTA     | 25/30 C |
| BERNE         | 13/18 P | OSLO        | 12/23 P | MONTREAL      | 17/26 N | DUBAI        | 31/41 S |
| BRUXELLES     | 14/18 P | PALMA DE M. | 21/31 S | NEW YORK      | 20/29 N | HANOI        | 26/29 P |
| BUCAREST      | 16/27 S | PRAGUE      | 11/17 P | SAN FRANCISCO | 14/22 N | HONGKONG     | 28/30 C |
| BUDAPEST      | 15/20 C | ROME        | 20/27 S | SANTIAGO/CHI  | 3/9 C   | JERUSALEM    | 23/30 S |
| COPENHAGUE    | 14/21 P | SEVILLE     | 23/38 S | TORONTO       | 16/26 C | NEW DEHLI    | 28/34 P |
| DUBLIN        | 14/23 N | SOFIA       | 15/26 S | WASHINGTON    | 19/31 C | PEKIN        | 25/30 P |
| FRANCFORT     | 13/21 C | ST-PETERSB. | 16/23 N | AFRIQUE       |         | SEOUL        |         |
| GENEVE        | 16/22 C | STOCKHOLM   | 15/22 N | ALGER         | 18/29 S | SINGAPOUR    | 27/33 C |
| HELSINKI      | 13/22 C | TENERIFE    | 16/21 N | DAKAR         | 25/28 C | SYDNEY       | 9/15 N  |
| ISTANBUL      | 21/26 S | VARSOVIE    | 15/18 C | KINSHASA      | 18/29 S | TOKYO        | 24/31 N |



Situation le 31 juillet à 0 heure TU



Prévisions pour le 2 août à 0 heure TU

## VENTES

# L'éclat du fer forgé dans l'âtre des cheminées

LA VOCATION UTILITAIRE des objets en fer forgé n'a pas empêché les artisans d'autrefois de faire preuve de goût et d'imagination. Métal bon marché, le fer demande néanmoins une technologie relativement élaborée. Il faut d'abord extraire les minerais, avoir des fours capables d'atteindre des températures très élevées, et un certain nombre d'outils spécialisés, qui permettent de le saisir et de le modeler.

Au Moyen Age, le fer donne naissance à plusieurs métiers, qui se consacrent à des objets différents. Le forgeron travaille surtout pour les paysans, façonnant charnières et bandages de roues ; le tailleur fabrique les outils, le grossier fournit chenêts, pelles, pinces à feu, crémaillères ; le serrurier s'occupe des clés, ferrures et verrous, mais aussi de toutes les pièces de petit format comme les ferrures ou les plantures.

C'est autour du foyer que les ustensiles en fer se révèlent les plus pratiques. Les chenêts se divisent en deux catégories, simples pour soutenir les bûches et aérer le feu, ou munis d'accessoires fonctionnels. Les plus courants comportent

une barre horizontale où l'on pose le bois, et un montant vertical, souvent complété de crochets ou d'anneaux. Ce montant peut être surmonté d'une coupelle, pleine ou ajourée, où l'on peut garder un récipient au chaud.

Les chenêts asymétriques, fréquents en Normandie, en Anjou, en Aquitaine et dans les Pyrénées, présentent une coupelle d'un côté,

un crochet ou une boule décorative de l'autre. Très courant dans la Bresse et le Doubs, les landiers mesurent de soixante-dix centimètres à deux mètres de haut. Les montants, parfois équipés de coupelles et crochets, sont reliés par une barre horizontale à laquelle on suspend les crémaillères. Plus original, le modèle « à tiroir » n'a ni tête ni montants. Une barre

large et creuse renferme un tiroir où l'on met des aliments à cuire.

Les accessoires comprennent les pincettes, la pelle et le tisonnier assorti, dont les décors plus ou moins abondants, vont des simples décrochements de forme à de fines gravures. On trouve aussi des fourches à feu, certaines avec un manche creux dans lequel on souffle pour activer les flammes.

Le soufflet à bouche, long tube creux en fer ou en bois, s'appelle un diable dans l'ensemble du pays, « bouffadou » en Provence. Les crémaillères sortent aussi du feu de la forge.

Tous ces objets s'évaluent selon l'ancienneté, la beauté du travail, les dimensions. Les formes doivent être pures et les reliefs bien affirmés, mais ce sont surtout les soudeurs qui révèlent la maîtrise de l'artisan : moins elles se voient, plus la pièce est réussie.

Des techniques de fabrication immuables jusqu'à une période récente ont permis d'effectuer beaucoup de copies plus ou moins bien réalisées et pas toujours faciles à détecter. Aussi est-il conseillé d'éviter des achats impulsifs au hasard des brocantes.

Les prix des chenêts XIX<sup>e</sup> vont de 5 000 à 15 000 francs, les modèles XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> coûtant de 20 000 à 30 000 francs. Les suites d'ustensiles (pelle, pincette, etc.) du XIX<sup>e</sup> sont accessibles entre 6 000 et 12 000 francs, les crémaillères à partir de 1 000 francs, les trépieds à partir de 200 à 300 francs.

Catherine Bedel

## Calendrier

### ANTIQUITES

- **Saint-Savinien** (Charente-Maritime), salle des fêtes, samedi 2 et dimanche 3 août de 9 à 19 heures, 40 exposants, entrée 15 francs.
- **Vailly-sur-Sauldre** (Cher), centre socio-culturel, samedi 2 et dimanche 3 août de 9 à 19 heures, 50 exposants, entrée libre.
- **Objat** (Corrèze), place du Champ-de-Foire et salle des congrès, samedi 2 et dimanche 3 août de 9 à 19 heures, 20 exposants, entrée 10 francs.
- **Damgan** (Morbihan), salle du Lock, samedi 2 de 9 à 19 heures et dimanche 3 août de 10 à

19 heures, 30 exposants, entrée 20 francs.

- **Les Sables-d'Olonne** (Vendée), espace Aubuton, du samedi 2 au mardi 5 août de 10 h 30 à 20 heures, 35 exposants, 25 francs.

### BROCANTES

- **Saint-Vallier-de-Thiery** (Alpes-Maritimes), Grand-Pré, du vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 3 août, 150 exposants.
- **Allanche** (Cantal), du vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 3 août, 120 exposants.
- **Langrune-sur-Mer** (Calvados), place du 6-Juin, du vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 3 août, 110 exposants.
- **Vernon** (Eure), parking du 517<sup>e</sup> régiment d'infanterie,

samedi 2 et dimanche 3 août, 200 exposants.

- **Pierre-de-Bresse** (Saône), salle des fêtes, samedi 2 et dimanche 3 août, 16 exposants.

### COLLECTIONS

- **Eymoutiers** (Vienne), bourse aux minéraux et fossiles, halle des sports, du vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 3 août, 30 exposants.
- **Lescure-d'Albigeois** (Tarn), bourse aux TSF et radios anciennes, église Saint-Michel, samedi 2 et dimanche 3 août, 25 exposants.
- **Le Luc-en-Provence** (Var), bourse aux minéraux et fossiles, gymnase Gaudin, samedi 2 et dimanche 3 août, 20 exposants.

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97162

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

|      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1    | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| I    |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| II   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| III  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| IV   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| V    |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| VI   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| VII  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| VIII |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| IX   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| X    |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |

### HORIZONTALEMENT

- I. Autonome grâce à J.-Y. C... - II. Pousse à l'extrême. Touche à peine. - III. Doit faire bonne impression. Menue monnaie à Tokyo. - IV. Resplendit. Lâché dans la négociation. Ordinateur. - V. Créé des habitudes.

- Descendu de son piédestal. - VI. Devront partager la barre. Nouveau en janvier. - VII. Négation. A donc été appris. Sans fantaisie. - VIII. L'officier les rend authentiques. Aide à la compréhension du texte. - IX. Fait les choses à moitié. Plat de côte. - X. Pour

préparer les loups, les vieilles et les autres.

### VERTICALEMENT

- 1. Ne laisse pas de temps à la réflexion. - 2. River pour faire taire. Le seigneur des anneaux. - 3. Fait beaucoup d'effort. - 4. Leurs œuvres sont exposées dans les musées, mais ils restent inconnus. - 5. Beaucoup de hâte. Le technétium. Donne le lieu. - 6. Provoque des problèmes de digestion. Associe. - 7. Neige éternelle. Après un baiser trop appuyé. - 8. Capitale de la Saxe. Fournit huile et toile à l'artiste. - 9. Brille sur le Nil. Possessif. Au centre du brasier. - 10. Dressés à l'entrée du cimetière. A évacuer d'urgence. - 11. Pour le protéger, on ne prend plus sa défense. - 12. A toujours beaucoup de mal à digérer.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 97161

#### HORIZONTALEMENT

- I. Accointances. - II. Brosse. Barbu. - III. Sauternes. Or. - IV. Ove. Réels. Us. - V. La. Sein. Abri. - VI. Utah. Diluait. - VII. Ter. Nées. RFA. - VIII. Réa. Hi-fi. - IX. Oléate. Taler. - X. Nationalisée.

#### VERTICALEMENT

- 1. Absolution. - 2. Cravate. Là. - 3. Coué. Arrêt. - 4. Ost. Sh. Eai. - 5. Isère. NATO (OTAN). - 6. Néréide. En. - 7. Nénies. - 8. Abel. Ls. Tl. - 9. Nassau. Haï. - 10. Cr. Barils. - 11. Ebouiriffée. - 12. Sursitaire.

## L'ART EN QUESTION

N° 25

En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

# Six continents en quête de socle

LE PALAIS DU TROCADERO naît à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878 ; sur la tribune d'honneur vont prendre place des statues représentant les continents, passés à l'occasion de cinq à six pour permettre la symétrie.

En 1935, le palais est détruit, et les sculptures quittent Paris pour Nantes, où elles prennent place sur le Champ-de-Mars. Puis, à cause de problèmes de circulation, elles sont retirées, en 1963, et aboutissent dans une décharge publique. Il faudra attendre quatorze ans pour que la presse nantaise s'émeuve et qu'une habitante, M<sup>me</sup> Chausson, choquée du sort de ces statues, alerte les conservateurs, qui les identifient. Restaurées, elles trouvent place sur le parvis du Musée d'Orsay. L'accord suivant a été conclu :

- les frais de restauration ont été partagés entre la ville de Nantes et les musées nationaux ?
- la note des restaurations a été à la charge de la ville de Nantes, qui n'avait pas conservé les œuvres en bon état ?

■ le Musée d'Orsay a envoyé au Musée de Nantes un tableau de Sisley en échange de la récupération des statues ?

Réponse dans *Le Monde* du 8 août.



Ernest-Eugène Hiolle (1834-1886) « L'Amérique du Nord » (1878) Paris, parvis du Musée d'Orsay

## DÉPÊCHES

■ **BIENNALE DE MONTE-CARLO.** Une trentaine d'antiquaires sont réunis jusqu'au dimanche 17 août au Sporting Club de Monaco. On retrouve dans la principauté les grands marchands parisiens, quelques professionnels de la région, des Italiens et un Américain spécialiste des bijoux anciens. La haute joaillerie participe également à cette manifestation, et la maison Mauboussin présentera une émeraude de plus de trente-deux carats.

★ **Monte-Carlo Sporting Club, 26, avenue Princesse-Grace, du 1<sup>er</sup> au 17 août de 16 à 21 heures, entrée : 50 francs, catalogue : 100 francs.**

■ **CAMOIN LE FAUVE.** A Lausanne, une rétrospective est consacrée au peintre français Charles Camoin. Une centaine de toiles, pastels et dessins montrent une vue d'ensemble de son œuvre et font découvrir les créations mal connues des années 1920-1930. Plus attaché à la luminosité qu'à la précision des formes, Charles Camoin jouait un rôle dans l'histoire du fauvisme. Dans les salles des ventes, sa période fauve reste la plus cotée.

★ **Lausanne, Fondation de l'ermite, 2, route du Signal, jusqu'au 5 octobre, du mardi au dimanche de 10 à 18 heures, entrée : 13 francs suisses (environ 54 francs français).**

## L'ÉTÉ FESTIVAL

Un rendez-vous de femmes... un peu lointain malheureusement. Il faut aller outre-Atlantique, à Boston, pour écouter les grandes interprètes féminines de la scène rock, au Lilith Fair, un festival animé par Sarah McLachlan, une chanteuse canadienne de vingt-neuf ans. A Paris, on pourra retrouver, plus tard, le groupe français qui participe au Lilith Fair. Pas très connu en France, Autour de Lucie, quartet parisien auteur de deux albums de pop délicate, est mené par la chanteuse Valérie Leulliot. Le pianiste américain Byron Janis a, lui, traversé l'Atlantique dans l'autre sens pour faire son retour à La Roque-d'Anthéron après une longue absence pour cause d'opération du pouce. Une ovation a salué la fin du récital magnifique de cet artiste dont la subtilité, la ferveur, sont aussi admirables que sa science du piano, qui fait sonner l'instrument avec plénitude.

## LA PHOTOGRAPHIE DE GÉRARD RONDEAU

## Dans les vignes

La musique de chambre s'accorde délicieusement avec les vins des côtes-du-rhône, affirme l'enthousiaste Daniel Ceccaldi, organisateur du festival Musiques dans les vignes. Après Cairanne, samedi dernier, Bollène accueillera le trio Wanderer, le 3 août, et Séguret le quatuor Ad Libitum, le 9 août.



## Toutes les femmes d'Amérique ont rendez-vous au Lilith Fair

Boston/Musique. Sarah McLachlan, chanteuse canadienne de vingt-neuf ans, anime ce festival itinérant qui réunit les grandes interprètes féminines de la scène rock

« ATTENTION, MEC ! T'es en minorité ici. » La jeune femme part d'un rire angélique, mais le type en question ne fait pas son malin. C'est la première fois qu'il assiste à un concert de rock dont le public – 22 000 spectateurs – est aux trois quarts féminin. Le Lilith Fair, qui faisait halte le 22 juillet au Great Woods de Boston, a de quoi intimider plus d'un mâle. Ce festival itinérant, construit sur le modèle des tournées estivales du Lollapalooza (un plateau d'artistes se déplace dans différentes villes), doit son succès fulgurant – les trente-sept dates nord-américaines affichent complet – à un concept unique : il ne programme que des femmes.

Depuis le 5 juillet à Seattle jusqu'au 17 août à Vancouver, plus de soixante chanteuses se produisent en alternance à travers les Etats-Unis et le Canada. Parmi les invitées : Tracy Chapman, les Indigo Girls, Suzanne Vega, Joan Osborne, Sheryl Crow, Jewel, Fiona Apple, les Cardigans, Cassandra Wilson, Victoria Williams... A leur

tête, seule artiste présente tout au long de la tournée, Sarah McLachlan, Canadienne de vingt-neuf ans, initiatrice de ce projet.

L'idée lui est venue il y a deux ans, alors qu'elle préparait une série de concerts pour la promotion d'un nouvel album. « Un promoteur s'était moqué de moi parce que je voulais prendre une autre chanteuse en première partie. D'après lui, une affiche avec deux filles n'attirerait personne. J'observais les mêmes réactions chez les programmeurs radio. A l'époque, ils refusaient mon single sous prétexte qu'ils passaient déjà Tori Amos... Alors qu'ils ne renvoyaient pas Pearl Jam sous prétexte qu'ils jouaient déjà Nirvana. »

L'an dernier, Sarah, avec l'appui de sa maison de disques, Nettwerk, a lancé – d'abord à une petite échelle – la première édition de ce festival au nom symbolique. Dans la tradition juive, Lilith est la première femme d'Adam. Non pas née de sa côte, mais bien son égale qui n'hésite pas à quitter le Paradis quand il veut imposer sa loi.

Il semble qu'aujourd'hui ce soit aux filles d'imposer la leur. Car la réussite du Lilith Fair consacre un phénomène flagrant de l'industrie du disque. Si, dans l'histoire des musiques populaires, les stars féminines ne manquent pas, jamais sans doute on avait vu autant de female singers s'imposer dans les hit-parades.

### La bourgeoisie féminine blanche américaine est venue sagement fêter les musiciennes

Des chansons préfabriquées des Spice Girls à la soul profonde d'Erykah Badu ; des vocalises sirupeuses de Céline Dion à celles pivoines d'Alanis Morissette ; de la pop svelte des Cardigans ou de No Doubt à la country de LeAnn

Rimes, les voix de femmes triomphent. Il y a deux ans, des rockeuses – Courtney Love, L7 – démontraient que stridence et provocation n'étaient pas l'apanage des hommes. Domine aujourd'hui une féminité plus reine, synonyme de compassion et de tendre profondeur. Malgré sa volonté d'électisme, la programmation du Lilith Fair reflète d'abord cette tendance et le confort acoustique de ce que Time a baptisé la « coffeehouse pop ».

Autour de l'immense amphithéâtre à moitié couvert, le public bostonien folâtre dans une ambiance bon enfant. Loin de la vulgarité « destroy » commune à la plupart des festivals de rock, toutes les composantes de la bourgeoisie féminine blanche américaine sont venues sagement fêter les musiciennes. Lycéennes en fleur, bandes d'étudiantes rigolardes, mères de famille – anciennes militantes féministes ? – accompagnées de leurs filles, héroïnes de sitcoms, quadras élégantes, amazones en rangers... Les

couples gay dominent les hétéros.

Sous un soleil éclatant, on s'allonge sur sa couverture avant de communier. Sur la grande scène, deux représentations de la mythique Lilith entourent une immense fresque décorée de signes astrologiques. Paula Cole est la première à recueillir la ferveur de la foule. Jeune Américaine au visage innocent et aux poses de danseuse classique, cette pianiste enflammée une voix qui n'hésite pas à en faire trop. La sophistication de son écriture ne la prive pas de sensualité.

On préfère pourtant les aspérités de Juliana Hatfield, de loin la plus rock des demoiselles du jour. Cette mélodiste douée sait hérisser sa douce amertume d'accords puissants. Programmée sur une petite scène adjacente, elle a surtout fait danser des garçons.

Il y a un an, Fiona Apple publiait un premier album, *Tidal*, renversant de maturité pour une jeune fille de dix-huit ans. Lors de ses premiers concerts, on l'avait vu pétrifiée par l'émotion, s'accrochant au micro comme à une bouée. Portée par le succès des « musiques de femme », elle a depuis vendu près d'un million d'exemplaires de son disque aux Etats-Unis. Son intense fragilité a mué en une belle assurance. Accompagnée de musiciens habillés de robes – « les Spice Boys »... –, elle se déchaîne sur ses chansons graves.

« Depuis le début de ma carrière, explique-t-elle, je n'étais entourée que de garçons. Au point d'être intimidée par les autres femmes. Grâce au Lilith Fair, j'ai pu enfin me libérer de beaucoup d'émotions et de complexes. » Fiona n'accorde pas de dimension revendicative au festival. « Il ne s'agit en aucun cas d'être anti-mec. Nous célébrons le succès de musiciennes. Sans pour autant faire de distinction sexuelle entre les musiques. »

Excellent coup de marketing, le Lilith Fair n'a pourtant rien à voir avec le succès des Spice Girls et leur théorie en vogue du « girl power ». Fiona s'offusque : « Les Spice Girls revendiquent des valeurs macho. Il faut que les filles jurent, se battent, traitent les mecs comme des morceaux de viande. Et pourquoi pas avoir un flingue ? Les femmes n'ont pas besoin de dominer pour se sentir fortes. Je crois à la sensibilité et à la compassion. »

Des qualités revendiquées aussi par Sarah McLachlan dans sa musique comme dans son festival. Après que Tracy Chapman, une

des rares chanteuses noires de l'événement, eut fait vibrer un public sensible à sa force intérieure, la reine de la soirée a suscité une *standing ovation*. Parfaitement maîtrisées, chantées avec la pureté d'une voix élevée aux harmonies classiques comme à la rusticité du folk, ses chansons sont l'archétype de ce que les Américains appellent le « rock adulte contemporain ». Sur scène comme sur son nouvel album, *Surfacing*, on ne discerne aucune faute de goût mais beau-

### Un partenariat

« à conscience sociale »

Dans les allées de verdure qui serpentent sur le site de Great Woods, le Lilith Fair a disposé les stands de ses partenaires financiers. Ils sont aussi atypiques que la programmation du festival. Aux entreprises ciblant habituellement la clientèle masculine des concerts de rock, Sarah McLachlan a préféré des sociétés aux engagements clairs. Une chaîne de libraires et de disquaires, et une marque de chaussures pour femmes qui finance la recherche sur le cancer du sein. Un organisme d'information sur le sida.

Certains, comme le couturier Tommy Hilfiger, très prisé par les fans de hip hop, ou le magazine *Vanity Fair* n'ont pas vu leur demande prise en compte. L'organisatrice avait ses exigences : « Nous voulions des entreprises à conscience sociale. » L'argent récolté sera distribué à des associations d'aide aux victimes de viol, du sida, à la défense de l'environnement, à la lutte contre le racisme.

coup de cette mélancolie veloutée et lisse. Quelque part entre la délicatesse de Joni Mitchell et la sagesse formelle de Carole King.

Dans ces refrains pétris de sentiments politiquement corrects, on guette en vain la langue venimeuse, les transgressions, les audaces qui font la force des grandes absentes du Lilith Fair : P. J. Harvey, Erykah Badu, Björk, Hole, Liz Phair, Catpower ou Lauren Hoffman. Mais Sarah est si « fière et honorée », et son public si enthousiaste – comme rassuré – qu'il serait malvenu de leur gâcher leur fête.

Stéphane Davet

## Le conte de fées transatlantique d'Autour de Lucie

EN ATTENDANT les stars, une partie du public de l'amphithéâtre, peut, en tournant la tête sur la gauche, observer les spectacles de la petite scène B. A 16 h 30 et pendant vingt minutes, les Américaines ont pu profiter du soleil en dégustant la sensation exotique du Lilith Fair : Autour de Lucie, un groupe français. Mené par Valérie Leulliot, ce quartet parisien est auteur de deux albums de pop délicate (*L'Echappée belle* et *Immobilier*) produits par un petit label – le Village Vert – et distribué par Sony.

Par quel miracle se retrouve-t-il pour quelques dates à l'affiche du plus médiatique des festivals américains ? Frédéric Monvoisin, manager et producteur du groupe, retrace l'histoire de ce conte de fées : « Une cassette de notre premier album a atterri, il y a quelques mois, sur les bureaux du label canadien Nettwerk qui, à notre grande surprise, nous a rappelés pour nous proposer de nous distribuer en Amérique du Nord et en Asie. Alors que notre deuxième album sortait en France, L'Echappée belle sortait aux Etats-Unis et au Japon. Alors que les ventes atteignent aujourd'hui 17 000 exemplaires en France, nous en avons vendu 11 000 au Japon et près de 15 000 en Amérique. » Nettwerk étant aussi la maison de disques de

Sarah McLachlan, l'inspiratrice du Lilith Fair, et à ce titre la structure organisatrice du festival, Autour de Lucie s'est vu proposer de participer pour quelques dates à cette programmation 100 % féminine.

Les débuts ont été laborieux. Dès son arrivée, piégée par le stress et la climatisation, Valérie a perdu sa voix. Annulées, ces premières dates de rêve. A Boston, enfin, elle a pu monter sur scène, sans profiter vraiment de la situation. « A peine a-t-on le temps d'entrer dans notre concert qu'il faut déjà sortir de scène. Je ressens un mélange d'excitation et de frustration. »

L'accueil pourtant a été chaleureux. Sa douce-amertume, Autour de Lucie la véhicule pourtant dans la langue d'Etienne Daho et Jean-Louis Murat.

Les premiers articles dans la presse américaine font comprendre à la Française les raisons de ce petit engouement. « En France, on nous reproche souvent de plagier la pop britannique. Ici, ils soulignent notre côté exotique, une élégance qui leur évoque le Paris des années 60, Françoise Hardy. Au départ, les Américains nous ont demandé d'enregistrer une chanson en anglais. Même si je me suis passionnée pour le rock anglo-saxon, j'ai toujours voulu imposer mes textes en

français. Et ici comme au Japon, c'est finalement ce qui leur plaît. »

Séduite par l'ambiance très relaxe du Lilith Fair, Valérie a pourtant du mal à s'identifier aux artistes qui constituent l'essentiel de la programmation. « La plupart sont des chanteuses à voix, très conscientes de l'être. Elles ont une tendance à surjouer leurs émotions. Techniquement, c'est parfait, mais je ne me reconnais pas dans ce côté tripal et cette façon d'animer leur concert en véritable entertainer, presque en VPR de leur musique. » Peut-être parce que l'art de Valérie réside d'abord dans l'ellipse, dans la pudeur des sentiments.

A mi-chemin entre le formalisme pop et la chanson à texte, les morceaux d'Autour de Lucie se dévoilent en clair-obscur.

### PRÉJUGÉS MISOGYNES

Sans s'affirmer féministe, la chanteuse n'est pas insensible à l'idée de ce festival au féminin. « C'est la première fois qu'être du sexe féminin est un atout. » Les préjugés misogynes ont en partie motivé sa vocation musicale. « Avant de chanter, j'ai fait plusieurs petits boulots. A chaque fois, je me suis aperçue de la façon dont les femmes sont systématiquement dévalorisées. J'ai décidé d'écrire des chansons

S. D.

## À L'AFFICHE

## Rétrospective

**Lars von Trier**  
Le Cinéma Europa Panthéon propose, à partir du 30 juillet, une rétrospective des films du cinéaste danois Lars von Trier. Outre *Element of Crime*, le film qui le révéla au Festival de Cannes en 1985, sont présentés *Epidemic* (1988), *Europa* (1991), *The Kingdom* (1995) et *Breaking the Waves* (1996).  
*Europa Panthéon*, 13, rue Victor-Cousin, Paris 5<sup>e</sup>.  
M<sup>o</sup> Luxembourg. Tél. : 01-43-54-15-04.

## Fruits de Mère

Installé presque à domicile dans son village de Mhère (Nièvre) par le clarinettiste et batteur Jacques Di Donato, ce festival est d'abord une réunion d'amis - musiciens et public - dont la culture partagée témoigne d'un intérêt pour le jazz, les musiques improvisées, la musique « savante » du XX<sup>e</sup> siècle. Paysage superbe au pied des monts du Morvan et grands artistes comme Christine Wodraska, Isabelle Dutoit, Fabrice et Xavier Charles, Camel Zekri, Philippe Deschepper, Gunter Muller, Lê Quan Ninh, Claude Tchamitchian, Michel Doneda, Jacques Di Donato, etc., en multiples formules orchestrales. Théâtre et lectures avec la compagnie Lazaro et la compagnie Le Grain, cinéma et débats.  
Du 1<sup>er</sup> au 3 août. Tél. : 03-86-22-72-22. Prix à la journée 80 F ou 100 F, tarifs réduits 50 F et 70 F. Abonnement 200 F.

## ET SUR INTERNET

★ Le journal des festivals, nos photographies et reportages : [www.lemonde.fr/festivals](http://www.lemonde.fr/festivals)

## Quatre derviches en tournée

Les danseurs de Damas au rythme de l'ensemble Al-Kindi

**DERNIÈRE ÉTAPE** avant l'Espagne, Paris, Quartier d'été a présenté les Derviches tourneurs de Damas, après Arles et Uzès. C'est près d'Uzès, dans le petit village de Flaux, que nous les avons vus, à l'occasion d'un festival bien inspiré, Autres Rivages, qui fait venir ses soleils des Carpates, d'Argentine, de Palestine, d'Australie, du Brésil. Il y a un monde fou dans la cour du château, un public pour une part accroché, comme des enfants, par les mythologiques derviches, tourneurs en tournée, venus de Damas. Les derviches auxquels on pense d'habitude sont plutôt ceux, mystérieux, de Constantinople, ceux qui intriguaient Théophile Gautier : « *La coiffure de ces moines musulmans consiste en un bonnet de feutre épais d'un pouce, d'un ton roussâtre ou brun, et que je ne saurais mieux comparer, pour la forme, qu'à un pot de terre renversé, dans lequel on aurait entré la tête ; un gilet et une veste d'étoffe blanche, une immense jupe plissée...* »

Et qui le fascinaient : « *Ils valseaient, écrit-il, les bras étendus en croix, la tête inclinée sur les épaules, les yeux mi-clos, la bouche entrouverte comme des nageurs confiants qui se laissent emporter par le fleuve de l'extase (...)* ; le plus intrépide valseur allemand serait tombé mort de suffocation ; eux continuaient de tourner sur eux-mêmes comme poussés par la suite de leur impulsion, de même qu'une toupie qui pivote immobile au moment de la plus grande rapidité, et semble s'endormir au bruit de son ronflement. » Il y a d'autres descriptions de der-

viches, en Egypte par exemple, et tous ne sont pas tourneurs. L'ordre, en réalité les *mevlevis*, dont le nom français est emprunté au persan *darwish* (mendiant, pauvre), a été créé au XIII<sup>e</sup> siècle. Il y a aussi des derviches hurleurs dont les descriptions font frémir. Ceux de Syrie, que Julien - Jalâl Eddine - Weiss a fait venir, sont, certes, tourneurs, mais moins mystiques, moins exaltés que les Turcs. Il est plus facile d'en faire le pivot d'un spectacle. Ou le prétexte.

« Le plus intrépide valseur allemand serait tombé mort de suffocation ; eux continuaient de tourner sur eux-mêmes »

En principe, la musique est en effet là pour servir leur effarante et calme trépidation. En pratique, dans le spectacle tel qu'il est ordonné, ce sont les derviches qui semblent rythmer, au cours de trois ou quatre interventions rituelles, les chants et musiques mystiques de l'ensemble Al-Kindi. Ils sont conduits par la voix de Sheikh Hamza Chakour, sous l'œil attentif de cet Alsacien d'Alep converti au *qanûn*, la cithare arabe, qu'est devenu Julien Weiss. C'est un roi de l'import-export artistique, et un musicien magnifique, sa seule patrie et religion, dont Canal Plus a taillé le portrait voici huit jours. Lui et Al-Kindi restent pourtant (pour combien de temps ?) sur la frontière qui sépare renommée professionnelle et célé-

brité. Alors les programmes forcent un peu le trait, donnent volontiers dans le grand mamamouchi, exagèrent les salamalecs, à la manière du Sar Rabindramat Duval de Pierre Dac et Francis Blanche, ou comme pour les premiers pas de Ravi Shankar sur les scènes occidentales.

Mais le spectacle est cent pour cent soufi, recueilli, généreux. Seuls les enfants désertent, découvrant que le mouvement des derviches s'apparente à une danse as-

sez répétitive, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, plutôt qu'à une prestation d'acrobate. A l'inverse, quelques spectateurs sont à deux doigts de la conversion, ondulant de la tête ou se tapant sur les cuisses en rythme avec les tambourins. « *Au bout de quelque temps, tous étaient tombés, terrassés par l'extase*, s'exclamaient Gautier. *Jusqu'au soir, je vis tourner devant mes yeux de larges jupes blanches étalées, et j'entendis bourdonner à mes oreilles le thème implacablement suave de la petite flûte...* » La flûte arabe s'appelle le *nay*, le tambourin le *riqq*. Leur dialogue avec le *qanun* dure un peu plus d'une heure, étoilée comme une nuit du Levant.

Frédéric Edelmann

## HORS CHAMP

■ Les médias iraniens proches des milieux religieux conservateurs ont déclenché une attaque en règle contre le réalisateur **Mohsen Makhmalbaf**, après la projection de quatre de ses films au Festival de Jérusalem (*Le Temps de l'amour*, *Salam cinéma*, *Gabbeh* et *Un instant d'innocence*). Si ce réalisateur, qui fut jadis le porte-parole à l'écran des intégristes, est devenu leur bête noire du fait de sa liberté de ton et de la reconnaissance internationale que lui a valu son talent, il s'agit en réalité d'une partie de billard à trois bandes, où Makhmalbaf est autant l'outil que la cible. C'est en effet le nouveau président de la République, le « libéral » **Mohammad Hatami**, qui semble le destinataire réel de cette opération. Celui-ci avait dû démissionner de son poste de ministre de la culture et de la correction islamique, notamment pour avoir défendu *Le Temps de l'amour* (1990), film interdit de Makhmalbaf. Cette offensive risque pourtant de tourner court, l'actuel - et très conservateur - ministre de la culture, **Mir Salim**, ayant autorisé la diffusion de films iraniens en Israël, devant des témoins, dont Makhmalbaf lui-même, qui ne s'est pas fait faute de porter cette information à la connaissance du public.

■ Programme de travail chargé pour le metteur en scène **Robert Cantarella** (notre photographie) qui vient de présenter au Festival de Marseille un texte en arabe dialectal, *Gilgamesh*, interprété par les élèves de l'école d'art dramatique de Rabat (Maroc). Il reprend ces jours-ci les répétitions d'*Hamlet*, de Shakespeare, qui sera créé à

Gennevilliers en novembre avec les acteurs familiers du metteur en scène, **Christophe Brault**, **Florence Giorgetti**, **Jacques Pieller** et **Yacek Maka**. Le texte sera traduit par André Marcowicz avec qui Robert Cantarella continuera de travailler en 1998 pour la création d'une trilogie d'un auteur russe contemporain de Tchekhov, **Soukhovo Kobyline**. Ce spectacle de six heures sera présenté en mai 1998 par les élèves de troisième année de l'ERAC, école d'acteurs de Cannes, puis présenté à Marseille et Paris. Enfin, Robert Cantarella met en place à Marseille une école de formation des metteurs en scène, la première de ce type en France.



BRIGITTE ENGUERAND

■ **Vincent Cassel** et **Mathieu Kassovitz**, les deux complices de *La Haine*, **Julie Gayet**, **Caroline Cellier** et **Michele Placido** sont les principaux interprètes de *Le Plaisir*, deuxième film de **Nicolas Boukhrief**, ancien journaliste de cinéma devenu responsable de l'écriture de scénarios à Canal Plus. Le tournage a commencé en juillet, en France et en Italie.

## Les portraits du roi « bien-aimé » Rama V de Thaïlande

Arles/Photographie. Une exposition à Arles retrace la vie de Chulalongkorn, qui a modernisé son pays de 1868 à 1910

**RAMA V, LE ROI BIEN-AIMÉ DE THAÏLANDE**, Musée de l'Arles antique, avenue Jean-Monnet, 13200, Arles. Tous les jours, de 9 heures à 19 heures. Jusqu'au 17 août. Tél. : 04-90-18-88-88.

Chaque soirée de mardi, des centaines d'habitants de Bangkok viennent se prosterner devant une statue équestre de la place Royale, face à l'ancien Parlement. Des volontaires vêtus de vert recueillent les offrandes - guirlandes, fruits, alcools - et les baguettes d'encens pour les placer aux pieds de la statue du roi Chulalongkorn. Le silence règne. Les gens, qui ont pris place sur des nattes déroulées sur le sol, prient autour de petits autels installés à même la chaussée. Pour une guérison, la réalisation d'une bonne affaire, une promotion, un succès universitaire. La majorité appartient aux classes moyennes émergentes du royaume de Thaïlande et, parfois, aux milieux les plus aisés. Certains passent ainsi une bonne partie de la nuit.

Cette vénération, on la retrouve dans une exposition présentée au Musée de l'Arles antique, dans le cadre des Rencontres internationales de la photographie, qui dresse le portrait de Chulalongkorn, Rama V, dont le règne a couru de 1868 à 1910.

Il s'agit d'une cinquantaine de photographies d'époque, dans des cadres qui leur donnent un côté icône, appartenant à un collectionneur privé de Thaïlande. Défilent sous nos yeux la prime enfance, deux couronnements, les portraits officiels, les voyages, des images intimes

collées dans des albums, la cérémonie de sa crémation. Rama V s'enthousiasma pour le procédé photographique et fut un des premiers gouvernants à le pratiquer. Émerge le visage paisible d'un homme élégant, portant une multitude de costumes d'apparat.

Rama V, donc cinquième roi de la dynastie des Chakri, est considéré comme le père de la Thaïlande moderne. Pendant son long règne, il a modernisé le Siam : centralisation, développement d'une administration. Tenant à distance les empires européens, il abolit l'esclavage et, s'appuyant sur les membres d'une famille royale dont il privilégie l'instruction, met en place les fondations d'un Etat moderne : voies ferrées, postes, suppression des féodalités.

## MONARQUE BIENVEILLANT

Ce culte de Rama V connaît un véritable essor depuis le début des années 90. Les images que l'on découvre à Arles sont reproduites à Bangkok dans des médaillons, sur des cartes postales et cartes de vœux, elles se trouvent dans nombre de maisons et magasins et se vendent à des milliers d'exemplaires. Des pièces d'époque, frappées à son image, valent une petite fortune.

Sur toutes les places de marché du royaume de Siam, devenu en 1939 la Thaïlande (pays des hommes libres), on retrouve cette panoplie du souvenir. Des imprimeurs reproduisent les « unes » du supplément illustré du *Petit Journal* ou de *L'illustration*, montrant Chulalongkorn lors de son voyage en France en 1897, et dont on peut voir des exemplaires à Arles. L'une des

meilleures universités de Bangkok porte son nom, de même que de nombreuses avenues.

Rama V incarne, aux yeux de beaucoup, la compassion du bouddhisme. Les gens recherchent la protection de Sadet Pho, le « Souverain père », monarque accessible et bienveillant, à l'écoute de ses sujets. On lui offre des roses, de sa couleur préférée, et des cigares allumés, qu'il était censé apprécier. La légende en fait le symbole d'un Etat fort mais désintéressé, vertus prisées par les classes moyennes.

Au sein d'une société qui vit la plus importante transformation de son histoire, les points de repère semblent manquer : un revenu *per capita* multiplié par six en l'espace de trente ans, l'urbanisation du paysage, l'industrialisation au prix écologique le plus fort, ont de quoi désarçonner.

Le culte de Rama V est sans doute également porté par l'immense prestige du monarque actuel, souligné par les fastueuses commémorations, en 1995-1996, du cinquantenaire du règne de ce dernier. La monarchie absolue étant abolie depuis 1932, Bumiphol Adylyadej - Rama IX - ne dispose que de pouvoirs limités. La forte popularité de ce souverain austère et conservateur a considérablement rehaussé le prestige de la monarchie. C'est Bumiphol qui, en 1992, a mis fin à un bain de sang à Bangkok, où l'armée avait tiré sur des manifestants. Et les images des deux grands rois tendent à se confondre, le culte de Rama V représentant une façon de rendre hommage au souverain actuel.

Jean-Claude Pomonti

## Le retour de Byron Janis

La Roque d'Anthéron/Musique. Le pianiste revient en concert après une opération du pouce

**SONATE EN FA MAJEUR KV 332, de Wolfgang Amadeus Mozart**; **ARABESQUE, de Robert Schumann**; **MAZURKAS op. 17 n° 1, 24 n° 4, 56 n° 2**; **NOCTURNE op. 27 n° 2**; **VALSE op. 34 n° 3**; **MAZURKA op. 30 n° 4**; **NOCTURNES op. 32 n° 1, 37 n° 2 et 62 n° 2**; **VALSES op. 70 n° 1 et 18 de Frédéric Chopin**. **Byron Janis (piano)**. Le 30 juillet, 21 h 30, parc du château de Florans, La Roque d'Anthéron. Prochains concerts : le 1<sup>er</sup> août, à 20 heures, 21 h 30 et 23 heures : **Nuit Brahms, par Jean-Claude Penetier, Alain Planes et le Quatuor Ysaye**; le 2, **Deszo Ranki, le Collegium Musicum et Michael Schonwandt dans le Troisième concerto de Bartok et le 2<sup>e</sup> de Mozart**. Tél. : 04-42-50-51-15.

Quel est le pianiste qui aura été le plus souvent entendu en France et par le public le plus nombreux imaginable ? Byron Janis. De la première à la dernière d'« Apostrophes », l'Américain aura été à l'affiche du générique : c'est son enregistrement du *Premier concerto* de Serge Rachmaninov qui ouvrait et fermait l'émission de Bernard Pivot. Rééditée par Philips/Mercury, cette interprétation est légendaire pour d'autres raisons : c'est l'une des plus accomplies et survoltées d'une œuvre qui vaut mieux que ce qu'en disent les détracteurs du compositeur russe. C'est aussi l'une des mieux enregistrées.

Byron Janis n'avait pas joué en France depuis 1990. Il est à la Roque quelques mois après la publication d'un récital Chopin récompensé Outre-Atlantique du titre de meilleur disque de l'année (EMI). « *Il y avait trente-quatre ans que je n'avais pas enregistré de disque, car je ne pouvais réaliser ce que je voulais à cause d'une arthrite*, nous a-t-il confié. *J'ai donné encore des concerts, puis plus. Cette période de ma vie a été très douloureuse ; j'ai été opéré d'un pouce et je me suis remis petit à petit, alternant des phases euphoriques et d'autres de découragement. J'ai composé une comédie musicale sur le thème de Notre-Dame de Paris. Elle va être bientôt créée à Broadway. C'est pendant ce travail que la volonté m'est revenue. Bien sûr, je ne peux pas tout jouer, mais avec de la volonté on peut surmonter beaucoup de handicaps. J'en aurais subi deux qui touchaient mes mains. Tout jeune, j'ai eu nerfs et tendons du petit doigt sectionnés. Tout le monde pensait que je ne deviendrais jamais*

*pianiste*. » Il l'a été. Et quel pianiste ! Mais ce qui le distinguait de beaucoup de ses contemporains, c'est sa personnalité, qui s'exprimait à travers le piano sans qu'aucune limite ne vienne s'interposer entre la musique et ceux qui l'écoutaient.

## FERVEUR DÉPOUILLÉ

Pourquoi en parler au passé ? Janis est là, sur scène. Les préposés aux fausses notes diront que son récital n'était pas parfait. Sa sonate de Mozart était certes parfois irrégulière de doigts, mais l'essentiel, la sonorité, les phrasés, la spiritualité, tout ce qui fait la musique, était là qui culminait dans un mouvement lent, serein et lumineux, chanté avec une grâce, une ferveur dépourvue. Et la fin de l'*Arabesque* de Schumann était vraiment celle d'un poète.

Le public était sans doute venu pour Chopin, qui met savants et amateurs d'accord. L'ovation qui mit fin au récital n'était certes pas déplacée, mais l'on aurait presque préféré qu'elle ne vint pas pour que nous gardions plus précisément en mémoire la sonorité ailée, les petits détails de diction, l'irrésistible pulsation rythmique, l'absence d'effets inutiles d'un artiste dont la subtilité, la noblesse, la présence sans ostentation, la ferveur reconfortent au moins autant qu'une science du piano qui lui permet de faire sonner l'instrument avec une plénitude qui aura fait taire le petit crapaud qui chante habituellement dans le parc d'une bien jolie voix flûtée.

Alain Lompech

## Ferveur populaire au nord du nord de l'Europe

Kaustinen/Musique. JPP et Varttina, stars de la musique finlandaise

**LE FESTIVAL** de musique folklorique de Kaustinen, 4 500 habitants, accueille chaque été toujours plus de monde, avec cœur. Près de 120 000 billets ont été vendus à l'occasion du trentième anniversaire de la manifestation, du 19 au 27 juillet. L'événement tient du miracle pour cette bourgade cernée de pins, à plus de 500 kilomètres au nord d'Helsinki, où vivre de l'agriculture représentait déjà une gageure avant que les directives de Bruxelles et les quotas laitiers ne s'en mêlent depuis l'adhésion du pays à l'Union européenne en 1995...

Ce n'est pas un hasard si le festival a pris racine en Ostrobotnie, « l'une des seules régions du pays où ce type de musique fait encore partie de la vie culturelle quotidienne », à en croire le directeur de la programmation du festival, Jyrki Heiskanen. L'une des premières Finlandaises à vivre de sa musique à la fin

du XIX<sup>e</sup> siècle, Kantele-Kreeta, était originaire de Kaustinen, tout comme Konsta Jylha, grand maître des ménestriers nordiques. Mauno Jarvela est aujourd'hui l'une des chevilles ouvrières du folk finlandais. Physique à la Jean Bouise, il passe son temps entre ses musiciens en herbe et les concerts avec JPP, l'un des groupes phares des pays nordiques.

## FORCE DU DESTIN

Fondé il y a quinze ans à Kaustinen, JPP a renouvelé le répertoire à l'aide de compositions et d'arrangements audacieux, tout en persistant à jouer sur des instruments traditionnels. « *Nous aimons explorer de nouveaux styles, nous frotter à des orchestres de jazz ou de variétés* », explique Timo Alakotila. Révisités par ce fin arrangeur et joueur d'harmonium, les polkas, valse et autres polonaises importées via la Suède au siècle dernier prennent

soudain avec JPP une tournure cha-loupée, mélancolique ou drôle. L'autodérision n'est jamais loin.

Le groupe, qui a déjà joué aux quatre coins du globe, a prouvé que cette musique pouvait s'exporter. Mais sa notoriété n'a pas empêché de celle de Varttina, autre cham-bouleur de l'héritage musical finlandais, version chantée, électrique et plus moderne.

Certains disques de ce groupe originaire de Carélie se sont vendus à 50 000 exemplaires, ce qui est considérable dans un pays de cinq millions d'habitants. On l'apprécie aussi au Japon, aux Etats-Unis et en Allemagne. Warner ne s'y est pas trompé en l'accueillant sur son label Nonesuch, aux côtés de Cesaria Evora, de Philip Glass et du Kronos Quartet. Fascination pour la nature, force du destin, invariabilité des saisons : comme beaucoup d'autres ici, Varttina puise son inspiration dans le *Kalevala*

(1835), l'épopée nationale finlandaise.

A Kaustinen, amateurs et professionnels se côtoient dans la bonhomie. Des gloires locales chauffent le public massé sous le chapiteau ouvert abritant la principale scène, avant de céder la place aux pointures internationales : cette année, la Bottine souriante (Québec), les Ballets africains (Guinée), Boys of the Lough (Irlande), Ponitran (Slovaquie). Une salle creusée à même le granit d'une colline accueille les concerts plus intimistes. Tel celui de Kimmo Pohjonen, accordoniste fou qui construit une cathédrale de sons le temps d'un solo ébouriffant de près d'une heure. Le jeune Finlandais flatte, maltraite, cajole son instrument truffé de micros et d'effets spéciaux ; respire, pleure et rit avec lui, avant de disparaître derrière le soufflet écartelé.

Benoît Peltier

**PALAIS ROYAL**  
DU 1<sup>ER</sup> AU 4 AOÛT 22H  
**CLOUD GATE**  
**DANCE THEATRE**  
DANSE CONTEMPORAINE  
CHINOISE (TAÏWAN)  
TARIF : 120F / TARIF RÉDUIT : 90F

PARIS, QUARTIER D'ÉTÉ  
01 44 83 64 40 / 3615 FNAC

**HISTOIRE LITTÉRAIRE**  
Voyage au Japon en compagnie de Simone de Beauvoir et de Jean-Paul Sartre page 24

**SUSPENSE**  
Frances Fyfield page 26



# Le Monde des LIVRES

VENDREDI 1<sup>er</sup> AOÛT 1997

**HISTOIRE**  
Quand l'Etat s'émancipa de la foi à la faveur des paix de religions page 27

**PORTRAIT**  
Paul Bowles page 28



## Les voix de la République

Histoire de la presse du Second Empire à nos jours, l'essai de Marc Martin raconte la liaison, parfois dangereuse, entre les médias et le politique

**L**ibelles, pamphlets, ou réquisitoires : la mode est aux mises en garde et aux mises en cause des médias. Ici l'on fustige les dérives, réelles ou supposées, du système d'information, et les effets pervers du vertige télévisuel sur les règles du jeu démocratique. Là, à l'occasion du débat sur la présomption d'innocence, on dénonce hâtivement les menaces que le droit d'information ferait peser sur le droit des personnes, et l'on en profite pour tenter de borner le champ d'intervention de la presse. La vindicte des responsables politiques comme la méfiance des citoyens bousculent le couple constitué, de longue date, entre mandataires et médiateurs de la République.

Telle est bien la trame, à nouveau, de la réflexion de Marc Martin. Mais son approche est tout autre. Avec une formidable érudition d'historien, curieux de tout, attentif aux

Gérard Courtois

mutations de la profession de journaliste comme aux révolutions technologiques de la presse, scrutant les entreprises et les hommes, Paris et la province, les finances et le contenu des journaux, explorant toutes les facettes du système d'information, c'est une passionnante saga de la presse française depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'il nous livre.

Tous les ingrédients d'un bon roman-feuilleton y sont. Il y a là, bien

sûr, des personnages, ressortis de l'oubli ou dépeuplés de leur mythe. Ainsi ce Moïse Millaud, banquier, homme d'affaires et homme d'argent, qui lance, le 1<sup>er</sup> février 1863, *Le Petit Journal*, dont le succès est foudroyant. Dès 1869, le premier journal de masse de notre histoire tire chaque jour à 340 000 exemplaires, « soit à peu près deux fois plus à lui tout seul que tous les quotidiens de la presse parisienne ancienne réunis ». Millaud a installé la première rotative Marinoni en France, imposé le journal à un sou, tout misé sur la vente au numéro, bouleversé le format et le contenu du quotidien, inventé la presse « des petites gens », quand ceux du monde avaient déjà la leur avec *Le Figaro*.

Ainsi, encore, ce Georges Bourdon, véritable fondateur du syndicat des journalistes, pendant l'entre-deux-guerres, et qui va regrouper l'essentiel de la profession et fixer le cadre dans lequel elle travaille aujourd'hui encore. En une quinzaine d'années, entre 1922 et 1938, cet anticommuniste farouche, qui rejette toute affiliation à la CGT et au syndicat du livre, va négocier, avec les patrons de presse, la mise en place d'une caisse générale de retraite, obtenir de l'Etat un régime fiscal privilégié, faire voter enfin par le Parlement la loi du 25 mars 1935, qui fixe le statut des journalistes, institue la commission de la carte et définit la clause de conscience.

Autre figure oubliée : Vital Gayman. Ce fils d'émigrés russes, ancien rédacteur à *L'Humanité* et ancien des brigades internationales, avant de rompre avec le PC en 1939, deviendra directeur politique du

« journal parlé », « le lieu principal de l'information et des interventions politiques à la radio », tout au long de la IV<sup>e</sup> République. C'est cet « homme des coulisses, inconnu du public et éloigné des honneurs », qui censurera imperturbablement le général de Gaulle, entre 1946 et 1958. Pendant ces douze années, aucun discours, aucune conférence de presse, aucune déclaration du chef de la France libre ne passera sur les ondes de la Radiodiffusion française... Gayman sera remercié dès la fin mai 1958.

Au-delà de cette galerie de portraits qui conduit aux vedettes actuelles du petit écran en passant par Hubert Beuve-Méry et Robert Hersant, Marc Martin n'oublie aucun des ressorts du système d'information français. Au scalpel, il analyse les révolutions techniques qui bouleversent la circulation de l'information, les milliers de kilomètres de voies ferrées qui sillonnent la France, l'installation du télégraphe électrique, les premières rotatives à la fin du Second Empire, puis la radio et la télévision, le Nagra et la Bétacam, la photocomposition et l'informatisation, le clavier et les satellites. Il décortique, tout aussi minutieusement, l'évolution des structures juridiques et financières qui transforment les entreprises de presse, la faiblesse ancienne, presque congénitale, de leurs moyens financiers, le lent déclin des quotidiens, après « l'âge d'or » des débuts de la III<sup>e</sup> République : on comptait ainsi 80 quotidiens parisiens et 250 provinciaux en 1914, pour un tirage de quelque dix millions d'exemplaires ; il ne reste qu'une dizaine de quotidiens nationaux aujourd'hui et une soixantaine



« Une » du « Grelot » lors de l'affaire de Panama (27 novembre 1892)

de régionaux, pour un tirage légèrement inférieur. Mais, pour Marc Martin, le ressort principal de cette histoire de la presse est d'abord politique, dans cette « étroite relation qui a toujours existé, en France, entre la vie politique, la presse et l'appareil médiatique ». L'acte fondateur est la

loi du 29 juillet 1881, « la plus libérale des lois européennes sur la presse », qui place journaux et journalistes au cœur de « l'espace public républicain » et constitue – avec les lois sur l'école et l'instauration du service militaire, notamment –, l'une des « assises idéologiques » de la III<sup>e</sup> République. Ce texte, note l'auteur, est « le moyen d'affirmer que la République est le régime par excellence de la liberté » et d'effacer, dans la mémoire collective, le souvenir de la Terreur.

Dès lors, la presse remplit « une fonction civique essentielle, celle d'être l'auxiliaire indispensable du régime parlementaire républicain. En contrepartie, la République apparaît comme la garante de la liberté de la presse ; elle apporte, d'autre part, à la profession de journalisme des avantages modestes, mais qui sont la marque de sa reconnaissance ». La loi de 1935 concrétise et symbolise ce statut unique : non seulement la profession est libre de ses recrutements et de son organisation, mais elle n'est tenue que par ses propres règles déontologiques et les journalistes se voient reconnaître, grâce à la clause de conscience, un droit de regard, équivalent à celui des propriétaires, sur le contenu et l'orientation de leur journal. Quant aux entreprises de presse, elles bénéficient, dès le début du siècle, et pour la même raison, d'aides directes et indirectes non négligeables.

Le deuxième temps fort de cette relation singulière entre la République et les médias est celui de la Libération. La suppression, au lendemain de la guerre, de pans entiers de la presse nationale ou régionale, l'épuration sévère des journalistes peu ou prou impliqués dans la collaboration, la refondation radicale d'une presse nouvelle et le monopole complet rétabli par l'Etat sur la radio sont autant de preuves de la charge symbolique dont est investie la presse. Cette « grande lessive » de 1944-1945, souligne Marc Martin, « ne se comprend qu'à la lumière de

la place essentielle que la presse tient dans la « synthèse républicaine » depuis les débuts de la III<sup>e</sup> République. Instrument indispensable de la vie démocratique, de l'information et de la formation des citoyens, la presse doit être purifiée des titres de la trahison qui ont renoncé pendant quatre ans à ce qui était leur mission ». Combat ou *Le Monde* seront alors les éclaireurs de cette presse nouvelle, qui se veut indépendante de tous les pouvoirs et lavée aussi bien de la corruption des journaux d'avant-guerre que des compromissions avec Vichy.

Depuis un quart de siècle, enfin, la télévision n'a pas seulement conquis la société française, redistribué les rôles entre médias, accentué le déclin de la presse d'information générale et bousculé les hiérarchies à l'intérieur même de la profession de journaliste. Avec la loi du 19 juillet 1982 modifiant le cadre juridique de l'audiovisuel et supprimant le monopole, elle a contribué « à la déstabilisation d'un système de médiation et de représentation à l'intérieur de la sphère publique qui était en place, dans ses grandes lignes, depuis un siècle ».

La presse, dans sa diversité, était chargée d'incarner la liberté du débat démocratique. La télévision, média de masse par excellence, réducteur et niveleur par nécessité autant technique que commerciale, est-elle encore en mesure d'assurer cette mission ? Au terme de ce remarquable travail d'exploration, Marc Martin préfère laisser la question en suspens. Et relancer la réflexion par une autre interrogation : « Le lien symbolique unissant la République, la liberté et la presse conservant toute sa force, la crise de la presse, qui est avant tout celle de la presse d'information générale, n'est-elle pas surtout un aspect de la crise du politique ? »

**MÉDIAS ET JOURNALISTES DE LA RÉPUBLIQUE**  
de Marc Martin.  
Ed. Odile Jacob, 494 p., 180 F.

## La méthode de l'élève Johannes

Un conte autobiographique et philosophique de Sören Kierkegaard

**JOHANNES CLIMACUS, OU IL FAUT DOUTER DE TOUT**  
*(Johannes Climacus, eller De omnibus dubitandum est)*  
de Sören Kierkegaard.  
Traduit du danois par Else-Marie Jacquet-Tisseau, préface et notes de Jacques Lafarge, Rivages Poche, « Petite Bibliothèque », 166 p., 52 F.

**Q**ue l'on puisse rire et s'émouvoir à la lecture d'une œuvre de pure spéculation philosophique n'est pas chose courante. Lorsque l'été est censé libérer l'esprit, lui laissant le loisir, parmi d'autres distractions, de se pencher sur lui-même, cela mérite que l'on s'y attarde. Dialecticien redoutable, ironiste sévère qui conduit son raisonnement comme un joueur d'échecs ses pions, Kierkegaard, pour qui la subjectivité était la vérité, invite à ce retour sur soi, à cet examen perpétuel de la conscience par elle-même. Mais l'exercice serait bien vain et désespéré hors d'un horizon métaphysique ou spirituel ; celui-là même que le philosophe danois ne nous autorise jamais à perdre de vue.

Ce court texte inachevé et posthume que Jacques Lafarge a heureusement extrait des *Œuvres complètes* de Kierkegaard (1) date

de 1842, au début donc de la « carrière » du philosophe. Un peu plus tôt il avait perdu son père, soutenu sa thèse (sur le *Concept d'ironie*), s'était fiancé avec Régine Olsen, puis avait rompu ces fiançailles, était allé entendre à Berlin des cours de Schelling et le *Don Juan* de Mozart. En cette même année 1842, il écrit *L'Alternative* (près de 900 pages) qu'il publie l'année suivante, en même temps que *Crainte et tremblement*, *La Répétition* et ses premiers « Discours édifiants ». « J'écris à corps perdu... » L'expression n'est pas trop forte lorsqu'on prend la mesure de l'étonnante production de Kierkegaard dans les douze années qui suivent, et jusqu'à sa mort, le 11 novembre 1855, à l'âge de quarante-deux ans.

Protestant farouche, Kierkegaard connaissait sa « foi presque téméraire », la force de son intelligence spéculative et sa « capacité de pouvoir toutes choses », excepté de se libérer, ne fût-ce qu'un seul jour, des « chaînes de la mélancolie », héritée de son père. En 1848, il écrivait : « Je n'ai pas connu l'im-médiateté, par suite, à un point de vue purement et simplement hu-

main, je n'ai pas vécu ; j'ai tout de suite commencé par la réflexion. Je n'ai pas acquis un peu de réflexion avec l'âge. Je suis à vrai dire réflexion du commencement à la fin. »

Certes marginal dans l'œuvre monumentale de l'écrivain, ce conte à la fois autobiographique et philosophique (mais pas dans le sens où on l'entend habituellement) est révélateur de la « méthode » indirecte, oblique, de Kierkegaard. Méthode qu'illustre notamment le jeu complexe des hétéronymes – ici celui d'un ermite et théologien byzantin du VI<sup>e</sup> siècle, saint Jean Climaque, qui, sous la forme latinisée de son nom, sera présenté comme l'auteur de plu-

sieurs livres de Kierkegaard. Dans le texte qui nous occupe, Johannes Climacus est le héros. Apprenti philosophe, il « n'avait pas été formé par un homme attentif à entourer de prestige son précieux savoir, mais capable, au contraire, d'en réduire infiniment la valeur et la signification ». Les premières pages du conte constituent une évocation émouvante de la jeunesse de Kierkegaard et de l'atmosphère de tristesse studieuse dans laquelle il fut élevé.



« Livres de poche »

COLL. KHARBINE - TAPATOR

# Les vacances nippones de Sartre et Beauvoir

En 1966, les deux philosophes sont invités par la prestigieuse université Keio et leur éditeur japonais en Asie. Leur guide, Tomiko Asabuki, relate les conférences et visites privées qui ont ponctué leur séjour, et les échos d'une popularité aujourd'hui disparue

## VINGT-HUIT JOURS AU JAPON AVEC JEAN-PAUL SARTRE ET SIMONE DE BEAUVOIR

de Tomiko Asabuki.  
Traduit du japonais  
par Claude Peronny  
et Tanaka Chiharu.  
L'Asiatheque, 159 p., 180 F.

Cette année, deux Japonais, une jeune femme et un jeune homme, viennent de rentrer chez eux munis chacun d'un doctorat pour deux remarquables thèses de philosophie sur Sartre. Il y a trente ans, leur carrière eût été faite. La culture française était à son zénith au pays du Soleil-Levant, et Sartre la représentait mieux que quiconque. Ses livres et les recherches à lui consacrées comptaient alors au Japon plus de lecteurs que dans n'importe quel pays au monde.

En septembre 1966, Sartre et Simone de Beauvoir, invités par la prestigieuse université privée Keio, à Tokyo, et leur éditeur Jimbunshoin (le Gallimard japonais), venaient pour la première fois le Japon, réalisant ainsi un rêve de jeunesse de Sartre, qui, après l'agrégation, avait souhaité obtenir un poste d'assistant à l'Institut franco-japonais de Kyoto. Un journal japonais titrait : « L'existentialisme arrive, flanqué du deuxième sexe ». A l'aéroport de Tokyo les attendaient quelques milliers d'étudiants, une soixantaine de photographes et cameramen et une jeune Japonaise, mariée à un Français, Tomiko Asabuki, qui avait déjà traduit les Mémoires de Simone de Beauvoir et qui servirait de guide au couple célèbre pendant tout leur séjour, lequel dura vingt-huit jours et fut pour les deux écrivains une totale réussite. Quand, à la fin, un journaliste lui demanda ce qu'il avait aimé au Japon, Sartre réfléchit et répondit, en philosophe : « Le Japon ». Tomiko Asabuki a continué à traduire des écrivains français (Sagan,

Maurois), mais, fortement encouragée par Simone de Beauvoir et Sartre, elle est aussi devenue romancière (*Asako* a été traduit aux éditions Côté-femmes en 1992). Des amis l'ont pressée de raconter ce que fut le Japon de 1966 pour Sartre et Beauvoir ; elle s'est exécutée, trente ans après, avec chaleur et précision.

### CONFÉRENCES ET...

Les deux écrivains, habitués des voyages officiels, avaient soigneusement préparé par des lectures étendues cette visite qui devait consister, pour moitié, en conférences, débats et rencontres, et, pour l'autre moitié, en déplacements privés en compagnie de Tomiko Asabuki. A Tokyo, la première déclaration de Sartre, à une question sur les dangers de la science, fut celle-ci : « *Ce n'est pas la raison qui détruira l'humanité, mais sans doute la folie, la paresse et le fanatisme.* » Il venait chercher dans la culture japonaise de quoi lutter contre ces périls et soutenir les intellectuels qui subissaient les mêmes reproches que ceux d'Occident. Ses conférences, originales, conçues en trois parties, étaient une réflexion sur le statut et la fonction des intellectuels. Il les publia après 1968 sous le titre *Plaidoyer pour les intellectuels*, un texte qui reste l'une des contributions importantes – et pourtant méconnue aujourd'hui – à ce thème inépuisable. Sartre y développe l'idée que les techniciens du savoir pratique que sont, par exemple, les médecins, les ingénieurs, les juristes, mais aussi les spécialistes de sciences humaines, ne deviennent des intellectuels qu'à partir du moment où ils prennent conscience de la contradiction qui existe en eux entre la particularité de leur pratique et la vocation à l'universalité de leur savoir.

Ces conférences attirèrent des foules compactes. A l'université Keio, l'amphithéâtre de huit cents



Dans la loge de Baïko, acteur de kabuki

places était bondé et il fallut placer des écrans dans les salles avoisinantes pour que les six mille personnes accourues puissent suivre le discours du philosophe. C'était le plus grand événement de l'université depuis sa fondation, commente non sans fierté M<sup>me</sup> Asabuki. Simone de Beauvoir, devant le même public, et parlant en premier, décrivit avec fougue la « Situation de la femme aujourd'hui ».

La presse japonaise, grands journaux et magazines, donna une place considérable à la visite du célèbre couple, ces sortes de « Beatles du savoir » : photos et articles en « une », grandes interviews, reportages. *Mademoiselle*, le magazine pour jeunes filles, publia un entretien avec Beauvoir, dans lequel Sartre prit plusieurs fois la parole sur des questions touchant

à la sexualité des jeunes gens, et il fut heureusement surpris de la qualité de réflexion et de la liberté de ton, impossible en France dans un journal équivalent. Il tint à préciser que « *même dans une relation purement charnelle, il peut exister un profond amour.* ». On leur posa aussi des questions sur l'homosexualité, ce qui eût été impensable en France. Des jeunes gens arrêtaient le couple dans la rue pour les remercier, des jeunes filles rosissantes disaient à Sartre « *I love you* », il en était ému sans y croire. De façon générale, le Japon leur paraissait à tous les deux très en avance.

Sartre, avant son voyage, avait lu en traduction des romans de Tanizaki, et durant son séjour il lut en anglais *Le Journal d'un vieux fou*, pour lequel il se prit d'une telle ad-

miration qu'il le fit traduire dans *Les Temps modernes*. Il tenait *Quatre sœurs* pour le chef-d'œuvre de la littérature japonaise contemporaine. Beauvoir, quant à elle, cherchait les traces du *Genji monogatari*, le roman de Murasaki Shikibu qui l'avait tant impressionnée. A Tokyo, Sartre visita la maison de Tanizaki et, à Kyoto, il insista pour rencontrer sa veuve. Il lui posa des questions très directes sur la vie sexuelle de l'écrivain. Elle semble lui avoir répondu en toute simplicité qu'il se nourrissait beaucoup de fantasmes mais qu'elle-même avait contribué à les alimenter. Pas de rencontre, en revanche, avec Mishima : aucun des deux écrivains n'y tenait, étant donné leur complète opposition politique. Mais ils se croisèrent dans le hall d'un hôtel et Sartre fut

étonné de la petite taille de ce samouraï moderne. Il avait lu de lui *Le Pavillon d'or* et, en anglais, *Après le banquet*. Quand il visita le Kin-kaku-ji, il tomba en méditation devant le vrai temple d'or qui avait inspiré Mishima, et il le prit même en photo.

### ... TOURISME

Sartre et Beauvoir furent aussi des touristes appliqués. Ils assistèrent à une représentation de théâtre nô, s'émerveillèrent des temples, des jardins, des quartiers populaires comme des sites traditionnels, des jardins de pierres de Ryoan-ji. Après avoir visité Nagasaki et Hiroshima et parlé avec les survivants irradiés, traités en parias, il eut un débat avec Kenzaburo Oé, dans lequel il se déclara opposé à toute forme d'armement nucléaire et plaida pour la reconnaissance de ceux qu'il appelait « non des victimes de la guerre, mais des martyrs de la paix ».

S'il eut à Tokyo la première vraie nausée de sa vie après avoir mangé du poisson cru – et non après s'être entendu demander s'il regrettait de ne pas avoir donné naissance à un enfant avec Beauvoir pour sanctifier leur couple –, Sartre, stimulé par le solide appétit de Beauvoir, fit honneur à la cuisine des grands restaurants et se découvrit une nouvelle boisson favorite, un whisky japonais. Beauvoir trouvait tout « *joli, vraiment très joli* », Sartre pour une fois trouvait une nature à son goût : domestiquée. Il appréciait que les jardins fussent des prolongements de maisons délivrés des objets.

Cette évocation d'un voyage heureux fait par deux écrivains curieux de tout, et relaté par une amie qui, pour une fois, n'a pas à se plaindre d'eux, a quelque chose de rafraîchissant après les tombeaux d'ordures qui ont éclaboussé depuis leur mort la réputation de Sartre et Beauvoir en France.

Michel Contat

## Explication de texte de Jorge Amado

CADERNOS DE LITERATURA  
BRASILEIRA  
Jorge Amado  
n° 3, mars 1997.  
Distribution  
au Brésil : Primeira Linha

Quatre-vingt-cinq ans, trente-deux livres, vingt millions d'exemplaires vendus dans son pays, sans compter les innombrables traductions, les adaptations pour le cinéma, la télévision : Jorge Amado a bien mérité l'hommage que lui rendent les *Cadernos de Literatura Brasileira*. Pour nous parler ici du maître bahianais ils ont réuni quelques grands témoins. Parmi d'autres, Darcy Ribeiro, Celso Furtado, Mario Vargas Llosa évoquent, chacun à sa manière, leur amitié pour l'écrivain. Trois universitaires de haute volée analysent ensuite respectivement les structures de l'œuvre, sa dimension politique et son importance anthropologique. Des notes biographiques et bibliographiques complètent l'appareil documentaire qu'agrémentent des photos soignées et quelques inédits.

La pièce maîtresse du cahier est une longue interview. Dans cette conversation délibérément centrée sur les mécanismes de la création littéraire, on ne découvre pas un théoricien de la littérature, mais un professionnel de l'écriture. Profondément modeste et digne, il raconte posément les relations qu'il entretient avec ses personnages, la montée des bouffées de lyrisme, la gêne quand il faut faire court et l'aisance sur les longues distances. Très interrogé sur un possible changement de cap à partir du roman *Gabriel*, il insiste sur l'unité de son œuvre : rien n'a changé, c'est toujours le même souffle et la même inspiration, venue de la terre et du peuple, empreinte de compassion pour les pauvres, les Noirs et les femmes. Devant son succès, sa prodigieuse influence, la perfection de certains de ses livres, on cherche une clé. Cette interview la suggère. Si l'œuvre de Jorge Amado est grande, c'est parce qu'il l'a bâtie sur l'amour.

Jean Soublin

## versions originales

# Conversations avec Primo Levi

Marco Belpoliti a réuni et annoté une trentaine d'entretiens que le romancier italien a accordés de 1963 à 1987. Un livre émouvant qui restitue l'homme complexe et pluriel

férences littéraires, il ajoute ensuite Dante, Mann, Rabelais, Marco Polo... et n'hésite pas à se montrer réservé sur quelques classiques : « *Je trouve Proust ennuyeux ; Musil, je ne le connais pas suffisamment ; pour Kafka, j'éprouve des sentiments ambivalents, d'un côté j'ai la sensation de me trouver face à des livres fondamentaux, et de l'autre j'éprouve une répulsion d'ordre psychanalytique.* » Dostoïevski et Balzac font aussi partie de ses « antipathies » littéraires, tandis qu'il sent Borges « étranger et lointain ».

Les entretiens, assez rares dans les années 60, se font de plus en plus fréquents à partir de la fin de la décennie suivante, en montrant ainsi que Levi devient un écrivain célèbre et reconnu seulement au début des années 80. Précédemment, il était considéré comme un simple témoin, et était laissé en marge de la société littéraire italienne. En réalité, la relation entre le témoin et l'écrivain traverse toute la vie de Levi. Dans ses premières déclarations publiques, en 1963, après la publication de *La Trêve*, Levi se considère comme un auteur occasionnel. « *Bien entendu, je suis un chimiste, il ne faut pas confondre.* Quelques années plus tard, il se compare à un « *amphibie* » ou à un « *Centaure* » moitié chimiste à l'usine, moitié écri-

vain, sa vie quotidienne et son travail étant à cette époque totalement séparés de l'activité littéraire. Grâce à son roman *Maintenant ou jamais* publié en 1982, après sa retraite, Levi se sent pour la première fois « *un écrivain à part entière* », c'est-à-dire un homme qui peut profiter pleinement de l'écriture, en se libérant de toute autobiographie. Toutefois, avec son dernier livre, *Les Submergés et les Sauvés*, les vieux démons d'Auschwitz reviennent : « *Je suis un récidiviste* », dit-il, en y reconnaissant la hantise de toute sa vie : « *Depuis quarante ans, je voyage pour comprendre les Allemands. Comprendre comment tout ça a pu arriver est un but de ma vie.* »

Levi se définit comme « *sceptique* » et revient à plusieurs reprises sur ses rapports avec la culture et la religion juives : « *A l'état civil, je suis juif, c'est-à-dire que je suis inscrit à la communauté juive de Turin, mais je ne suis ni pratiquant ni croyant. Cependant, je suis conscient d'être inscrit dans une tradition et une culture.* » Il rappelle qu'avant la guerre et la déportation il était seulement « *un jeune bourgeois italien* » n'ayant jamais reçu d'éducation juive. Ce sont les persécutions raciales et Auschwitz qui l'ont « *fait devenir juif* », en l'obligeant à assumer une identité qu'il essaiera plus tard de reconstruire. Il ne renoncera cependant jamais à exercer sa liberté d'esprit, comme en 1982, lorsqu'il critiqua sévèrement l'invasion israélienne du Liban, s'attirant les foudres d'une partie de la communauté juive.

Finalement, Primo Levi reste un personnage assez complexe, pluriel. « *Au lycée, j'ai reçu une éducation humaniste, mais je suis aussi un chimiste et un ex-déporté.* Donc j'ai au moins trois sources d'écriture. »

Fabio Gambaro

★ Signalons la parution de *Shoah, mémoire et écriture* : Primo Levi et le dialogue des morts, sous la direction de Giuseppina Santogostino (L'Harmattan, 108 p., 75 F).

## CORRESPONDANCE

# A propos d'« Ulysses » de Joyce

L'entrefilet publié dans « *Le Monde des livres* » du 4 juillet dernier sous le titre « *Polémique autour d'une nouvelle édition d'Ulysses* » risque de donner de faux espoirs au lecteur en lui laissant croire qu'il va enfin pouvoir accéder sans efforts au chef-d'œuvre de Joyce. Il appelle donc quelques remarques :

Plutôt que d'une polémique, il s'agit d'une campagne publicitaire savamment orchestrée, campagne contre laquelle ont réagi tous les spécialistes d'*Ulysses*. Aucun joyicien sérieux n'a pris parti en faveur de cette « nouvelle édition », et il ne peut pas en être autrement pour les raisons qui vont être exposées. Aucun joyicien sérieux, à l'exception toutefois de Danis Rose, le responsable de cette édition, qui est assurément un des meilleurs connaisseurs des manuscrits de Joyce, mais qui semble avoir été mû, en l'occurrence, par des considérations commerciales et sans doute par quelque arrogance... A force d'étudier la genèse d'une œuvre, il arrive que le critique ait l'impression de savoir mieux que l'auteur ce que celui-ci a véritablement voulu faire. Il faut toujours se garder de cette illusion, mais tout particulièrement quand il s'agit d'un créateur de l'envergure de Joyce, sans doute le plus grand novateur du XX<sup>e</sup> siècle en matière de fiction, qui a toujours dérivé ses partisans les plus fervents par la radicalité de son invention.

On peut, en effet, parler de la « *punctuation aberrante* » de l'édition de 1922, à condition d'entendre cette aberration comme un écart délibéré par rapport aux règles. Quoi de plus aberrant en effet que le célèbre monologue de Molly Bloom, dépourvu de punctuation ? Or Danis Rose s'engage dans une entreprise de normalisation effrénée. Sans aller jusqu'à insérer des points et des virgules dans ce dernier épisode, il réintroduit les apostrophes, contre la volonté expresse de Joyce, qui sou-

haitait, disait-il, que Molly enlève toutes ses épingles avant de se coucher. De même, cette édition scinde les nombreux mots composés inventés par Joyce, sans voir qu'il s'agit d'un trait stylistique fondamental, constituant une étape sur la voie qui mènera aux mots-valises caractéristiques de *Finnegans Wake*. Par ailleurs, Danis Rose introduit, ici et là, des virgules destinées à « clarifier » le style de Joyce. Grave contresens, car la limpidité n'est pas à l'évidence la qualité recherchée par *Ulysses*. L'ambiguïté est au contraire un attribut majeur de l'écriture de Joyce.

Il est vrai que l'édition originale comporte des erreurs, mais il est difficile de les isoler, car elles ont souvent servi de base à de nouveaux développements introduits sur épreuves. D'autant que Rose ne se contente pas de corriger les insuffisances des imprimeurs, il prétend remédier à ce qu'il considère être des négligences de Joyce. On entre là dans l'arbitraire le plus total, et il est facile de démontrer, dans plusieurs cas, que les variantes réintroduites par Rose avaient été délibérément écartées au cours de la genèse. Le résultat est un texte composite, mêlant des strates d'écritures hétérogènes et parfois incompatibles.

Enfin il est impossible de soutenir que cette édition résout les « *difficultés qui découragent les lecteurs depuis la publication en 1922* ». Danis Rose a beau prétendre qu'il retire *Ulysses* des griffes des universitaires pour le rendre au lecteur ordinaire, les changements qu'il introduit, suffisants pour défigurer le texte, ne le rendent même pas notablement plus facile à lire. Encore un effort, éditeurs démagogues de tous les pays, *Ulysses* raconté aux enfants n'est pas tout à fait à portée de vue.

Daniel Ferrer, directeur de l'Institut des textes et manuscrits modernes (CNRS)



# Les mots de passe

Chronique d'un hôtel de passe des années 30, le dernier roman de Jacques Borel raconte l'enfance d'un écrivain

L'AVEU DIFFÉRÉ de Jacques Borel. Gallimard, 510 p., 150 F.

La matière exclusive du dernier roman de Jacques Borel est un hôtel de passe, envahi de mots et de silences. Chaque mot surpris et savouré devient ressassement solitaire. Pour l'enfant dont l'écrivain se souvient, c'est le choc secret entre la réalité interdite, brutalement révélée, et le vocable jusqu'alors vacant (ou destiné à un tout autre usage) qui va l'envelopper de sa magie. Dans les années 30, la mère, l'oncle et la tante élèvent le jeune garçon selon les plus rigoureuses traditions – alors que sa chambre jouxte celles des prostituées –, persuadés, en toute bonne foi de commerçants durs à la tâche, que la candeur du gamin est d'une étonnante à toute épreuve. Jacques fait son quotidien du vocabulaire cru, à travers les cloisons minces de l'Hôtel de France, et de la précision « technique » des images perçues dans le cadre des serrures. Il a été expliqué au départ que les « pensionnaires », de jolies dames aux noms évocateurs, exercent le délicat métier de manucure !

« Morues ? Morues ? Je cherchais, je sondais, je faisais appel à tous mes souvenirs, à toutes mes images ; les mots et les êtres, je m'efforçais, désespérément, de les faire coïncider [...] pour essayer à toute force d'éclairer les mystères de la rue aux putes et les déconcertantes manifestations langagières qui, à leur façon, les incarnaient. » Des mots chatoyants, exotiques, cernent l'indicible, des mots riches, ronds et puissants qui jallissent démodés et mélancoliques, quand l'homme de soixante-dix ans fait l'aveu de ce qu'il a longtemps différé, son adolescence passée dans ce lieu insolite, aux abords de la Bastille. Quelle particulière initiation que cet apprentissage marginal, heureusement relayé par l'amour de la lecture : l'unité de temps, de lieu

et d'action atteint sa condensation romanesque absolue autour du plus banal de la sexualité et de sa légende. La prostituée et son client créent et épuisent en quelques minutes ce que le voyeur – le lecteur – veut croire la réalisation du fantasme premier, la violence sexuelle réduite à son épure dans un jeu de rôles éternel.

## VOYEUR

Des scènes de voyeurisme et de tritologie ponctuent les souvenirs de Jacques Borel, alternant avec de bien domestiques rituels de bonne compagnie. Le romancier, comme l'adolescent, est voyeur, mais comme tout voyeur il ne cherche ni à découvrir ni à élucider mais à confirmer ce qu'il avait imaginé, satisfait puis déçu de ne trouver au bout de la lognette qu'une vision simpliste de la scène que de multiples hypothèses avaient enrichie de suppositions démoniaques.

La dimension « proustienne » de l'enquête donne à *L'Aveu différé* la plénitude de la fiction, même si l'auteur se défend d'inventer une histoire, affirmant, depuis *L'Adoration*, prix Goncourt 1965, et dans tous ses livres dont deux ouvrages récents (1) qu'il n'a jamais rien su faire d'autre que raconter sa vie, autobiographie permanente dont chaque volume n'exhumerait qu'une part sélective. Mais le roman est-il rien d'autre que l'invention du passé ?

Les pages qui décrivent les activités de la maison de passe de Jupien sont parmi les plus denses de *La Recherche* parce qu'y convergent tout à la fois les désillusions de l'amour, les paralysies du désir, l'emprise tenace de la jouissance et la décadence du corps. C'est la même eau trouble chez Jacques Borel en dépit de cette honte (culpabilité ? humiliation ?) que signale avec emphase la quatrième de couverture. Le jeune Borel est plutôt heureux dans cette atmosphère où se côtoient chaque jour, en excellente intelligence, sa famille confite en grands

principes et les dames de petite vertu. Il s'y prépare à devenir écrivain sinon homme d'indulgence. Le romancier est le tenancier d'un hôtel de passe bien plus vaste et bien plus cruel. Dans des décors élaborés par ses soins, il séquestre des personnages soumis à des désirs maniaques, maître à bord d'un vaisseau fantôme qu'engloutira sa mort.

Jacques Borel est fasciné par Marcel Proust jusqu'au pastiche. *L'Aveu différé* est d'abord le merveilleux roulis d'une écriture qui se coule dans les anfractuosités les plus délicates de la mémoire, avec nostalgie, humour et cette acuité dévastatrice sans laquelle aucun souvenir ne peut entrer en littérature. Nous n'en voulons pour preuve que cette phrase qui détaille la tante Lohéne, comme Proust a saisi Françoise ou la tante Léonie se livrant aux ravages de l'égoïsme dans des élans de compassion. M<sup>me</sup> Lohéne, patronne de l'Hôtel de France, s'étonne régulièrement des confidences d'une des habituées, oubliant en toute bonne foi qu'elle est une proxénète :

« Pour ça non, la même incrédule stupeur à chaque fois, elle n'en revenait pas, la tante Lohéne, et chaque fois elle avait ce même geste familier, tout en levant au ciel ses gros yeux candidement bleus, de lever du même trait les bras et de les laisser à plusieurs reprises retomber sur ses cuisses en s'écriant, chaque fois la même révélation, la même découverte, et le même cordial sourire qui rarement quittait ses lèvres, à nouveau prise à témoin ou non, la Providence, revenait, passé l'effarement, l'impossibilité, peut-être de comprendre, s'y épanouir : "Mais ce n'est pas croyable !" et, plus sentencieusement : "C'est ça qui mène le monde, ma petite Lucile, c'est ça !" »

Hugo Marsan

(1) *Propos sur l'autobiographie et Journal de la mémoire* aux éditions Champ Vallon.

# Eveil au monde tibétain

LA MESSAGÈRE DU TIBET de Claude B. Levenson, Ed. Philippe Picquier, 158 p., 89 F.

Comme un grand nombre de Tibétains, Tashi Dolma s'était éclipse par une froide matinée de décembre, sans adieux, sans espoir de revoir un jour ceux qu'elle aimait, sans jeter un dernier regard à sa ville natale. « *Avait-elle un plan échafaudé dans le secret de son être, avait-elle simplement obéi à une pulsion si impérieuse qu'elle en était irrésistible, se laissait-elle aveuglément guider par une espèce de certitude protectrice* – Tashi Dolma ne le savait pas exactement et ne cherchait pas non plus à démêler les fils obscurs qui avaient donné naissance à sa décision. Elle devait partir, elle était partie. » Shigatsé, la terre de ses ancêtres, l'avait vue grandir, insouciant, se sentant protégée par le Tashilhumpo, malgré la présence de l'occupant chinois. Le majestueux monastère commençait à retrouver un nouveau souffle, à renaître de ses ruines. Les moines avaient repris leurs activités quotidiennes.

C'est au pied de ce lieu vénéré, siège traditionnel du panchen lama, deuxième dignitaire du bouddhisme tibétain que, brutalement, le destin de Tashi Dolma allait basculer un jour de juillet 1995. A dix-huit ans, l'adolescente prend conscience du drame dans lequel est plongé son pays, du cauchemar où règne un silence oppressant, de son impuissance, de sa solitude.

La magie du parcours initiatique de la jeune fille auquel invite Claude B. Levenson, s'enrichit de la découverte des lieux saints du Tibet et de sa culture. Roman par sa composition et la limpidité de l'écriture, *La Messagère du Tibet* incite à réfléchir sur la volonté neuve qu'ont les Tibétains de se prendre eux-mêmes en charge.

Marie-Florence Bennes

★ Claude B. Levenson a également publié cette année *Les Symboles du bouddhisme tibétain* (éd. Assouline, 127 p., 299 F.)

## livraisons

### LITTÉRATURE FRANÇAISE

● **L'HOMME QUI PENCHE**, de Thierry Metz

Thierry Metz, auteur notamment du *Journal d'un manœuvre* (Gallimard, 1990), s'est suicidé en avril. Dans ce dernier texte, composé de séquences brèves, il raconte une cure de désintoxication alcoolique qu'il a subi. Pas le moindre pathos, mais un grand calme et la poignante réalité d'une vie qui tente de se ressaisir. « *Dans l'enfermement de ce qui fait un homme, il y a ce qui se rapproche de lui, à petits pas, chaque jour. D'abord une respiration, puis un visage qui l'en fera sortir.* » (Ed. Opales, 26, route de Toulouse, 33800 Bordeaux, 90 p., 85 F.) P. K.

● **VOYAGE AU PAYS D'ENFANCE**, de Jean-Paul Bourre

Le quinquagénaire en promenade dans le bourg de son enfance, avec le souvenir d'un copain, d'un jardin et d'un Eden, cinéma disparu, cela n'est guère original. A moins que la qualité de l'écriture ne donne au sujet une espèce de transfiguration des lieux, de réincarnation des êtres, et que la phrase ne dise avec simplicité ce que chacun peut dire, mais autrement. Pour voir « *son enfance par transparence* », Jean-Paul Bourre évite les pièges du stéréotype, va des sensations aux sentiments sans passer par l'emphase. (Les Belles Lettres, 144 p., 65 F.) P.-R. L.

● **L'AUTRE SINGE**, de Jean-Christophe Duchon-Doris

Adam était un singe. Nous en descendons tous. Même Simon Legendre, « *bon voisin, citoyen respectable, contribuable honnête, cadre d'un cabinet d'assurance* ». Du moins le croyait-il, car son ancêtre n'est pas Adam, mais un autre singe. Dès lors, l'humanité a pour lui un nouveau visage, et il s'interroge. Est-il un homme ? Ce sujet qui aurait ravi Marcel Aymé et Kafka est prétexte à un roman philosophique des plus savoureux. Le réalisme toujours présent avec l'in vraisemblable et un humour entre les lignes balancent le lecteur de l'amusement à l'inquiétude. (Flammarion, 212 p., 98 F.) P.-R. L.

● **LES OREILLES SUR LE DOS**, de Georges Arnaud

Si, grâce à Vanel et Montand, son nom reste indissociable du *Salaire de la peur*, ce « vieux condottiere » de Georges Arnaud n'est pas l'auteur de ce seul succès. Parmi ses personnages, Jackie Cross-de-Jonc n'est pas le moins. N'étant « *pas fait pour la vie médiocre* », les oreilles sur le dos comme le lièvre chassé, il fuit un monde trop policé, trop policier, trop poli (de « polir ») pour être honnête. Qu'importe si la mort est au bout de l'aventure. Autant la trouver au terme d'un chemin choisi malgré ses périls, voire à cause d'eux. Rien de cela n'est dit à la lettre, mais – et c'est le grand art – s'impose par le style, le ton et le sujet très actuels d'un roman dont le héros a sur la vie « *des opinions inavouables* » d'être trop vraies. (Phébus, 185 p., 119 F.) P.-R. L.

● **MAX ET LEONORA**, de Julotte Roche

Pendant trois ans, de 1937 à 1940, deux surréalistes ont vécu à Saint-Martin-d'Ardèche. Lui, le peintre Max Ernst, déjà deux fois marié, séducteur aux cheveux blancs ; elle, Leonora Carrington, jeune femme belle et intense, de vingt-sept ans sa cadette. Leonora peint, écrit en français des histoires que Max préface. Ils aiment le soleil, la rivière et leur maison, que rendent magique les sculptures de Max et les portes peintes de Leonora. L'internement pour lui, la folie pour elle, la rapacité d'un hôtelier qui les dépose, scellent tragiquement cette parenthèse ardéchoise, avant le départ de Max pour les Etats-Unis et de Leonora pour le Mexique. Libraire et voyageuse, Julotte Roche vit dans le village qui abrita l'amour de *Max et Leonora* ; c'est à cette dernière qu'elle adresse ce beau « *d'investigation* », érudit, vibrant, passionné. (Le Temps qu'il fait, 190 p., 120 F.) M. Pn

### LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

● **EMBUSCADE À FORT BRAGG**, de Tom Wolfe

Irv Durtscher est un producteur de télévision qui rêve de devenir « *le Zola de l'Audimat* ». Un sordide fait divers pourrait lui permettre de satisfaire son ambition mégalomane : à Fort Bragg, en Caroline du Nord, dans la plus grande base d'entraînement de rangers au monde, un soldat a été assassiné parce qu'il était homosexuel. Il suffit d'enregistrer à leur insu les aveux des présumés coupables et de diffuser un montage suffisamment étudié pour obtenir un « *show [qui] allait battre les records d'audience de la décennie, peut-être de tous les temps* ». Mais encore faut-il compter avec la présentatrice du reality-show, Mary Cary Brokenborough, une « *bombe blonde* » qui risque de lui voler la vedette... (Traduit de l'anglais – Etats-Unis – par Benjamin Legrand, Laffont, coll. « Pavillons », 145 p., 99 F.) I. P.

● **LE GOBELET D'ARGENT**, d'Antoni Mari

Un beau récit d'enfance et d'adolescence qui se déploie sobrement au rythme des émotions et des secrets du narrateur. La mort et le deuil ponctuent cet apprentissage de la vie décrit par un écrivain catalan, né en 1944 et professeur de théorie de l'art à l'université de Barcelone. (Traduit de l'espagnol par Jacqueline Chambon, éd. Jacqueline Chambon, 136 p., 95 F.) P. K.

● **APRÈS TOUT**, d'Edward St. Aubyn

Patrick Melrose est le héros raffiné de la trilogie d'Edward St. Aubyn, dont *Après tout* est le dernier volume. Jeune homme de la meilleure société, il a la lucidité décapante des êtres intelligents qui n'ont mis aucune limite à leurs plaisirs. Il a néanmoins définitivement rompu avec la drogue et perd de sa cruauté sinon de sa misogynie. Le roman se déroule au cours d'une fête qui regroupe cinq cents invités de la pure et moins pure aristocratie, dont le fleuron est la princesse Margaret. St. Aubyn pratique le beau monde comme d'autres pratiquent les « banlieues » – en voyeur sans risques. Il en décrit les mœurs et l'amoralité avec une ironie et une verve dont on peut imaginer le succès auprès de ceux qu'il stigmatise, ravis d'occuper la scène et de se regarder dans les miroirs que leur tend le romancier. (Traduit de l'anglais par Sophie Brunet, Baland, 188 p., 98 F.) H. Ma.

● **HISTOIRE DES ABDÉRITAINS**, de Christoph Martin Wieland

On l'a surnommé « *le Voltaire allemand* ». Cet esprit pétillant, représentant des Lumières, a beaucoup fait pour ouvrir l'Allemagne, alors morcelée en une infinité de principautés, aux influences étrangères. Premier traducteur de Shakespeare en allemand, c'est aussi lui qui a fondé la première revue littéraire d'importance « *Le Mercure allemand* », où l'on trouve, entre autres, les signatures de Goethe et de Schiller. C'est d'ailleurs dans cette revue que paraît d'abord en feuilleton, entre 1774 et 1781, cette *Histoire des Abdéritains* qui se passe en Grèce, comme tous ses romans (à l'exception du premier), et où l'on retrouve son aversion pour toute forme de démagogie et de nationalisme. Car si Wieland se sent héritier de l'Antiquité grecque, c'est d'abord comme Européen, et non comme Allemand. Dans le contrat de lecture qu'il établit d'emblée avec le lecteur, Wieland invite celui-ci à légitimer l'œuvre par le profit qu'il en tire. L'intention morale soulignée par le sous-titre (*Contribution à l'histoire de la raison humaine*) est pourtant loin d'étouffer la fantaisie déployée par l'auteur. (Traduit de l'allemand par Geneviève Espagne, éd. Imprimerie nationale, 500 p., 160 F.) P. Des.

# Butel, intime

Contes, poèmes, pamphlets... Fragments d'une vie. Et le désarroi face aux illusions perdues

L'AUTRE LIVRE de Michel Butel. Le Passant (2, passage de la Fonderie, 75011 Paris), 323 p., 150 F.

Michel Butel prend son temps. Trois livres en vingt ans : voilà un écrivain qui refuse de se hâter à faire une œuvre. Fondateur de *L'Autre Journal*, il n'a cessé de vouloir remuer le monde de la presse avec notamment l'éphémère *Imprévu* de Bernard-Henri Lévy ou, plus récemment, *L'Azur*, petit journal quotidien de quatre pages, « *romantique, alternatif et d'extrême gauche* ». Cet homme qui, jeune, désirait devenir espion, chef de l'Etat, cinéaste et écrivain, a toujours voulu célébrer la vie, témoigner de ce qu'elle lui avait donné. A sa manière. Son domaine se situe dans un lieu incertain, toujours flottant, l'autre. *L'Autre Amour* (Mercure de France, prix Médicis 1977), *L'Autre Journal*, et maintenant *L'Autre Livre*. C'est un territoire aux contours imprécis, un ailleurs où l'on s'obstine à croire aux chimères les plus folles et les plus dérisoires, aux idéaux et à la vie, l'autre vie. Où l'on explore les interstices entre le réel et son double, la poésie, pour imaginer des histoires vraies, fouiller au plus intime.

Butel n'hésite pas. Il puise en lui le sensible le plus impalpable, pour mieux le distordre et le faire apparaître par éclats. Le conte, la nouvelle, le poème, la lettre, le pamphlet, la stèle et l'essai se rassemblent pour former un journal intime bien singulier, où une petite voix sourde vient crier son désarroi. Cette alchimie de fragments se présente comme un état des lieux, un constat d'échec avec en filigrane un maigre filet d'espoir. Œuvre éparse, *L'Autre Livre* aborde tout ce qui se détache du banal, tout ce qui blesse et interpelle, tout ce qui se désire, pour

composer un requiem des illusions perdues. Le diagnostic d'une vie, la nôtre, évidée de sa substance, est sans appel : « *Le silence, les larmes, l'absence de mouvement sont sans doute plus naturels dans l'état où nous voici.* »

Alors apparaissent les individualités qui se démarquent. Lou Andreas-Salomé : « *Entendez-la pourtant ; elle parle sans cesse, se-reine, apaisée ; elle dit : Il n'y a pas d'énigme puisque la solution n'existe pas.* » John McEnroe : « *Les fureurs du tennisman, comme celles de Cassius Clay, n'étaient dirigées contre personne, elles servaient d'ébrouement – pour fauves égarés dans le sommeil et les rêves. Cela s'appelle penser à autre chose.* » La politique se pose en un acte enragé, investie d'une certaine violence propre à tout véritable engagement. « *L'Etat est une loi, c'est-à-dire une langue. L'ordre donné aux faibles de la parler, d'y avoir recours.* » Parfois, le pamphlet surgit brusquement quand Butel s'énerve, comme sur l'ancien président : « *Je hais l'argent, les histoires salaces, la séduction, le double langage, parler pour ne rien dire, la flatterie, la mauvaïse foi, l'injustice, la droite, l'inégalité, la religion, la prudence. Il adorait.* »

La mélancolie d'une existence amoindrie par rapport à son projet initial ajuste le ton de l'écrivain à sa véritable nature, fragile et désespérée. « *Dès le crépuscule, nous commençons d'effectuer ce mouvement qui nous brise le corps et qui s'appelle passer d'un jour à l'autre, tenir, survivre.* » Bien sûr, ce livre autoédité recèle parfois des naïvetés, et pas mal de vanité. Mais cela participe au projet, ou au rêve, de Butel : témoigner d'une existence, la sienne, dans tous ses excès, ses doutes, sa générosité, sa mégalomanie, son désordre. « *Il ne connaît pas de genre, seulement des maisons ouvertes, des portes battantes, des jardins éternels dans la lumière du soir, des livres.* »

Romarc Gergorin

# Nouvelles et confidences

Du Québec, Robert Lalonde nous adresse des hymnes à l'homme et à la nature

OÙ VONT LES SIZERINS FLAMMÉS EN ÉTÉ ? de Robert Lalonde. Ed. Boréal, 165 p., 95 F.

LE MONDE SUR LE FLANC DE LA TRUITE de Robert Lalonde. Ed. Boréal, 200 p., 98 F.

C'est un sizerin flammé, oiseau qui ne se montre qu'en hiver, que Tit-Ange trouve mort. Elle l'enterre avant de partir avec son père pour la ville. Il doit livrer un article qu'il a intitulé : « *Toutes les effraies ne sont pas nyctalopes.* » Le titre devrait étonner Tit-Ange et « *ça leur ferait de quoi parler* ». Depuis la mort de sa femme, Pierre-Louis n'est pas bavard. L'enfant en souffre : « *Papa, c'est pas de ma faute si elle est plus là !* » Pour délivrer son père, elle se cachera, le laissera croire qu'elle est morte. A leurs retrouvailles, les larmes de Pierre-Louis seront sa délivrance.

Gilles, « *grand métis... à qui on prêtait des légendes effrayantes... vous dévisageait avec de grands yeux fous de court-les-bois* ». Le narrateur se souvient. A quinze ans, il a rencontré Gilles qui venait de voler « *le saint sacrement dans le tabernacle de l'église* » et, de force, lui avait fait avaler une hostie. De cette eucharistie dans un décor et un esprit panthéiste, l'adolescent était « *sorti du monde et du mal, dans une sorte d'état de grâce que ne [lui] avait jamais apporté la vraie communion béni*te ».

L'originalité n'est pas la moindre des qualités de Robert Lalonde. Mais il n'était pas encore allé aussi loin dans l'intensité de ses récits, qu'il s'agisse des rapports d'un assassin et d'une religieuse du couvent où il s'est réfugié, ou du fou partageant les élans d'amour d'un étalon. Une lecture hâtive pour-

## Effets d'hiver

Sous la neige, la torpeur hivernale, Stewart O'Nan met en scène un monde en proie à la désintégration

**DES ANGES DANS LA NEIGE (Snow Angels)**  
de Stewart O'Nan.  
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)  
par Suzanne V. Mayoux,  
L'Olivier, 298 p., 129 F.

Que se passait-il au juste, en 1974? Des guerres, sans doute, des après-guerres moroses, quelques catastrophes plus ou moins naturelles, une crise économique, tous ces événements dont les journaux se font l'écho chaque jour. Mais les soubresauts qui accompagnent l'Histoire à grand bruit sont doublés d'autres, à peu près silencieux et non moins tragiques. Pour être de petite envergure à l'échelle universelle, les faits qu'imagine Stewart O'Nan sont de ceux qui déterminent certaines vies beaucoup plus que n'importe quelle actualité tonitruante. En 1974, dans une localité perdue de Pennsylvanie, deux faits divers pathétiques vont changer la vie d'un adolescent. Et signer la désagrégation d'un monde où les individus courent à toute vitesse vers le néant.

L'endroit se nomme Butler, près de Pittsburgh, dans l'ouest de la Pennsylvanie. Deux destins s'y croisent fortuitement, par un de ces hasards macabres qui trament l'histoire dans l'ombre. Celui d'Arthur Parkinson, adolescent fluet, fils de parents désunis, membre récalcitrant de la fanfare locale, et celui d'Annie Marchand, qui finira assassinée par son mari. Entre elle et lui, pas grand-chose de commun, sinon d'anciens souvenirs. Un jour, cependant, l'adolescent trouve le corps noyé de la fillette d'Annie dans le déversoir d'un étang proche de la ville. A partir de ces deux parcours parallèles, Stewart O'Nan a bâti un premier roman superbe et prenant, remarquable à la fois par son atmosphère et sa construction.

Des anges dans la neige parvient magistralement à faire alterner des histoires parfaitement distinctes et

pourtant parcourues de subtiles connexions. Le récit à la première personne d'Arthur, celui qui se souvient, emploie un passé chargé de présent. Celui qui concerne la vie d'Annie et de son mari Glenn s'élabore dans un présent à la fois immédiat et intemporel, où certaines phrases très dépouillées prennent des allures de simples indications scéniques. La découverte de la petite morte par Arthur est comme l'intersection de deux chemins, là où des traces de pas se superposent. Mais au-delà, les univers des uns et des autres se ressemblent, dans ce bout du monde où tout se déglugue.

Les objets partent en lambeaux, se disloquent, tout comme les vies des héros. Dans la scène particulièrement angoissante au cours de laquelle Annie recherche sa fille, la jeune femme bute sur toutes sortes de choses tordues, rouillées, arrachées. « Un carton à bière tourné en l'air au-dessus d'elle et atterri plus loin. » Désorientés, les personnages fument, se droguent, boivent, versent dans le mysticisme, le cynisme ou la folie pour échapper à un monde clos, enfoui dans la neige. Car le froid, l'hiver glacé, toutes les nuances de la lune sur la glace, la « lumière blafarde » ou « grise », les ciels bas ou chargés de flocons sont abondamment décrits et de manière saisissante.

L'hiver fait tomber une lourde chape sur un décor d'où émergent, privées de sens, des réclames périmées, des enseignes tristes et des musiques étouffées. D'un récit à l'autre, les héros sont accompagnés par leurs voitures, nommées par leurs noms comme autant de personnages. Il y a la « Maverick », la « Nova », la « Charger », la « Fury » et bien d'autres, toujours un peu faussées, cassées. Toujours à bout de souffle et bien incapables d'aller au bout de leur destin de voiture en permettant à leurs propriétaires de se sauver.

Raphaëlle Rérolle

Frances Fyfield travaille à la manière d'une archéologue. A l'instar de Patricia Highsmith, elle fait naître une atmosphère trouble en disposant des fragments d'histoires, matériaux épars, débris de vie...

**OMBRES CHINOISES (Shadow Play)**  
de Frances Fyfield.  
Traduit de l'anglais  
par Alexis Champon,  
Presses de la Cité, 275 p., 110 F.

Bien sûr il y a des flics, un criminel, des meurtres, une enquête. *Ombres chinoises*, comme les précédents romans de Frances Fyfield, s'inscrit incontestablement dans le genre policier. Et le plus efficace qui soit. Un crescendo de suspense parfaitement orchestré. Un écheveau d'énigmes nouées avec un savoir-faire redoutable. Mais *Ombres chinoises* n'est pas simplement un polar de plus. Et Frances Fyfield la énième « reine du crime », héritière de P.D. James ou de Ruth Rendell, auxquelles on l'a évidemment comparée. Simplement parce qu'elle est une femme, une Anglaise, et qu'elle a choisi la littérature policière...

A dire vrai, les livres de Frances Fyfield ne ressemblent à aucun autre. Plus proches du roman psychologique que de l'énigme traditionnelle, ils surprennent d'abord par une construction déroutante, à mille lieues des canons du genre. *Ombres chinoises*, par exemple, met en scène Helen West, une des deux héroïnes favorites de l'auteur, plus sombre et plus tourmentée que l'avocate Sarah Fortune, généreuse et flamboyante. Substitut du procureur, profession que Frances Fyfield continue d'exercer à temps partiel, Helen West est confrontée, au début du livre, à ce qui ne semble d'abord qu'une série de soucis. Le récit n'avance qu'à tout petits pas, loin de tout événement spectaculaire.

Helen West vient de perdre un nouveau procès contre un certain Mr. Logo, un pervers plusieurs fois surpris à suivre les petites filles dans la rue, mais que ni elle ni la police n'ont réussi à coincer définitivement. Est-il d'ailleurs jamais passé à

## Progression par les failles



MIRIAM BERKLEY

Vertiges psychologiques

l'acte? Son supérieur hiérarchique en doute fortement et souhaiterait qu'elle consacre son temps à de plus solides affaires. Ou à la bonne marche de son bureau. Depuis quelque temps, en effet, certaines pièces de dossiers importants disparaissent mystérieusement des locaux ou des ordinateurs du ministère public. Et la conduite de sa secrétaire, la toute jeune Rose Darvey, à la limite de la nymphomanie, commence à faire scandale...

Frances Fyfield passe rapidement d'un personnage à l'autre, sème des bribes d'histoires comme autant de petits cailloux sur le chemin de son récit, multiplie les points de vue, pénètre les consciences. Se dé-

tourne momentanément, puis revient. Explore un comportement. Scrute tel ou tel geste. Revient encore et encore pour creuser chaque fois plus profond. Gratter obstinément jusqu'à dégager tel vestige enseveli. Le roman peu à peu ressemble à un chantier de fouilles, progresse à la verticale, couche après couche. Au risque de déconcerter le lecteur. Un tel fonctionnement n'est pas habituel dans le roman policier. L'intrigue tarde même à se mettre en place, au mépris de toutes les règles traditionnelles du genre... Mais la voilà bientôt qui apparaît, de manière presque subreptice. D'autant plus surprenante. D'autant plus forte et

inquiétante. Les matériaux épars, débris de vie, fragments d'histoires patiemment accumulés, commencent à s'emboîter. Que sont donc devenus la femme et la fille de Logo? Pourquoi ont-elles brusquement quitté le domicile familial? Pour quelles raisons Rose tient-elle à ce point au secret de son adresse?

De cette enquête en profondeur, se dégage une atmosphère trouble et angoissante. A l'instar d'une Patricia Highsmith, Frances Fyfield s'intéresse à ces failles vertigineuses qui peuvent à tout moment faire basculer les êtres les plus ordinaires dans les pires dérèglements. Prisonniers d'eux-mêmes, ses personnages ne sont jamais ce qu'ils paraissent être, et l'action du livre devient pour chacun d'entre eux une sorte de parcours initiatique, une confrontation avec leur préhistoire funeste et les fantômes de leur passé. « Rose déplaça sa main, la croisa avec l'autre. Ses doigts écartés reproduisirent les ailes d'un oiseau gigantesque qui s'envolait vers le soleil; elle fit battre les ailes jusqu'à ce que l'oiseau, mi-sinistre, mi-exotique, bouche complètement la lumière et déclenche en elle une peur irrépressible. »

En phase avec la progression de son récit, Frances Fyfield travaille à la manière d'une archéologue. Méthodique et minutieuse. La plume précise et affûtée, le style limpide et distancé. Sans complaisance. L'émotion surgit alors d'elle-même, car Fyfield va jusqu'au bout de ses histoires, dont les moteurs sont toujours le sexe, le désir et la folie. Sous une apparente froideur, elle force le réel jusqu'à l'incandescence avec une acuité de regard et une crudité d'expression au-delà de toute pudeur. Ses livres prennent alors une force et une violence singulières. Et toute leur dimension, qui place leur auteur parmi les plus originaux et les plus intéressants du moment.

Michel Abescat

## Vivre malgré tout

Jenn Crowell dépeint la douleur d'une femme qui tente de surmonter l'amour défunt

**LE TEMPS D'APPRENDRE À VIVRE (Necessary Madness)**  
de Jenn Crowell.  
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)  
par Marie-Hélène Sabard,  
Robert Laffont, 230 p., 99 F.

Jenn Crowell a écrit ce livre à dix-sept ans, ce qui a inévitablement conduit son éditeur à s'extasier plus sur son jeune âge que sur le roman lui-même. Peu importe si elle avait sept ou soixante-dix-sept ans, c'est un vrai roman, un roman d'amour fou et surtout de la « folie nécessaire » – pour reprendre le titre anglais – pour que l'héroïne surmonte l'immense douleur de cet amour perdu. Cela commence dans un cimetière, « Bill, mon mari, a été enterré neuf ans jour pour jour après la mort de mon père », une jeune femme, Gloria, serre contre elle son fils de huit ans, Curran, le regard fixé sur ces hommes jeunes et bouleversés qui descendent le cercueil en terre. Il faut repartir, continuer à vivre, essayer de sortir de cet engourdissement que suscite le deuil et qui fait que cette jeune femme laisse au petit garçon le soin de prendre en charge le quotidien, préparer le thé ou le café, faire des sandwiches, jouer au petit homme. Il faut surmonter « le désir de se dégonfler. D'abandonner le credo auquel obéissent toutes les mères, celui qui dit sois forte, sois forte à n'importe quel prix. Mets les besoins de ton fils au-dessus des tiens, même si ce sont les tiens qui menacent de te dévorer. Trouve-lui ses moufles, prépare-lui son plat préféré, aide-le à faire ses devoirs, alors que la seule chose que tu voudrais vraiment, ce serait tomber à genoux et hurler ».

Il lui faut aussi surmonter autre chose, son passé de « rebelle » punk et le ressentiment qu'elle éprouve à l'égard de ses parents,

couple raté, son père, toujours épris de son premier amour et la prenant au piège d'un « inceste sentimental », sa mère, ayant abandonné une carrière de violoncelliste parce qu'« elle n'avait » et à qui elle voue toute une tendresse refoulée et déçue que le temps a transformée en amertume. Pour se débarrasser d'eux, elle a quitté les Etats-Unis pour Londres, et c'est là qu'elle a rencontré un jeune peintre, Bill, et refait sa vie. Jusqu'au moment « où les cellules de Bill ont fait un coup d'Etat », où l'on a découvert sur son corps toutes ces marques bleues, la Tanzanie, la Bulgarie; la leucémie.

Bill résiste, il ne veut pas mourir, il peint sa douleur et son angoisse, mais on ne peut rien contre la maladie quand on est seulement armé d'un pinceau. Il y a beaucoup de compassion et de justesse dans cette description de la souffrance, de l'impuissance que ressent la jeune femme à chaque coup dur, de son éloignement de tout ce qui n'est pas son bonheur, son amour. Beaucoup de tendresse, de connivence aussi entre mère et fils. « Est-ce que les morts ont des souvenirs? » demande Curran, qui s'inquiète et se culpabilise lorsque sa mère et lui se promènent avec un ami et qu'il rêve que cet autre homme pourrait être son père, que tout serait comme avant. Ce qu'elle cherche à fuir et à trouver à la fois, elle aussi. Et elle trouvera – en passant par un ragoût raté (« Jesus Marie Leopold Bloom! ») et une rétrospective à la gloire du mari perdu – comme elle trouvera aussi au cours d'une promenade de boutique de mode en boutique de mode la mère tout aussi perdue. C'est un roman de jeune fille, c'est certain, parfois un peu trop simple, mais sans mièvrerie, sans maniérismes, bien construit et attachant.

Martine Silber

## Mille pages et deux mondes

Deux romans prennent pour cible le terrorisme néonazi. Alors que Josef Haslinger étouffe son intrigue par un récit-documentaire, Tom Clancy et Steve Pieczenik jouent avec virtuosité la carte du « thriller »

**LE BAL DE L'OPÉRA (Operaball)**  
de Josef Haslinger.  
Traduit de l'allemand (Autriche)  
par Bernard Kreiss,  
Albin Michel, 443 p., 140 F.

**JEUX DE POUVOIR. OP-CENTER 3. (Games of State)**  
de Tom Clancy et Steve Pieczenik.  
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)  
par Jean Bonnefoy,  
Albin Michel, 575 p., 98 F.

Comme l'enfer, la littérature est pavée de bonnes intentions. Si la formule souligne la faille de réalisations prometteuses, il existe aussi de magnifiques exceptions. Deux gros romans, l'un autrichien, l'autre américain, dénoncent les agissements terroristes de l'extrême droite dans le monde, mais se distinguent radicalement dans les résultats obtenus.

Josef Haslinger, né en 1955, est surtout connu à ce jour pour ses nouvelles. Cofondateur et porte-parole du mouvement anticaricaste autrichien « SOS-Mitmenschen », il est aussi l'auteur de nombreux essais politiques. C'est la première fois qu'il publie un ouvrage de fiction d'envergure; le succès de librairie qu'a connu le livre dans sa version originale, en 1995, semble avoir donné raison à ses ambitions. Le récit débute sur des images d'apocalypse retransmises en direct sur les écrans de télévision du monde entier. L'attentat qui vient d'être perpétré à l'Opéra de Vienne, lors de la célèbre soirée annuelle où sont conviées toutes les stars du show-biz et de la politique, a fait des centaines de victimes. Visionnaire, l'auteur prolonge de façon radicale le credo de la médiatisation qui veut que l'important soit d'être vu. Vu jusque dans la mort. A cette vanité de ce que l'on pourrait appeler les

irresponsables, s'oppose la discrétion des vrais responsables. Mais qui sont-ils? Qui tire les ficelles dans l'ombre? Comment les démasquer?

**POLAR QUI TOURNE COURT**

Fred est mort. Pourquoi lui? Pourquoi à ce moment? Pourquoi, tout court? Obnubilé par la disparition brutale de son fils qui filmait les mondanités viennoises, Kurt Fraser, le narrateur du *Bal de l'Opéra*, mène sa propre enquête et tente, à partir d'enregistrements de quatre personnes (un agent de police, un ingénieur, un industriel et une femme au foyer), de comprendre ce destin qui pourrait bien préfigurer celui de nos démocraties. Cet homme de télévision, correspondant de guerre réputé et qui s'est vu chargé de couvrir le grand événement médiatique, se lance seul dans la recherche de la vérité. Mais les promesses du thriller autrichien tournent vite court, et celui qui se réjouit d'avoir dans les mains un bon polar en reste pour ses frais. L'idée de recourir à des enregistrements de témoins pour essayer d'élucider l'affaire est bonne et permet de varier les perspectives, mais force est de constater que l'éclairage reste faible; les pages défilent, ne provoquant souvent d'autre réaction qu'un : à quoi bon tout ça? L'agent de police raconte sa haine de tous ceux qui troublent l'ordre, des délinquants jusqu'aux étrangers en passant par les manifestants de tout bord. Si cette attitude, relayée par de fébriles et mesquins fantasmes de pouvoir, est bien symptomatique d'une idéologie et d'une dérive individuelle vers l'Etat policier, elle n'explique presque rien de l'affaire elle-même. Quant aux déclarations de l'industriel et de la femme, qui n'étaient pas là au moment des faits, elles sont autant de digressions, qui finissent par laisser la bonne volonté du lec-

teur, pourtant séduit par les premières pages. Reste celui qu'on appelle « l'ingénieur », l'un des terroristes survivants dont Fraser a retrouvé la trace. Si son récit nous introduit dans la vie clandestine d'un groupuscule mixant allègrement politique et religion, nostalgie et visions confuses du futur, il se déroule comme un documentaire bien plat, en dépit de quelques scènes de cruauté rapportées. En fait, tout reste anecdotique et hétérogène.

**ACTIONS EN TOUT SENS**

Tirez la passerelle et accrochez-vous au bastingage. C'est le vent du large qui vient vous cingler le visage, quand on embarque dans le livre de Clancy et Pieczenik. La maîtrise des lois du thriller est affirmée d'emblée avec virtuosité et reconduite à chaque page; et si l'on a parfois le temps de reprendre sa respiration et de se dire que les choses vont un peu loin – notamment avec les exploits d'un James Bond en fauteuil roulant –, on en redemande pourtant, car il y a ce qu'il faut d'ironie dans l'in vraisemblance pour qu'on croie que tout cela est juste et vrai. On navigue sur Internet, via toute une armada de satellites sophistiqués, mais on garde bien les pieds sur terre chaque fois qu'il s'agit de faire rebondir la suspense et les scènes d'action, qui sont d'une pâleur anémique chez Haslinger.

Certes, on ne peut critiquer un livre en le comparant à un autre, même si les sujets sont similaires. Alors, qu'est-ce qui fait que le roman de Haslinger laisse cette impression de livre raté, malgré sa composition bien balisée, l'évident souci de vérité, le poids du facteur émotionnel engendré par une relation dense et conflictuelle entre un père et son fils? C'est justement l'abondance de détails extérieurs au récit: elle bride toute envolée de l'imagina-

tion, dilue la réflexion et génère l'ennui. Indéniablement, Haslinger a dû se documenter avec beaucoup de sérieux sur les différents mondes qu'il a choisi de décrire: celui de la télévision, des ouvriers, des hôpitaux, de la police, etc. Tout est vrai, mais seulement comme dans un honnête reportage – une succession de reportages.

La profusion de détails, même criants de vérité, ne fait pas un roman, surtout quand rien ne les relie, ce qui donne au livre l'apparence d'un énorme recueil de digressions par rapport au projet annoncé. Le lecteur se sent floué au fur et à mesure qu'il se rend compte que les personnages ne prendront jamais vraiment corps et resteront des tranches de vie. Quant à la critique amorcée contre le rôle des médias – on nous laisse entendre que la télévision était au courant de l'attentat qui se préparait et voulait faire un scoop – elle ne sauve pas la mise, tant elle reste superficielle et floue.

Tout le contraire chez Clancy et Pieczenik, qui nous entraînent d'un côté à l'autre de l'océan, dans le dédale des pouvoirs parallèles, des pressions politiques et des manipulations collectives ou individuelles, sans oublier l'ombre des forêts et les laboratoires de haute technologie.

La complexité des chaînes de responsabilités, le jeu des réflexes nationalistes et chauvins, tout se tient, sans manichéisme, et qu'importe si l'on a parfois l'impression de se faire mener en bateau. La traversée est riche en rebondissements, et il y a même quelques fantômes à bord. *Jeux de pouvoir* nous laisse songeurs et abasourdis par ce qu'il nous dévoile et par la façon dont il le fait; *Le Bal de l'Opéra* produit le même effet, pour des raisons diamétralement opposées.

Pierre Deshusses

# Le souverain poncif

**DU FER DANS LES ÉPINARDS**  
sous la direction  
de Jean-François Bouvet.  
Seuil, 156 p., 89 F.

**D**rôle, instructif, iconoclaste. Le livre que Jean-François Bouvet publie, avec la collaboration de collègues scientifiques, a pour but d'épingler un certain nombre de « vérités » qui se transmettent de génération en génération. Ces « souverains poncifs » ont la vie si dure que même des réfutations savantes n'ont jamais pu entamer les croyances populaires. Ainsi, l'idée que les épinards contiennent beaucoup de fer. Pauvre Popeye ! On aurait eu beau lui dire que cette affirmation était due à une erreur de frappe pour le placement d'une virgule dans un rapport d'un célèbre laboratoire anglais, il aurait boxé furieusement le contradicteur.

Nos auteurs s'amuse à faire tomber ainsi les conseils sur la façon de dormir la tête au nord ou sans plante verte dans la chambre, sur la mise d'une petite cuiller dans la bouteille de champagne entamée, sur le cholestérol qui fait surtout le beurre... des industriels et des médecins, sur la prise de vitamines ou de produits allégés, etc. Près de cinquante idées reçues sont ainsi retournées sur le grill. Au-delà du sel de ce catalogue, nos auteurs font réfléchir sur un champ plus large. La science est faite, elle aussi, d'« idées reçues ». Appellons-les « paradigmes dominants, c'est la même chose et ça fait plus noble... Ces idées consensuelles inspirent et encadrent la très grande majorité des travaux de recherche ». Les découvertes que l'on n'attendait pas sont peut-être les meilleures. Mais quel travail pour les faire admettre des confrères chercheurs ! La remise en cause d'une théorie est une entreprise à haut risque.

P. D.

# Les juifs de la grande Roumanie

Carol Iancu retrace l'histoire d'une communauté hétérogène face à son destin prévisible

**LES JUIFS DE ROUMANIE**

(1919-1938)

de Carol Iancu.

Ed. Peeters, Paris-Louvain, coll.

de « La Revue des études juives », 430 p., illustrées, 350 F.

**S**ur les ruines des empires défunts, après la Grande Guerre, d'autres pays surgissent ou bien grandissent. Parmi ces derniers, la petite Roumanie, coincée entre les Carpates et le Danube, étend ses frontières vers l'ouest et le nord, au-delà des montagnes, et récupère, à l'est, des terres annexées autrefois par la Russie. Avec la Bukovine et la Transylvanie, ancienne province austro-hongroise, et la Moldavie orientale, l'ancien royaume, connu aussi sous le nom de *Regat*, fait plus que doubler son territoire et le nombre de ses habitants : ils sont dix-sept millions en 1920 ; mais si les aspirations des Roumains, vivre ensemble au sein d'un seul Etat souverain, se concrétisent, cette Roumanie héritière de nombreuses minorités, près d'un tiers de la population totale.

Deux cent quarante mille juifs, dont la majorité ne jouissaient pas des droits civiques, vivaient dans l'ancien Royaume. Ils seront plus de sept cent cinquante mille après la Grande Guerre. La Conférence de paix de Paris consacrait, en 1919, les nouvelles frontières du pays à condition que son gouvernement reconnaisse la citoyenneté à tous ses habitants. Ainsi, les juifs, concentrés surtout à Bucarest et en Valachie (ashkénazes pour la plupart, sauf une minorité de sépharades), bénéficièrent enfin de leurs droits civiques et politiques. Dans cette nouvelle Europe, ils en furent les derniers à en bénéficier.

L'étude claire et circonstanciée de Carol Iancu, professeur d'histoire à l'université Paul-Valéry de Montpellier, révèle les détourne-

ments de ces décisions et démontre que l'effondrement du pays en 1940 ainsi que la fin de ce judaïsme pluriel étaient prévisibles. Ainsi, en 1934, à la faveur de la victoire de Hitler en Allemagne, et anticipant d'une année les lois raciales de Nuremberg, « la loi pour l'emploi du personnel roumain dans les entreprises » stipule qu'au moins 80 % des employés et 50 % parmi les membres du conseil d'administration doivent être « ethniquement roumains ». Quatre ans plus tard, le gouvernement éphémère du tandem Goga-Cuza promulgue une avalanche de décrets antisémites, dont celui qui ôtera la citoyenneté à plus de deux cent mille juifs de la grande Roumanie. Cette évolution est accompagnée, à partir de 1922, par les émeutes récurrentes des étudiants antisémites qui réclament le *numerus clausus* et par la montée de l'extrême droite avec les Gardes de fer. Les tentatives des gouvernements de la droite modérée pour les endiguer ainsi que l'opposition des personnalités démocrates demeurent sans résultat. Après 1933, les autorités adoptent peu à peu les revendications des extrémistes ; ils finissent par prendre le pouvoir en septembre 1940, lorsque la grande Roumanie est dépecée à la suite du pacte germano-soviétique, qui consacre le partage de l'Europe orientale et centrale.

## UN FRONT DIVISÉ

Face aux dérives du régime parlementaire roumain, la réaction des juifs ne fut pas unitaire. Carol Iancu la saisit dans sa double dynamique, tendance assimilatrice et affirmation identitaire. Exclue de la vie publique, les juifs se sont pourtant affirmés comme facteurs de modernisation économique au sein d'un pays autrefois essentiellement rural, et aussi à l'avant-garde des arts et des

lettres. En effet, si les écrivains Benjamin Fondane, Ilarie Voronca, Tristan Tzara, N. Blecher (le Kafka roumain) ou bien les peintres Victor Brauner, Jacques Hérold et Marcel Iancu sont connus en France et ailleurs, de très nombreux autres créateurs, linguistes, dramaturges, poètes, critiques et romanciers furent de véritables fermentations de la vie culturelle pendant les « vingt glorieuses » de la grande Roumanie. Parmi eux, le romancier et auteur dramatique Mihail Sebastian. Son journal (1935-1944) dévoile la solitude pathétique de l'intellectuel juif au sein d'une société qui le rejette. Ses mémoires posthumes, d'une étonnante actualité, font déjà en Roumanie l'objet d'une violente polémique.

Les deux décennies de l'entre-deux-guerres n'ont pourtant pas vu se forger une identité juivo-roumaine structurée : les populations de Bessarabie et de Bukovine, rattachées à l'URSS en juin 1940, seront exterminées pendant la guerre par les armées roumaines et allemandes, les juifs magyrophones restés au nord de la Transylvanie, annexée par la Hongrie en septembre 1940, périront presque tous à Auschwitz, alors que la majorité de ceux de l'ancien royaume, marginalisés, spoliés, resteront par miracle en vie et plus tard quitteront le pays.

Depuis bientôt un quart de siècle, Carol Iancu sait éviter aussi bien les pièges du plaidoyer que l'approche hagiographique. Le recours au témoignage impersonnel des archives a, en effet, toujours guidé sa démarche. Comment séparer la passion de l'homme acharné à ressusciter la mémoire collective - dans le cas de Carol Iancu, la sienne - de la rigueur froide du chercheur pour qui, en dehors des faits, il n'y a pas de salut ? Cet ouvrage prouve que l'historien a gagné son pari !

Edgar Reichmann

# Prométhée en disgrâce

Pour Michel Lacroix, le culte de la nouveauté va céder devant « l'éthique de la sauvegarde »

**LE PRINCIPE DE NOÉ**  
de Michel Lacroix.  
Flammarion, 158 p., 95 F.

**U**n nouveau contempteur du « toujours plus » est né. Michel Lacroix a le courage de lancer son message à l'heure où les incantations sur la croissance forte sont assourdissantes. L'auteur ne tourne pas le dos au développement mais il voit, comme d'autres, que n'importe quelle fuite en avant ne correspond plus aux aspirations de nos concitoyens. Si l'économie est moins brillante en Europe, n'est-ce pas parce que notre riche et vieux continent est le premier à avoir compris que le mythe de Prométhée ne fonctionne plus ? Il est remplacé par ce que Michel Lacroix appelle « le principe de Noé ».

Après le Déluge, le patriarcalisme avait pratiqué « l'éthique de la sauvegarde ». C'est elle qui fournira, selon l'auteur, l'énergie morale de la société de demain. Des signes de plus en plus clairs apparaissent. Contre le culte de la nouveauté, de la modernisation à outrance, il faut protéger nos « outils de civilisation ». Cela se traduit aussi bien par la défense du patrimoine, celle de la nature, des institutions éprouvées (dans les deux sens du mot) comme la Sécurité sociale, ou par l'épanouissement de soi. On veut réaliser ce qu'Adorno et Horkheimer dans la *Dialectique de la raison* appelaient « les espoirs du passé ». L'aspiration au changement n'est pas morte. Mais il convient que l'on ne bouscule pas une culture, une histoire ou... la planète.

Michel Lacroix repousse le « conservatisme réactionnaire ». Son éthique, « pas plus qu'elle n'est l'ennemi de la technique (...), n'est l'ennemi des Lumières et de la raison ». C'est même pour défendre les promesses de la modernité, entrevue alors et menacée,

l'idéal républicain et les principes de justice sociale qu'il part en croisade. Car l'homme n'est pas seulement destructeur ou négligent, il a confondu l'idée de progrès avec la religion du nouveau, vouée au reste à l'obsolescence. L'homme doit protéger la cité, renoncer à des desseins fulgurants et procéder à ce que Karl Popper appelait un « *raccommodage fragmentaire* ». Il convient donc de se méfier de l'accélération de l'histoire, dont on avait plein la bouche, et chercher au contraire à la ralentir.

Michel Lacroix n'est certes pas le premier à demander que l'on appuie sur la pédale du frein. Il aurait pu citer le Club de Rome (*Les Limites de la croissance*) et surtout le philosophe économiste Stuart Mill, qui, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, pensait que, par suite de l'éducation des besoins, la société pourrait parvenir à ce qu'il appelait « l'état stationnaire », où « les hommes n'emploient pas leur vie à courir après les dollars mais cultivent les arts ». Notre auteur ne va évidemment pas jusque-là, mais on pourrait lui reprocher tout de même de n'être pas de saison à l'heure « des armées de sans-travail » et d'exclus. En fait, il a beau jeu de répondre que c'est précisément parce qu'on ne s'occupe pas assez des besoins fondamentaux actuellement non solvables que la demande est si molle. Un gisement d'activités très riche qui, après un coup d'envoi, pourrait être ensuite normalement financé. Comme Jeremy Rifkin, il pense que ce que l'on appelle le « troisième secteur », celui des associations, des circuits de proximité est un vivier d'initiatives et d'emplois. Soyons modestes, demande Michel Lacroix. Il ne s'agit plus de se rendre maître du monde mais de redonner à chacun sa dignité et son goût de vivre dans une société apaisée.

Pierre Drouin

# Comment finir une guerre de religion

En étudiant les édits pacificateurs qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, tentent de mettre fin aux déchirements religieux,

Olivier Christin montre comment la raison politique s'affranchit peu à peu de la foi

**LA PAIX DE RELIGION**  
**L'Autonomisation de la Raison politique au XVI<sup>e</sup> siècle**  
d'Olivier Christin.  
Seuil, « Liber », 336 p., 135 F.

**LA LIGUE**  
de Jean-Marie Constant.  
Fayard, 528 p., 160 F.

**S**ans attendre la commémoration exacte de l'édit de Nantes (13 avril 1598), le débat sur l'enjeu des guerres de religion semble déjà relancé. Parions que bon nombre d'intervenants gagneraient à s'interroger d'abord sur la nature même du document, cette énigme « paix de religion » dont l'Occident déchiré s'efforce d'imposer la légitimité. Grâce à l'excellent ouvrage d'Olivier Christin, dont on n'a pas oublié le travail sur l'iconoclasme protestant ni la brillante synthèse sur les origines de la Réforme (1), la réflexion est d'ores et déjà très avancée.

Nés d'une crise religieuse toujours approfondie, les désordres politiques qui menacent l'unité de l'Occident ruinent les projets universalistes comme les utopies irénistes du XVI<sup>e</sup> siècle. Brouillant les repères (guerre civile ou étrangère, croisade contre l'hérétique ou le tyranique), le conflit religieux innove en dépassant le modèle médiéval d'une guerre de contrainte pour illustrer un projet d'extermination de l'Autre. Pour moderne qu'il paraisse, ce constat n'a rien d'excessif : Christin rappelle qu'entre 1560 et 1580 on estime à 270 pour 100 000 Français les victimes de ces affrontements fratricides. Pis encore, aux yeux des analystes contemporains, cette guerre ne produit ni richesse ni prestige et fait même le jeu de l'impérialisme, voire de l'athéisme déclaré, tant les références traditionnelles sont disqualifiées. En clair, ces conflits sans gloire doivent cesser. Or l'Etat seul peut assumer

cette délicate mission. Relues dans l'optique généreuse d'une inéluctable conquête des droits de l'Homme par l'école de Jules Ferry, les premières paix de religion établiraient notre moderne liberté de conscience, voire marqueraient l'apparition de cette tolérance dont se réclament les démocraties actuelles. En fait, ni la seconde paix de Kappel (1531), qui consacre la division religieuse des cantons suisses, ni la paix d'Augsbourg (1555), qui officialise les clivages confessionnels du Saint Empire, ni la paix d'Amboise (1563), qui prétend mettre un terme aux affrontements religieux en France, ne peuvent être interprétées de façon si radicale, la liberté de conscience, seule envisagée, étant strictement réservée aux seigneurs qui en fixent l'usage sur leurs terres.

## UNE THÉORIE ORIGINALE

à dire que ces accords ne furent en fait que des pis-aller, des paix « faute de mieux » ? Il est vrai que la coexistence fut finalement intégrée en quelques décennies. Non sans mal : la religion est alors un lien social et un ciment politique, ce qui rend théoriquement tout compromis inadmissible. Mais les difficultés pratiques à faire triompher une cause, comme les contradictions de la politique monarchique, pèsent davantage que les principes, et peu à peu se développe une théorie originale et efficace de la paix, les textes de pacification permettant d'élaborer et d'étayer une stratégie moins vaine que l'incessant recours aux armes.

Pour mesurer le succès de cette option singulière, Olivier Christin traque les indices de la paix sociale qui permettent d'évaluer l'impact réel de ces règlements. Mariages mixtes, parenté spirituelle admise malgré la différence de confession, autant d'indicateurs moins visibles que les réticences qui débouchent sur de nouvelles violences, mais dans les deux cas de figure, c'est la ville qui est le théâtre et l'enjeu de

la nouvelle donne puisque c'est là que s'improvise l'apprentissage de la biconfessionnalité. Les stratégies d'accès aux charges publiques attestent les progrès de l'impartialité qui passe par l'instauration d'une parité inédite : le conseil de ville se fait protecteur de ses administrés sans distinction, arbitre d'une coexistence nécessaire pour garantir l'ordre public, vraie priorité pour la fortune tant morale qu'économique de la cité.

La ville est aussi le monde du droit, et la volonté royale de diffuser un message d'apaisement est, pour les juristes, au cœur d'une réflexion qui transfère sur leur terrain un débat a priori religieux, une chance inespérée de promotion. Car le choix confessionnel est un enjeu du quotidien : peut-on vivre ensemble sans s'accorder sur les rythmes de la vie collective : fêtes, foires et marchés dépendant étroitement d'un calendrier chrétien, bientôt symboliquement mis au cœur du débat par la réforme de Grégoire XIII (1582) que les Etats décident - ou non - d'adopter, en fonction d'options plus politiques que scientifiques ? La ville répond, sans modèle ni règle générale, à sa façon, même si les pactes d'amitié, mesures qui se veulent préventives, se rapprochent des serments d'amnésie qui concluaient les conflits antiques, mais il s'agit ici de fonder un nouveau contrat, comparable à la *conjuratio* qui dégagea jadis la commune de l'orbe féodal. Alors que le politique devient ainsi autonome, un arsenal laïc s'impose, que le vocabulaire atteste : les notions de majorité (qui exclut le minoritaire), d'unanimité (qui transcende les clivages), de parité (qui assure le respect d'opinions divergentes), alimentent le discours nouveau.

Le souverain reste sommé de garantir la concorde nationale et l'impartialité de l'Etat, ce que les allégories répètent trop pour qu'on n'ait pas de doutes sur la ré-

ception du message. Le rêve de Schwendi ou de Michel de l'Hospital d'un Etat neutre, qui permette d'imposer une loi générale dont le roi soit le garant, l'arbitre suprême, Hercule étouffant l'hydre des discordes, a pourtant bien du mal à se réaliser.

L'aventure de la Ligue, remarquablement remise en perspective par Jean-Marie Constant (2) est, de ce point de vue, exemplaire. A ne lire la crise des années 1584-1594 - qui s'ouvre lorsque l'héritier du royaume très-chrétien devient le huguenot Henri de Navarre pour ne s'achever qu'avec sa conversion au catholicisme - que comme une révolution religieuse, on perd de vue sa dimension politique particulière. En marge de la classique révolte nobiliaire, le soulèvement des notables parisiens est un trait de civilisation urbaine qui dit le refus de la remise en cause des libertés acquises. La ville comme base de l'organisation civique, espace de résistance à l'hégémonie centralisatrice ; le rêve encore vivace d'une unité religieuse perdue ; un « insatiable désir de protection » : trois facettes d'une contestation difficile à éteindre.

En réussissant le parcours initiatique qui le porte au pouvoir, Henri IV parvient à réconcilier ces aspirations, comme si le temps des discordes se refermait. Et la paix de religion donnée à Nantes, mieux qu'un pis-aller, a pu devenir le symbole d'une refondation de l'alliance entre le souverain et tous ses sujets, rêve replâtré de l'universalité humaniste.

Philippe-Jean Catinchi

(1) Respectivement *Une révolution symbolique* (Minuit, 1991) et *Les Réformes* (Gallimard « Découvertes », 1995).

(2) Un intelligent regard sur « La culture politique d'Henri de Guise vue à travers son comportement » paraît dans les Actes d'un colloque de 1994, *Le Mécénat et l'influence des Guises* (éd. Champion, 760 p., 590 F).

## CONCOURS D'ÉCRITURE DE L'ÉTÉ

### « A vos plaisirs »

Il vous a surpris au hasard d'une rencontre. Une voix, un texte, une odeur. Que vous soyez sainte ou libertin, amoureux du sacré ou du salé, il a bouleversé votre vie. On pourrait l'appeler le Plaisir. Avec vos mots il retrouve corps pour ce cinquième "Concours d'écriture de l'été".

#### Membres du Jury

Philippe-Jean Catinchi (Le Monde), Roger Dadoun (France Culture), Jean-Jacques Pauvert, Marie-Christine Bertrand-Daunis (24 Heures du Livre).

#### Les Prix

1<sup>er</sup> Prix : Coffret Le Robert en 2 volumes du "Dictionnaire historique de la langue française" d'Alain Rey.  
2<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> Prix :  
Le nouveau Plantu (Le Monde Editions), "Le cousin de la marquise. De Villon à Voltaire" de François Bott (Le Monde Editions), disques laser, cassettes (France Culture).

#### Extrait du règlement

Art 1 : Le concours est destiné à récompenser une lettre inédite de langue française sur le thème "A vos plaisirs".

Règlement disponible auprès de :  
Concours d'écriture de l'été "24 heures du livre"  
100 Grande Rue 72000 LE MANS  
TÉL : 02 43 24 09 68 / FAX : 02 43 24 02 66

Clôture du concours le 31 août 1997

Proclamation des résultats pendant la manifestation des  
**"24 HEURES DU LIVRE DU MANS"**  
les 11 et 12 octobre 1997



Une tente est dressée dans les jardins de l'Institut français de Tanger. Un élégant monsieur écoute les compliments qu'un à un les invités lui adressent, s'approchant respectueusement de son fauteuil. Il les accepte avec une politesse distraite. Il vient de la librairie « Les Colonnes », où la gérante, Touria Tamsamani, a eu la force de persuasion de l'attirer. Les globe-trotters chanceux ont ainsi approché un mythe de la ville, celui-là même qui parfois les a amenés, ici, à la pointe septentrionale de l'Afrique. Les chasseurs de son savent que Paul Bowles aime encore découvrir la musique captée dans les villages. Un jeune admirateur que la timidité fige a dans une main la dernière réédition française d'*Un thé au Sahara* (1) et dans l'autre une cassette qu'il tend à l'écrivain-compositeur.

Pourquoi Paul Bowles, depuis longtemps rétif aux mondanités, a-t-il accepté cette sortie, cet hommage qu'une librairie, qui vend parfois plus de dix titres de l'écrivain en une seule journée, dans toutes les langues, et Jean-François Schaal, fraîchement nommé à la tête de l'Institut français, ont voulu lui rendre ? Non par vanité. Ni même pour sortir de son isolement. Pour vérifier, sans grande conviction, que le monde existe encore peut-être.

On aperçoit dans la petite foule du jardin le compositeur américain Phillip Ramey, la photographe Jerez de la Frontera, que les lecteurs du journal de l'écrivain savent être ses proches (2). Sa traductrice Claude Thomas, installée tous les étés dans la ville, veille à ce que les photographes ne l'assaillent pas trop. Mais le moment est unique, chacun le sait. Paul Bowles est heureux d'être enfin traduit en arabe. Juste retour. Lui qui a traduit de cette langue une quinzaine d'ouvrages (3) voit paraître neuf nouvelles situées au Maroc, choisies par Abdelaziz Jadir pour les éditions du Fennec et réunies sous le titre *Un ami du monde*. C'est peut-être ce bonheur qui l'a fait sortir de sa tanière. Car c'est dans une tanière qu'il vit.

Il reçoit d'ordinaire ses visiteurs allongé sur un matelas posé directement sur le sol. Protégé par son chauffeur Abdelouahed, il accueille exceptionnellement les nouveaux venus, auraient-ils traversé le monde pour l'atteindre. L'adresse, qu'elle soit rue des Amoureux ou rue Jean-Jacques Rousseau, car rien n'est jamais très bien défini ici, lui convient parfaitement. L'immeuble est plutôt délabré, dans un quartier légèrement excentré, sur une colline. C'est l'hermitage d'un « captif amoureux » : l'expression de Jean Genet lui est tout aussi bien adaptée. Entouré de fioles, de disques, de livres, de lettres, il parle aux quelques fidèles qui l'assurent de leur amitié dès que la nuit tombe. Ce soir, après avoir gagné son refuge avec nous, dans la 4L que conduit Abdelouahed, avec qui il ne parle qu'espagnol, il nous reçoit, s'exprimant alors dans un français parfait, châtié. Sa vie, qu'il a racontée tardivement dans une autobiographie plus factuelle que sentimentale (4), paraît parfois trop riche pour être résumée. C'est pourtant avec naturel, précision, détachement qu'il y revient, lui qui écrit : « *Ma non-existence était la condition sine qua non de la validité de l'univers que j'inventais.* »

(1) Gallimard, coll. « L'imaginaire », n° 62.

(2) *Two Years Beside the Strait*, *Tangier Journal*, 1987-1989, Peter Owen. *Journal tangerois*, Plon.

(3) Essentiellement les œuvres de Mohamed Mrabet, *Le Citron*, *La Voix*, *Le Grand Miroir*, *Le Café de la plage*, *M'Hashish... L'Amour pour quelques cheveux* vient d'être repris chez Didier Devillez, en Belgique. Paul Bowles a également traduit Mohamed Choukri et, du français, Isabelle Eberhardt, Jean-Paul Sartre, Jean Giraudoux.

(4) *Mémoires d'un nomade* (Editions du Seuil, coll. « Points », n° 659).



GÉRARD RONDEAU

# Le captif de Tanger

« Le choix a-t-il été difficile entre la musique et la littérature ?

– Non. A quatre ans, j'écrivais déjà. J'avais l'habitude d'écrire des contes, enfants, évidemment. J'ai continué pendant mon enfance à écrire, tout en commençant à étudier la musique. Je ne voyais aucune difficulté, parce qu'il ne s'agissait pas de choisir. J'ai poursuivi mes études musicales pendant mon adolescence, mais sans avoir l'intention de devenir compositeur. Ni écrivain, du reste. Ni rien. A seize ans, j'ai écrit des poèmes inspirés par le mouvement surréaliste. J'habitais New York, mais j'avais une grande envie d'aller à Paris : de connaître le centre du monde. J'étais alors étudiant et j'ai envoyé des poèmes à la revue *transition*, qui était en anglais, mais paraissait à Paris. Quand ils ont accepté mes poèmes, cela a augmenté davantage encore mon désir de me rendre à Paris. Je n'avais même pas achevé ma première année d'université, quand je me suis échappé, sans avertir ma famille ni personne. Je suis allé à Paris. J'imaginai qu'il serait facile de devenir un « poète à Paris ». C'était ridicule, parce que je n'ai rencontré personne. J'étais trop... quel est le mot ?

– Timide.

– Oui, c'est ça, timide. Je suis allé jusqu'au bureau de cette revue, *Transition*. Mais je suis resté à la porte, sans oser frapper. Je suis rentré à New York et j'ai repris mes cours. Deux ans plus tard, j'ai répondu avec Gertrude Stein, qui vivait à Paris. Je suis donc retourné à Paris, chez elle. Dès le lendemain de mon arrivée, elle a invité un de ses amis, Bernard Fay. Chez lui, j'ai rencontré toutes sortes d'artistes et musiciens. J'avais plus ou moins décidé de devenir écrivain.

– Vous aviez l'impression d'abandonner la musique ?

– Je n'abandonnais rien : je n'avais rien composé d'intéressant. Gertrude Stein m'a interrogé sur mes intentions. Je pensais aller à Villefranche. Elle m'en a découragé. Où alors ? A Tanger, m'a-t-elle dit. Je ne savais même pas où se trouvait Tanger. J'étais accompagné par Aaron Copland, et nous

sommes allés ensemble à Marseille. Nous avons acheté des billets de la ligne Paquet. Deux ou trois heures après avoir quitté la baie, le capitaine nous a annoncé que le bateau avait une autre destination : Ceuta. Une fois arrivés, nous avons pris un tout petit train pour Tétouan. Et de là, nous sommes allés en autocar à Tanger. J'étais encore un compositeur quand j'ai découvert Tanger. J'ai composé une sonate pour hautbois et clarinette, qu'on vient d'enregistrer, l'an dernier. Autrement dit, bien des années après qu'elle a été écrite. Dieu l'a acceptée, du moins... J'ai été très amoureux du Maroc.

– Avez-vous cru que vous trouviez ici, à Tanger, le centre du monde ?

– Tanger, le centre du monde ?

*Propos recueillis par René de Ceccatty*

Pas du tout ! Je l'avais cherché à Paris, c'est tout. Mais j'ai su que je ne pourrais pas vivre à Paris. Tandis qu'ici... à la campagne... je pouvais vivre. Et j'ai vécu très heureux. Sans cesser de voyager. Au mois de décembre 1931, on a joué ma sonate à Londres. Je me considérais comme un compositeur. Je prenais cela vraiment au sérieux.

– Le Maroc a-t-il influencé votre musique ?

– Non. Le Maroc a peut-être influencé mes décisions, mais pas la musique directement. J'ai de toute façon toujours évité le kitsch que pouvait susciter ce genre d'influence musicale. J'étais très enthousiaste. L'enthousiasme favorise toujours la création. A cette époque toutefois, il n'était plus question pour moi d'écrire autre chose que de la musique. Quand je suis revenu à New York, j'ai gagné ma vie en composant de la musique de scène pour Broadway. Mais j'en ai eu vite assez de New York, du théâtre.

– C'était le système de Broadway qui vous ennuyait ou le théâtre lui-même ?

– C'était surtout la vie qu'il fallait mener à New York si l'on voulait écrire de la musique pour le théâtre. On ne dort jamais, alors

qu'on croit qu'on a terminé sa soirée. J'ai décidé de revenir en Europe. Mais avant, j'ai vécu, avec Jane que je venais d'épouser, au Mexique. La musique mexicaine, elle, m'a influencé profondément. Ce n'est qu'en 1947 que j'ai décidé de vivre à Tanger. J'ai d'abord acheté une petite maison dans la médina. J'ai alors commencé à écrire. A écrire des paroles. Tout en continuant à composer. Mais je ne choisisais pas. Je faisais les deux. Mon premier livre, *Un thé au Sahara*, a obtenu un grand succès aux Etats-Unis. C'est le seul.

– Parce que vous présentiez un monde inconnu ?

– Non, le public américain ne s'intéressait pas beaucoup au monde musulman. Ce qui passionne les lecteurs américains, ce

seulement un traducteur. Mrabet n'est jamais devenu écrivain. Il est encore analphabète. C'est ce que je trouvais le plus intéressant. Il n'avait pas de point de référence. Nous, nous comparons, nous mesurons, nous évaluons. Lui, il allait directement au fond de la métaphore, de l'histoire, de l'imaginaire.

– Aviez-vous l'impression d'atteindre avec lui quelque chose de plus authentique, de plus réel ?

– Cela n'a rien à voir avec la culture occidentale. Je sais que beaucoup de critiques insistent pour m'attribuer les livres de Mrabet. C'est complètement faux. Si j'avais fait la moindre retouche, cela en aurait diminué la valeur. Ce que ses livres ont d'intéressant est ce qu'ils n'ont pas en commun avec notre culture. De même, pour celui qui se fait appeler Charhadi et qui est l'auteur du meilleur livre que j'aie traduit, *Une vie pleine de trous* (1).

– Pourriez-vous parler de votre collaboration avec Visconti ?

– Ce n'était pas très profond. Je suis allé à Rome pour écrire les dialogues du film qu'il avait décidé de tirer de *Senso*. J'allais tous les jours chez Visconti. Mais il trouvait les scènes d'amour trop froides. Il m'a demandé : « Est-ce que vous pourriez les chauffer un peu ? » Je lui ai dit : « Non, je ne peux pas écrire ce que je ne sens pas. » Visconti a alors proposé à Tennessee Williams d'intervenir. Tennessee Williams savait ce qui plairait à Visconti. Tennessee était très professionnel. C'était un grand ami. J'ai écrit la musique de quatre de ses pièces. Mais il s'est décomposé peu à peu. Il a eu trop de succès. En Amérique, cela veut dire argent. Il croyait qu'en le gaspillant, il serait heureux. Ça n'a pas marché comme ça, évidemment. Il est mort malheureux.

– En vous éloignant des Etats-Unis, avez-vous pu écrire, vous, ce qui était essentiel pour vous ?

– Je n'ai pas pensé à cela en m'installant ici. Mais c'est bien possible. Aux Etats-Unis, les événements quotidiens restent les seuls importants. Je me suis sauvé de l'ignorance.

– Pensez-vous avoir eu de l'influence sur les autres écrivains américains ?

– Moi ? Non. Certains le disent, mais je ne les crois pas.

– De jeunes écrivains vous rendent-ils visite ?

– Quelques-uns. Il y en a que j'admire. Mais je ne les connais pas personnellement. Je ne peux plus beaucoup lire, à cause de la cataracte. Je suppose que je serai obligé de me faire opérer. On ne devient pas aveugle si on ne se fait pas opérer ? Quand je me déciderai, on me dira que c'est trop tard.

– Vous avez un fatalisme musulman.

– C'est l'idée du « mektoub ». C'est écrit, ça se passera ainsi.

– Il y a cela dans vos livres. C'est leur force peut-être : l'idée que vos personnages sont portés par autre chose que par eux-mêmes.

– Je n'en suis pas conscient. Si vous me demandez si moi-même je suis fataliste, je suis naturellement tenté de répondre négativement. Mais au fond, c'est possible. Je me suis laissé porter. Je ne crois pas qu'on ait une volonté. On dit : « J'ai fait cela parce que j'ai voulu le faire. » Mais pourquoi l'avez-vous voulu ? Vous ne pouvez pas l'expliquer. C'est donc que vous avez été manié par une force. Si cela veut dire être fataliste, alors oui, je suis fataliste.

– Est-ce que vous reconnaissez dans l'homme de quarante ans qui a écrit *Un thé au Sahara* l'homme que vous êtes maintenant ?

– Il faut avoir une idée de ce qu'on est, de qui on est pour répondre à une question pareille. Cela paraît peut-être idiot, mais je ne sais pas qui je suis. Je n'ai jamais essayé de comparer qui j'étais à quarante ans et qui je suis à quatre-vingt-six ans. Je me considère maintenant comme une entité qui se dissout peu à peu. Si je n'ai pas d'importance moi-même pour moi-même, les choses autour de moi n'en ont pas.

– Mais une chose est le regard que vous posez sur vous, une autre est la façon dont des mil-

liers de lecteurs vous considèrent dans le monde entier.

– Je me demande si le fait d'avoir un livre donne à l'écrivain de l'importance dans l'esprit des lecteurs.

– Un livre peut métamorphoser la pensée d'un lecteur et même toute son existence. Vous-même, avez-vous été transformé par des lectures ?

– Oui, il y a eu *La Montagne magique*, *A la Recherche du temps perdu*. Ce sont les deux œuvres qui m'ont le plus impressionné.

– Ne pensez-vous pas que ce qui a le plus bouleversé vos lecteurs, c'est l'idée du voyage, du changement de paysage culturel ?

– Je ne sais pas ce qui est important pour eux. L'endroit où se passe une action est, pour moi, plus important que les protagonistes. L'endroit façonne les personnages. J'invente les personnages pour les adapter au décor. Quand je commence une nouvelle, je n'ai aucune idée de ce qui va se passer. Alors que dans un roman, c'est différent. On ne peut pas commencer un roman sans avoir une idée précise et formelle de ce qu'on va écrire.

– Par vos nouvelles, n'avez-vous pas réalisé le projet poétique de votre jeunesse ?

– Oui, je crois que j'ai dit plus ou moins la même chose.

– Vous écoutez beaucoup votre musique ?

– Oui. Pourquoi ? Je n'en sais rien. Il y a si longtemps que je n'ai plus composé. Cinquante ans. J'écoute ce que j'ai composé dans les années 30 et 40. Ma musique n'a pratiquement jamais été jouée. Mais il y a deux ans, on a donné un concert au Lincoln Center, à New York, et BMG l'a enregistré sur quatre CD. J'ai fait le voyage pour écouter cette musique que je n'avais jamais entendue. Ça m'a fait rire. Ça m'a chatouillé. Je ne pouvais pas y croire. Qu'est-ce que j'avais bien pu vouloir dire ? C'était une espèce de plaisanterie. Mais j'y suis allé. J'ai écouté cette musique pendant trois jours. J'ai accompli mon devoir envers moi-même.

– Vous êtes entouré, ici ?

– Entouré ? Non. Je n'ai presque personne. Le compositeur new-yorkais Phillip Ramey, qui est mon voisin, ne vient qu'en été. Il y a le cinéaste marocain Karim Dabagh, qui est assez extraordinaire. C'est le *talent scout* des cobras du Sahara. Il les rapporte ici. Il les met sur le lit près de moi. Regardez cette photo... »

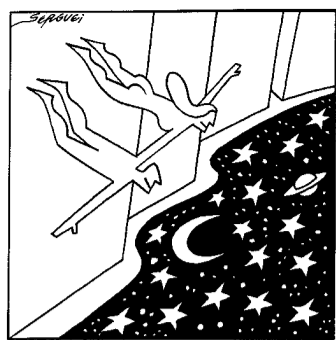
(1) Gallimard.

## « Peplums Folies »

Vingt et une perles et classiques du genre au cinéma

Les 7 Parnassiens, à Paris

CETTE rétrospective sur le peplum permet de redécouvrir un genre largement oublié, et diffusé de temps à autre à la télévision. Grâce à un travail étonnant, « Peplums Folies » a su retrouver les copies de films dont on avait pratiquement perdu la trace. On verra donc en priorité les classiques du genre, *Ulysse*, de Mario Camerini, avec Kirk Douglas et Anthony Quinn, *Samson et Dalila*, de Cecil B. de Mille, avec Victor Mature et Heddy Lamar, *Hélène de Troie*, de Robert Wise, où Brigitte Bardot faisait une apparition, *Le Colosse de Rhodes*, le premier film de Sergio Leone, et *La Vengeance d'Her-*



*cule*, de Vittorio Cottafavi, le maître du genre, dont on aurait aimé trouver dans cette rétrospective *Les Légions de Cléopâtre* et *Hercule à la conquête de l'Atlantide*, peplum brechtien dont les décors étaient inspirés de Chirico. Cette rétrospective permet de révéaler d'autres classiques, comme *Les Titans*, de Duccio Tessari, *Taur, roi de la force brutale*, d'Antonio Leonviola, et *Hercule contre les mercenaires*, d'Umberto Lenzi.

★ Les 7 Parnassiens, 98, boulevard du Montparnasse, Paris 14<sup>e</sup>. Tél. : 01-42-25-45-80. Jusqu'à 2 septembre.

## UNE SOIRÉE À PARIS

### Orchestre baroque de l'Union européenne

Après l'Orchestre des jeunes, après l'orchestre de chambre, voici l'orchestre baroque de l'Union européenne. Placé sous la direction d'un spécialiste réputé, il peut s'élever au niveau qualitatif des deux autres. Concert très attendu donc, d'autant qu'à 50 F la place...

Œuvres de Vivaldi, Telemann, Bach, Quantz, Heinrich et Rameau. Nicolette Moonen (violin), Roy Goodman (direction).

Dans le cadre de Paris Quartier d'été. Cour d'honneur de la Sorbonne, rue de la Sorbonne, Paris 5<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Cluny-Sorbonne. 20 heures, le 31. Tél. : 01-44-83-64-40. 50 F.

**Reverend T and Us Mass Gospel Choir**  
Le révérend Titus Williams dirige l'une des plus belles formations de gospel, la Us Mass Choir avec une foi noire américaine éclatante et joyeuse qui laisse à chaque passage, notamment aux Jeux olympiques d'Atlanta, un souvenir inoubliable de liesse et d'enthousiasme partagé.  
Dans le cadre de Paris Quartier d'été. Jardin du Luxembourg, 18 heures, les 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 2 août. Piazza Georges-Pompidou,

20 heures, les 3 et 4. Tél. : 01-44-83-64-40. Concerts gratuits.

**John Scofield, Steve Swallow, Bill Stewart**

Ce trio que les festivals ont souvent programmé est loin de jouer les stars. John Scofield y est un guitariste qui revient à ses sources du blues, Steve Swallow lui donne une réponse mélodique avec ses sonorités de basse électrique d'emblée identifiables, Bill Stewart, enfin, leur cadet, s'affirme, d'année en année, comme l'un des batteurs les plus mélodiques.

*New Morning*, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Château-d'Eau. 21 heures, le 31. Tél. : 01-45-23-51-41. Location Fnac, Virgin. De 110 F à 130 F.

**Latin Son**

On a souvent salué la vitalité de la scène latino parisienne, mais il ne faut pas oublier qu'en province également des musiciens s'agitent pour la cause. Ainsi à Montpellier, fief de Fatal Mambo, le groupe Latin Son, dirigé par le chanteur colombien Diego Mejía, ex-membre de Stromboli, un autre groupe de salsa du coin.  
*La Java*, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> République. 21 h 30, le 31 juillet et le 1<sup>er</sup> août. Tél. : 01-42-02-20-52. 100 F.

## ART

Une sélection des vernissages et des expositions à Paris et en Ile-de-France

### EXPOSITIONS PARIS

**Acrobate mime parfait**  
Musée Zadkine, atelier, 100 bis, rue d'Assas, Paris 6<sup>e</sup>. RER Port-Royal. Tél. : 01-43-26-91-90. De 10 heures à 17 h 30. Fermé lundi et fêtes. Jusqu'au 14 septembre. 27 F.

**Amours**  
Fondation Cartier, 261, boulevard Raspail, Paris 14<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Raspail. Tél. : 01-42-18-56-50. De 12 heures à 20 heures ; jeudi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 2 novembre. 30 F.  
**L'art de l'ingénieur, constructeur, entrepreneur, inventeur**  
Centre Georges-Pompidou, galerie Nord et Sud, galerie 27, Forum, place Georges-Pompidou, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 29 septembre. 45 F.

**Arts du Nigeria**  
Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, 293, avenue Daumesnil, Paris 12<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Porte-Dorée. Tél. : 01-44-74-85-00. De 10 heures à 17 h 30 ; samedi, dimanche de 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 18 août. 38 F.

**Jean-Michel Basquiat**  
Musée Maillol-Fondation Dina Vierny, 61, rue de Grenelle, Paris 7<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. Jusqu'au 29 septembre. 40 F.

**Beyrouth : fictions urbaines**  
Institut du monde arabe, salle d'actualité, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Jussieu. Tél. : 01-40-51-38-38. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 août. Entrée libre.

**Louise Bourgeois**  
Galerie Karsten Greve, 5, rue Debelleye, Paris 3<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Saint-Sébastien-Froissart. Tél. : 01-42-77-19-37. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre. Entrée libre.

**Agustín Cardenas**  
Couvent des Cordeliers, 15, rue de l'École-de-Médecine, Paris 6<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Odéon. Tél. : 01-43-29-39-64. De 11 heures à 18 h 30. Fermé lundi. Jusqu'au 31 août. 20 F.

**César**  
Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, Paris 8<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. Jusqu'au 19 octobre. 38 F.

**C'était Paris dans les années 50**  
Hôtel de Ville-salon d'accueil, 29, rue de Rivoli, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-76-44-24. De 9 h 30 à 18 heures. Fermé dimanche et fêtes. Jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre. Entrée libre.

**Nadeige Choplet**  
Galerie Claude Samuel, Le Viaduc des arts, 69, avenue Daumesnil, Paris 12<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Gare-de-Lyon. Tél. : 01-53-17-01-11.

De 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures ; samedi de 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 7 septembre. Entrée libre.

**La Côte d'Azur**  
de Jacques-Henri Lartigue  
*Mission du patrimoine photographique*, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Bastille, Saint-Paul. Tél. : 01-42-74-47-75. De 10 heures à 18 h 30. Fermé lundi. Jusqu'au 14 septembre. 25 F.

**Eugène Cuvelier (1837-1900), photographe de la forêt de Fontainebleau**  
Musée d'Orsay, salle 68, 62, rue de Lille, Paris 7<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Solferino. Tél. : 01-40-49-48-14. De 9 heures à 18 heures ; nocturne jeudi jusqu'à 21 h 45. Fermé lundi. Jusqu'au 31 août. 39 F.

**Dans l'ombre de Rodin, photographies de Bruno Delamain**  
Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne, Paris 7<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Varenne, RER Invalides. Tél. : 01-47-05-01-34. De 9 h 30 à 17 h 45. Fermé lundi. Jusqu'au 28 septembre. 28 F.

**Design, prix européen 1997**  
Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou, Paris 19<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Porte-de-La-Villette. Tél. : 01-36-68-29-30. De 10 heures à 18 heures ; dimanche jusqu'à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 août. 50 F.

**DIALH-IS-T-O-R-Y de Johan Grimonprez**  
Centre Georges-Pompidou, espace vidéo, 3<sup>e</sup> étage, place Georges-Pompidou, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 29 septembre. 38 F.

**Diplômés des Beaux-Arts 96**  
Web Bar, 32, rue de Picardie, Paris 3<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-42-72-66-55. De 11 h 30 à 2 heures. Jusqu'au 31 août. Entrée libre.

**Jordanie, sur les pas des archéologues**  
Institut du monde arabe, salles d'expositions temporaires, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Jussieu. Tél. : 01-40-51-38-38. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 5 octobre. 35 F.

**Kisho Kurokawa, architecte**  
Centre Georges-Pompidou, 4<sup>e</sup> étage, place Georges-Pompidou, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 29 septembre. 38 F.

**Fernand Léger (1881-1955)**  
Centre Georges-Pompidou, Grande Galerie, 5<sup>e</sup> étage, place Georges-Pompidou, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 29 septembre. 45 F.

**Livres d'artistes**  
Bibliothèque nationale de France, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu, Paris 2<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Bourse. Tél. : 01-47-03-81-26. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 12 octobre. 35 F.

**Made in France : 1947-1997, cinquante ans de création en France**  
Centre Georges-Pompidou, Musée, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages, place Georges-Pompidou, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Rambuteau. Tél. : 01-44-78-

12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 29 septembre. 38 F.

**Magies**  
Musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo, Paris 16<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Victor-Hugo. Tél. : 01-45-00-01-50. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 septembre. 20 F.

**Chris Marker**  
Centre Georges-Pompidou, 3<sup>e</sup> étage, collections contemporaines, place Georges-Pompidou, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 29 septembre. 38 F.

**Paris-Les cathédrales inconnues**  
Espace des Blancs-Manteaux, 48, rue Vieille-du-Temple, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-48-04-76-63. Tous les jours de 11 heures à 21 heures. Jusqu'au 31 août. 35 F.

**La photographie à Sèvres sous le Second Empire : autour de Louis Robert**  
Musée d'Orsay, salle Opéra et salle 67, 62, rue de Lille, Paris 7<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Solferino. Tél. : 01-40-49-48-14. De 9 heures à 18 heures ; nocturne jeudi jusqu'à 21 h 45. Fermé lundi. Jusqu'au 31 août. 39 F.

**La politesse du goût**  
Musée du Louvre, aile Sully, 1<sup>er</sup> étage, entrée par la pyramide, Paris 1<sup>er</sup>. M<sup>me</sup> Palais-Royal, Louvre. Tél. : 01-40-20-51-51. De 9 heures à 17 h 45. Fermé mardi. Jusqu'au 25 août. 45 F.

**Olivier Rebouf**  
Centre national de la photographie, hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Beryer, Paris 8<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Etoile. Tél. : 01-53-76-12-32. De 12 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 11 août. 30 F.

**Chéri Samba**  
Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, 293, avenue Daumesnil, Paris 12<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Porte-Dorée. Tél. : 01-44-74-85-00. De 10 heures à 17 h 30 ; samedi et dimanche de 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 18 août. 38 F.

**Scènes du ghetto en Pologne (1914-1918), le don Jean Chauvelin**  
Musée d'Orsay, 62, rue de Lille, Paris 7<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Solferino, RER Musée-d'Orsay. Tél. : 01-40-49-48-14. De 9 heures à 18 heures ; nocturne jeudi jusqu'à 21 h 45. Fermé lundi. Jusqu'au 31 août. 39 F.

**Soudan, royaumes sur le Nil, scénographie de Philippe Kauffman**  
Institut du monde arabe, niveaux 1 et 2, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Jussieu. Tél. : 01-40-51-38-38. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 août. 45 F.

**20 designers de Wallonie et de Bruxelles**  
Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin, Paris 4<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> Rambuteau, Châtelet-les Halles. Tél. : 01-53-01-96-96. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi et fêtes. Jusqu'au 7 septembre. 20 F.

**EXPOSITIONS ILE-DE-FRANCE**  
André Derain en noir et en blanc par Gérard Collin-Thiébaud  
Centre national de l'estampe et de l'art imprimé, maison Levanneur, île des Impressionnistes, 78 Chatou. Tél. : 01-39-52-45-35. De 12 heures à 18 heures. Fermé lundi et mardi. Jus-

qu'au 14 septembre. 15 F.  
Sylvie Blocher, Bertrand Gadenne, Françoise Quardon  
Forum culturel, galerie, 1-5, place de la Libération, 93 Le Blanc-Mesnil. Tél. : 01-48-14-22-22. De 14 heures à 18 heures ; samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures. Fermé dimanche ; lundi et fêtes. Jusqu'au 20 septembre. Entrée libre.

**Le Cyclop de Jean Tinguly**  
Les bois de Milly-la-Forêt, direction de l'exposition fléchée, 91 Milly-la-Forêt. Tél. : 01-64-98-83-17. Vendredi de 10 h 15 à 13 heures et de 14 heures à 16 h 45 ; samedi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 h 30 ; dimanche de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 h 15. Jusqu'au 31 octobre. 35 F.

**Daumier et les parlementaires, de 1830 à 1875**  
Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri, 93 Saint-Denis. Tél. : 01-42-43-05-10. De 10 heures à 17 h 30 ; dimanche de 14 heures à 18 h 30. Fermé mardi. Jusqu'au 3 novembre. 20 F.

**Le Jardin complice de l'art**  
Fondation d'art contemporain Daniel & Florence Guerlain, 5, rue de la Vallée, 78 Les Mesnuls. Tél. : 01-34-86-19-19. De 11 heures à 19 heures. Fermé mardi et mercredi. Jusqu'au 7 septembre. 30 F.

**Lumières de sable, plages de Maurice Denis**  
Musée départemental Maurice-Denis-le Prieuré, 2 bis, rue Maurice-Denis, 78 Saint-Germain-en-Laye. Tél. : 01-39-73-77-87. De 10 heures à 17 h 30 ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 18 h 30. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 28 septembre. 35 F.

**Natures mortes du XX<sup>e</sup> siècle**  
Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemerrier, 95 Pontoise. Tél. : 01-30-38-02-40. De 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 28 septembre. 20 F.

**Pour une reconnaissance africaine. Dahomey 1930**  
Musée départemental Albert-Kahn, 14, rue du Port, 92 Boulogne. Tél. : 01-46-04-52-80. De 11 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 14 septembre. 22 F.

**Reliefs et assemblages, 14<sup>e</sup> regard sur la sculpture contemporaine**  
Hôtel de ville, hall, 2, place Pierre-Mendès-France, 95 Saint-Ouen-l'Aumône. Tél. : 01-34-21-25-00. De 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 19 heures ; samedi de 8 h 30 à 12 heures ; dimanche de 10 heures à 13 heures. Fermé lundi matin. Jusqu'au 15 août. Entrée libre.

**La Tour aux figures de Jean Dubuffet**  
Parc départemental de l'île Saint-Germain, accès piéton par le pont d'Issy, 92 Issy-les-Moulineaux. Tél. : 01-40-95-65-43. Visites guidées sur réservation mercredi et dimanche à partir de 15 heures ; groupes scolaires jeudi. Jusqu'au 31 octobre. 30 F.

**Claude Viallat**  
Musée de l'Hôtel-Dieu, rue Thiers, 78 Mantes-la-Jolie. Tél. : 01-34-97-91-40. De 11 h 30 à 18 heures ; vendredi jusqu'à 22 heures ; samedi jusqu'à 19 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 30 septembre. 30 F.

## CINÉMA

### NOUVEAUX FILMS

**ALBINO ALLIGATOR (\*)**  
Film américain de Kevin Spacey, avec Matt Dillon, Faye Dunaway, Gary Sinese, William Fichtner, Viggo Mortensen, John Spencer (1 h 40).

**VO** : Gaumont les Halles, dolby, 1<sup>er</sup> (01-40-39-99-40) (+) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beaugregard, dolby, 6<sup>e</sup> (01-42-22-87-23) (+) ; La Pagode, dolby, 7<sup>e</sup> (+) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8<sup>e</sup> (01-43-59-19-08) (+) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13<sup>e</sup> (01-45-80-77-00) (+) ; Gaumont Alésia, dolby, 14<sup>e</sup> (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14<sup>e</sup> (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18<sup>e</sup> (+).

**CONTRE-ATTAQUE**  
Film américain de Stanley Tong, avec Jackie Chan, Jackson Lou, Chen Chunwu, Bill Tung, Youri Petrov, Grishajeva Nonna (1 h 25).

**VO** : Gaumont les Halles, dolby, 1<sup>er</sup> (01-40-39-99-40) (+) ; UGC George-V, dolby, 8<sup>e</sup>.

**DEUX JOURS A LOS ANGELES**  
Film américain de John Herzfeld, avec Dany Aiello, Jeff Daniels, Glenn Headly, Paul Mazursky, James Spader, Teri Hatcher (1 h 45).

**VO** : Elysées Lincoln, dolby, 8<sup>e</sup> (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, dolby, 14<sup>e</sup> (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17<sup>e</sup> (01-53-42-40-20) (+).

**HAUTE TRAHISON**  
Film américain de George P. Cosmatos, avec Charlie Sheen, Donald Sutherland, Linda Hamilton, Ben Gazzara, Sam Waterson (1 h 45).

**VO** : UGC Ciné-cité les Halles, 1<sup>er</sup> ; UGC George-V, 8<sup>e</sup>.

**MÉMOIRES SUSPECTES (\*)**  
Film américain de John Dahl, avec Ray Liotta, Linda Fiorentino, Peter Coyote, Christopher McDonald, David Paymer, Duncan Fraser (1 h 57).

**VO** : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1<sup>er</sup> ; UGC Rotonde, dolby, 6<sup>e</sup> ; UGC Danton, dolby, 6<sup>e</sup> ; UGC Champs-Élysées, dolby, 8<sup>e</sup> ; Pathé Wepler, dolby, 18<sup>e</sup> (+).

**MEURTRE A LA MAISON-BLANCHE**  
Film américain de Dwight Little, avec Wesley Snipes, Diane Lane, Alan Alda, Daniel Benzali, Ronny Cox, Dennis Miller (1 h 46).

**VO** : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1<sup>er</sup> ; Gaumont Opéra I, dolby, 2<sup>e</sup> (01-43-12-91-40) (+) ; UGC Odéon, dolby, 6<sup>e</sup> ; Gaumont Marignan, dolby, 8<sup>e</sup> (+) ; UGC George-V, dolby, 8<sup>e</sup> ; UGC Maillot, 17<sup>e</sup>.

**PALERME-MILAN, ALLER SIMPLE**  
Film italien de Claudio Fragona, avec Giancarlo Giannini, Raoul Bova, Ricky Memphis, Francesco Benigno, Romina Mondello, Valerio Mastandrea (1 h 47).

**VO** : 14-Juillet Beaubourg, 3<sup>e</sup> (+) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6<sup>e</sup> (+) ; Elysées Lincoln, dolby, 8<sup>e</sup> (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, dolby, 14<sup>e</sup> (01-43-20-32-20).

**LE TEMPS DES MIRACLES**  
Film yougoslave de Goran Paskaljevic, avec Predrag Miki Manojlovic, Dragan Maksimovic, Svetozar Cvetkovic, Mirjana Karanovic, Danilo Bata Stojkovic, Mirjana Jokovic (1 h 38).

**VO** : Espace Saint-Michel, 5<sup>e</sup> (01-44-07-20-49).

**THE BRAVE**  
Film américain de Johnny Depp, avec Johnny Depp, Marlon Brando, Marshall Bell, Elpidia Carrillo, Frederic Forrest, Clarence Williams III. (2 h 03).

**VO** : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1<sup>er</sup> ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2<sup>e</sup> (01-47-70-33-88) (+) ; UGC Danton, dolby, 6<sup>e</sup> ; Gaumont Ambassade, dolby, 8<sup>e</sup> (01-43-59-19-08) (+) ; UGC Normandie, dolby, 8<sup>e</sup> ; La Bastille, dolby, 11<sup>e</sup> (01-43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13<sup>e</sup> ; Gaumont Parnasse, dolby, 14<sup>e</sup> (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15<sup>e</sup> (+) ; Majestic Passy, dolby, 16<sup>e</sup> (01-42-24-46-24) (+) ; UGC Maillot, 17<sup>e</sup> ; Pathé Wepler, dolby, 18<sup>e</sup> (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19<sup>e</sup> (+).

**UN ÉLÉPHANT SUR LES BRAS**  
Film américain de Howard Franklin, avec Bill Murray, Janeane Garofalo, Linda Fiorentino, Keith David, Pat Hingle, Matthew McConaughey (1 h 35).

**VO** : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1<sup>er</sup> ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8<sup>e</sup> (01-47-20-76-23) (+).

### EXCLUSIVITÉS

**LES ANGÉS DÉCHUS**  
de Wong Kar-Wai, avec Leon Lai Ming, Takeshi Kaneshiro, Charlie Young, Michele Reis, Karen Mok. Hongkong (1 h 36).

**VO** : Lucernaire, 6<sup>e</sup>.

**L'AUTRE CÔTÉ DE LA MER**  
de Dominique Cabrera, avec Claude Brasseur, Roschdy Zem, Marthe Villalonga, Agoumi, Catherine Hiegel, Marilynne Cantot. Français (1 h 30).

**Épée de Bois**, 5<sup>e</sup> (01-43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15<sup>e</sup> (01-45-54-46-85) (+).

**BEAVIS ET BUTT-HEAD SE FONT L'AMÉRIQUE**  
de Mike Judge, dessin animé américain (1 h 21).

**VO** : Grand Pavois, dolby, 15<sup>e</sup> (01-45-54-46-85) (+).

**BOX OF MOONLIGHT**  
de Tom DiCillo, avec John Turturro, Sam Rockwell, Catherine Keener, Lisa Blount, Annie Corley, Alexander Goodwin.

**Américain (1 h 47).**  
**VO** : Gaumont les Halles, dolby, 1<sup>er</sup> (01-40-39-99-40) (+) ; Espace Saint-Michel, 5<sup>e</sup> (01-44-07-20-49).

**LA CACATRICE**  
de Krzysztof Kieslowski, avec Franciszek Pieczka, Jerzy Stuhr, Mariusz Dmochowski, Jan Skotnicki, Stanislaw Igar, Michal Tarkowski. Polonais (1 h 44).

**VO** : 14-Juillet Parnasse, 6<sup>e</sup> (+).

**LE CIEL EST À NOUS (\*)**  
de Graham Guit, avec Romane Bohringer, Melvil Poupaud, Jean-Philippe Ecoffey, Elodie Bouchez. Franco-canadien (1 h 30).

**VO** : 14-Juillet Parnasse, 6<sup>e</sup>

JEUDI 31 JUILLET

## TF 1

20.45

**NAVARRO**  
Sanglante nostalgie.  
Série O, avec Roger Hanin  
(100 min). 711412  
*Navarro enquête sur un meurtre commis dans un centre d'accueil pour SDF dirigé par un ancien terroriste soupçonné d'être responsable de la mort de sa sœur.*

22.25

**LES OISEAUX SE CACHENT POUR MOURIR**  
Téléfilm [5/5] de Daryl Duke, avec Richard Chamberlain, Rachel Ward (105 min). 1856783  
**0.10** et 1.55, 2.55, 4.05, 4.30, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (55 min). 7434420  
**1.05** et 1.45, 2.45, 3.50 **TF1 nuit.**  
**1.20** Cas de divorce. Série. Kitztry contre Kitztry. **5.00** Musique (10 min).

## France 2

20.55

► **DES TRAINS PAS COMME LES AUTRES**  
Documentaire. [5/9] L'orient Express : Venise et la Toscane (95 min). 7636122  
*Une collection disponible en cassette vidéo.*

22.30

**LA RIVIÈRE ESPÉRANCE**  
Feuilleton de Josée Dayan, avec Manuel Blanc, Carole Richert. [5/9] La remonte (110 min). 9721967  
**0.25 Journal**, Bourse, Météo. **0.40** Les Routiers. Série. Une affaire louche.  
**1.35** Urti. Documentaire. Mamba. Une princesse belge au Mexique. La route de la perle noire (rediff.). **2.55** 13 néophytes et 2 pros. Documentaire. **3.20** Les Grands Travaux du monde. Documentaire. Les eaux fertiles. **4.05** **24 heures d'info.** **4.20** Météo. **4.25** Vue sur la mer (rediff., 65 min).

## France 3

20.50

**DESCENTE AUX ENFERS** ■ ■ ■  
Film de Francis Girod, avec Claude Brasseur (1986, 85 min). 616054  
*Une jeune femme et son mari plus âgé, dont l'union est désastreuse, prennent des vacances en Haïti.*  
**22.15 Journal**, Météo.

22.40

**NEW YORK DISTRICT**  
Au nom de l'amitié.  
Série de Dick Wolf, avec Paul Sorvino (45 min). 7036431  
**23.25** Comment ça va ? A bout de souffle (50 min). 2607967  
**0.15** Les Grands Rendez-vous du siècle. [2/3] Le drame des socialistes - 1956 à 1957  
Guy Mollet (55 min). 7435159  
**1.10** Espace francophone. Magazine présenté par Dominique Gallet, Mona Makki. **1.35** Les Brûlures de l'Histoire. Documentaire (55 min).

## Arte

20.40

**SOIRÉE THÉMATIQUE : UN VOYAGE EN AMÉRIQUE**  
**20.45** Il était aujourd'hui dans l'Ouest... Documentaire d'Alain Lasfargues (1995, 55 min). 7415054  
*Sur les traces des nouveaux « cow-boys ».*  
**21.40** Mendiants, fous et rois. Documentaire de Susan Todd et Andrew Young (1995, 85 min). 4436865  
*A La Nouvelle-Orléans, que l'on soit riche ou pauvre, noir ou blanc, hétéro ou homo, le carnaval du Mardi gras est l'événement de l'année.*  
**23.05** Secousses. Documentaire de Marina Goldovskaja (1994, 55 min). 4866870  
*Los Angeles après le tremblement de terre du 17 janvier 1994.*  
**0.00** Division Street USA. En suivant Robert Guinan, documentaire de Frédéric Compain et Daniel Vigne (1995, 50 min). 35913  
*L'envers du décor de Chicago peint par Robert Guinan.*  
**0.50** Le Monstre ■  
Film de Roberto Benigni, avec Roberto Benigni, Michel Blanc (1994, v.o., rediff., 110 min). 60261371

## M 6

20.45

**ON SE CALME ET ON BOIT FRAIS À SAINT-TROPEZ**  
Film de Max Pécas, avec Eric Reynaud Fourton, Luc Hamet (1987, 105 min). 453986  
*Un vaudeville stupide.*

22.30

**LES CONTES DE LA CRYPTÉ**  
Série Δ (95 min). 2124431  
**Ma femme est monstrueuse. Hurlement nocturne. Terreur en direct.**  
**0.05** La Maison de tous les cauchemars. Série O, La treizième réunion.  
**1.55** Turbo (rediff.). **2.25** Couilluses : Jean-Louis Aubert (rediff.). **2.50** Jazz 6 (rediff.). **3.40** Aventures en océan Indien. **4.30** Fan de - Best of (rediff.). **4.55** Mister Biz - Best of (25 min).

## Canal +

20.35

**LES AVEUX DE L'INNOCENT** ■ ■ ■  
Film de Jean-Pierre Améris, avec Bruno Putzulu (1996, 85 min). 757054  
*Prix de la critique au Festival de Cannes 1996.*  
**22.00 Flash d'information.**  
**22.05** La vie comme elle est... Court métrage.

22.15

**PRÊTE À TOUT** ■ ■ ■  
Film de Gus Van Sant, avec Nicole Kidman (1994, v.o., 104 min). 724986  
**0.00** Pereira prétend ■  
Film de Roberto Faenza (1995, 100 min). 7775352  
**1.40** Sexe, musique et vidéo. Documentaire de Véronique Jacquet et Patrick Mesnais (60 min). 2581791  
**2.40** Surprises (20 min).

## Radio

## France-Culture

**21.10** D'un théâtre l'autre. 1964 - 1971 [4/5].  
**22.10** Les Chemins de la connaissance.  
**22.40** Nocturne.  
**0.05** Du jour au lendemain. **0.50** Coda. **1.00** Les Nuits de France-Culture (rediff.).

## France-Musique

**21.00** Festival de Radio-France et de Montpellier Languedoc-Roussillon. Concert donné en direct de la salle Pasteur-Le-Corum, par la Chorale du Jam, l'Atelier Vocal d'Opéra Junior, l'Ensemble Diagonales et la Philharmonie de Chambre de Montpellier, dir. René Bosc : Œuvres de Adams.  
**0.00** Les Mots et les Notes (rediff.).  
**2.00** Les Nuits de France-Musique.

## Radio-Classique

**20.40** Les Soirées. Concert enregistré le 19 octobre 1996, au Théâtre de la Ville, par le Récital de Janos Starker et György Sebök. Œuvres de Brahms, Chopin, Mendelssohn.  
**22.35** Les Soirées... (suite). **0.00** Les Nuits de Radio-Classique.

## TV 5

**20.00** Le Grand Carnaval ■  
Film d'Alexandre Arcady (1983, 130 min). 63577615  
**22.15 Journal** (France 2).  
**22.30** Les Pieds dans le plat.  
**0.00** C'est la vie. Magazine.  
**0.30** Soir 3 (France 3).

## Planète

**20.35** High School II. [1/2].  
**22.40** ► Chacun son tour. Le rêve forcé d'Henri Desgrange.  
**0.15** Les 24 heures de Sagone. Record de plongée (20 min).

## Histoire

**21.00** Les Chevaliers de la Table ronde ■ ■  
Film de Richard Thorpe (1953, 120 min).  
**23.00** Images inconnues, la guerre du Vietnam. [3/3]. Le secret des hommes.

## Paris Première

**21.00** Voyage au pays de la peur ■ ■ ■  
Film de Norman Foster (1942, N., v.o., 75 min).  
**22.15** Les Documents du JTS. Oratorio de Haendel enregistré à la Pieterskerk de Leyde (Pays-Bas), en 1993. (140 min). 32586035

## France Supervision

**20.30** et **0.30** Coup de cœur. Invité : Angelo Petronio.  
**20.45** Thelionius Round Monk. Spectacle enregistré au Hot Brass.  
**22.10** Didjeridou, musiques du monde. Kiko et ses frères.  
**23.00** Brahms n° 2. (90 min). 21235696

## Téva

**20.55** Une chance pas croyable  
Film de Arthur Hiller (1987, 95 min). 508894509  
**23.00** Clair de lune. Série.  
**23.45** Etre né quelque part (75 min).

## Ciné Cinéfil

**20.30** L'Age d'or  
Film de Jean de Limur (1941, N., 95 min). 1309621  
**22.05** Encore ■  
Film de P. Jackson, A. Pellissier et H. French (1951, N., v.o., 90 min). 9995764

## Ciné Cinémas

**20.30** La guerre des boutons, ça recommence  
Film de John Roberts (1994, 95 min). 5004239  
**22.05** Exotica ■  
Film d'Atom Egoyan (1994, v.o., 100 min). 76653257

## Festival

**19.40** L'homme qui revient de loin. Téléfilm [1/6] de Michel Wyn, avec Louis Velle (50 min). 3394696  
**20.30** Génération vidéo. Téléfilm d'Antoine Lorenzi, avec Jean-Eudes Dumoulin (95 min). 66304580  
**22.05** Coup d'essai, coup de maître. Téléfilm de David Barlow, avec Malcolm Stewart (125 min). 60298580

## Série Club

**20.45** Les Incorruptibles, le retour. Apocalypse à Chicago.  
**21.35** Un juge, un flic. Parce que...  
**22.30** Alfred Hitchcock présente. Le jeu du hasard.  
**23.00** Caraïbes offshore. Les pirates des Caraïbes.

## Canal Jimmy

**20.30** Antoine et Sébastien ■  
Film de Jean-Marie Périer (1973, 95 min). 12071851  
**22.05** Chronique de la route.  
**22.10** Prends l'oseille et tire-toi ■ ■ ■  
Film de Woody Allen (1969, v.o., 85 min). 99847967  
**23.35** Rockenstock : Dick Rivers.

## Disney Channel

**20.00** Tous sur orbite.  
**20.10** Les Twist I.  
**20.35** Les Envahisseurs. Un curieux voyage.  
**21.30** Le Livre de la jungle ■ ■ ■  
Film d'animation de Walt Disney (1967, 75 min). 4065696  
**22.45** Au cœur du temps.  
**23.30** Sylvie et compagnie.  
**23.55** Thierry la Fronde.

## Eurosport

**19.00** Tennis. En direct. Tournoi de Montréal (240 min). 93465324  
**23.00** Body-building. Championnat d'Europe IFBB.  
**0.00** Sailing. Magazine.

## Voyage

**20.30** Suivez le guide.  
**22.30** Au-delà des frontières. Découvrir l'Italie 2.  
**23.00** Chez Marcel. Invité : Jean-Luc Petitrenaud.

## Muzzik

**21.00** Holy Russia. De George Gachot et Robin Scott.  
**22.00** From Be Bop To Hip Hop. 500019677 (60 min).  
**23.00** Midnight Classics II : Beethoven, Wieniawski et Chopin. Concert (35 min). 500023696

VENDREDI 1<sup>er</sup> AOUT

## TF 1

**15.30** Côte Ouest. Feuilleton.  
**16.25** 21 Jump Street. Série.  
**17.40** Extrême limite. Série.  
**17.55** Les Années fac. Série.  
**18.25** Ali Baba. Jeu.  
**19.00** Mokshâ Patamû. Jeu.  
**19.50** et **20.40** Météo.  
**20.00 Journal**, l'Image du jour, Trafic Infos.

20.45

## 1, 2, 3, SÉRIES

**20.45** Walker Texas Ranger. O Mission de paix.  
**21.30** Les Dessous de Palm Beach. Baiser d'adieu.  
**22.25** La Ville du grand secret.

23.20

**DE PLUS EN PLUS**  
Magazine présenté par Carole Rousseau. Invitée : Inès de La Fressange. Sujets : le plus vieil étudiant ; La plus jeune commissaire ; La famille de danseurs ; Le plus gros bébé ; L'école la plus jet set ; Les mains, les seins, etc. ; les plus chers ; Le coiffeur le plus rapide ; L'éleveur des plus gros légumes ; Le chat le plus cher... (85 min). 8767555  
**0.45** et **1.50**, **3.00**, **4.05**, **4.45** **TF1 nuit.**  
**0.55** Très chasse, très pêche.  
**2.00** et **3.10**, **4.15**, **5.15** Histoires naturelles. Documentaire. **4.55** Musique (20 min).

## France 2

**16.45** Matt Houston. Série.  
**17.10** King Fu, la légende continue. Série.  
**18.00** Les 2'amours. Jeu.  
**19.25** Qui est qui ? Jeu.  
**19.55** Au nom du sport.  
**20.00 Journal**, Image du jour, A cheval 1, Météo, Point Route.

22.35

**LE COUP DU SORT**  
Téléfilm O de Raphaël Méléon, avec Anna Galiena (95 min). 3742178  
*Un homme découvre, dans une voiture abandonnée, des bijoux auprès d'un cadavre. Il s'en empare et se réfugie chez une Italienne...*

22.35

**LA CAVALE D'UN PÈRE**  
Téléfilm O de Chuck Bowman, avec Cris North, Loryn Locklin (85 min). 6663975  
**0.00 Journal**, Météo.  
**0.20** Les Routiers. Série.  
**1.10** Dieu par-dessus bord. Téléfilm de Ross Kramer, avec Bill Paterson. **2.35** Descentes. Documentaire. **3.00** Arati-tyope. Documentaire. **3.30** Tonnerre de Zeus. Documentaire. **3.55** Viida, l'aventure lapone. Documentaire. **4.20** Sentier d'ombres. Documentaire. **4.45** Pari sur l'inconnu. Documentaire. **5.10** Les Fous du cirque. Documentaire. **5.30** Tchac l'eau des Mayas. Documentaire (40 min).

## France 3

**16.55** 40°. En direct de Collioure. Invités : Les Forbans, Laura Flessel, Géraldine.  
**18.20** Questions pour un champion. Jeu.  
**18.50** Météo des plages.  
**18.55** **Le 19-20 de l'information.**  
**20.05** Fa si la chanter. Jeu.  
**20.35** Tout le sport.  
**20.45** Consomag.

20.50

**THALASSA**  
Magazine. Les inconnus du Pacifique (55 min). 5553807  
*A l'extrême sud de la Polynésie, Rapa est une petite île volcanique de cinq cents habitants. Loin du continent, c'est un vieux cargo qui vient les ravitailler tous les deux mois.*

21.45

**FAUT PAS RÉVER**  
Magazine. Sujets : Papouasie : la grande famille ; France : les porteurs de géants ; Chili : les ascenseurs de Valparaiso (45 min). 209807  
**22.30 Journal**, Météo.  
**22.55** L'Heure d'en rire : Elle voit des nains partout. Pièce de Philippe Bruneau (90 min). 619246  
**0.25** La Guerre et les Hommes. Documentaire. [3/3] Soleil noir, l'histoire de la bombe (55 min). 3367289  
**1.20** Les Brûlures de l'Histoire. Documentaire. Malraux dans les combats du siècle. Invité : Jean Lacouture (65 min).

## La Cinquième

**18.00** A l'aube des temps. [7/13] Dinosaures du ciel.  
**18.25** Vie privée : rester propre.

## Arte

**19.00** Tracks. Planète Reykjavik. L'Islande : îlot d'icebergs et de sucre en morceaux...  
**19.30** 7 1/2. Magazine. Best of Documenta. 45994  
**20.00** Brut. Magazine. Best of (25 min).  
**20.25** Documenta. Reportage.  
**20.30** **8 1/2 Journal.**

20.45

## LA FUITE

Téléfilm de Mark Schlichter, avec Corinna Harfouch, Peter Lohmeyer (1996, 90 min). 999994  
*Une jeune avocate s'éprend de son client, un tueur professionnel, qu'elle pense victime d'une machination. Lorsqu'elle apprend que son client est menacé à l'intérieur même de la prison, elle décide de la faire évader.*

22.15

**GRAND FORMAT : HEUREUX HIER, SATISFAITS AUJOURD'HUI**  
Documentaire (1997, 90 min). 4110449  
*Auteur d'un reportage sur les communautés installées à la campagne dans les années 70, Pavel Schnabel a retrouvé vingt ans plus tard ces anciens babas cool. Une confrontation de leurs discours d'hier et de leur comportement d'aujourd'hui.*  
**23.45** Rheingold ■ ■ ■  
Film de Niklaus Schilling, avec Elke Haltaufderheide, Rüdiger Kirchstein (1977, v.o., 90 min). 4118536  
**1.15** Le Dessous des cartes. L'environnement géopolitique de l'Europe (rediff.). **1.25** Beautiful Losers. Documentaire de Diethard Küster (rediff., 95 min).

## M 6

**18.55** Les Anges de la ville. Série. Les quatre cavaliers de l'apocalypse.  
**19.54** Six minutes d'information.  
**20.00** Mister biz - Best of. Parcs d'attractions : la machine à rêve.  
**20.30** La Météo des plages.  
**20.35** Capital 6. Magazine.

20.45

## FX, EFFETS SPÉCIAUX

Série, avec Kevin Dobson (120 min). 510401  
**Secrets militaires. French Kiss.**  
*De l'assassinat d'un passionné d'ovnis à une histoire de drogue et de gros sous...*

22.45

## LE CAMÉLÉON

**Le grand plongeon.** Série (55 min). 4077517  
*Un important témoin est menacé par des officiers de l'armée américaine. Jarod doit assurer sa protection...*  
**23.40** Incitation au meurtre. Téléfilm Δ de Worth Keeter, avec Jack Scalia (100 min). 4461913  
**2.20** Fréquentar. Olivier de Kersauson. **3.10** Les Piégeurs (rediff.). **3.30** Mister Biz - Best of (rediff.). **3.55** Jazz 6 (rediff.). **4.50** Culture pub (rediff.). **5.05** Turbo (rediff.). **5.30** Fan de - Best of (rediff., 30 min).

## Canal +

**16.05** Le Château de ma mère ■ ■ ■  
Film d'Yves Robert (1990, 95 min). 1340555  
**17.40** Le Dessin animé. ► En clair jusqu'à 20.15  
**18.35** Les Simpson  
**19.00** ► Les Conquérants du feu. Série.  
**19.45** **Flash d'information.**  
**20.00** 10 années formidables.

20.15

**FOOTBALL Bordeaux - Monaco**  
En direct. Championnat de France de D1 (135 min). 5033449  
*Cette saison, à l'approche de la Coupe du Monde 98 : 18 clubs au lieu de 20 sur une période de neuf mois.*  
**22.30** Les KO de Canal +.  
**22.50** **Flash d'information.**

23.00

**ASSASSINS**  
Film de Richard Donner, avec Sylvester Stallone (1995, 124 min). 5147468  
**1.05** Un soir au music-hall ■ ■ ■  
Film d'Henri Decoin (1956, 100 min). 9103821  
**2.45** Ils sont parmi nous. Documentaire (140 min). 13781192  
**5.35** Les Hironnelles ne meurent pas à Jérusalem ■  
Film de Ridha Behi (1994, 84 min). 9224043

## Radio

## France-Culture

**20.50** Du Jazz pour tout bagage.  
**21.10** D'un théâtre l'autre. 1964 - 1971 [5/5].  
**22.10** Les Chemins de la connaissance (rediff.).  
**22.40** Nocturne. Bernard Herrmann, un musicien américain [5/5].

**0.05** Du jour au lendemain. Dominique Sigaud (La Vie, à-bas, comme le cours de l'oued). **0.50** Coda. Elvis Presley, 20 ans après : Pèlerinage à Memphis [5/5]. **1.00** Les Nuits de France-Culture (rediff.).

## France-Musique

**19.36** Concert. Festival des forêts. Donné le 10 juillet, à l'abbatiale de Saint-Jean-aux-Bois, par l'Orchestre de Picardie, dir. Alain Paris : Œuvres de Ravel, Dukas, Mozart, Mendelssohn.  
**21.00** Festival de Radio-France et Montpellier Languedoc-Roussillon. Concert donné en direct de la salle Pasteur. Winterreise D 911, de Schubert, .

**0.00** Les Mots et les Notes (rediff.).  
**2.00** Les Nuits de France-Musique.

## Radio-Classique

**20.40** Les Soirées. Entre Baroque et Romantisme. Symphonie n° 2 Wq 183, de CPE Bach ; Sonate pour flûte Wq 133, de CPE Bach ; Symphonie op. 6, de Bach ; Deux Lieder, de Benda ; Quatuor op. 33, de Haydn ; Die Amerikanerin, de JCF Bach ; Sonate K 306, de Mozart ; Œuvres de Vanhal.  
**22.30** Les Soirées... (suite). Œuvres de Alkan, Berlioz, Wieniawski, Liszt.  
**0.00** Les Nuits de Radio-Classique.

## TV 5

**19.30 Journal** (RTBF).  
**20.00** Jeux sans frontières. (France 2 du 21/7/97).  
**21.30** Grand tourisme.  
**22.00 Journal** (France 2).  
**22.30** Vue sur la mer. (France 2 du 23/7/97).  
**23.30** Viva. Magazine.  
**0.00** Soir 3 (France 3).

## Planète

**20.35** Rhodes nostalgie.  
**21.35** Gang de babouins au Kenya.  
**22.30** C'était le début d'une autre vie.  
**23.25** Khayelitsha, la lumière de l'espoir.  
**23.50** High School II. [1/2] (125 min).

## Histoire

**20.00** Télévision (histoires secrètes). [3/4]. Les prédateurs.  
**21.00** De l'actualité à l'histoire. Magazine.  
**22.00** Quand la Chine s'éveilla. [3/4]. L'enchaînement du malheur.  
**23.00** L'Histoire de la Révolution française. [5/6]. Le Directoire ; [6/6]. Le Consulat et l'Empire (120 min).

## Paris Première

**20.00** 20 h Paris Première.  
**21.25** Avec Starmania.  
**22.40** Fidélité. Opéra en deux actes de Beethoven enregistré au festival de Glyndebourne en 1980. Solistes : Elizabeth Söderstrom, Anton de Ridder (140 min). 17185941

## France Supervision

**20.30** et **23.50** Coup de cœur. Invité : Angelo Petronio, bluesman.  
**20.45** Festival d'humour au Mans : Denis Wetterwald.  
**21.55** Festival Chopin : Scherzos. Concert enregistré à l'Orangerie du Parc de Bagatelle, à Paris (55 min). 40456130  
**22.50** La Maison des artistes. De Milka Assaf.  
**0.00** Thelionius Round Monk. Spectacle enregistré au Hot Brass.

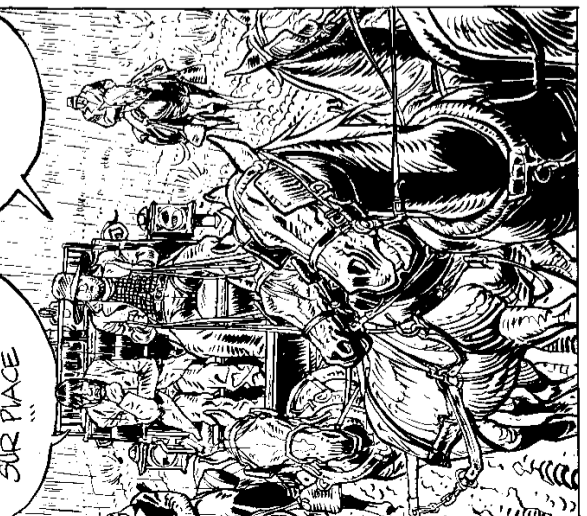
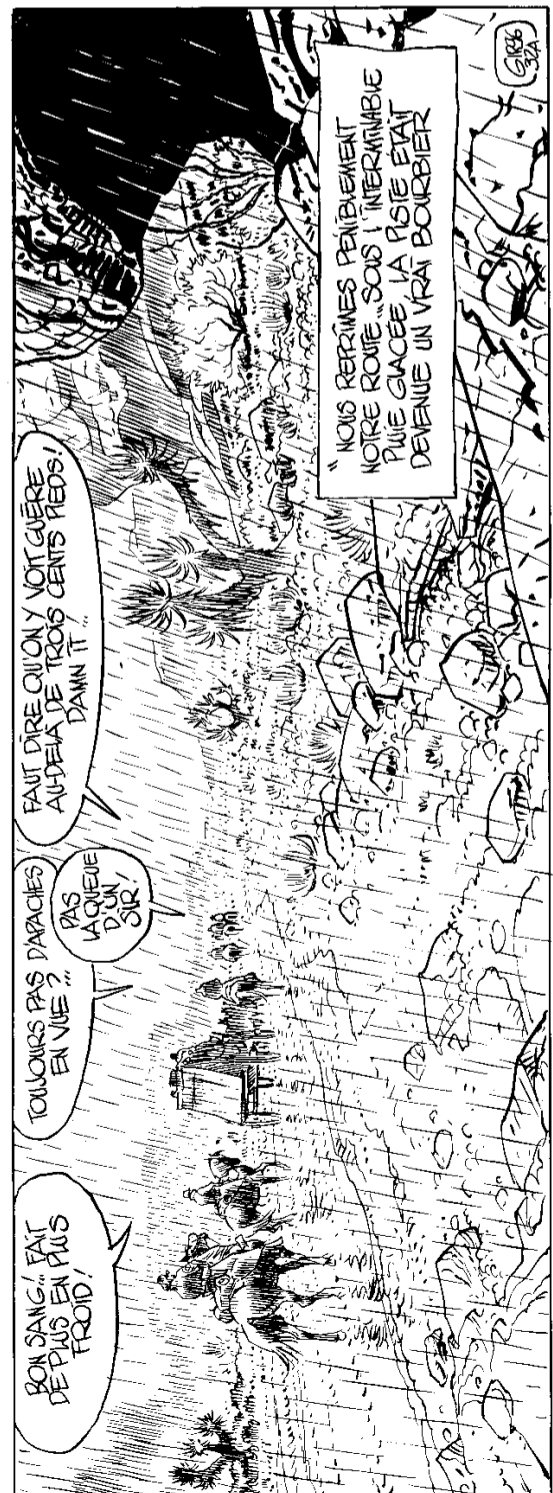
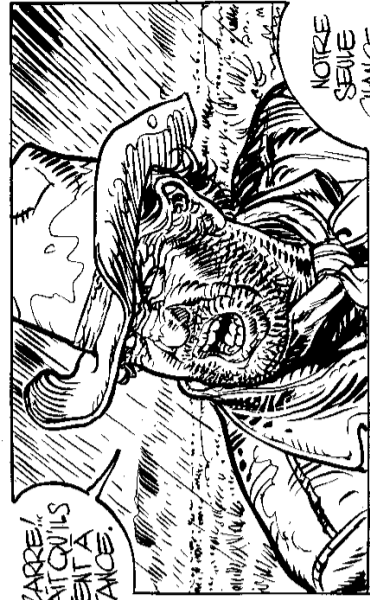
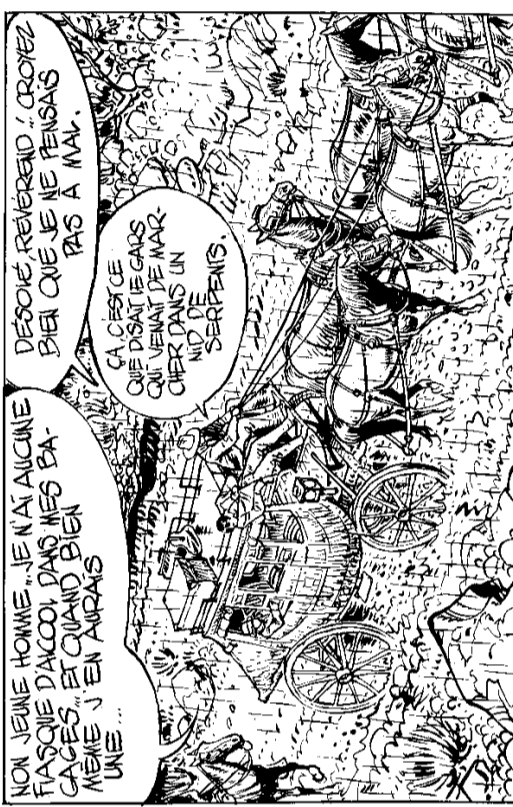
## Téva

**20.30** et **22.30** Téva interview.  
**20.55** Nos meilleures années.  
**23.00** Clair de lune. Série.  
**23.45** Le Droit de mourir. Téléfilm de George Schaefer, avec Bette Davis (1

# Blueberry « Ombres sur Tombstone »

par Giraud

● **Résumé.** – Le sherif Wyatt Earp, qui ne croit pas à l'hypothèse de l'attaque apache du convoi d'argent, décide d'interroger l'éclaireur rescapé. Mike Blueberry, qui a déjà eu maille à partir avec Geronimo, « tique » également à l'annonce de la nouvelle. Campbell se présente au Dunhill Hotel pour recueillir la suite du récit de l'ancien fédéral.



## Amiante : GEC-Alsthom déboutée face à ses salariés

L'entreprise devra accepter une expertise

LA SOCIÉTÉ GEC-ALSTHOM a perdu une manche dans le combat qui l'oppose au Comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT) de son établissement de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) sur la présence d'amiante dans les locaux. Par une ordonnance de référé du 28 juillet, le tribunal de grande instance de Bobigny a en effet débouté GEC-Alsthom de sa demande en annulation d'une délibération du CHSCT du 14 mai qui mandatait un cabinet d'expertise indépendant pour effectuer un diagnostic de l'empoussièrément des lieux par la fibre minérale cancérogène.

Après le décès d'un ouvrier victime d'un cancer broncho-pulmonaire lié à l'amiante en octobre 1996, la gestion du risque fait l'objet d'un bras de fer entre le CHSCT et la direction. L'établissement, qui fabrique des transformateurs électriques, notamment pour EDF, et des locomotives de la SNCF, compte environ 640 salariés. Parmi ceux-ci, 370 ouvriers sont plus particulièrement exposés. Jugeant que le rapport d'expertise remis en mars à la direction par l'organisme Contrôle et Prévention (CEP) s'était « essentiellement concentré sur le repérage de la présence d'amiante dans les parties visibles à l'œil nu des locaux » et était donc « loin d'être satisfaisant », le CHSCT avait décidé de confier un audit indépendant au cabinet d'expertise Emergence et de faire ensuite régulièrement appel à ses conseils.

### RISQUE « GRAVE »

GEC-Alsthom contestait l'utilité de cette démarche, arguant que « les rapports et les prélèvements associés [avaient fait] apparaître des seuils jusqu'à 10 à 25 fois inférieurs à la valeur limite ». Le tribunal, présidé par Frédéric Charlon, a finalement estimé qu'il s'agissait d'« une expertise superficielle et incomplète », n'ayant « porté que sur les matériaux de calorifugeage et de flocage situés en sous-face des toitures et des dalles, et sur les parties visibles ou facilement accessibles sans démontage ».

La société GEC-Alsthom assurait

aussi que « l'existence d'un risque grave » n'était « pas caractérisée » et que des mesures de précaution avaient été prises dès 1993, les produits contenant de l'amiante ayant été retirés de la chaîne de fabrication. « Il n'est pas contestable que les salariés de l'établissement GEC-Alsthom de Saint-Ouen se trouvent encore, à l'heure actuelle, soumis au risque d'exposition à l'amiante, dans la mesure où [...] de nombreux équipements ou matériels anciens restent en place et sont susceptibles de libérer des fibres d'amiante dans l'atmosphère », rétorque l'ordonnance de référé.

Le risque semble « d'autant plus grave que, selon les données actuelles de la science, il n'y a pas, à ce jour, de limite inférieure identifiable du risque associé à l'exposition à l'amiante », ajoute le tribunal, en se référant au rapport de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale qui a inspiré la décision du gouvernement de bannir la fibre minérale du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

La création de quatre groupes de travail chargés du dossier de l'amiante au sein de l'usine n'a pas davantage convaincu le tribunal. Ces groupes, dont le CHSCT revendique la paternité, « n'ont pas, en toute hypothèse, le pouvoir et les moyens d'appréhender l'ensemble des problèmes liés à l'amiante », souligne l'ordonnance, pour conclure que « l'expertise voulue par le CHSCT est le seul moyen d'avoir une connaissance globale de ce problème de santé publique, d'une ampleur exceptionnelle par le nombre des salariés concernés dans l'établissement ». GEC-Alsthom a donc été débouté de sa demande et condamné à payer au CHSCT la somme de 10 000 francs. Le tribunal précise que « le cabinet Emergence pourra commencer l'exécution de sa mission dès la signification de la décision à la société GEC-Alsthom, nonobstant toute voies de recours ». Jeudi matin 31 juillet, la direction de GEC-Alsthom précisait qu'elle n'avait pas encore reçu les attendus du jugement.

Laurence Folléa

## L'arrêt sur la scientologie « préoccupe » Lionel Jospin

LIONEL JOSPIN a fait savoir, mercredi 30 juillet, par l'intermédiaire de Catherine Trautmann, porte-parole du gouvernement, qu'il était « préoccupé » par la décision rendue lundi par la cour d'appel de Lyon, qui a allégué ou infirmé les peines de plusieurs responsables de l'Eglise de scientologie (*Le Monde* du 30 juillet). M<sup>me</sup> Trautmann a toutefois souligné que la décision rendue à Lyon n'était « pas définitive ». Le parquet général a en effet annoncé qu'il allait se pourvoir en cassation contre l'arrêt, qui précisait que « la scientologie peut revendiquer le titre de religion et développer en toute liberté, dans le cadre des lois existantes, ses activités ».

Critiquant implicitement la position adoptée par la cour d'appel de Lyon, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, qui est aussi le ministre des cultes, a pour sa part fermement assuré que son ministère était « le seul habilité à reconnaître le cas échéant une asso-

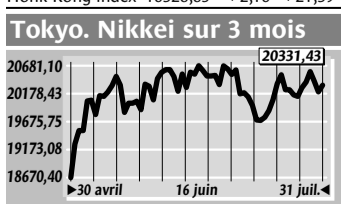
ciation culturelle, avec quelques conséquences en matière fiscale ». « Mais nous n'avons jamais eu l'idée de reconnaître l'Eglise de scientologie comme une association culturelle », a-t-il précisé.

Le ministère de l'intérieur a indiqué que l'Eglise de scientologie ne répond nullement aux critères légaux d'apparement à un culte, dès lors qu'elle ne constitue pas une association à but non lucratif. Les scientologues français ne sauraient, a fortiori, former une association culturelle, puisque la loi de 1905 fixant la séparation de l'Eglise et de l'Etat dispose qu'une telle association doit avoir comme « objet exclusif l'exercice d'un culte ». Rappelant que la France est « une République laïque », M. Chevènement s'est interrogé en ces termes : « Est-ce que la cour d'appel de Lyon pouvait définir une religion ? Je ne vois d'ailleurs pas à quoi ça sert, car ça n'a pas de valeur légale, ça ne comporte pas de conséquence juridique. »

## BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le jeudi 31 juillet, à 10 h 15 (Paris)

| FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES |          |       |        |
|---------------------------------|----------|-------|--------|
| Tokyo Nikkei                    | 20331,43 | +0,59 | +5,01  |
| Hong Kong index                 | 16328,85 | +2,16 | +21,39 |



| OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES |                |                 |                  |
|----------------------------------|----------------|-----------------|------------------|
|                                  | Cours au 31/07 | Var. en % 30/07 | Var. en % fin 96 |
| Paris CAC 40                     | 3076,50        | +0,23           | +32,85           |
| Londres FT 100                   | 4930,80        | +0,07           | +19,72           |
| Zurich                           | 1962,74        | ....            | +48,55           |
| Milan MIB 30                     | 22512          | ....            | +43,42           |
| Francfort Dax 30                 | 4421,72        | ....            | +53,07           |
| Bruxelles                        | 14805          | ....            | +40,05           |
| Suisse SBS                       | 2766,55        | ....            | +47,64           |
| Madrid Ibex 35                   | 6868,32        | ....            | +33,24           |
| Amsterdam CBS                    | 659,80         | ....            | +50,88           |

## Les trente spectacles du 51<sup>e</sup> Festival d'Avignon ont attiré plus de 100 000 spectateurs

La programmation des années à venir sera resserrée et ouverte sur le théâtre étranger

**BERNARD FAIVRE D'ARCIER**, directeur artistique du Festival d'Avignon, devait présenter jeudi 31 juillet à la presse le bilan de la cinquante et unième édition, qui s'achèvera le 2 août. Trente spectacles se partageaient cette année l'affiche, contre quarante-cinq en 1996, à la faveur du cinquantième anniversaire. Ils ont réuni 107 000 spectateurs (contre 130 000 en 1996), mais le taux de fréquentation (82 %) est l'un des meilleurs des vingt dernières années.

*Eclipse*, le nouveau spectacle du Théâtre équestre Zingaro, présenté sous chapiteau à Châteaublanc, a réuni 22 700 spectateurs ; *Nathan le Sage*, la pièce de Lessing mise en scène par le Québécois Denis Marleau autour de Sami Frey, créée dans la Cour d'honneur, 19 000 ; et le programme russe plus de 7 500 spectateurs, dans des lieux beaucoup plus modestes. *Le Visage d'Orphée*, nouvelle pièce d'Olivier Py servie par Denise Gence, créée elle aussi dans la Cour et présentée trois soirs seulement, a rassemblé 6 500 spectateurs (pour 6 600 places disponibles).

Ces bons chiffres ont permis au Festival d'équilibrer son budget 1997 (41 millions de francs) malgré la décision prise en décembre 1996 par la municipalité d'Avignon de réduire ses subventions. Persiste le reliquat du déficit de l'édition de 1993 - 800 000 francs - dû, déjà, à des coupes tardives de la municipalité que Bernard Faivre d'Arcier se refuse toujours à assumer. « Je ne veux pas endosser une faute que je n'ai pas commise, a-t-il déclaré au Monde. Mais j'espère que nous

pourrons un jour nous accorder sur le budget du Festival, qui ne dispose toujours pas d'une convention pluriannuelle avec ses partenaires, la ville, le conseil général du Vaucluse, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat. C'est la raison pour laquelle je ne sais pas encore quel

Corée ont su conserver des cultures ancestrales et favoriser la création contemporaine, explique le directeur du Festival, qui a reçu dix-sept artistes taiwanais à Avignon en juillet pour leur faire visiter différents lieux, dont la Carrière de Boulbon qui pourrait être rouverte

l'Argentine, au Chili et au Brésil, se concentre déjà sur l'édition de l'an 2000, et d'autant plus qu'Avignon sera alors « capitale culturelle européenne ».

« Pour le passage du millénaire, nous nous recentrons sur les rapports entre l'Ouest et l'Est de l'Europe, nous a expliqué le directeur du Festival. A l'intention de l'Union européenne, qui a commencé de nous aider cette année pour les spectacles russes avec une subvention de 280 000 francs, j'ai rédigé un programme baptisé « Theorem » - pour Théâtre de l'Est, de l'Ouest, Rencontres européennes du Millénaire -, qui regroupera trois ou quatre théâtres et festivals de l'Ouest européen. Chacun créerait des petits groupes de production chargés de prospecter à l'Est, de la Baltique au Caucase et à la mer Noire, et d'entrer en contact avec une ou deux équipes artistiques dans chaque pays. Au total, une quinzaine de projets seraient ainsi créés et quinze spectacles présentés à Avignon et chez ses partenaires en l'an 2000. Theorem prévoit également des accords de coopération qui induisent des échanges d'acteurs, de metteurs en scène et la formation de techniciens du spectacle par l'Institut spécialisé d'Avignon, l'ISTS ». Pour assurer sa position, le directeur du Festival s'est déjà assuré du soutien des ministères français des affaires étrangères et de la culture et celui de la Mission pour les célébrations de l'an 2000, avec laquelle un accord devrait être signé très prochainement afin de lancer les premières actions dès le début de l'année prochaine.

Olivier Schmitt

### Ce que l'on sait déjà de l'édition 1998

En 1998, c'est le metteur en scène Jean-Louis Martinelli, directeur du Théâtre national de Strasbourg, qui ouvrira les festivités dans la cour d'honneur du Palais des papes, avec une création autour de l'*Edipe* de Hölderlin. Trois metteurs en scène sont déjà pressentis, qui devraient s'attaquer au répertoire contemporain : Jacques Lassalle, Xavier Durringer et Laurent Pelly.

La collaboration entamée avec la Russie sera prolongée : dans ce cadre, trois spectacles devraient être présentés, dont une mise en scène de *Mesure pour mesure*, de Shakespeare, signée Declan Donellan, directeur artistique de la Compagnie Cheek by Jowl, qui sera l'invité cet automne du théâtre Maly de Saint-Petersbourg. Le Français Stéphane Braunschweig créant la même pièce dans quelques jours au Festival d'Edimbourg, les deux spectacles pourraient être présentés ensemble à Avignon.

sera le budget du Festival 1998. La question de nos capacités de production reste posée. »

Une seule certitude : le Festival durera une nouvelle fois un peu plus de trois semaines et sa programmation sera serrée. « Présenter moins de spectacles mais un peu plus longtemps est une formule qui a séduit le public, nous a expliqué Bernard Faivre d'Arcier. C'est un format judicieux auquel nous allons nous tenir pour les prochaines éditions. »

Après l'invitation lancée à la Russie cette année, l'Asie devrait être à l'honneur l'an prochain, et plus particulièrement Taïwan et la Corée du Sud. « Taïwan comme la

en 1998. Nous aurions volontiers travaillé avec la Chine, mais ce pays multiplie les obstacles sur la route des artistes, qu'il s'agisse de l'obtention de visas ou de prétentions financières exorbitantes. » Une version adaptée pour la forme de l'opéra chinois d'une pièce de Shakespeare pourrait clore le Festival dans la Cour d'honneur. Singapour, Hongkong et l'Indonésie pourraient compléter cette programmation asiatique.

### PRÉPARER L'AN 2000

Bernard Faivre d'Arcier, tout en annonçant que la programmation pourrait s'ouvrir en 1999 à l'Amérique latine, et particulièrement à

## M. Séguin affirme ne pas vouloir être candidat à l'Élysée

LE PRÉSIDENT DU RPR, Philippe Séguin, affirme, dans le numéro de *Paris Match* du jeudi 31 juillet, qu'en « prenant la tête » du mouvement gaulliste, son but n'est pas d'être « candidat à la présidence de la République » contre Jacques Chirac en 2002 et qu'il ne veut « rien d'autre » que de mettre le RPR « en ordre de marche ».

« Si je n'avais pas d'autre souci que d'être candidat à la présidence de la République [...], je suis quand même assez malin pour me dire que la meilleure façon de procéder serait de faire autre chose que de risquer de compromettre mon image en prenant la tête d'un mouvement politique. Et en plus, celui-là même qu'a créé Jacques Chirac », déclare l'ancien président de l'Assemblée nationale. « Je me serais plutôt retiré sur l'Aventin, j'aurais tonné contre les uns et les autres et cela aurait été autrement plus efficace », ajoute-t-il en qualifiant de « canular » les rumeurs qui prétendent que ses rapports avec le président de la République ne sont pas au beau fixe.

### DÉPÊCHES

■ **CFDT : Nicole Notat a été reçue**, mercredi 30 juillet en fin d'après-midi, pendant plus d'une heure à Matignon par le premier ministre. La secrétaire générale de la CFDT s'est refusée à toute déclaration sur le contenu de cet entretien, qui était sa première entrevue en tête-à-tête avec Lionel Jospin depuis la nomination de celui-ci.

■ **COUVRE-FEU : Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité**, a estimé que les arrêtés interdisant la circulation la nuit aux enfants de moins de douze ans « n'apportent rien de plus à la législation actuelle ». Dans un entretien accordé à *L'Événement* du jeudi 31 juillet, M<sup>me</sup> Aubry précise qu'elle « préférera[it] que les maires règlent les vacances de ces enfants-là ». De son côté, Alain Milon, maire (RPR) de Sorgues (Vaucluse), dont l'arrêté a été suspendu mardi 29 juillet par le Conseil d'Etat, a déploré un « décalage complet » entre cette « décision juridique et la volonté populaire ».

■ **MONTAGNE : les corps de six alpinistes, tués dans trois accidents distincts**, ont été découverts mercredi 30 juillet, dans le massif du Mont-Blanc. Deux alpinistes ont dévisé à 3 500 mètres d'altitude, à l'Aiguille Verte, et deux autres alpinistes alors qu'ils évoluaient dans la voie normale du Mont-Blanc du Tacul, à 3 800 mètres d'altitude. Par ailleurs, les secouristes ont repéré en hélicoptère les corps de deux alpinistes britannique et néerlandais portés disparus depuis le 10 juillet, gisant au Glacier rond, dans le même massif.

■ **TRANSPORTS PUBLICS : le GART, qui regroupe les élus responsables des transports publics** de près de 200 collectivités territoriales, demande que la part du budget de 1998 consacrée aux transports publics augmente fortement pour illustrer les priorités du nouveau gouvernement. « Nous estimons qu'il faut pour 1998 un budget de 930 millions de francs [contre 525 millions de francs votés pour l'exercice 1997] afin de financer les projets actuels », a déclaré son président, Jacques Auziette.

■ **ROISSY : le ministre de l'équipement et des transports, Jean-Claude Gayssot**, a déclaré jeudi 31 juillet sur RTL qu'il prendrait une décision « à la fin de l'été » sur l'extension de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et la construction de deux nouvelles pistes. Les travaux devaient commencer le 15 juillet et ont été retardés « pour profiter de quelques semaines pour poursuivre la concertation, écouter les usagers, les élus au plan local ».

■ **BRUXELLES : la Commission européenne a retiré**, mercredi 30 juillet, le statut de protection particulière dont bénéficiait le grand cormoran, du fait de sa « bonne situation sur le plan de la conservation ». Les pêcheurs européens se plaignaient des ravages opérés sur les ressources piscicoles par le cormoran, depuis qu'il est de nouveau devenu abondant sur les côtes.

# SCIENCE & VIE

## Paranormal : Enquête aux frontières de la science.

L'offensive irrationnelle se déclenche sur tous les fronts : société, religion, physique... Mais la résistance s'organise.

### Et aussi :

● **Grand concours de l'été :**  
Plus de 250 prix à gagner

● **Roswell :**

Les preuves de 50 ans de supercherie

● **Astronomie :**

Et s'il pleuvait des comètes ?

EN VENTE DÈS AUJOURD'HUI

Retrouvez Science & Vie sur 3615 SCV (2,23 FTTC/min)